★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9406 | 36 PAGES | — SAMEDI 12 AVRIL 1975

SELON « HAARETZ »

Deux émissaires soviétiques auraient fait une visite discrète à Jérusalem

LIRE PAGE 2



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 20 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Moscou, le P.S. et la raison d'État

Quelles que soient les vraies raisons du nouvel ajournement du voyage de M. Mitterrand à Moscou, une chose est certaine : les Soviétiques n'ont aucune hâte de recevoir le premier secrétaire du parti socialiste français. La raison d'État et la raison des partis se conjuguent pour ne pas traiter avec des égards particuliers un homme dont l'action actuelle n'entre pas dans les schémas établis à Moscou.

Depuis des décennies, les dirigeants du Kremlin veulent mener de front la lutte idéologique et la politique de coexistence pacifique avec les États capitalistes. Aux propagandistes, il appartient de poursuivre l'offensive contre l'ennemi de classe, de mettre en garde les populations des pays socialistes contre les séductions de l'adversaire, d'annoncer la victoire inéluctable du communisme sur toute la terre. Aux responsables de l'appareil d'État, il revient de tenir compte des réalités présentes, d'entretenir des relations correctes avec les gouvernements en place et de négocier de bons contrats avec les pays capitalistes les plus développés. L'époque est bien révolue où les autorités de la Russie révolutionnaire s'assignaient pour mission première d'inviter le prolétariat mondial, et au besoin à l'aider, à secouer ses chaînes. De nos jours, les Soviétiques traitent avec beaucoup de déférence les représentants de cette société dont ils attendent patiemment la mort.

A certains moments, on a même l'impression que les hommes en place à l'Est éprouvent comme une solidarité avec les puissants de l'Ouest dont le piédestal chancelle. Les journaux d'Europe orientale et de Chine furent ainsi les derniers à annoncer l'affaire du Watergate. Il ne fallait causer aucune peine à M. Nixon. Le capitalisme qu'ils combattent quotidiennement a maintenant un visage anonyme.

Les gouvernants soviétiques ont même poussé très loin la politesse à l'égard de régimes que, en bonne doctrine, ils auraient dû attaquer vigoureusement. N'ont-ils pas accepté, jusqu'au dernier moment, par exemple, la présence à Moscou de diplomates cambodgiens auxquels les Khmers rouges déniaient toute autorité ? Certes, il y a la distinction classique, et commode, entre l'État, qui coexiste avec les autres États, et le parti, qui veut bouleverser le monde. Mais cette frontière est artificielle. Dans les pays communistes, c'est la direction du parti qui constitue le véritable gouvernement. Et c'est le secrétaire général qui est le numéro 1, reconnu de plus en plus comme tel par les hommes d'État étrangers. Placé à ce poste — un poste de cuisinier, disait Lénine — pour contrôler l'appareil, il assume vite un destin national et s'accommode des compromis que la doctrine rejette.

Les Chinois accusaient jadis les Soviétiques de manœuvrer avec une souplesse inconvenante pour les vrais marxistes, et de sacrifier la révolution aux intérêts de l'État. Au plus fort de la polémique « idéologique » entre les deux grands du communisme, les maoïstes proclamaient qu'ils ne baisseraient jamais leur drapeau rouge. Ils en sont venus, eux aussi, à faire ce qu'ils reprochaient à leurs adversaires. N'ont-ils pas, après le coup d'État de 1973, maintenu des relations avec la junte chilienne, alors que, cette fois au moins, l'U.R.S.S. coupait les ponts ? N'ont-ils pas accueilli avec beaucoup d'honneurs des hommes, tel M. Strauss, qui ont bâti leur réputation sur l'anticommunisme ?

L'important n'est plus pour les États communistes ce que pensent leurs interlocuteurs, mais ce qu'ils apportent. Dans bien des cas ils préfèrent avoir affaire à des conservateurs qui disposent du levier de la puissance.

(Lire page 8 l'article de Raymond Barrillon : « Le cœur de Moscou ne pencherait-il plus à gauche ? »)

A EN JUGER PAR LES PREMIÈRES RÉACTIONS

M. Ford n'obtiendra pas du Congrès le vote de l'aide militaire de 722 millions de dollars réclamée pour le Vietnam du Sud

Vers un nouveau gouvernement à Phnom-Penh

C'est finalement 722 millions de dollars que le président Ford a demandés aux Chambres réunies du Congrès, le jeudi 10 avril, pour l'assistance militaire au Vietnam du Sud. Il a justifié l'importance inattendue de cette somme par la nécessité de stabiliser la situation militaire pour permettre une négociation, mais les premières réactions des parlementaires ne doivent lui laisser aucune illusion sur ses chances de faire approuver sa requête. Quant au Cambdoge, le chef de l'exécutif n'a pas caché son pessimisme : une aide éventuelle de la part des États-Unis arriverait désormais trop tard.

A Phnom-Penh, le chef de l'État intérimaire, M. Saukham Khoy a demandé vendredi au chef du parti démocrate cambodgien, M. Chau Sau — qui n'a participé à aucun cabinet depuis la chute du prince Sihanouk, — de former un nouveau gouvernement. M. Chau Sau souhaite cependant que l'actuel premier ministre, M. Long Boret, soit amené à proposer lui-même sa démission.

De notre correspondant

Washington. — « *Le dernier discours de l'ère vietnamienne.* » Ce commentaire désabusé fait à la télévision par M. Bundy, ancien conseiller du président Kennedy, exprime bien le sens profond de l'adresse « historique » du président Ford aux deux Chambres réunies. En fin de compte, le président, tout en reprenant de vieux arguments, sonnait le glas de la politique vietnamienne menée par ses prédécesseurs et approuvée par les Congrès successifs. Le discours présidentiel a, certes, surpris et déconcerté beaucoup de parlementaires et d'observateurs qui s'attendaient à un message conciliant, tenant compte de l'état d'esprit du Capitole et d'une majorité de l'opinion publique (75 % d'Américains, selon le dernier sondage Harris, se déclarent contre l'aide militaire au Vietnam et parmi eux 57 % acceptent le risque d'un « *bain de sang* ») hostile à la prolongation de l'assistance militaire au Vietnam. En effet, le président Ford a demandé presque 1 milliard de dollars d'aide d'urgence répartie entre 722 millions pour l'aide militaire et 250 millions pour l'aide économique et humanitaire, soit plus du triple des 300 millions de dollars demandés en janvier et que le Congrès refusait d'accorder. Par contre, le président ne demande plus rien pour le Cambodge, considérant que l'aide américaine en tout état de cause arriverait trop tard. Ce pays est pratiquement passé au compte des profits et pertes.

Pourquoi avoir demandé pour le Vietnam des crédits dont le président sait à l'avance qu'ils seront sinon totalement refusés, du moins très sensiblement réduits ? A vrai dire, les milieux officiels ne se font pas d'illusions. Les premières réactions du sénateur Jackson et d'autres démocrates confirment un refus absolu. Mais l'éclairage donné du côté officiel au discours présidentiel corrige et atténue sensiblement les déclarations du chef de l'exécutif. « *Nous soutiendrons nos amis, nous honorerons nos engagements, nous défendrons les principes de notre pays* », a dit le président Ford.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 2.)

PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA « RÉCONCILIATION »

Le voyage de M. Giscard d'Estaing en Algérie se poursuit dans un climat de grande cordialité

« Une page est irréversiblement tournée », déclare le président Boumediène

Alger a réservé, jeudi, au président Giscard d'Estaing un accueil chaleureux et coloré. Le chef de l'État français et M. Boumediène ont même parcouru à pied durant environ 200 mètres une partie de la rue Didouche-Mourad (ex-rue Michelet) au milieu d'une foule nombreuse et amicale. Les deux chefs d'État ont eu ensuite un premier entretien en tête à tête au Palais du peuple, avant de visiter ensemble l'usine de la Sonacome de Rouina, édifiée avec le concours de Berliet.

Dans la soirée, à l'issue du grand dîner qu'il offrait à ses hôtes français, le président Boumediène a affirmé avec force que leur présence prouvait qu'« une page était irréversiblement tournée ». M. Giscard d'Estaing, en se félicitant de la « réconciliation » entre Paris et Alger, a souhaité que, dans leur lutte pour leur libération économique, les pays du tiers-monde évitent « tout ce qui ressemblerait à un défi ». Le président de la République a rappelé la volonté de son gouvernement de « mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la dignité et la sécurité des travailleurs algériens en France ».

Les deux chefs d'État se rendent ce vendredi à Constantine et à Skikda (ex-Philippeville).

De nos envoyés spéciaux

Alger. — La première journée du président Giscard d'Estaing en Algérie a manifestement été un succès. D'abord parce que depuis la visite officielle de *M. Fidel Castro à Alger, en 1972,* c'est au chef de l'État français que les Algérois ont réservé l'accueil le plus chaleureux. Il y avait quelque chose d'émouvant à entendre la foule, et plus particulièrement les enfants des écoles, scander : « *Yahia Giscard !* », « *Giscard ! Giscard !* », et aussi, pour la première fois, appeler leur président par son prénom, parce que la rime était belle en criant : « *Yahia Valéry ! Valéry Houari !* ». Certains avaient même confectionné de petits drapeaux tricolores, et on a entendu lancer à plusieurs reprises des « *Vive la France !* ». Le soir, le journal télévisé de 20 heures en langue arabe a consacré vingt minutes à la visite. Vint ensuite une séquence de deux minutes sur l'attentat contre le consulat d'Algérie, descriptif et sobre. On ne pouvait manquer d'être frappé par le contraste entre la chaleur de l'accueil et ces images de destruction. Le présentateur a posé deux questions, qui furent son seul commentaire : « *Les auteurs de ces actes criminels seront-ils découverts, les coupables seront-ils châtiés ? La visite du président Giscard d'Estaing permettra-t-elle d'apporter une réponse à ces questions, que l'on se pose une nouvelle fois ?* » Aussitôt après, la télévision a retransmis intégralement en direct et en couleurs (procédé Secam) les toasts prononcés au début du dîner au Palais du peuple par le président et Mme Boumediène en l'honneur de M. et Mme Giscard d'Estaing et de leur suite.

Au chef de l'État algérien, qui avait prononcé un véritable discours-programme d'une haute tenue, le président de la République a répondu en employant pour le première fois le mot de « *réconciliation* ». « *Il ne s'agit pas d'effacer le passé*, a-t-il précisé, *il s'agit de reconnaître le présent et de préparer l'avenir.* » On lira en page 3 les passages essentiels de ces deux discours.

Dans l'après-midi, les deux chefs d'État s'étaient rencontrés *en tête à tête pendant une heure* trois quarts.

PAUL BALTA et THOMAS FERENCZI.

(Lire la suite page 3.)

L'honneur du geste

Treize ans après la fin de la tragédie, la France est *acclamée* à Alger en la personne de son président.

« C'est encore trop tôt », avait dit, non sans quelque amertume, le général de Gaulle lorsque, peu avant qu'il quitte le pouvoir, une nouvelle invitation — la troisième, croit-on, — à se rendre en Algérie lui avait été remise. Pourtant l'indépendance de l'Algérie avait finalement été son œuvre, et il savait bien qu'il aurait été accueilli dans la grande ville toute blanche avec une attention particulière par les dirigeants, une chaleur sincère par le petit peuple. Mais les plaies lui semblaient trop mal cicatrisées, les souvenirs trop récents, pour qu'il puisse hasarder la France *qu'il voulait incarner dans* un voyage prématuré.

Son successeur confiait volontiers *qu'il envisagerait de faire, un jour* peut-être, la visite ainsi retardée. Mais, n'ayant pas le prestige du *général et plus prudent par tempérament*, Georges Pompidou ne poussa jamais ce projet, d'ailleurs traversé *à diverses reprises par les grincements* des relations entre les deux pays.

Ainsi est-ce à M. Giscard d'Estaing qu'échoient le risque et l'honneur du geste. En le voyant remonter ce qui fut la rue Michelet aux côtés du chef de l'État algérien sous les vivats de la foule, en l'écoutant prononcer les mots justes, les mots qu'il fallait dire, avec dignité et réalisme, comment ne pas être ému ? Comment ne pas avoir une pensée pour ces millions de morts inutiles, les nôtres et les leurs et le drame des rapatriés ? Ces souffrances et ces violences toutes proches encore et en voie de n'être plus que des souvenirs cruels sans doute mais déjà historiques, et puis, aujourd'hui, ces sourires, cette amitié, ces acclamations. Les peuples ont la mémoire courte, leur dit-on souvent. Il y a des moments où il est heureux vraiment qu'il en soit ainsi.

P. V.-P.

L'AUTRE RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

par CHARLES DEBBASCH (*)

Encore une *réforme*, est tenté de penser l'ensemble de l'opinion publique lorsqu'on lui parle de la dernière *mutation envisagée pour* l'école ! L'utilisation abusive, depuis des années, du thème de la réforme de *l'enseignement* explique sans doute que les citoyens blasés par de répétés appels au loup *ne se portent plus au secours des ministres* en passe d'être dévorés par la kyrielle de syndicats, d'associations *ou de groupes de pression* que l'éducation nationale secrète comme des anticorps pour la protéger des *milieux extérieurs. Faut-il pour autant* renoncer à adopter l'appareil éducatif à son siècle ?

L'abondance des réformes et leur fragilité s'expliquent, sans aucun doute, par la conception même qui préside à leur élaboration. Pour résoudre une crise brutale ou larvée, le ministre du moment se livre à un savant compromis entre les exigences des enseignants et de leurs représentants, la volonté des services des rues de Grenelle et de Rivoli, éventuellement sa propre opinion. Le Parlement intervient rarement et, *lorsqu'il le fait, apporte fort peu au* débat : peu de députés ou de sénateurs se sont spécialisés dans les *problèmes de l'éducation, il semble* que depuis le vote de la loi Debré l'apaisement de la traditionnelle ques*tion scolaire fasse considérer* cette question comme non électoralement rentable. Et l'opinion, désorientée, *assiste à l'introduction d'une dose de* complexité supplémentaire dans un système qu'elle avait déjà quelque *peine à comprendre. Comment alors* s'étonner que, lorsque la réforme se trouve attaquée, peu de soldats se *lèvent pour la défendre ? Il n'y a pas,* à vrai dire, de réforme de l'enseignement possible dans ces conditions, *et c'est sans doute bien normal. Une* réforme de l'enseignement ne peut réussir que si elle est comprise par *ses usagers. Or quels parents sont* capables de se reconnaître dans le maquis des réglementations à peine mises en œuvre que déjà réformées, quels élèves sont-ils en mesure de comprendre la logique d'une transformation comme celle du premier cycle des études supérieures ravalé à grands cris au bénéfice d'un DEUG dont on voit d'autant plus mal ce qui le distinguait de son prédécesseur qu'il était remis en cause et critiqué par ceux-là même qui auraient dû le mettre en œuvre ? En l'espèce, le changement, le vrai, sera celui produit par une stabilité des règles applicables et par une réelle popularisation du contenu du *cursus* scolaire et universitaire. Des textes clairs, *pédagogiques* — c'est bien le moins en une telle matière, — stables, devront faire l'objet d'une véritable *campagne nationale d'explication.*

Prétendre résoudre, dans la France de 1975, les problèmes de l'école par *une réforme est, au demeurant,* illusoire. Une réforme de l'enseignement ne se décrète pas, elle résulte d'un accord entre le vouloir pédagogique d'une société et la communauté éducative. Ce consensus national majoritaire n'existe pas, pour le moment, dans notre pays. La réforme doit donc être suggérée plutôt qu'imposée. Cela suppose que l'on accepte de reconnaître qu'il n'y a pas *une* solution au problème scolaire. Il n'y a pas *une* école, mais *des* écoles, pas plus qu'il n'existe désormais *une* université mais *des* universités.

(*) Président de l'université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille.

(Lire la suite page 11.)

AU JOUR LE JOUR

RÉCONCILIATION

Il y a tout de même beaucoup de Français qui n'éprouvaient pas un besoin particulier de se réconcilier avec l'Algérie. Pour la bonne raison qu'ils n'ont jamais été fâchés avec elle et qu'ils ne voient pas très bien pourquoi l'Algérie serait fâchée avec eux. Les guerres de libération engagent tout un peuple, mais les guerres coloniales n'engagent finalement que ceux qui les ont voulues.

N'est-il pas plus important de réconcilier la France avec les Français qui ont été en fin de compte les vaincus de cet épisode sans gloire d'une histoire inexorable ?

ROBERT ESCARPIT.

LES DIVERGENCES ENTRE MÉDECINS ET SÉCURITÉ SOCIALE SE SONT BRUSQUEMENT AGGRAVÉES

(Lire nos informations page 32.)

HISTOIRE

Robert Aron et l'épuration

Avec ce quatrième volume de son « Histoire de l'épuration », Robert Aron achève la grande *fresque qu'il* avait mise en chantier il y a près de vingt-cinq ans et commencé à publier en 1954 avec l' « *Histoire de Vichy* » (en collaboration avec Georgette Elgey), poursuivie avec l' « Histoire de la *libération de la France* » *parue en* 1959 (écrite, comme l' « Histoire de l'épuration », en collaboration avec Y. Garnier-Rizet). Les deux premiers volumes du dernier cycle décrivaient l'épuration politique (« De l'*indulgence aux massacres* », 1967 ; « Des prisons clandestines aux tribunaux d'exception », 1969) ; *les deux derniers ont trait* à l'épuration professionnelle dans « Le monde des affaires » (1974) et *enfin, avec cet ultime tome, dans* la presse, la littérature, les arts, la vie administrative, syndicale et parlementaire.

C'est *donc un tableau très ample* des années cruciales de la guerre et de l'après-guerre, complété par *une foule d'autres ouvrages* (notamment « les Grands Dossiers de l'histoire contemporaine », 1962 ; un « *Charles de Gaulle* », 1964, etc.), qu'a dressé Robert Aron essayiste politique et religieux en même *temps qu'historien. Témoin de son* temps, ses premiers livres, d'inspiration personnaliste et fédéraliste, *qui s'intitulaient* « *Décadence* de la nation française » et « le *Cancer américain* », remontent à près *d'un demi-siècle.*

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

(Lire la suite page 23.)

ASIE

LA DÉFENSE DE SAIGON

Les gouvernementaux affirment avoir repoussé les forces révolutionnaires à Xuan-Loc

Une accalmie était enregistrée vendredi matin, 11 mars, dans le secteur de Xuan-Loc (70 kilomètres à l'est de Saigon), où une bataille jugée décisive pour le sort de la capitale sud-vietnamienne était en cours depuis mercredi matin. Le haut commandement de Saigon a affirmé que les forces révolutionnaires avaient été repoussées, abandonnant plus de quatre cents tués sur le terrain ainsi que neuf chars T-54.

Jeudi des combats acharnés s'étaient livrés dans les rues mêmes de Xuan-Loc, où les forces adverses se disputaient le terrain maison par maison. Toujours selon le haut commandement sud-vietnamien, les éléments des forces révolutionnaires qui avaient réussi à pénétrer à l'intérieur de la ville ont finalement été repoussées et vendredi matin seules quelques escarmouches étaient signalées à la périphérie de l'agglomération.

C'est la première fois depuis la chute de Ban-Me-Thuot, le 10 mars, que les forces gouvernementales se battent réellement pour défendre leurs positions. Des unités d'élite sont engagées dans le secteur de Xuan-Loc et ont reçu mission de ne céder le terrain à aucun prix. Elles seraient pour l'instant légèrement supérieures en nombre à leurs assaillants. Ce dernier point amène cependant plusieurs observateurs à s'interroger sur la suite des événements, au cas où les forces révolutionnaires, qui disposent de troupes fraiches venant des parties septentrionales et centrales du pays, décideraient de lancer des effectifs supérieurs dans la bataille. L'envoi de renforts gouvernementaux serait alors problématique.

Il n'est un secret pour personne, indique en effet notre envoyé spécial à Saigon, Jean de la Guérivière, que, sur les six ou sept divisions gouvernementales encore disponibles, trois seulement sont affectées à la défense de Saigon. Trois autres sont disséminées dans le Delta, où l'implantation des forces révolutionnaires est importante.

● A PARIS, la délégation du G.R.P. à la conférence de La Celle-Saint-Cloud a publié une déclaration protestant contre l'*« évacuation forcée »* de dizaines de milliers d'habitants du Vietnam du Sud, l'*« enlèvement »* de milliers d'enfants vietnamiens, transportés aux Etats-Unis, et l'envoi de navires de guerre américains au large des côtes sud-vietnamiennes *« sous le prétexte d'évacuer les ressortissants américains »*.

Le Père Nguyen Dinh Thi, animateur de l'opération « Fraternité-Vietnam S.O.S. », a indiqué d'autre part que le G.R.P. avait officiellement confirmé que les avions transportant des secours seraient autorisés à se poser à Da-Nang. Le Père Thi, qui doit lui-même se rendre à Da-Nang, se propose d'emporter du courrier pour des personnes se trouvant dans les zones contrôlées par le G.R.P. Les lettres peuvent lui être transmises de toute urgence au siège de « Fraternité-Vietnam S.O.S. », 18, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris.

● *Le G.R.P.* demande que son organisation de Croix-Rouge soit traitée sur un pied d'égalité avec celle du gouvernement de Saigon. Des discussions concernant ce problème sont en cours à Genève, où se trouve M. Pham Van Ba, chef de la mission permanente du G.R.P. en France, et de son bureau de liaison auprès des agences des Nations unies à Genève.

Vietnam du Sud

M. Ford n'obtiendrait pas du Congrès l'aide militaire demandée

(Suite de la première page.)

Il ressort clairement des explications de couloirs que le gouvernement américain s'engage dans une opération de retraite en bon ordre, tant sur le plan diplomatique que militaire. Parce que le président s'adressait à trois auditoires à la fois : au Vietnam, à ses concitoyens et à l'opinion internationale, son discours ne pouvait être qu'ambigu... S'il avait annoncé ou même laissé prévoir la fin ou une réduction très nette de l'aide américaine, ses propos auraient provoqué un désastre au Vietnam, une panique chaotique dont les civils américains stationnés à Saigon risquaient d'être les victimes. L'objectif recherché est d'arriver à *« un certain degré de stabilisation militaire »* permettant d'ouvrir des négociations *« ordonnées »* avec les parties intéressées, à commencer par les gouvernements de Saigon et de Hanoï. *« Une négociation sous une forme ou sous une autre est maintenant probable »*, assure-t-on au plus haut échelon du gouvernement, mais ses chances de succès dépendent d'une amélioration de la situation militaire et, si possible, d'un retour à l'équilibre. En fait, à défaut d'une aide militaire d'urgence, les officiels craignent de perdre leurs moyens de pression sur le gouvernement de Saigon et d'exposer les ressortissants américains à la vindicte ou aux représailles de leurs protégés.

D'où le choix fait par le président Ford d'accepter les recommandations du général Weyand d'augmenter les demandes de crédits militaires et humanitaires.

Mais pourquoi avoir si massivement augmenté la note ? Parce que, dit-on ici, la situation est, aujourd'hui, bien différente de ce qu'elle était en janvier, au moment de la demande initiale de 300 millions de dollars. D'autre part, si le Congrès refuse cet effort massif, le gouvernement aura démontré à l'opinion internationale, et d'abord aux Asiatiques, qu'il a fait l'impossible pour tenir ses engagements. A cet égard, on insiste beaucoup, à l'attention des étrangers, sur le fait qu'en renonçant à agir les Etats-Unis auraient perdu de leur crédibilité tant auprès de leurs alliés que de leurs adversaires. Nous ne voulons pas rouvrir le débat, entretenir la récrimination, disent en substance les officiels, mais les obligations et les devoirs qu'impose aux Etats-Unis leur rôle mondial subsistent, et nous devons les préserver... En fait, et bien qu'on se défende en haut lieu de chercher un bouc émissaire, un refus du Congrès établira clairement les responsabilités.

Pour sa part, le gouvernement veut agir. Sur le plan diplomatique, il demande à Hanoï de cesser ses opérations militaires, et aux signataires des accords de Paris, notamment à l'Union soviétique et à la Chine, d'user de leur influence pour faire arrêter les combats. En plus des crédits supplémentaires, le président Ford demande au Congrès de clarifier le *« war power act »*, afin de lui permettre d'employer des troupes américaines dans le but limité de protéger l'évacuation des Américains et de ceux des Sud-Vietnamiens dont la vie est en danger (selon le Pentagone, un million cinq cent mille personnes *« courent un grand risque »* et deux cent mille *« sont en danger de mort »*). Cette demande provoque déjà de vifs remous au Capitole, dans la mesure où elle permettrait au gouvernement de faire débarquer des troupes sur le territoire vietnamien, créant ainsi un risque de complications militaires sérieuses pouvant mener à un état de quasi-belligérance. Mais, d'autre part, il est difficile au Congrès de refuser à des citoyens américains menacés la protection souhaitable. Le président espère que cette autorisation ne sera pas nécessaire, mais, compte tenu de l'urgence, il demande au Congrès de se prononcer à ce sujet aussi bien que sur ses autres demandes d'ici le 19 avril.

Le reste du discours présidentiel n'a rien ajouté de nouveau aux positions connues du gouvernement des Etats-Unis, sinon qu'il aurait prochainement des consultations avec les dirigeants australiens, néo-zélandais, indonésiens et de Singapour, invités à se rendre à Washington.

Finalement, le président Ford a adressé au Congrès un nouvel appel à la coopération entre le législatif et l'exécutif : *« L'histoire nous met à l'épreuve. Nous ne pouvons nous permettre l'indécision, la désunion ou le désordre dans la conduite des affaires étrangères. (...) Je demande au Congrès d'aider à maintenir le renom de l'Amérique à travers le monde. Nous sommes une seule nation, un seul gouvernement et nous devons avoir une seule politique étrangère. »* Mais beaucoup de membres du Congrès constatent que l'appel à l'unité du président implique que le Congrès se rallie aux points de vue de la Maison Blanche.

HENRI PIERRE.

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT AMÉRICAIN

« Nous ne pouvons abandonner nos amis... ni permettre que la détente puisse être utilisée pour pêcher en eau trouble »

Nous publions ci-dessous les principaux extraits du discours prononcé par le président Gerald Ford.

● **VIETNAM.**

« La situation au Vietnam du Sud et au Cambodge a atteint un point critique qui exige des décisions immédiates et positives de notre gouvernement. J'ai donc conclu que les intérêts nationaux des Etats-Unis et de la stabilité internationale exigent une aide continuons à accorder une aide militaire et humanitaire aux Sud-Vietnamiens [afin] *de permettre à ceux-ci de contenir l'agression, de stabiliser la situation militaire, de donner sa chance à un règlement politique négocié entre le Nord et le Sud et, dans le pire des cas, de permettre une évacuation en ordre des Américains et des Sud-Vietnamiens en danger.*

» Nous ne pouvons abandonner nos amis tandis que nos adversaires soutiennent et encouragent les leurs. Nous ne pouvons démanteler nos défenses, notre diplomatie et nos services de renseignements pendant que les autres accroissent et renforcent les leurs. (...) Arrêtons de nous infliger des blessures, rappelons-nous que l'unité nationale est notre plus cher atout. »

● **CAMBODGE.**

« Au Cambodge, la situation est tragique. Les Etats-Unis et le gouvernement cambodgien ont chacun fait de très grands efforts — pendant longtemps et par plusieurs voies — pour mettre fin au conflit. Mais, en raison de leurs succès militaires, d'une aide extérieure constante et des restrictions du Congrès américain, la partie communiste n'a montré aucun intérêt pour des négociations, un compromis ou une solution politique. En janvier, j'ai demandé vivres et munitions pour les courageux Cambodgiens. J'ai le regret de dire que, ce soir, il est peut-être trop tard. »

● **TURQUIE.**

« La Turquie est située en bordure de l'Union soviétique et à la porte du Proche-Orient. Elle est essentielle à la sécurité collective de l'Alliance atlantique. Je demande donc au Congrès de lever l'embargo sur les armes destinées à notre allié turc. En même temps, et pour renforcer le gouvernement démocratique en Grèce (...), nous étudions un projet d'aide économique et militaire. Nous soumettrons prochainement des demandes précises au Congrès à ce sujet. »

● **PROCHE-ORIENT.**

« Nous avons accepté en principe de convoquer la conférence de Genève, et nous sommes prêts à utiliser d'autres forums (...). Nous avancerons dans toutes les directions qui paraîtront les plus favorables, soit vers un règlement d'ensemble, soit vers des accords intérimaires, si les parties le désirent. N'acceptons pas la stagnation ni l'impasse. »

● **ALLIANCE ATLANTIQUE.**

« Nos relations avec l'Europe n'ont jamais été meilleures (...). Il est temps de faire le point, de se consulter sur notre avenir, de réaffirmer notre cohésion et notre destin commun. C'est pourquoi j'espère rencontrer les autres leaders de l'alliance atlantique à un « sommet » occidental dans un très proche avenir. »

● **UNION SOVIETIQUE.**

« Par une combinaison de fermeté et de souplesse, les Etats-Unis ont au cours des dernières années jeté les bases de relations plus sûres [avec l'U.R.S.S.] *fondées sur l'intérêt et la modération mutuels. Mais nous ne pouvons espérer que l'Union soviétique se montre modérée si les Etats-Unis font preuve de faiblesse ou d'hésitation. Tant que je serai président, nous ne permettrons pas que la détente puisse être utilisée pour pêcher en eau trouble. »*

La France est mieux placée que quiconque pour agir au Vietnam

écrit un quotidien de Saigon

Un seul quotidien de Saigon, le *Trang Den* (indépendant) a commenté, jeudi 10 avril, la déclaration dans laquelle le président Giscard d'Estaing préconise l'application des accords de Paris et la réunion d'un conseil national de réconciliation au Vietnam. La France, écrit *Trang Den*, se trouve dans une situation plus favorisée que quiconque pour agir au Vietnam. Elle a, en tout cas, ajoute le journal, la possibilité de prendre contact avec chacune des neuf parties co-signataires.

● A CANBERRA, M. Willesee, ministre australien des affaires étrangères, a exprimé vendredi, l'appui de son gouvernement à l'appel lancé par M. Giscard d'Estaing à propos du Vietnam.

● A GENÈVE, les représentants du groupe des pays non alignés, réunis jeudi, ont affirmé que *« seul un nouveau gouvernement à Saigon, décidé à mettre en œuvre les clauses de l'accord de Paris, peut mettre fin à la guerre du Vietnam »*.

● A PARIS, au cours de sa réunion hebdomadaire, le bureau politique du parti communiste a déclaré qu'il est *« urgent que le gouvernement français rompe enfin toutes relations »* avec les représentants de Phnom-Penh et reconnaisse *« sans délai »* le gouvernement royal d'union nationale du Cambodge. *« Il est urgent*, indique-t-il également, *qu'au-delà des déclarations, le gouvernement français agisse effectivement pour l'application des accords de Paris, dont le respect suppose la non-ingérence des Etats-Unis dans les affaires du Vietnam, le départ de Thieu, agent de l'impérialisme américain. »*

● D'autre part, M. Chalandon, secrétaire général adjoint de l'U.D.R., constate, dans une déclaration remise à la presse, à l'occasion des déclarations de M. Giscard d'Estaing sur le Vietnam et de sa visite à Alger, *« la continuité d'une politique française faite d'ouverture et d'initiatives »*.

A propos du Vietnam, M. Chalandon estime que M. Giscard d'Estaing *« a proposé une solution politique conforme aux principes déjà énoncés par le général de Gaulle à l'occasion du discours de Phnom-Penh »*.

Cambodge

LES KHMERS ROUGES SONT A 3 KILOMÈTRES DE L'AÉROPORT DE PHNOM-PENH

Phnom-Penh. — Les Khmers rouges sont parvenus à se rapprocher à moins de 3 kilomètres de l'aéroport de Pochentong, le jeudi 10 avril, à la suite d'une fausse manœuvre des forces républicaines. Celles-ci ont fait une erreur de tir qui a provoqué la mort d'une trentaine de leurs hommes et en a blessé de nombreux autres. Les révolutionnaires ont ainsi pu installer leur avant-poste immédiatement au nord de l'aérodrome, en menaçant directement les pistes d'envol. De sources officielles dans la capitale cambodgienne, on déclare que *« la sécurité de l'aéroport est réduite actuellement au strict minimum »*.

Les défenseurs de Phnom-Penh ont également dû abandonner, vendredi, le village de Khnuonh, situé à 6 kilomètres au nord-ouest de la capitale. Les Khmers rouges *n'ont jamais été aussi près* de la ville dans ce secteur. — *(A.P., A.F.P., U.P.I.)*

● *A Pékin*, le chef du bureau de liaison américain, M. Bush, a adressé, il y a une douzaine de jours, au prince Sihanouk, une lettre suggérant une prise de contact, a-t-on appris, vendredi, de plusieurs sources étrangères généralement bien informées. — *(A.F.P.)*

Sikkim

Le Parlement vote l'abolition de la monarchie et le rattachement du territoire à l'Inde

New - Delhi *(A.F.P., Reuter, U.P.I., A.P., Times)*. — L'Assemblée législative du Sikkim, petit royaume himalayen situé aux confins de l'Inde, du Bhoutan, du Népal et de la Chine, a voté, jeudi 10 avril, en faveur de l'abolition de la monarchie et du rattachement pur et simple du territoire à l'Union indienne. La population sera appelée, lundi prochain, à entériner ce vote par référendum.

Le vote de l'Assemblée sikkimaise — où le Congrès du Sikkim, parti pro-indien, dispose de la quasi-totalité des sièges — a eu lieu au lendemain d'affrontements entre l'armée indienne et la garde personnelle du souverain, le chogyal (*le Monde* du 11 avril). Selon le ministère indien des affaires étrangères, les troupes indiennes — dont une division est stationnée sur le territoire du Sikkim — sont intervenues à la demande du chef du gouvernement local, M. Dorji, qui avait accusé les gardes du palais d'avoir, à deux reprises, lundi et mardi, ouvert le feu sur des manifestants désarmés exprimant leur opposition au souverain.

Protectorat de fait, le Sikkim avait changé de statut en septembre 1974. A la suite d'une vigoureuse campagne menée par M. Dorji, un vote du Parlement de New-Delhi lui avait conféré le statut d'Etat associé à l'Union indienne. Il compte, depuis lors, deux représentants dans le Parlement indien. Bien que le souverain n'ait plus qu'une fonction honorifique, M. Dorji n'en continuait pas moins de réclamer sa destitution. Il dénonçait les *« manœuvres anti-constitutionnelles »* du chogyal.

Le ministre indien des affaires étrangères, M. Chavan, a adressé, jeudi, une lettre au souverain pour lui demander de s'adapter aux changements démocratiques nécessaires dans son royaume. Mme Gandhi a, d'autre part, assuré M. Dorji de son soutien total, *« spécialement lorsque la préservation et le renforcement d'un gouvernement démocratique et le bien-être du peuple du Sikkim sont en jeu »*.

PROCHE-ORIENT

Israël

SELON « HAARETZ »

Deux émissaires soviétiques auraient fait une visite discrète à Jérusalem

De notre correspondant

Jérusalem. — Le grand quotidien indépendant *Haaretz* annonce, ce vendredi 11 avril, sous un titre couvrant plus de la moitié de sa première page, la visite discrète qu'auraient effectuée récemment en Israël deux émissaires soviétiques.

Les deux émissaires, dont les noms et les titres ne sont pas indiqués, se seraient entretenus avec MM. Rabin et Allon, afin de leur exposer le point de vue de Moscou sur le meilleur moyen de sortir de la crise du Proche-Orient. En échange d'une renonciation d'Israël à la totalité des territoires occupés lors de la guerre de 1967, l'U.R.S.S. serait prête non seulement à rétablir ses relations diplomatiques avec l'Etat juif, mais aussi à garantir ses frontières. La visite de ces émissaires aurait été convenue au cours de nombreux entretiens qu'auraient eus à Washington les ambassadeurs israélien et soviétique, MM. Simha Dinitz et Anatole Dobrinine.

Selon *Haaretz*, les envoyés de Moscou se seraient efforcés de démontrer à leurs interlocuteurs de Jérusalem que, après l'échec de la mission Kissinger, seul un règlement global avec l'ensemble des pays arabes aurait des chances de succès. Considérant que la conférence de Genève est le meilleur moyen de parvenir à un tel règlement, Moscou serait prêt, pour lui aplanir la voie, à renoncer à une représentation directe de l'Organisation de libération de la Palestine.

Haaretz indique que les émissaires venus à Jérusalem *« ne sont pas des fonctionnaires »*, mais ajoute que le Kremlin confie souvent des missions délicates à des personnalités proches du régime mais qui ne peuvent officiellement l'engager. Le quotidien rappelle toutefois la visite faite en Israël il y a quelques années par le journaliste soviétique Victor Louis, visite à laquelle on avait attaché à l'époque une importance politique exagérée.

M. Allon attendu à Washington

Interrogés ce vendredi matin, les officiels israéliens se sont déclarés dans l'impossibilité de confirmer ou de démentir ces révélations. Au ministère des affaires étrangère, on a ajouté qu'Israël avait toujours souhaité la rétablissement des relations diplomatiques avec l'Union soviétique et qu'aucun effort n'avait jamais été négligé dans ce but par Jérusalem.

Vraies ou fausses, ces révélations viennent à un moment particulièrement délicat. Jérusalem s'apprête en effet à renouer avec Washington un dialogue brutalement rompu dans la nuit du 23 mars par l'échec de la mission Kissinger et s'interroge non sans inquiétude sur le résultat du fameux réexamen de la politique américaine au Proche-Orient.

Dans l'attente des conversations qu'aura M. Allon à Washington jeudi prochain *« à l'occasion d'une tournée de conférences »*, on indique à Jérusalem que rien n'est changé au sujet d'un règlement avec l'Egypte et que cela sera confirmé par le conseil des ministres de dimanche. On s'en tient ici à l'exigence d'un engagement égyptien de caractère politique — comme, par exemple, la non-belligérance — en échange de concessions territoriales substantielles. Jérusalem veut bien faire comprendre que M. Allon *« ne va pas à Canossa »* ; il n'est pas question de consentir aujourd'hui ce qui a été récemment refusé au secrétaire d'Etat américain.

ANDRÉ SCÉMAMA.

● *La Conférence nationale de la section française du Congrès juif mondial* aura lieu les 12 et 13 avril 1975, au centre Rachi (Broca), 30, bd de Port-Royal, Paris-5e. La séance d'ouverture, samedi 12 avril, à 20 h. 45, sera accessible au public sur invitations. Y prendront notamment la parole M. Raymond Aron, sur « Le monde face à la crise », et M. Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial, sur « Le peuple juif face à un monde en mutation ».

LA GRANDE-BRETAGNE LIVRERAIT POUR 10 MILLIARDS DE FRANCS D'ARMEMENTS A LA LIBYE

Londres (A.F.P.). — Un très important contrat de vente d'armes britanniques à la Libye est actuellement à l'étude à Londres, a révélé jeudi 10 avril le responsable des ventes d'armes du gouvernement travailliste, Sir Lester Suffield.

Selon le quotidien « Daily Express », il s'agirait d'un contrat de plus de 1 milliard de livres (10 milliards de francs) comprenant notamment une quarantaine de biréacteurs d'appui tactique Jaguar, six sous-marins de 1 100 tonnes et de très importantes fournitures de matériel terrestre, naval et aérien.

Commentant les déclarations du « Daily Express », Sir Lester Suffield a précisé que le gouvernement britannique étudiait des demandes libyennes d'armement et la manière d'y répondre. « Il existe une possibilité d'un très important contrat », a-t-il indiqué.

...grès l'aide militaire demandée

La Parlement vote l'abolition de la monarchie et le rattachement du territoire à l'Inde



LE VOYAGE DE M. GISCARD D'ESTAING EN ALGÉRIE

Cinq mille deux cents coopérants français

C'est avec l'Algérie que la coopération culturelle, scientifique et technique est le plus développée. Les dépenses françaises à ce titre s'élèveront à 178 millions de francs en 1975, ce qui représente le quart du budget global de la coopération culturelle du ministère des affaires étrangères. A titre de comparaison, les dépenses seront de 109 millions pour le Maroc et de 21 millions pour le Québec ; 80 % des crédits servent à la rémunération des coopérants. Leur nombre total s'élevait, au 1er février 1975, à cinq mille deux cents.

Dans le domaine culturel, les coopérants assurent pour l'essentiel des tâches d'enseignement. Les effectifs dans ce secteur s'élèvent, pour l'année 1974-1975, à 2 426 coopérants civils et 609 volontaires du service national actif, encore dénommés V.S.N.A. ; 1 779 coopérants travaillent dans l'enseignement moyen et secondaire et 647 dans le supérieur. Les autorités algériennes souhaitent que ces chiffres soient encore augmentés. Dans les facultés, les coopérants sont pour la plupart des assistants frais émoulus de l'Université française, mais les enseignants de haut niveau sont en nombre insuffisant.

Dans le secteur de la coopération technique, les effectifs atteignaient au 1er janvier 1975 un total de deux mille cent vingt personnes, dont mille cent soixante-trois volontaires du service national actif.

Dans leur majorité, les coopérants sont affectés à des tâches de formation ou de conseil. Ils sont présents à peu près dans tous les secteurs d'activité, et tout particulièrement dans la santé (environ 300), l'agriculture (environ 400), l'industrie (500), les services publics (300, etc.

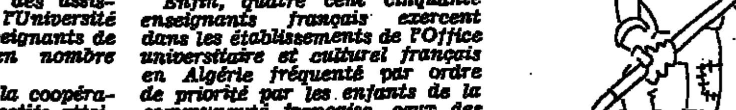
Depuis quelques années les crédits consacrés aux bourses et aux missions de courte durée ont connu une sensible augmentation. Ils se montent en 1975 à près de 8 millions de francs.

Un certain nombre de Français — environ cinq cents — ont été recrutés directement par des administrations ou des sociétés nationales algériennes. Leur activité est régie par des contrats privés, d'où le nom qui leur est souvent donné de « droits communs ». Leur statut est à tous égards beaucoup plus proche de celui des fonctionnaires algériens que de celui des coopérants, dont ils n'ont ni les garanties ni le salaire.

Enfin, quatre cent cinquante enseignants français exercent dans les établissements de l'Office universitaire et culturel français en Algérie fréquenté par ordre de priorité par les enfants de la communauté française, ceux des couples mixtes et des étrangers francophones.



COOPERANT FRANÇAIS EN ALGÉRIE



COOPERANT ALGÉRIEN EN FRANCE

(Dessin de KONK.)

840 000 ALGÉRIENS VIVENT EN FRANCE

Sur quelque 4 millions d'étrangers résidant en France, environ 840 000 sont de nationalité algérienne (contre 798 000 au 1er janvier 1973). Bien que cette immigration ait diminué après l'interruption des départs vers la France décidée par le gouvernement d'Alger à la suite des flambées racistes de l'automne 1973, la population d'origine algérienne reste la plus importante, devant les communautés portugaise (810 000 membres environ), italienne (572 000), espagnole (570 000), marocaine (269 000), tunisienne (148 000) et yougoslave (79 000). Le nombre de familles algériennes vivant en France est évalué à 75 000, dont 15 000 ménages mixtes. Les jeunes comptent quelque 225 000 enfants et adolescents de moins de seize ans, et 85 000 jeunes gens de seize à vingt-cinq ans. Le taux d'activité de cette population algérienne est de 55 %, alors qu'il est de 48 % pour l'ensemble des autres étrangers et seulement de 40 % pour la population française. Les Algériens travaillent pour la plupart dans le bâtiment et la métallurgie et jouent un rôle important dans ces deux secteurs. La moitié d'entre eux sont des manœuvres et plus du tiers des O.S. Les accords bilatéraux sur la main-d'œuvre prévoyaient que le taux des Algériens admis à la formation professionnelle des adultes serait de 45 % de l'ensemble des étrangers. Toutefois, ce taux n'a été atteint qu'en 1965, et semble avoir diminué depuis lors malgré l'ancienneté de l'immigration algérienne.

Libres opinions

MERVEILLE ! OU CHEMIN DE DAMAS

par ROBERT DE MONTVALON (*)

MERVEILLE ! *Paris-Match* se voue à la description de l'Algérie nouvelle et *le Parisien libéré* brûle au feu de sa nouvelle passion pour l'Islam ce qu'il a adoré : l'Algérie française. Les caméras de notre TV nationale fouillent les coins et les recoins de ce pays, nous le montrent rieur, simple, travaillant, aimable, « normal », quoi ! Un vrai pays avec de vrais hommes. Et les anciens dévots de l'Algérie française célèbrent avec éclat l'Algérie algérienne. Décidément, la Ve République, c'est la rue du Faubourg-Saint-Honoré *transformée* en chemin de Damas.

On se frotte les yeux. On en voit trente-six chandelles. On pleure d'étonnement. *La mariée est belle ! Vive la mariée !*

Mais les larmes n'ont jamais empêché de songer.

Qu'ils ont de tours dans leur sac, nos fameux mass media ! Un *claquement de doigts — de doigts augustes, — et ce qu'ils nous* décrivaient comme carpe apparaît sous les traits d'un lapin, ce qu'ils peignaient en noir devient blanc comme neige, ce qu'ils taisaient prend *la parole. Pour mettre le paquet, on peut dire qu'ils mettent le paquet.* Ils ont la conversion appuyée.

Mais pourquoi cette grande conversion ? Parce que l'Algérie a gagné la guerre, parce qu'elle est notre premier client et notre premier fournisseur, parce que la Méditerranée est petite. Bref, parce que nous ne pouvons plus faire autrement. On ne choisit l'ouverture qu'après avoir épuisé les joies de la fermeture, la dépossession qu'après avoir possédé à en crever, la liberté qu'après avoir essayé la contrainte. Tout comme on n'a mis fin à la traite des nègres que lorsque le muscle de nègre a cessé d'être la moins chère des sources d'énergie.

Alors, la politique, c'est quoi ? L'art du possible, disent les seigneurs. Mais qui décide de ce qui est possible ? Ceux qui, après de longues prudences, cueillent le fruit qui est mûr tout simplement parce qu'il est mûr (ils en auraient aussi bien mangé un autre), ou ceux qui travaillent à rendre possible ce que les seigneurs du moment jugent impossible parce que c'est incompatible avec leur pouvoir ?

Nous pourrions avoir aujourd'hui une pensée pour ceux-ci, ces hommes et ces femmes nommés... Mais ne donnons pas de noms. Ils sont trop.

On nous dit que, en politique, il y a la droite et la gauche, les exploitants et les exploités. Il y a aussi ceux qui organisent la victoire et ceux qui mettent leur pied dans la porte pour éviter qu'elle ne se referme. Ils font confiance aux courants d'air. Peut-être parce que courant d'air est le petit nom de l'Esprit.

Ils ont encore du travail devant eux.

(*) Ecrivain.

DANS LE CADRE DU DEUXIÈME PLAN QUADRIENNAL

L'Algérie a déjà passé en France pour 3 milliards de francs de commandes

Le deuxième plan quadriennal algérien prévoit un investissement global de 110 milliards de dinars, soit environ 130 milliards de francs. Au mois de novembre 1974, M. Belaïd Abdesselam, ministre algérien de l'industrie et de l'énergie, a fait en France une visite d'une dizaine de jours à la tête d'une importante délégation de dirigeants des sociétés nationales, afin de voir dans quelle mesure les industriels français pourraient participer à la mise en œuvre de ce plan.

Il est difficile de chiffrer déjà de façon précise l'impact de cette mission. Mais le C.N.P.F. a annoncé qu'un certain nombre de contrats avaient été signés en décembre et en janvier avec le ministre algérien de l'industrie et de l'énergie. Ils portent au total sur 2 979 millions de francs et concernent notamment la fourniture à la Société nationale des chemins de fer algériens de cent soixante-cinq voitures de banlieue et de trente-quatre fourgons, la livraison d'autocommutateurs téléphoniques correspondant à une capacité de cent vingt-cinq mille lignes d'abonnés, la construction d'une usine d'ammoniac à Annaba, la réalisation d'une cimenterie à Constantine et d'une autre à Beni-Saf.

Un certain nombre de projets sont à l'heure actuelle en cours d'étude ou de négociation. Parmi les plus importants, on peut citer l'implantation d'un complexe sidérurgique de 10 à 12 millions de tonnes de capacité dans l'Ouest algérien, la mise en place d'une usine de fabrication de véhicules particuliers à Oran (100 000 unités par an), la livraison d'une usine de fabrication de moteurs à Djelfa (120 000 unités par an), ainsi que de nombreuses unités dans les secteurs des industries électriques et électroniques, des matériaux de construction, des industries chimiques, textiles, de la cellulose, du bois, etc.

Au total, le C.N.P.F. attend actuellement au minimum quelque 20 milliards de francs de commandes, les usines devant être livrées non plus « *clés en main* » comme par le passé, mais « *produits en main* ». Les firmes françaises doivent donc accepter la responsabilité de former les cadres locaux qui feront fonctionner l'usine et fabriqueront le produit conforme en qualité comme en quantité aux normes prévues par le contrat.

Pour chaque projet, le financement sera assuré pour 50 % par l'Algérie et pour 50 % par des prêts. Dans ces conditions, les industriels français estiment indispensable de bénéficier de garanties plus étendues que celles dont ils disposent actuellement. Ce problème est à l'étude.

D. J.

UN CLIMAT DE GRANDE CORDIALITÉ

(Suite de la première page.)

Après cet entretien ils s'étaient rendus à Rouiba, une localité située à vingt-sept kilomètres à l'est de la capitale, dans la zone industrielle. Ils ont visité là l'usine de fabrication de véhicules industriels de la Société nationale de mécanique (SONACOME), qui est considérée de part et d'autre comme un modèle de coopération. Pendant soixante-quinze minutes, MM. Giscard d'Estaing et Boumediène, qui étaient guidés par M. Daoud Akrouf, le président de la SONACOME, ont parcouru les différents ateliers au milieu du ronronnement des moteurs, du vacarme des presses, du grincement des tôles : centre de formation, bâtiment de mécanique, forge, services généraux, bâtiment d'emboutissage et de montage, aucun des aspects de la fabrication n'a été négligé. Le président français, posant question sur question, s'est montré curieux de tout, se faisant préciser de nombreux détails. A ses côtés, le président Boumediène, absorbé dans ses pensées, fumait cigare sur cigare. M. Giscard d'Estaing a surtout été intéressé et impressionné par le travail spectaculaire des forges à vapeur et par la puissance de la presse de 3 000 tonnes, l'une des plus puissantes du monde. Il est sorti à plusieurs reprises du groupe des officiels pour aller à la rencontre des ouvriers en serrant de nombreuses mains.

Alors qu'il allait quitter l'usine, le président français a reçu un cadeau : les élèves du centre de formation de la SONACOME lui ont offert dans un coffret une pièce en acier qu'ils avaient confectionnée.

A l'issue de la visite, le chef de l'Etat a indiqué que l'entreprise qu'il venait de voir donnait « *un bon exemple de ce que pouvait être la coopération entre la France et l'Algérie* ».

PAUL BALTA et THOMAS FERENCZI.

PROGRAMME TOURISTIQUE POUR L'ÉPOUSE DU CHEF DE L'ÉTAT

Tandis que le président de la République française visitait la zone industrielle d'Alger, Mme Giscard d'Estaing découvrait la capitale de l'Algérie. L'épouse du chef de l'Etat, qui portait un ensemble de tricot beige, disposait en la personne de Mme Boumediène, vêtue d'un strict tailleur blanc, d'un guide averti. C'est la première fois que la femme du président algérien, une ancienne avocate âgée de trente-deux ans, mince, grande et élégante, apparaît de cette façon au premier plan de l'actualité. Elle était en effet présente à l'aéroport et assiste à tous les dîners officiels.

Les deux femmes se sont tout d'abord rendues au musée du Bardo, où Mme Giscard d'Estaing a pu notamment voir les reconstitutions des tableaux de Delacroix en figurines de cire. La visite s'est poursuivie par la darse de l'Amirauté, à l'entrée du port d'Alger, d'où l'on découvre toute la ville. C'est ensuite du balcon de Saint-Raphaël, à El-Biar, sur les hauteurs, que Mmes Boumediène et Giscard d'Estaing ont admiré le panorama offert par la baie d'Alger, l'une des plus belles du monde. De retour après 17 h. 30 au Palais du peuple, M. Giscard d'Estaing a pu ensuite déguster le classique thé à la menthe.

Vendredi, les femmes des deux chefs d'Etat ne se rendent pas à Constantine et à Skikda mais vont visiter les ruines romaines de Cherchell et de Tipasa, sur la côte, à l'ouest d'Alger. Le programme de Mme Giscard d'Estaing est strictement touristique.

LES DISCOURS DES DEUX CHEFS D'ÉTAT

M. Giscard d'Estaing : Tout ce qui peut ressembler à un défi doit être rejeté

Voici les principaux passages du discours prononcé par M. Valéry Giscard d'Estaing :

« Chacun ressent que la venue en *Algérie, sur votre invitation*, du chef de l'Etat français, treize ans après l'indépendance de votre pays, exprime aux yeux du monde, mais ce qui est plus important, vis-à-vis de nous-mêmes, qui nous connaissons bien, la réconciliation solennelle de nos deux pays. Sans doute cette réconciliation était-elle déjà entrée peu à peu dans les faits. Il restait à en prendre acte au niveau des plus hauts responsables politiques, par cette visite dont vous avez dit vous-même qu'elle n'était à nulle autre pareille (...). Nous pouvons aller plus loin. J'ai la conviction, en effet, que *dans le monde où nous vivons, placés* là où nous sommes, et nous connaissant comme nous nous connaissons, *les Français et les Algériens ont des* choses à se dire, et les Algériens et les Français ont des choses à *faire ensemble* (...).

» Nos deux pays sont ainsi, plus que d'autres, conscients de la nécessité *de chercher en commun* les moyens de parvenir à l'édification d'un nouvel ordre économique, plus *juste et plus efficace* (...).

» Sur tous les aspects de la vie économique internationale, l'Algérie a un corps de doctrine qui vise à remédier au déséquilibre existant entre pays industrialisés et pays en voie de développement, et à tenir compte de l'émergence de nations nouvelles, justement anxieuses d'assurer la valorisation de leurs richesses (...).

» Bien avant que ne se produisent les tensions économiques que nous connaissons, j'avais déclaré à la CNUCED, à Santiago, il y a trois ans, qu'il était « *temps de considérer l'espèce humaine comme un tout, surgie de sa lointaine misère collective, et qui doit chercher à traiter les problèmes de l'industrie et de l'inégalité à la dimension de la terre entière* ».

» Depuis, les difficultés se sont développées et ont pris un caractère d'urgence. Je suis plus que *jamais convaincu que l'analyse faite* par de nombreux pays du tiers-monde sur les conséquences à tirer de la désorganisation du système monétaire et sur la nécessité d'une nouvelle organisation des rapports entre les pays industrialisés et les autres est très largement justifiée. Le règne absolu de la loi du marché n'est ni rationnel ni accepté, qu'il s'agisse de l'énergie des matières premières ou des produits alimentaires, surtout lorsque les déséquilibres *existants* sont aggravés par une inflation qui engendre partout l'incertitude, réduit les ressources et dérègle les *mécanismes*.

» Entre la France et l'Algérie existent des convergences certaines. *Cela ne signifie pas que nos vues* doivent nécessairement être identiques. Mais nous sommes convaincus *les uns et les autres que tout ce* qui peut ressembler à un défi doit être rejeté, car les défis mènent à la confrontation, et la confrontation au désastre collectif. C'est pourquoi le gouvernement français met de grands espoirs dans la conférence qui se tiendra, j'espère, avant l'été. L'œuvre à accomplir, qui sera sans doute de longue haleine, exige la prise en compte des intérêts de tous et une modération dans la recherche *des avantages que confère la puissance*, car nous savons, depuis Schéhérazade, que « *l'homme prospère est comme l'arbre, les gens l'entourent tant qu'il est couvert de fruits, sitôt les fruits tombés, les gens se dispersent à la recherche d'un arbre meilleur* ».

Le président a ensuite rappelé la position française sur le conflit du Proche-Orient, avant d'évoquer les relations bilatérales :

« Mais les Algériens et les Français *ont aussi des choses à faire* ensemble.

» La complémentarité naturelle de *leurs moyens et leur volonté d'entre*prendre doivent s'exprimer dans la réalisation d'actions menées en commun.

» Très proches voisins, car la Méditerranée est davantage un lieu d'échanges qu'une frontière, la France et l'Algérie disposent de richesses et de moyens qui, ajoutés, peuvent apporter à l'effort de développement économique qu'ils poursuivent un facteur d'accélération appréciable. L'abondance de vos ressources énergétiques et minérales, les qualités de votre population, le dynamisme et la ténacité de vos dirigeants sont autant d'éléments d'attraction pour nos entreprises. Les progrès constants de la France dans la maîtrise des techniques avancées, la dimension de son marché, intégré désormais dans la Communauté européenne, peuvent vous faciliter l'établissement de relations économiques étroites avec l'Europe tout entière. (...) »

M. Boumediène : un avenir libéré de toute rancœur

Le président Boumediène a déclaré notamment, à l'issue du dîner offert à M. et Mme Giscard d'Estaing :

« Il y a treize ans, par un printemps de douleur et de désarroi, chargé de menaces et déjà de promesses, des armes se taisaient enfin sur la terre algérienne.

» Que votre visite s'accomplisse aujourd'hui, par cet autre printemps de travail et de sérénité, nous paraît être la preuve que la vertu du temps et la sagesse des hommes peuvent se conjuguer pour puiser dans le passé le ferment d'un avenir libéré de toute rancœur et de toute rancune (...).

» Une page est tournée, irréversiblement tournée, et votre présence parmi nous en affirme l'évidence péremptoire (...). »

M. Boumediène évoque alors la « lucidité » du général de Gaulle :

« Il est à l'honneur de nos deux peuples, au lendemain d'un conflit long et cruel qui les avait marqués *dans leur chair* et *dans leur* esprit, d'avoir voulu, par-delà les blessures et les ressentiments, tracer la voie à une forme de relations nouvelles... Ce pari fut rendu possible par la générosité clairvoyante du peuple algérien, qui sut transcender ses souffrances pour regarder vers l'avenir... et grâce aussi à la lucidité de celui-là que sa patrie profanée porta d'un 18 juin de refus à la tête d'une France remontée du désespoir.

» Cet homme-là, *devait-il ajouter*, s'il nous fit la guerre — et il nous la fit, — ne pouvait nier sans se désavouer lui-même que notre combat brûlait de cette flamme qu'il communiqua en son temps à la France asservie. Il restera aussi à *sa gloire d'avoir vu suffisam*ment loin pour que des perspectives s'ouvrent à nos deux peuples par-delà les problèmes en suspens. »

Abordant ensuite le problème de la coopération, le chef de l'Etat algérien a assuré :

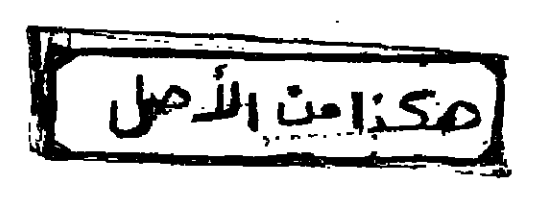
« En vérité, il s'agissait autant d'une entreprise que d'une éthique. Du fait même que nos deux pays, liés jusqu'ici par des rapports de domination, décidaient d'établir entre eux une relation d'un type nouveau, il était prévisible, voire inévitable, qu'il en résulte des ambiguïtés et des incompréhensions.

» Le problème est qu'il ne s'agissait pas, finalement, d'accommoder des intérêts divergents... *La coopération* n'est pas seulement pour nous une plate-forme d'accords, la somme d'échanges réciproquement bénéfiques, elle doit, croyons-nous, correspondre et tenir compte de la dialectique de nos propres devenirs (...).

» C'est parce que l'Algérie a eu une vue claire de l'avenir que les péripéties, qui ont pu marquer nos rapports dans un passé récent, nous ont toujours confirmés dans notre volonté d'éviter l'irréparable. Ces péripéties — et le fait même que la coopération leur ait survécu — témoignent que nous *avions raison* de croire, et de continuer à croire, à ce type de relations avec votre pays. La meilleure preuve en est qu'aujourd'hui il n'y a plus de contentieux majeur entre l'Algérie et la France (...) »

Le président algérien a poursuivi : « La coopération entre nos deux pays, qui connaît le poids de ses devoirs et la somme des intérêts en jeu, trouve son point d'appui et de rencontre original *et sensible dans la densité des* échanges humains. Certains ont même évalué le gain que retirent votre pays et le mien de la présence d'une émigration algérienne en France pour dresser le bilan froid des avantages et des bénéfices. Nous sommes ici en vérité devant un legs du passé qui a contraint l'Algérien à l'exil pour trouver un emploi qu'il ne pouvait trouver chez lui. S'il est juste de le reconnaître en tant qu'acteur économique, il importe de l'accepter dans sa totalité en tant que porteur de culture et de civilisation. C'est justement pour sauvegarder et rappeler ces *impératifs de dignité et de sécurité* que nous avons été amenés à décider de la suspension du courant migratoire. C'est dire combien nous sommes attentifs aujourd'hui aux conditions de vie et de travail de nos compatriotes émigrés. Nous ne doutons pas que ces préoccupations sont partagées. »

Enfin, après un hommage aux coopérants français, M. Boumediène a évoqué les points de convergence entre les diplomaties française et algérienne, et conclu son discours par ces mots : « Désormais, monsieur le président, je puis affirmer que nous sommes à même d'écrire une page nouvelle dans les rapports entre nos deux pays et les relations entre *nos peuples.* »



EUROPE

L'ENTRETIEN DE SOLJENITSYNE AVEC DES JOURNALISTES A PARIS

Quel phénomène. Soljenitsyne peut s'entretenir pendant trois heures un quart avec des journalistes, comme il l'a fait jeudi 10 avril à Paris, et, sa prestation terminée, se dire prêt à recommencer immédiatement, laissant pantois ses interlocuteurs. Il est vrai qu'il a une présence extraordinaire. Le personnage est tel qu'il apparaît dans ses écrits : humble pour lui-même, mais terriblement orgueilleux pour la mission qu'il s'est assignée. Il n'élude pas les questions les plus gênantes, il parle même lorsque dans l'intérêt de son image de marque il aurait intérêt à se taire. Il n'a pas à défendre une œuvre, il veut faire passer son message. Lui reproche-t-on de ne pas apprécier les valeurs de l'Occident ou de ne pas attacher une grande importance à la démocratie ? L'Ouest vainqueur, dit-il, s'est endormi dans son confort ; il n'a pas compris que l'opposé de la paix ce n'est pas la guerre mais la violence. « Ce n'est pas la liberté que nous critiquons, dit-il, mais la façon dont vous en disposez. » Est-il traditionaliste ? Non, mais il veut que le spirituel cesse d'être noyé dans le matériel.

Le combattant ne se soucie pas toujours des nuances de l'historien. Et puis, Russe jusqu'au bout des ongles, marqué peut-être à jamais par l'Union soviétique dans laquelle il a vécu, il dresse un tableau abrupt du monde actuel. D'ailleurs, ce n'est pas l'autoritarisme qu'il exècre, mais le totalitarisme qui naît, affirme-t-il, des échecs de la démocratie. Il répond courtoisement à ceux qui le harcèlent, il sourit plus souvent qu'il n'élève le ton. Mais cet homme de roc n'est pas prêt à changer d'un iota ses positions. — B. F.

« Nous critiquons la façon dont l'Ouest dispose de sa liberté »

Soljenitsyne commence l'« entretien » en parlant des lacunes que comporte son dernier livre, *le Chêne et le Veau* (*le Monde* du 10 avril). Certaines sont dues au fait qu'en écrivant il ne pouvait consulter les notes détaillées dont il avait besoin. Telles, par exemple, celles concernant une réunion, il y a douze ans au Kremlin, des écrivains et de la direction qui dura deux jours : « *La tension était telle que Khrouchtchev criait. S'adressant à un assistant : « Tu prends des notes ? Prenez » lui son crayon.* » *L'homme occidental ne peut pas comprendre que toute la direction d'un pays, laissant de côté les affaires importantes, puisse passer deux jours avec des écrivains pour leur apprendre comment il faut écrire.* »

« *D'autre part, je ne pouvais citer certains noms. (...) Aujourd'hui, j'ose prononcer celui d'Heinrich Boell. Il a rendu de grands services au « Samizdat » ; il a sorti d'U.R.S.S. des manuscrits importants, dont quelques-uns des miens. Dans mon cas personnel, (...) il m'a aidé à renforcer ma défense au moment où mon combat entrait dans sa phase cruciale, la plus mortelle. La défense que je m'étais bâtie à l'Occident se serait écroulée si je mourais, ou disparaissais subitement, car alors mon avocat n'aurait rien pu faire.* »

« *Il me fallait faire un testament. (...) Aller chez un notaire c'était, dans nos conditions, dévoiler mes projets. (...) Heinrich Boell contresigna avec moi chaque page du testament et, qui plus est, l'emporta avec lui : mes positions étaient consolidées. Cet exemple montre à quel point est primaire la division que l'on fait entre la gauche et la droite. Certains journalistes ouest-allemands tentent de nous présenter comme des ennemis : en réalité, nous sommes des amis personnels, il y a une similitude dans nos conceptions générales du monde, même si nous divergeons dans l'interprétation de certains événements.* »

D'autres lacunes concernent des faits sur lesquels Soljenitsyne était mal informé ou ne l'était pas du tout : « *Je ne savais pas, par exemple, que le K.G.B. avait réussi à subtiliser le manuscrit d'*Août 14 *en novembre 1970, en le photographiant chez un ami. Mais il n'était pas terminé. Je ne l'ai achevé qu'en mars 1971. Mon éditeur en russe, Struve, le publia à Paris en juin. (...) Entre temps, le choix du K.G.B. s'était porté on ne sait pourquoi sur une maison d'édition allemande, Langenmueller, dont le directeur, M. Fleissner, me donne maintenant de curieuses explications. Le manuscrit lui aurait été offert de ma part, dès janvier 1971. La veuve du compositeur d'opérettes Kalman aurait fait un voyage en U.R.S.S. m'aurait, paraît-il, rencontré par l'entremise de Rostropovitch (le violoncelliste). Elle m'aurait trouvé dans un état moribond, ressemblant à un centenaire, dont l'ultime souhait était de voir son œuvre publiée par Langenmueller. Puis elle aurait eu un rendez-vous avec Mᵉ Heeb, mon avocat, qui aurait reçu le manuscrit par un mystérieux courrier. M. Fleissman prépara donc la publication. Mais il ne peut expliquer pourquoi il n'a pas pris contact directement avec Mᵉ Heeb ; il dit m'avoir envoyé cinq lettres et, n'ayant reçu aucune réponse, avoir déduit que j'étais d'accord. Ce n'est pas le seul cas où les maisons d'édition occidentales se sont mal conduites avec moi.* »

Soljenitsyne fait sans doute allusion aux éditions pirates publiées par un maison anglaise. Il évoquera aussi le cas de l'édition américaine de *l'Archipel* qui aurait pu paraître la première plusieurs années avant les autres.

« *Enfin, je ne relate pas d'autres faits. Par exemple, que l'activité du K.G.B. contre moi ne cesse pas et qu'un véritable nid du K.B.G. a été installé à Zurich, où j'habite. Il y a aussi la publicité donnée par l'agence de presse soviétique Novosti aux déclarations d'un certain Jacoubovitch. Je n'ai fait sa connaissance qu'en 1967 : il a été l'un des deux cent vingt-sept témoins qui m'ont permis d'écrire* l'Archipel du Goulag. *(...) Le K.G.B. les a tous travaillés au corps pour qu'ils témoignent contre moi. Seul Jacoubovitch a consenti à parler de ma mauvaise conduite dans les camps. Nous ne nous y sommes jamais trouvés ensemble...* »

« Le Premier Cercle » est à refaire

Interrogé sur les chapitres manquants du *Premier Cercle*, il rétorque que « *les huit chapitres manquants n'en constituent pas la seule différence. L'un a été publié dans la revue* Kontinent, *trois autres dans le* Messager, *revue de l'Union chrétienne russe. Le véritable roman avait un contenu tellement explosif qu'il était impossible de le passer dans le « Samizdat », encore moins chez Tvardovsky, dans le* Novy Mir.

» *J'ai dû morceler en briques cet édifice, et à partir de ces briques construire un autre roman, modifier l'intrigue. Le roman véritable reposait sur un événement historique authentique : j'ai dû le remplacer par un sujet courant typique de l'année 1949. On projetait alors partout en U.R.S.S. un film que le public allait applaudir et dans lequel un médecin soviétique était accusé de trahison pour avoir remis à des médecins français un médicament contre le cancer. Je me servis de cette histoire. Je ne dirai pas aujourd'hui quel événement véritable elle remplaça. Il me faut rétablir le sujet, le retravailler sur le plan littéraire. C'est un autre roman. J'espère le donner dans quelques années.* »

D'autre part, il trouve « *consternante* » la déperdition de la foi en Occident mais constate que la foi est redevenue vivace en U.R.S.S., alors que depuis cinquante ans on fait tout pour l'arracher. Il rend alors hommage à « *l'Etat d'Israël, qui représente une idée; en Occident, c'est le seul Etat religieux. Un modèle difficile à atteindre pour les pays occidentaux* ».

Mon admiration pour le courage des juifs

Au reproche de n'avoir publié dans *l'Archipel* que des photographies de chefs de camp de concentration juifs, il répond qu'il a pris les seules images disponibles. « *Ce n'est pas ma faute s'ils étaient juifs. Je n'ai rien choisi, c'est l'histoire. Je n'en ai jamais tiré aucune conclusion contre les juifs. Chacun, chaque nation, doit raconter ses propres péchés. Je pense que les juifs le feront. Je ne peux, quant à moi, que répéter à quel point j'admire leur courage, leur fermeté devant les dangers qui les entourent.* »

M. CHAMBAZ (P.C.) : le recours à l'antisoviétisme.

M. Jacques Chambaz, membre du bureau politique du P.C.F., écrit dans *l'Humanité* du 11 avril :

« *En ces jours sont annoncés une conférence de presse de Soljenitsyne, une tribune télévisée sur Soljenitsyne, le procès Siniavski aux « Dossiers de l'écran », sans compter les déclarations ou les interventions antisoviétiques désormais quotidiennes et qui s'interrompent à peine le temps d'un voyage officiel en Union soviétique.*

» *De quoi s'agit-il ? Sinon d'accréditer l'idée que la vie en Union soviétique serait un enfer et qu'on y reviendrait aux violations de la légalité qui se sont produites du temps de Staline. Rien n'est plus faux. Et chacun connaît la position qui serait la nôtre si tel était le cas. (...)*

» *L'expérience de notre pays le confirme : toute politique antipopulaire comporte nécessairement le recours à l'antisoviétisme et à l'anticommunisme. Mettre en échec l'un et l'autre n'est donc pas l'affaire des seuls communistes, mais bien l'affaire des Françaises et des Français parce qu'elle concerne chacun d'eux, parce qu'elle est de portée démocratique et nationale.* »

L'écrivain soviétique précise sa position sur l'émigration volontaire

D'UNE FAIBLESSE NE FAISONS PAS UN EXPLOIT

Un débat sur l'émigration volontaire met aux prises depuis plusieurs mois des contestataires soviétiques (« le Monde » du 30 janvier). Soljenitsyne est de ceux qui réservent leur estime à ceux des opposants qui se battent sur le terrain. Dans le dernier numéro du « Messager » (1), le prix Nobel de littérature répond à une lettre de Pavel Litvinov, petit-fils de l'ancien ministre des affaires étrangères, qui lui reprochait de juger un peu trop rapidement ses compatriotes et surtout ceux qui, silencieusement, l'ont aidé. Voici des extraits de cette réponse.

« Je n'ai jamais proposé et n'aurais jamais eu l'audace de proposer aucun « système d'éthique normative ». *Mais vivant comme tout le monde à une époque de critique totale et de négation universelle (...), moi aussi j'ai essayé de trouver une voie un tant soit peu constructive. J'ai déclaré plus d'une fois qu'il n'était pas réaliste et qu'il n'était pas honnête d'attendre notre libération de forces extérieures, de la presse occidentale, des « gens de gauche », des hommes d'affaires ou des gouvernements occidentaux. J'ai récusé tout aussi fermement les moyens de la violence armée, je n'appelle pas mes compatriotes à faire preuve de l'audace insensée que représenterait la désobéissance civique à l'indienne. (...)*

La seul moyen est la désobéissance idéologique, autrement nous tombons plus bas que le seuil de la perception ou de la sensibilité. (...) En refusant simplement de participer au mensonge officiel, nous portons en même temps un coup décisif au système même d'asservissement. (...) C'est la voie minimum, mais aussi optimum : hérissé de fusées et de lance-flammes, notre Etat est totalement impuissant devant la fermeté de l'esprit humain : dans son matérialisme effréné, le marxisme a oublié de s'y préparer. Et si nous ne sommes pas capables de cette forme minimale de lutte, nous n'avons rien *à espérer (...)*

Cette façon d'agir serait particulièrement aisée aux gens célèbres, aux « académiciens, artistes du peuple et généraux » (...), et c'est justement à eux, et non aux citoyens ordinaires que j'ai appliqué les termes « abruti et poltron ». Nous connaissons déjà deux académiciens qui ont franchi toutes les limites du courage, eh bien ! ils sont encore en vie, que Dieu les garde ! (...)

Un mince filet

» La première et la seconde émigration russe se sont composées de millions de personnes (2) et ont été la conséquence de la défaite de grands mouvements populaires ; mais l'Occident n'a presque pas daigné s'y intéresser (...). Aujourd'hui, la troisième émigration (...) est essentiellement un mince filet dérivé du courant de l'émigration de masse vers Israël. Pourtant les discussions sur le problème de l'émigration se sont démesurément enflées et ont masqué tous les autres événements qui touchent notre pays. Le marchandage soviéto-américain, qui a duré deux années, n'a fait que tourner autour de l'émigration actuelle, c'est à cela seulement que se sont intéressés la presse mondiale, les Parlements, les hommes politiques et autres personnalités, mais qui s'est souvenu des 250 millions de nos autres concitoyens ?

Ma réponse sur la troisième émigration, que j'ai donnée dans une interview à la C.B.S., a heurté beaucoup de gens. La petite phrase « refuser à un émigré le droit de se dire Russe » *ne s'y trouve pas (...). Il y a des personnes qui sont des émigrés depuis cinquante-cinq ans ou depuis trente ans et qui sont Russes totalement et à jamais, cela est indiscutable. Voici ce que j'ai dit :* « Je considère, bien entendu, que toute personne qui désire émigrer doit en avoir le libre droit, que tout obstacle mis à l'émigration est une barbarie, une monstruosité. » *Dans cette interview, je* « ne condamnais personne » (...). *Et je n'ai condamné en rien ceux qui sont las, ceux qui sont exténués, ceux qui désirent trouver leur salut personnel (...). Je me suis seulement abstenu de marquer mon estime pour les personnes qui disent que leur cœur les appelle en Russie et qui prennent la direction opposée (...). Ils quittent une Russie ardemment aimée, mais dangereuse (profitant en cela d'une possibilité qui est loin d'être accordée à tout le monde), pour se mettre, ici, en Occident, à donner des explications unilatérales, à présenter avec l'autorité de plénipotentiaires un pays immense et qui n'a pas le droit de parler lui-même (...). Personne ne reproche à quelqu'un de mener « une vie humaine ordinaire », mais il ne faut pas prétendre avec cela que l'émigration est le meilleur moyen de salut pour ceux qui restent (...). Et envers ceux qui ne partent pas ou qui n'ont pas de canot de sauvetage en réserve, envers ceux-là, il faut être bon, non ?*

« L'émigration est toujours et partout une faiblesse, un abandon de la terre natale aux oppresseurs, n'en faisons pas un exploit. Il ne s'agit pas de justifier jalousement dans toutes les langues devant l'Occident sa fuite dans l'émigration ; il est honteux de gaspiller les années ainsi préservées en heurts et jugements malveillants ; mais par un travail sans repos, un labeur incessant, nous devrions aider notre pays à recouvrer plus que la liberté politique, la guérison spirituelle, et nous y joindre nous-mêmes. Nous pouvons être soutenus dans nos efforts par l'exemple de la première émigration, accueillie à l'étranger avec indifférence, voire avec mépris, non pas comme on accueille la troisième, et qui, à travers quarante ans d'un labeur obscur et sans espoir, a su créer pour la Russie bon nombre de valeurs spirituelles. »

Propos recueillis par
AMBER BOUSOGLOU.

(1) Organe du Mouvement chrétien russe, 11, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, Paris.

(2) La première, consécutive à la révolution russe de 1917, comptait environ deux millions de personnes. La deuxième, à la suite de la seconde guerre mondiale, à peine moins nombreuse, fut décimée par le rapatriement forcé (cf. lord Bethell, « le Dernier Secret ». Seuil, 1975).

● *Un colloque Berdiaev* se tiendra le samedi 12 avril à la Sorbonne (amphithéâtre Descartes) à partir de 10 heures pour célébrer centième anniversaire de la naissance de l'écrivain russe (1874-1948). Les *communications* seront faites par Pierre Pascal, Olivier Clément, Jean-Claude Marcade, Marie-Madeleine Davy, sous la présidence de M. Henry Corbin.

● M. BJEDITCH, chef du gouvernement yougoslave, a été reçu le jeudi 10 avril par M. Brejnev. Selon l'agence Tass, les interlocuteurs se sont félicités « du développement réussi des relations soviéto-yougoslaves ». — *(Reuter.)*

EUROPE

Grande-Bretagne

Le référendum sur la C.E.E. pourrait avoir lieu le 5 juin

De notre correspondant

Londres. — Le référendum sur l'Europe devrait avoir lieu le 5 juin, et son résultat serait annoncé trois jours plus tard. Tel est du moins l'espoir formulé par le gouvernement qui s'efforce manifestement d'abréger une période très critique pour le parti travailliste. Ce sera le cas seulement si le projet de loi organisant la consultation populaire, et que les Communes ont approuvé jeudi soir 10 avril en première lecture par 312 voix contre 248, n'est pas retardé lors des discussions ultérieures. Une question essentielle reste en suspens : les voix seronteelles comptées *« sur le plan national »* ou séparément dans chaque comté de Grande-Bretagne ? Les nationalistes tiennent tout particulièrement à faire prévaloir une méthode qui révélerait sans doute l'hostilité de l'Ecosse et du pays de Galles à leur maintien dans l'Europe.

D'âpres batailles sont encore à prévoir avant l'approbation définitive du projet de référendum. Beaucoup de parlementaires s'insurgent contre une clause assez inattendue du projet officiel qui exclurait tout recours aux tribunaux pour contester la marche du dépouillement ou le résultat du vote populaire.

L'opposition conservatrice réclame aussi avec insistance le droit de vote pour les Britanniques résidant à l'étranger, limité pour l'instant aux diplomates et aux soldats. Le gouvernement fait état de *« difficultés insurmontables »*. En fait, il semble bien que les dirigeants travaillistes ne tiennent pas à créer un précédent dangereux pour leur propre cause, car les quelques centaines de milliers de citoyens résidant à l'étranger passent pour être, dans leur grande majorité, favorables au parti conservateur.

J. W.

● *Plusieurs bâtiments de la marine soviétique* ont été repérés, jeudi 10 avril, à proximité de la zone d'exploitation pétrolière britannique des Orcades, en mer du Nord, a annoncé la Royal Air Force. C'est la première fois qu'une telle concentration de navires soviétiques est observée dans cette région. A Moscou, l'agence Tass annonçait le même jour que des exercices en mer de la marine de guerre soviétique auront lieu au mois d'avril. — *(A.F.P.)*

Portugal

Les querelles des partis politiques sont choquantes

déclare le ministre de l'information

Lisbonne *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*. — La *« plate-forme d'entente »* entre les partis politiques et le Conseil de la révolution, publiée le 9 avril à Lisbonne par les forces armées, devait été solennellement signée ce vendredi 11 avril. Sept partis, sur les douze qui solliciteront les suffrages des Portugais le 25 avril, l'ont acceptée, a déclaré l'amiral Rosa Coutinho, sans préciser lesquels. Les quatre partis de la coalition gouvernementale (P.C.P., P.S.P., *Mouvement démocratique portugais*, parti populaire démocratique) sont en tout cas du nombre. Seuls les quatre partis d'extrême gauche et le Mouvement de la gauche socialiste (MES) auraient refusé l'accord.

D'autre part, le ministre de l'information, le capitaine Correia Jesuino, a déclaré le jeudi 10 avril au cours d'une conférence de presse que les militaires estimaient à présent qu'ils avaient commis une erreur en donnant aux civils l'autorisation de former des partis politiques après le 25 avril 1975. *« Leurs querelles partisanes sont choquantes »*, a déclaré le ministre.

Il a néanmoins été plus nuancé à l'égard du parti communiste, *« efficace et qui se consacre aux tâches qui lui reviennent »*. Un parti regroupant communistes et socialistes devrait être formé, a également indiqué le capitaine Correia Jesuino, mais ce n'est pas aux forces armées à le faire.

Enfin, le ministre a précisé qu'il n'était pas question que les forces armées restent au pouvoir plus de cinq années.

● VINGT - HUIT OFFICIERS ET SERGENTS ONT ETE ARRETES le 9 avril. Ils seraient impliqués dans la récente tentative de coup d'Etat. Une centaine de militaires et plusieurs dizaines de civils auraient été incarcérés depuis le 11 mars. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

AFRIQUE

L'O.U.A. se déclare prête à de « véritables négociations » pour faciliter le « transfert du pouvoir » en Afrique australe

La neuvième session extraordinaire de la conférence des ministres de l'O.U.A. s'est achevée, vendredi 11 avril, par la publication d'une déclaration, selon laquelle « l'Afrique accepte de contribuer à de véritables négociations pour faciliter le transfert du pouvoir à la majorité africaine », mais « doit rester à tout prix vigilante et *se préparer à l'intensification de la lutte armée, si les moyens* pacifiques échouaient ». La conférence a également désigné une commission spéciale chargée d'étudier de nouvelles sanctions commerciales contre l'Afrique du Sud.

De notre envoyé spécial

Dar - Es - Salaam. — Nouvelle condamnation de l'apartheid, poursuite de la négociation en Rhodésie, tels sont les grands thèmes dégagés par la neuvième session extraordinaire de la conférence des ministres de l'O.U.A., dont les travaux ont pris fin vendredi 11 avril. La *« déclaration de Dar - Es - Salaam sur l'Afrique méridionale »*, adoptée à l'issue d'un vif et difficile débat, ne fait pas état des sanctions contre les pays qui ont engagés des contacts bilatéraux avec Pretoria.

La soixantaine des délégations présentes ont passé deux nuits blanches avant de se mettre d'accord sur des recommandations qui seront soumises à la conférence des chefs d'Etat de l'Organisation panafricaine, prévue pour fin juillet, à Kampala. Les débats ont été dominés par les interventions de la Tanzanie et de la Zambie, qui, avec l'appui du FRELIMO (Mozambique), sont parvenus à faire admettre le bien-fondé des initiatives prises depuis la fin de 1974 pour tenter d'aboutir à un règlement en Rhodésie, sur la base de l'accession de la majorité africaine au pouvoir.

Dans une déclaration publiée pendant la conférence, le gouvernement tanzanien estime que *« si une analyse réaliste de la situation actuelle en Afrique méridionale a forcé l'Afrique du Sud à accepter le principe d'un gouvernement africain en Rhodésie, aussi bien qu'en Angola et qu'au Mozambique, et si elle veut discuter pour faciliter un tel transfert de pouvoirs, c'est le devoir de l'Afrique d'accepter de telles discussions »*.

En revanche, la Tanzanie et ses amis se sont élevés avec fermeté contre toute possibilité de discussion sur l'apartheid, et encore davantage contre le principe de l'« aide » que le régime de Pretoria offre à certains pays d'Afrique noire. La République Centrafricaine, dont deux ministres ont visité l'Afrique du Sud au début de l'année, était le seul Etat membre de l'O.U.A. à avoir renoncé à envoyer une délégation à Dar-Es-Salaam.

Le tournant semble avoir été pris mardi après-midi quand M. Mwaanga, ministre zambien des affaires étrangères, a annoncé que M. Vorster s'était engagé à rapatrier, avant le 31 mai prochain, les unités de la police sud-africaine encore stationnées en Rhodésie (*le Monde* du 10 avril). Auparavant, les promoteurs africains de la relance de la négociation rhodésienne avaient paru sur la défensive, de nombreux délégués s'interrogeant sur l'opportunité des accords ambigus passés à Lusaka, en décembre dernier, entre Salisbury et les nationalistes (1).

Le retrait des troupes sud-africaines devrait maintenant contraindre M. Ian Smith à renouer le dialogue avec l'African National Council (l'organisme qui regroupe les mouvements nationalistes rhodésiens), et à renoncer au procès intenté au pasteur Sithole. Isolé, le régime de Salisbury fait désormais face à une échéance qui pourrait être décisive : la proclamation, le 25 juin prochain, de l'indépendance du Mozambique. C'est en effet par ce pays, qui sépare la Rhodésie de l'océan Indien, que transitait jusqu'à présent l'essentiel du commerce rhodésien.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(1) Il s'agit de l'accord de cessez-le-feu signé le 11 décembre entre le gouvernement de M. Ian Smith et les dirigeants nationalistes rhodésiens. Le texte ne comportait aucun engagement formel de Salisbury d'accepter la règle de la majorité.

● *Le Transkei*, l'un des neuf bantoustans, a reçu des autorités sud-africaines le droit de mettre sur pied une unité militaire, a annoncé, jeudi 10 avril, le grand chef K. D. Matazima, lors d'une réunion de l'Assemblée législative du bantoustan. Cette unité militaire sera la base de la future armée du Transkei, qui sera constituée après l'accession à l'indépendance.

A travers le monde

Argentine

● LA JUNTE DE COORDINATION REVOLUTIONNAIRE, qui regroupe des éléments de l'extrême gauche chilienne (MIR), bolivienne (Armée de libération nationale, E.L.N.), uruguayenne (Mouvement de libération nationale, Tupamaros) et argentine (ERP), aurait été démantelée à la suite de l'arrestation, à Buenos-Aires, de vingt-cinq personnes, dont vingt et un étrangers, a annoncé, le 10 avril, un porte-parole officiel. Les dirigeants du comité central des Tupamaros figureraient parmi les détenus. — *(A.F.P.)*

Colombie

● UN VIOLENT AFFRONTEMENT ENTRE L'ARMEE ET DES GUERILLEROS a fait au moins quatre morts, le 10 avril, dans la région de Caqueta, à 600 kilomètres au sud de Bogota. Environ deux cents éléments des Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC, d'inspiration communiste) avaient auparavant occupé, cinq heures durant, Puerto-Rico, une ville de vingt mille habitants.

Italie

● LE PARTI SOCIALISTE ITALIEN ne retournera au gouvernement qu'à certaines conditions — non encore réunies, — a décidé le comité central du P.S.I., lors de sa réunion qui s'est achevée le jeudi soir 10 avril. Il a ainsi approuvé à une très large majorité la ligne politique définie par son secrétaire, M. Francesco de Martino, dans la perspective, notamment, des élections régionales du 15 juin prochain.

Maroc

● L'INCIDENT NAVAL qui avait opposé lundi 7 avril deux bâtiments de guerre espagnols à une vedette armée marocaine (*le Monde* du 10 avril) a été réglé à l'amiable. Les deux marins marocains faits prisonniers lors de cette opération ont été échangés contre les six pêcheurs espagnols détenus par la marine royale marocaine. Le Maroc a également accepté de rendre le chalutier qui avait été arraisonné. — *(A.F.P.)*







Ci-dessus, "Cyprès", 182 m², 6 pièces, 2 s. de b., garage double.





DIPLOMATIE

LES ÉTATS-UNIS EN PERTE DE VITESSE

II. – Des trous dans le parapluie

par ANDRÉ FONTAINE

Truman, s'appuyant sur le monopole nucléaire américain, avait élaboré la stratégie dite de l' « endiguement », mais voici que les Américains n'ont « pas assez de doigts pour boucher les trous de la digue ». (« le Monde » du 11 avril).

Les mêmes causes engendrant les mêmes effets, le refus du régime Thieu d'engager le processus électoral prévu par les accords de Paris devait conduire aussi fatalement à la reprise de la poussée communiste que le refus des élections par Diem, vingt ans plus tôt, avait conduit à la deuxième guerre d'Indochine. Mais la lutte reprenait cette fois à partir de territoires sud-vietnamiens solidement tenus par les forces de Hanoï et du G.R.P. et sans la présence des troupes — et surtout de l'aviation — américaines, dont la participation aux opérations avait seule empêché, en 1972, l'effondrement du régime Thieu. Etait-il cependant possible d'assurer la survie d'un Vietnam du Sud anticommuniste ? On le crut apparemment à Washington, où l'on misa sur la fourniture à l'armée sudiste, en quantités énormes, des matériels les plus modernes et sur une considérable aide économique.

L'armée la plus puissante s'écroule cependant si elle n'a pas foi dans les institutions et la société dont elle est le rempart. Or, bien qu'une partie notable de la population sud-vietnamienne, notamment dans les grandes villes, ait pris goût aux mœurs occidentales et montré qu'elle redoutait le communisme, rien dans le comportement du pouvoir saigonnais, tyrannique et corrompu, n'était de nature à mobiliser ses sujets en sa faveur. C'est l'erreur tragique des Américains que de s'être appuyés, aux quatre coins de la terre, sur les gouvernements les plus despotiques ou les plus tarés, au nom de la résistance à une « menace communiste » dont le sens apparaît de moins en moins clairement depuis que Moscou et Pékin sont à couteaux tirés. Les Etats-Unis n'entretiennent-ils pas, au demeurant, des relations amicales avec nombre de pays communistes auxquels ils fournissent, à l'occasion, crédits et assistance technique ?

Un mauvais gouvernement prend rarement de bonnes initiatives. Il semble bien aujourd'hui que la perte en chaîne d'une série de provinces par le régime de Saigon soit due, pour une bonne part, à sa décision de ramener dans la capitale, pour empêcher un coup d'Etat, les unités d'élite commises notamment à la défense de Hué. Leur départ a porté un coup fatal au moral déjà peu élevé, d'une armée lasse de se battre.

De même un gouvernement qui foule tous les jours aux pieds les principes dont il se réclame n'est pas en mesure d'obtenir un grand soutien de l'opinion étrangère. Il aurait fallu, dans ces conditions, beaucoup de chance à M. Thieu pour renverser la tendance manifeste au sein du Congrès des Etats-Unis, et qui n'a fait que se renforcer à la suite des élections de novembre dernier, en faveur d'un dégagement de plus en plus complet du guêpier vietnamien, et plus largement de toutes les aventures extérieures. Seul fait encore exception, pour le moment, le Proche-Orient, grâce au soutien puissant que donne à Israël la communauté juive américaine. Même là cependant les temps ont changé. M. Ford peut se permettre d'exercer sur le général Rabin, pour le pousser à traiter avec Le Caire, des pressions qui eussent été impensables il y a quelques mois seulement.

Les mauvais chevaux

Pour s'être entêtés à soutenir, à Saigon comme à Phnom-Penh, des régimes qui n'existaient que par eux, et n'avoir pas hésité pour ce faire à écraser sous les bombes et brûlé au napalm des populations innocentes, les Etats-Unis ont gravement compromis, ces dernières années, leur position morale de leader du monde qui se proclame libre. Leur attitude au Chili, l'appui qu'ils ont donné jusqu'à leur chute aux régimes dictatoriaux d'Athènes et de Lisbonne, n'ont fait que la détériorer encore. Les échecs qu'ils subissent actuellement en sont dans une large mesure la rançon. Mais ces échecs ont eux-mêmes un effet : ils diminuent la crédibilité de la garantie américaine. Ce ne sont pas les résultats du sondage que nous avons cité hier sur les réactions de l'opinion américaine vis-à-vis de l'aide à apporter aux alliés menacés qui sont de nature à la renforcer. Ni M. Kissinger lorsqu'il déclare : *« Nous ne pouvons abandonner des amis dans une partie du monde sans mettre en danger la sécurité de nos amis partout. »*

La chance des Etats-Unis, dans une telle conjoncture, c'est que ni Moscou ni Pékin, jusqu'à plus ample informé, ne cherchent à exploiter très à fond leurs difficultés. Le Kremlin n'a peut-être pas oublié la forte réponse de Khrouchtchev à Mao Tse-toung, alors déchaîné contre les Etats-Unis, selon laquelle le « *tigre de papier américain a des dents atomiques* ». L'effet de dissuasion ne résulte pas, en effet, de la certitude que le partenaire est prêt à recourir à son armement nucléaire pour défendre ses intérêts vitaux, mais de l'absence de la certitude qu'il ne l'utilisera pas. La plus grande préoccupation pour le moment des dirigeants soviétiques, qui ont de toute façon passé l'âge des aventures, paraît d'assurer le succès de la conférence sur la sécurité européenne et de continuer à développer avec l'Occident une collaboration économique très populaire, d'après tout ce qu'on sait, dans l'opinion. Quant à la Chine populaire, dont les dirigeants sont moins jeunes encore, l'appui déterminé qu'elle n'a cessé de donner au prince Sihanouk contre les protégés de Washington ne l'empêche pas de souhaiter ouvertement, par antisoviétisme, que le Japon et l'Europe continuent de bénéficier de la protection américaine. Ce ne sont pas les reculs successifs des Etats-Unis qui modifieront l'opinion de ses dirigeants, pour lesquels l'impérialisme d'un pays lointain et sur le déclin est moins dangereux que celui des « nouveaux tsars » avec lesquels ils ont 7 000 kilomètres de frontières communes.

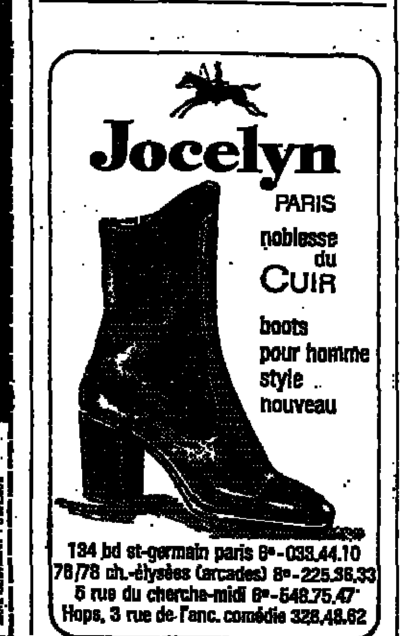
Le moment serait donc favorable pour les dirigeants de Washington de procéder à cette « *révision déchirante* » des données de base de leur stratégie militaire et diplomatique, dont ils parlent si souvent sans songer vraiment à ce qu'elle devrait impliquer et de l'adapter enfin aux aspirations et aux besoins véritables d'un monde qui voudrait bien pouvoir passer de la phase des affrontements à celle du développement. Rien ne pourra faire que ne se poursuive ce mouvement de transfert de la richesse tant entre les Etats qu'à l'intérieur des Etats, dans lequel M. Carli, le gouverneur de la Banque d'Italie, voit à juste titre la caractéristique principale de ce temps. Les Américains n'ont rien à gagner à essayer de s'y opposer, au nom du maintien de privilèges de riches que la terre entière leur conteste de plus en plus. Ils n'auraient rien à perdre à prendre franchement leur parti de cette situation et, comme ils surent le faire à d'autres époques, à contribuer à la nécessaire redistribution des ressources mondiales. Il est loin d'être assuré, cependant, qu'ils le feront, quand ce ne serait que parce que le moins qu'on puisse dire du président Ford est qu'il ne donne pas l'impression de posséder les qualités nécessaires pour faire accomplir à son peuple une aussi vaste reconversion.

Plus vraisemblable est un certain repli vers la conception, souvent évoquée dans le passé, de la « *forteresse Amérique* », puisque, aussi bien, les armements nucléaires font d'elle une bastille quasi inexpugnable, aussi longtemps du moins que l'habitera la volonté de se défendre et qu'elle disposera à l'extérieur du minimum de concours nécessaires à son approvisionnement en matières premières. Comme rien ne garantit, d'autre part, que la sagesse qui prévaut actuellement à Moscou et à Pékin sera éternelle, comme des mutations de l'ampleur de celle que connaît actuellement l'univers s'accomplissent rarement sans guerres et sans révolutions, notre pays et ses voisins seraient bien avisés, tout en persévérant dans la politique de détente avec l'Est et de rapprochement avec le tiers-monde, de prendre conscience de la valeur désormais toute relative du parapluie américain, sur laquelle ils ont trop pris l'habitude de se reposer. Soutenir, comme l'ont fait par exemple MM. Wilson et Brandt, que les événements d'Indochine n'auront aucune répercussion sur les autres alliances des Etats-Unis relève davantage, à cet égard, de la méthode Coué que d'une analyse approfondie de la situation.

On n'ose plus dire, après tant d'occasions manquées, que jamais le moment n'a été mieux venu pour l'Europe de s'unir enfin. A défaut, la France doit se convaincre que la situation de détente à laquelle elle s'est si bien accoutumée ne durera pas nécessairement toujours. La paix, la liberté et l'indépendance ne sont pas des dons du ciel mais le fruit de beaucoup de volonté et d'efforts. Ce sont là des vérités à ne pas oublier, au moment où les buts et les moyens de la défense nationale commencent à faire l'objet d'un large débat.

FIN.





EN PERTE DE VITESSE

Chaque week-end un bol d'air marin à moins de 2 heures de Paris.



C'est le moment d'acheter à Trouville.

DIPLOMATIE

Les pays de l'Est craignent que les échecs de la diplomatie américaine n'affectent la conférence sur la sécurité européenne

De notre correspondant

Vienne. — Une certaine perplexité règne dans les milieux diplomatiques d'Europe de l'Est quant aux retombées possibles des déboires actuels de la diplomatie américaine. Le principal sujet d'inquiétude concerne, semble-t-il, le sort de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.). La question qui se pose est la suivante : humiliés en Indochine, impuissants au Proche-Orient, refoulés au Portugal, combattus en Grèce, les Américains ne vont-t-il pas finir par se raidir ? Dans ce cas, la mauvaise humeur de Washington n'aurait-elle pas pour conséquence de refroidir les contacts Est-Ouest en Europe ? La C.S.C.E. que l'on croyait proche de son aboutissement, ne risque-t-elle pas de faire les frais de cette dégradation ?

La poussée communiste de ces dernières semaines au Vietnam du Sud et au Cambodge paraît avoir pris de court les capitales est-européennes. Il serait sans doute excessif d'affirmer que cette soudaine offensive des forces révolutionnaires les ait transportées d'enthousiasme. C'est en *tout cas ce que semblent indiquer* les réactions tardives de certains gouvernements et la place, relativement modeste, accordée jusqu'à la fin du mois de mars par la presse d'Europe de l'Est aux événements d'Indochine.

Ce n'est que le 2 avril que la Pologne, suivant l'exemple soviétique, annonce la fermeture de sa mission diplomatique à Phnom-Penh. Quant aux journaux des différentes capitales socialistes, ils ont, pour la plupart, attendu la chute de Da-Nang et le départ du maréchal Lon Nol pour consacrer des titres en première page à la situation dans le Sud-Est asiatique. Les premiers commentaires sur les combats au Vietnam ont été faits, le 31 mars, dans *Neues Deutschland*, organe du parti communiste est-allemand, et le 6 avril, dans *Scinteia*, journal du parti roumain. Sous le même titre que le quotidien de Bucarest : « *L'heure de la vérité a sonné en Indochine* », *Trybuna Ludu*, organe du parti ouvrier unifié polonais, a analysé à son tour, le 7 avril, les conséquences de *l'effondrement militaire du régime* de M. Thieu.

De certains de ces commentaires, ainsi que des propos récemment entendus à Varsovie, il ressort qu'on semble douter en Europe de l'Est d'une victoire militaire totale, dans l'immédiat, des forces du G.R.P. On ne met certes pas en doute l' « *invincibilité* » du Vietcong, comme l'écrit *Scinteia*, mais on incline à penser que l'actuelle utilisation des armes est destinée avant tout à atteindre un objectif politique — l'isolement et le départ de M. Thieu — plutôt qu'à s'emparer d'assaut de Saigon, ce qui ne pourrait se faire qu'au prix de lourdes pertes.

Après avoir noté que « *l'écroulement de la dictature de Thieu ne peut être, au mieux, que retardé* », *Trybuna Ludu* écrit, par exemple : « *Les succès des forces populaires créent aujourd'hui des chances réalistes pour la réalisation des accords de Paris, pour la paix dans un Vietnam du Sud las de la guerre* ». Comment cette transition de la guerre à la paix pourrait-elle s'effectuer ? Ce n'est pas expliqué. *Zolnierz Wolnosci*, journal de l'armée polonaise, laisse pointer un peu plus que le bout de l'oreille en affirmant : « *A présent, le G.R.P., compte tenu du territoire qu'il contrôle et du soutien populaire qui est le sien, est l'unique force politique représentative dans le pays.* » En tout cas, il est clair qu'une solution politique aurait maintenant les faveurs des capitales de l'Europe de l'Est.

Eteindre les foyers de guerre et de tension

Les pays du pacte de Varsovie ont, en effet, avec le Portugal, un sujet de préoccupation suffisant. A la différence de ceux du Vietnam, les événements de Lisbonne ont droit, depuis plusieurs mois, à une grande publicité dans la presse du camp socialiste. Il n'empêche que l'accélération du processus révolutionnaire sur les rives du Tage ne survient peut-être pas au moment le plus opportun pour les alliés de Moscou. L'orientation nettement plus socialiste du nouveau régime portugais depuis le coup d'Etat manqué du 11 mars ne risque-t-elle pas d'être considérée par les pays occidentaux, et principalement les Américains, comme une remise en cause de l'équilibre européen ? Dans ce cas, la réunion de la C.S.C.E., qui doit consacrer solennellement cet équilibre, ne serait-elle pas compromise ?

Le dernier numéro parvenu à Vienne de l'hebdomadaire soviétique *Temps nouveaux* (numéro 13, mars 1975), insiste sur l'idée que la détente ne doit pas connaître de « recul ». La revue rappelle qu'au récent congrès du P.C. hongrois, M. Brejnev avait déclaré : « *Le processus de la détente est un processus ininterrompu qui requiert une incessante marche en avant. S'arrêter dans cette voie équivaudrait à remettre en cause ce qui a déjà été acquis.* » Dénonçant les « *pauses et atermoiements* » de ceux qui voudraient ramener les peuples « *dans le labyrinthe de la guerre froide* », *Temps nouveaux*, après avoir évoqué la propagande de l'OTAN au sujet du Portugal, écrit : « *Toutes ces manœuvres et intrigues des adversaires de la détente sont éminemment préoccupantes (...). Il est indispensable d'éteindre les foyers de guerre et de tension au Proche-Orient, en Indochine, en Méditerranée orientale. Il est indispensable d'achever avec le maximum de résultats une action collective d'importance majeure de l'Est et de l'Ouest ; nous avons en vue la conférence nous avons en vue la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe.* »

Un contretemps dans la préparation de cette conférence serait d'autant plus mal venu pour les pays de l'Est qu'ils avaient le sentiment, ces derniers temps, d'avoir à portée de la main cet objectif essentiel de leur policet objectif essentiel de eur politique extérieure. Certes, la proposition faite aux Occidentaux par M. Brejnev de convoquer les participants pour la dernière phase des discussions, le 30 juin prochain, à Helsinki n'a pas été rendue publique dans la presse du camp socialiste. On peut en conclure que cette date n'est pas absolument impérative, mais a été avancée afin d'inciter les délégués à travailler d'arrache-pied pour pour achever leurs travaux au cours de l'été. Moscou et ses alliés ne pourraient guère s'opposer à un retard de quelques semaines dans la conclusion de la conférence. Ils seraient en revanche fort mécontents si une pause prolongée, voire un blocage, devait intervenir dans le processus de la négociation.

MANUEL LUCBERT.

M. Lecanuet met l'Europe occidentale en garde contre les pressions « sans précédent » de l'Est

De notre correspondante

Genève. — « *Les difficultés auxquelles se heurte l'unification de l'Europe, les menaces qui pèsent sur le flanc sud de l'OTAN, les grandes manœuvres diplomatiques de l'U.R.S.S., ne peuvent manquer d'affecter profondément l'évolution européenne* », déclare M. Lecanuet dans un message à la conférence européenne pour les droits de l'homme et l'autodétermination qui vient de se réunir à Lucerne. Le garde des sceaux poursuit : « *Dans ces conditions, la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) revêt une importance accrue et peut receler des risques imprévus. La moindre crédibilité de la garantie américaine, l'inorganisation politique et la faiblesse militaire de l'Europe occidentale exposent celle-ci à des pressions politiques sans précédent depuis la guerre de la puissance hégémonique qui domine le centre et l'est de notre continent. A ces pressions peuvent correspondre des tentations dans certains de nos pays. Leur résultante pourrait être ce qu'on appelle la « finlandisation », c'est-à-dire la neutralisation politique de l'Europe occidentale et la perte de sa liberté d'action (...). Les progrès de la coopération avec l'Est doivent aller de pair avec les progrès de la liberté. Toute coopération qui méconnaîtrait ce principe serait fragile et fallacieuse.* » a entendu notamment de nombreux réfugiés d'Europe de l'Est et de l'Union soviétique, certains exprimant en particulier des revendications nationales baltes, ukrainiennes et géorgiennes. La conférence a adopté une résolution *demandant l'application dans*

La conférence, qui réunissait une soixantaine de personnalités, toute l'Europe de la charte des droits de l'homme de l'ONU et de la convention des droits de *l'homme* du Conseil de l'Europe. — I. V.

● *La conférence du désarmement* des Nations unies, au terme d'une session de cinq semaines à Genève, s'est ajournée, le jeudi 10 avril, au 25 juin. A Vienne, un porte-parole a annoncé que les conversations sur la limitation des armements en Europe (U.B.F.R.) seraient ajournées après la soixante-sixième séance, jeudi prochain, pour quatre semaines.

(U.P.I.)

Au cours du week-end

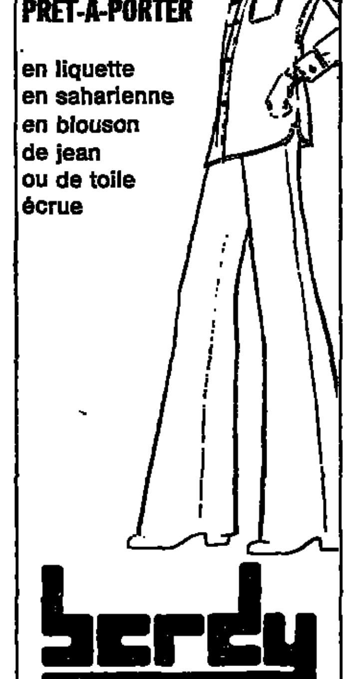
LES « NEUF » PRÉPARERONT A DUBLIN L'UNION EUROPÉENNE

(De notre correspondant.)

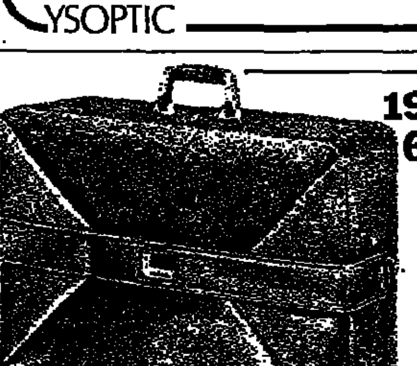
Dublin. — Le ministère des affaires étrangères irlandais n'avait pas encore indiqué, ce vendredi matin 11 avril, l'endroit où se déroulera, ce week-end, la réunion des ministres des affaires étrangères des Neuf. Cette discrétion et la décision de ne pas publier de communiqué à l'issue de la réunion sont destinées à dissuader les journalistes de venir dans la capitale irlandaise. Les ministres espèrent pouvoir discuter en toute quiétude de questions un peu moins terre à terre que celles des produits alimentaires et des tarifs.

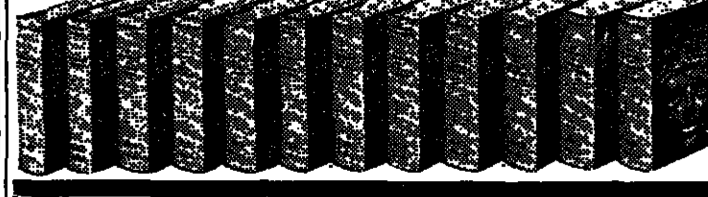
Tous les ministres seront là, ainsi que le président de la Commission européenne, M. Ortoli. La présence du premier ministre de Belgique, M. Tindemans, fait *penser que, malgré* l'aspect « *coin du feu* » de la réunion, les participants visent tout de même des objectifs précis. M. Tindemans, qui déjeunera avec le président de la Commission et les ministres samedi, a été chargé, au dernier « sommet » de Paris, en décembre 1974, de « *faire aux chefs de gouvernement, avant la fin de 1975, un rapport de synthèse* » sur la base des consultations qu'il mène avec « *les gouvernements et les milieux représentatifs de l'opinion publique au sein de la Communauté* », en vue de la préparation de l'union européenne, décidée, en principe, au « sommet » de Paris de 1972. — J. M.











POLITIQUE

L'AJOURNEMENT DU VOYAGE DE M. MITTERRAND EN UNION SOVIÉTIQUE

Le cœur de Moscou ne pencherait-il plus à gauche ?

par RAYMOND BARRILLON

Le seul fait que *l'Unité*, hebdomadaire du parti socialiste, soit sorti des presses jeudi avec un article titré « Bons baisers de Moscou » suffit à prouver que la décision prise par les dirigeants soviétiques d'ajourner le voyage que M. Mitterrand et onze de ses amis devaient faire en U.R.S.S., du 14 au 21 avril, a totalement pris au dépourvu l'entourage du premier secrétaire du parti socialiste.

C'est mercredi, vers 17 heures, moins de deux heures avant le « bouclage » de l'hebdomadaire, qu'un émissaire, assez embarrassé, de l'ambassade de l'U.R.S.S. à Paris avait donné connaissance aux collaborateurs de M. Mitterrand d'un surprenant télégramme venu de Moscou. Tout ce qui compte en U.R.S.S., y expliquait-on, allait se trouver mobilisé par deux tâches urgentes : la mise au point du plan quinquennal et l'organisation des grandes cérémonies prévues pour célébrer, le 8 mai, le trentième anniversaire de la victoire remportée sur l'Allemagne nazie.

Ce contretemps, motivé de façon assez étrange, pour ne pas dire sarcastique ou même insultante n'a été rendu public que jeudi matin pour une double raison. Les dirigeants soviétiques et leurs représentants à Paris prétendaient laisser aux invités décommandés le soin de faire connaître eux-mêmes leur infortune. De leur côté, les amis du voyageur indésirable ne voulaient rien faire ni rien dire avant d'avoir pris contact avec lui. Joint par M. Pontillon à Tahiti, d'où il s'apprêtait à repartir pour Paris, via Los Angeles, M. Mitterrand formulait dans la soirée de mercredi une double recommandation : si un communiqué commun devait être publié à propos de cette affaire, il devrait préciser clairement que la *d é c i s i o n* d'ajournement avait été prise à Moscou, et il ne devrait faire aucune allusion à d'éventuelles conversations destinées à fixer une nouvelle date de rencontre.

De telles exigences procédaient d'une amertume fort compréhensible : le voyage de la délégation du P.S. était parfaitement « mis au point ». Si une certaine incertitude subsistait, conformément aux usages soviétiques, sur la date exacte à laquelle M. Mitterrand s'entretiendrait avec M. Brejnev, il était acquis que la délégation soviétique destinée à rencontrer celle du P.S. serait conduite par M. Souslov, secrétaire du comité central du P.C.U.S. Recevant, le 2 avril, les membres de la délégation, M. Tchervonenko, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris, avait porté un toast au succès du voyage et à celui de la gauche française. La décision brutale de Moscou ne pouvait laisser insensible M. Mitterrand, dont le désir de connaître enfin l'Union soviétique avait déjà été contrarié à trois reprises depuis septembre 1972 (*le M o n d e* du 11 avril).

Les exigences du premier secrétaire du parti socialiste ont cependant été jugées exorbitantes par l'ambassade de l'U.R.S.S. à Paris, et c'est la raison pour laquelle l'ajournement du voyage n'a pas été présenté comme étant décidé « d'un commun accord ». Au terme de tractations qui ont duré une bonne partie de la journée de jeudi, le P.S. prenait l'initiative d'annoncer lui-même, et lui seul, en début de soirée, que, à la demande du comité central du parti communiste de l'Union soviétique, il était décidé (mais non point « d'un commun accord », formule souhaitée par les Soviétiques) de « reporter à une date ultérieure » le voyage de la délégation.

Hypothèses

Report ou refus définitif de Moscou ? Il serait imprudent de trancher, mais on n'en est pas moins fondé à examiner diverses hypothèses, dont aucune n'est simple ni vraiment convaincante.

Un certain nombre de socialistes sont fortement enclins à penser que M. Jacques Chirac n'est pas totalement étranger à l'affront qui vient d'être fait à douze membres de l'état-major de leur parti, et tiennent en substance le raisonnement suivant : l'attitude conciliante prise par le premier ministre et par M. Giscard d'Estaing sur la conférence paneuropéenne sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) pourrait bien avoir été payée en retour par l'engagement de ne pas recevoir à Moscou le leader de l'opposition française avant le président de la République, qui doit se rendre à l'automne dans la capitale soviétique. De surcroît, à partir du moment où les Soviétiques ont obtenu des assurances de l'Elysée et de l'Hôtel Matignon sur un sujet qui les préoccupe au premier chef et qui va jusqu'à les obséder, qu'ont-ils à faire de l'appui des socialistes français et de leurs entretiens avec eux sur cette question ? Si l'on fait valoir aux tenants de cette thèse que M. Chirac est rentré d'U.R.S.S. le 24 mars et que la décision d'« ajournement » soviétique n'est intervenue que le 9 avril, ils rétorquent : les dirigeants de Moscou ne pouvaient évidemment pas apparaître comme cédant immédiatement aux exigences de Paris. Tel étant le point de vue d'un certain nombre des amis de M. Mitterrand, précisons qu'il était impossible d'obtenir jeudi dans l'entourage du premier ministre le moindre élément propre à accréditer cette version.

Y aurait-il eu alors intervention auprès de Moscou d'un P.C.F. ulcéré de penser qu'allait être honoré dans la capitale mondiale du socialisme le premier secrétaire d'un parti que les communistes français critiquent sans relâche depuis six mois, et auquel ils ont maintes fois reproché, entre autres griefs, de ne pas reconnaître les vertus et les mérites des pays de l'Est ? Cette hypothèse se heurte au fait que, dès jeudi après-midi, M. Georges Marchais a déclaré ignorer les raisons de Moscou et regretter sa décision. Il a souhaité qu'ait lieu un voyage dont l'annonce avait été « accueillie très favorablement » par le P.C.F. Les communistes manifestent ainsi leur autonomie vis-à-vis de Moscou, qu'ils blâment comme ils l'avaient déjà fait le 7 mai 1974 en déplorant la visite rendue à M. Giscard d'Estaing, en pleine campagne présidentielle, par M. Tchervonenko, ambassadeur d'U. R. S. S. à Paris. Encore faut-il rappeler que M. Marchais était apparu beaucoup plus sarcastique que chaleureux lorsqu'il avait déclaré le 17 mars : « *Je suis content que M. François Mitterrand aille en Union soviétique, parce que les derniers documents qui ont été publiés sous sa direction par le parti socialiste n'ont jamais fait état de l'existence d'un système socialiste mondial. J'espère qu'en Union soviétique il va découvrir que le socialisme existe.* »



(Dessin de CHENEZ.)

En définitive, pourquoi ne pas penser tout simplement que n'était pas vraiment souhaitée la venue en Union soviétique d'un homme dont les dernières prises de position — notamment sur la situation au Portugal — n'étaient pas de nature à réchauffer un enthousiasme soviétique déjà fort tiède à l'époque où M. Mitterrand briguait l'Elysée ?

Sauf à expliquer la décision prise *in extremis* le 9 avril par l'existence de divergences au sein de l'équipe du Kremlin, on doit se demander si le dessein profond de Moscou, qui avait récemment réservé à M. Chirac un accueil exceptionnellement favorable, n'est pas de jouer le pouvoir en place contre l'union de la gauche bien plus ouvertement encore que du temps de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou. Comment ne douterait-on pas, après ce qui vient de se passer, que le cœur de Moscou penche à gauche ?

En tout cas, si « l'affaire du voyage ajourné » provoque dans les rangs du parti socialiste un regain d'hostilité à l'égard des communistes, le P.C.F. ne sera pas fondé à prétendre, comme le fait dans *l'Humanité* de ce vendredi M. Jacques Chambaz, que l'anticommunisme et l'antisoviétisme ne s'expliquent que par « la crise de la société française ».

LE COMMUNIQUÉ DU P.S.

Le secrétariat national du P.S. a rendu public, jeudi 10 avril, peu avant 19 heures le communiqué suivant : « *A la demande du comité central du parti communiste de l'Union soviétique, il a été décidé de reporter à une date ultérieure le voyage qu'une délégation de socialistes français devait effectuer en Union soviétique du 14 au 21 avril 1975.* »

M. MARCHAIS : nous regrettons.

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a déclaré, jeudi 10 avril :

« *Nous venons d'apprendre que la visite de la délégation du parti socialiste en Union soviétique a été ajournée.*

» *Comme on sait, notre parti a accueilli très favorablement l'annonce de cette visite.*

» *Nous ignorons les raisons de ce nouveau report, que nous regrettons. Nous continuons à penser que le voyage en U.R.S.S. d'une délégation du parti socialiste, conduite par son premier secrétaire François Mitterrand, et la rencontre de cette délégation avec le parti communiste de l'Union soviétique sont souhaitables.*

» *En effet, nous nous prononçons pour le développement de la coopération à l'échelle internationale entre les partis communistes et socialistes dans la lutte pour le progrès social, la paix et l'indépendance, la démocratie et le socialisme. Et, pour sa part, notre parti apporte une contribution active à ce développement.*

» *Dans la dernière période, cette lutte a marqué des progrès importants. Les bases existent pour que la coopération entre socialistes et communistes se renforce.*

» *Nous croyons que ce renforcement est nécessaire pour contraindre l'impérialisme à de nouveaux reculs, faire progresser encore la lutte des travailleurs et des peuples.* »

● *M. Eric Hintermann*, secrétaire général du Centre d'études pour le socialisme (courant « le plus réformiste » du P.S.), estime que « *l'ajournement par les Soviétiques du voyage de M. François Mitterrand à Moscou confirme une donnée historique : l'U.R.S.S. place ses relations avec les Etats, même capitalistes, avant ses rapports avec les partis de gauche. Les intérêts de grande puissance de l'U.R.S.S. priment tout le reste* ».

Aucun commentaire dans la capitale soviétique

De notre correspondant

Moscou. — On se refuse résolument à Moscou à tout commentaire sur le nouveau « report » de la visite de M. Mitterrand (*le Monde* du 11 avril) La nouvelle, que certains officiels ont commencé à diffuser seulement dans la matinée du jeudi 10 avril, a surpris non seulement les observateurs étrangers, mais aussi certains commentateurs soviétiques qui suivent les questions françaises. Pour les uns comme pour les autres, la visite du premier secrétaire du parti socialiste français ne paraissait, en effet, plus poser de problèmes au début de la semaine, bien que la presse se soit abstenue d'y faire allusion.

Pour autant qu'on le sache, c'est mercredi dernier que la décision a été prise. A quel niveau ? Il est impossible de répondre précisément, mais il est évident qu'il ne s'agit pas de l'initiative d'un obscur fonctionnaire. En tant que leader d'un parti socialiste, M. Mitterrand était en effet l'invité du comité central du parti communiste soviétique. Les préparatifs de son voyage avaient été suivis de près par M. Tchervonenko, l'ambassadeur soviétique en France, qui est lui-même membre du comité central et qui est aujourd'hui bien placé pour évaluer la gravité d'une telle mesure.

C'est, affirme-t-on de source officieuse, pour des raisons de « calendrier » que M. Mitterrand s'est vu prier de rester à Paris, alors qu'il s'apprêtait à boucler ses valises pour se rendre à Moscou. La date du 14 avril ayant été fixée voici plusieurs semaines et d'un commun accord, les Soviétiques, pour être convaincants, devront être précis : ils ne pourront pas, en particulier, invoquer des événements dont on connaissait les dates depuis longtemps. Les préparatifs du trentième anniversaire de la victoire sur l'hitlérisme — qui sera célébré les 8 et 9 mai prochain — peuvent difficilement constituer une excuse : voici près d'un an que la presse soviétique, inlassablement, prépare la population à commémorer l'événement, et il ne se passe pas de jour sans que tous les journaux, sans exception, évoquent les cérémonies du mois de mai.

Reste la préparation du prochain plan quinquennal. Mais là encore, on ne peut pas parler d'événement imprévu. La préparation d'un plan, surtout dans une économie strictement planifiée, ne doit tout de même pas être décidée impromptu. Et on voit mal, au demeurant, en quoi ce travail de longue haleine interdisait aux interlocuteurs « naturels » de M. Mitterrand de le rencontrer. Une excuse recevable — au chapitre du « calendrier », puisque personne ne parle encore de maladie ou de déplacement imprévu — serait, en revanche, la convocation pour la semaine prochaine d'un *p l é n u m* du comité central. Un tel événement mobilise effectivement toute la hiérarchie et interdirait certainement des entretiens sérieux. Habituellement un *p l é n u m* a bien lieu en avril, mais plutôt à la fin du mois. Aucune information ne permet encore d'affirmer si une telle réunion a été ou non convoquée. La tradition veut en effet qu'elle ne soit jamais annoncée à l'avance.

Il est d'autant plus important que les dirigeants soviétiques s'expliquent clairement que M. Mitterrand n'a jamais joui — et c'est un euphémisme — d'un préjugé favorable à Moscou. Au cas où les explications resteraient diplomatiques, on serait en droit de se demander si le premier secrétaire du P. S. n'est pas tout simplement *persona non grata* dans la capitale soviétique, tant il arrive qu'il soit ici brocardé par des officiels qui savent habituellement peser leurs mots au point de manifester encore aujourd'hui du respect pour un certain Richard Nixon.

Il est peu probable pourtant qu'un facteur « *personnel* » ait pu jouer, car les dirigeants soviétiques savent, en général, parfaitement maîtriser, au nom de la stratégie, leurs animosités personnelles. M. Chirac a bénéficié, il y a peu de temps encore, de cette règle de conduite et a pu impunément commettre un sacrilège à Moscou en faisant allusion aux liens qui, selon lui, existent entre MM. Marchais et Brejnev. M. Chirac, il est vrai, est au pouvoir Il n'est pas, d'autre part, socialiste.

Ce nouveau contretemps, on le voit, pourrait conduire à s'interroger sur l'attitude de Moscou à l'égard des fronts communs de la gauche en Europe occidentale. Si c'est un affront que le Kremlin a voulu délibérément infliger à M. Mitterrand, nous aurons un élément de réponse de poids. Car on ne pourrait pas alors reprocher au leader socialiste français de n'avoir pas voulu se livrer à la petite comédie qui consiste à camoufler une décision unilatérale derrière un « *commun accord* » de circonstance.

JACQUES AMALRIC.

Les commentaires de la presse

L'AURORE : ce que veut le P.C.

« *L'affaire a une dimension politique exceptionnelle. D'abord y transparait l'accord jamais entamés entre le P.C.F. et le Kremlin. Et, parbleu ! l'on sait bien qui commande à l'autre ! Depuis sept mois, les communistes tentent de ruiner le crédit politique de Mitterrand. A la manière des procès de Moscou, les insinuations les plus fielleuses ont été lancées pour le déconsidérer.*

» *Le P.C.F. n'admet pas de jouer les seconds rôles. Abattre Mitterrand, c'est f a i r e d'une pierre deux coups. Le parti socialiste d'aujourd'hui est un conglomérat de sectes rassemblées par l'autorité politique et morale d'un homme. Son déclin, son effacement annonceraient sans doute la dislocation du parti, qui cesserait de compter comme force principale de la gauche.*

Ce que veut le P.C. et ce à quoi les Soviétiques acquiescent.

» *Pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'éventuelle prise de pouvoir en France.* »

(J. VAN DEN ESCH.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : un projet à mettre au frigidaire.

« *Les socialistes français, s'ils ont encore quelque orgueil, se devraient de mettre pour un temps au frigidaire un projet qui, par ses multiples remises en cause, revêt à la fin un aspect burlesque. Indiscutablement, les Soviétiques ne pouvaient employer meilleur moyen pour châtrer de tout son intérêt une visite dont la réalisation parait désormais de plus en plus problématique, et de moins en moins souhaitable.* (...)

» *Cette gifle soviétique aux socialistes français ôte incontestablement à François Mitterrand la possibilité de redorer un blason en partie terni par la polémique P.S.-P.C.* »

(DIDIER BUFFIN.)

LE FIGARO : le cœur n'y est plus.

« *Cet incident survenant après le « chahut » que les militants communistes ont déclenché contre l'orateur socialiste lors du meeting « unitaire » de la Mutualité, mercredi, après aussi le manque d'enthousiasme marqué dans la discussion de la motion de censure, risque d'alourdir encore le climat à gauche. Certes, personne ne veut pour l'instant prendre la responsabilité de rompre. Mais si le pacte est maintenu, le cœur n'y est plus.* »

● *M Jean Terrade*, préfet hors cadre, est nommé directeur du cabinet de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Max Lavigne, nommé préfet de la Haute-Loire (par décret au *Journal officiel* du 10 avril).

Après la démission de son suppléant

M. LIMOUZY (U.D.R.) VEUT REDEVENIR DÉPUTÉ DU TARN

M. Louis Donnadieu, député U.D.R. de la deuxième circonscription du Tarn (Castres, Mazamet), s'est démis de son mandat pour permettre à M. Jacques Limouzy — dont il était le suppléant — de retrouver son siège à la faveur d'une élection législative partielle. La décision a été annoncée jeudi 10 avril à l'Assemblée nationale ; l'élection devra être organisée dans les deux mois suivant la démission du député.

Ancien sous-préfet, M. Limouzy a été élu député en 1967 et réélu en 1968 et 1973. Maire de Castres depuis 1971, il est entrée dans le gouvernement de M. Chaban-Delmas (1969-1972) comme secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, et fut repris dans celui de M. Messmer, d'avril 1973 jusqu'à mai 1974, comme secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale.

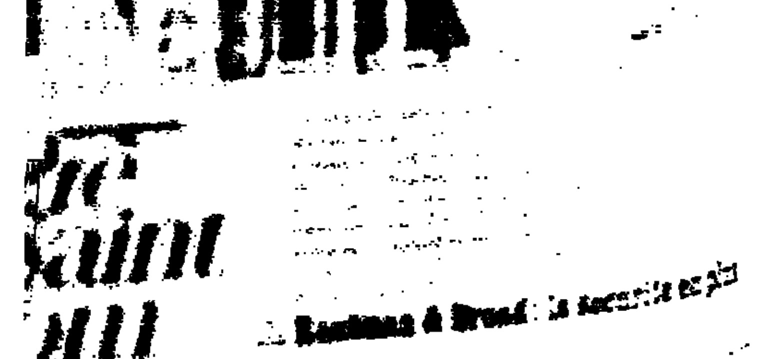
En 1973, M. Limouzy a été réélu dès le premier tour avec 30 589 voix sur 60 489 suffrages exprimés.











L'Assemblée nationale adopte le nouveau statut du fermage

Les députés ont poursuivi jeudi 10 avril, à 15 heures, sous la présidence de M. Edouard Schloesing, l'examen des articles du projet de loi réformant le statut du fermage (« le Monde » du 10 avril). L'ensemble de ce texte a été voté à main levée, les socialistes et les communistes s'abstenant.

L'article 7, « *contrepartie des concessions demandées aux bailleurs pour assurer plus de sécurité aux preneurs* », règle la situation des prix des fermages. Par scrutin public, les députés repoussent par 298 voix contre 184 sur 482 suffrages exprimés un amendement de suppression du groupe communiste, qui estime que « *cet article laisse la porte ouverte à tous les abus en ne fixant pratiquement aucune limitation du prix des fermages* », opinion partagée par M. PIERRE JOXE (P.S., Saône-et-Loire), mais vigoureusement contestée par M. Bonnet.

L'Assemblée adopte ensuite un amendement de la commission obligeant le préfet à fixer rapidement le prix des baux en cas de désaccord des parties intéressées au sein des commissions départementales; puis un amendement de M. JULIA (U.D.R., Seine-et-Marne) précisant que « *les quantités de denrées servant de base au calcul du prix des baux font l'objet d'un nouvel examen dans une période n'excédant pas neuf ans* ».

Sont également adoptés les amendements de la commission limitant, d'une part, les marges de dépassement provoquant l'action en révision des prix des fermages et réglant, d'autre part, les modalités de conclusion de certains baux dont le bailleur est une personne morale de droit public.

L'ensemble de l'article 7 est adopté en scrutin public par 290 voix contre 185, la gauche émettant un vote négatif.

Après l'article 7, les députés repoussent un amendement socialiste rétablissant les juridictions paritaires d'appel.

A l'article 8, qui prévoit pour le propriétaire la possibilité de résilier le bail à tout moment sur des parcelles dont la destination agricole peut être changée, les députés précisent que, dans le cas d'un plan d'occupation des sols, la résiliation n'est possible que dans les zones urbaines.

L'article 9, visant à faciliter les conditions d'octroi de l'indemnité due au preneur évincé en raison du changement d'affectation des parcelles qu'il exploitait, est adopté sans modification après que M. CHRISTIAN BONNET eut assuré que « *ce texte avantage le preneur* ».

L'article 10 autorise, sous réserve de l'accord du bailleur ou avec l'autorisation du tribunal paritaire, les sous-locations à usage de vacances ou de loisirs. L'adoption de cet article est assortie d'une disposition, demandée par la commission de la production et des échanges, qui précise que chacune des sous-locations ne pourra excéder « *deux mois consécutifs* ». Ainsi, la durée annuelle des sous-*locations, à condition qu'elles* soient consenties à des locataires différents, n'est pas limitée.

Est adopté ensuite l'article 11 qui libéralise les conditions dans lesquelles peuvent s'opérer les échanges de jouissance sur certaines parcelles louées et qui confie à la commission consultative des baux ruraux le soin de fixer, pour chaque région agricole, la part de surface du fonds loué susceptible d'être échangée.

L'introduction dans le code rural d'une nouvelle disposition permettant le retournement des prairies ou la mise en herbe des terres suscite un large débat au terme duquel les députés adoptent un amendement qui supprime du texte *proposé par le gouvernement* la nécessité pour le preneur de l'accord du bailleur ou du tribunal paritaire, préférant ainsi laissé à l'exploitant une plus grande autonomie de décision.

Le ministre de l'agriculture *ayant proposé une nouvelle rédac*tion de l'article 13 qui tend, dans le cadre du droit de reprise du bailleur pour lui-même ou pour l'und- es descendants majeurs ou mineurs émancipés, à protéger les preneurs âgés qui sont à moins *de cinq ans de l'âge de la retraite*, cet article est adopté.

Bien que MM. MARCEL RIGOUT (P.C., Haute-Vienne) et PIERRE JOXE (P.S., Saône-et-Loire) aient réclamé la suppression pure et simple de l'article suivant qui, selon eux, *tend à permettre au propriétaire bénéficiaire* du droit de reprise d'échapper à ses obligations, les députés approuvent les *dispositions* traitant des conditions de reprise du bien loué par le bailleur pour l'exploiter personnellement ou au profit d'un descendant majeur ou mineur émancipé. Ils les précisent toutefois en adoptant un amendement qui vise au renforcement des critères d'exploitation personnelle exigés du bailleur ayant exercé le droit de reprise et apportant le bien à un groupement foncier agricole.

Après l'adoption d'un article additionnel proposé par le gouvernement pour interdire la reprise par une personne morale au profit d'un de ses membres qui aurait acquis à titre onéreux des parts depuis moins de neuf ans, sauf dans le cas des sociétés constituées entre membres d'une même famille ou celui des groupements agricoles d'exploitation en commun, l'article 15 modifié par un amendement de pure forme est approuvé.

Avant que la séance ne soit suspendue à 19 h. 20, les députés adoptent l'article 16 quit raite des conditions dans lesquelles le preneur peut être réintégré.

Ce texte précise notamment que le droit à la réintégration dans les zones de montagne n'est pas limité aux seuls agriculteurs à titre principal.

Sous la présidence de M. Charles Bignon, U.D.R., vice-président, le débat reprend à 21 h. 30 par *l'examen de l'article 17* qui crée une nouvelle catégorie de travaux susceptibles d'être exécutés par le preneur, sans accord du bailleur, à condition que la durée d'amortissement de ces travaux ne dépasse pas de plus de trois ans un bail de neuf ans et de plus de quatre ans un bail de douze ans. La mise en œuvre de cette disposition est, d'autre part, subordonnée dans chaque département à la publication d'un arrêté préfectoral pris après avis de la commission consultative des baux ruraux.

Malgré la demande de suppression de l'article 18, proposée par l'opposition de gauche, les députés adoptent le texte du gouvernement, qui dispose que, lorsque l'indemnisation due par le bailleur au preneur sortant pour améliorations apportées au fonds est fixée par le juge, le bailleur pourra demander au preneur le remboursement des sommes payées par *lui*.

Après l'adoption de l'article 19 relatif au partage de certaines charges foncières entre le propriétaire et le preneur et précisant qu'en cas de conflit la fraction supportée par le preneur est fixée à un cinquième, M. CHRISTIAN BONNET s'engage, après une intervention de M. PAUL CORREZE (U.D.R., Loir-et-Cher), à proposer un texte qui inciterait les propriétaires *fonciers, intéressés dans certaines* régions par la forêt et la chasse, à louer leurs terres.

Les avantages des baux à long terme

En réponse à M. JEAN-MARIE *COMMENAY* (app. réf., *Landes*), le ministre de l'agriculture indique que les prix ne seront pas les mêmes pour les baux à long terme et pour les autres, puisque l'article 20 prévoit que le prix du bail sera désormais fixé en fonc*tion de sa durée, sans qu'il y ait* identité entre les deux catégories. L'article est adopté ainsi qu'un amendement qui rappelle et maintient les avantages (notamment l'exonération des droits de mutation) attachés au système des baux à long terme.

L'article 21, relatif à l'application de la présente loi aux baux en cours, est adopté après avoir été modifié par un amendement, présenté par la commission de la production et des échanges, qui prévoit que les parties pourront, d'un commun accord, décider de mettre immédiatement en application les nouvelles dispositions en matière de reprise.

Le dernier article du projet de *loi, prévoyant les conditions d'en*trée en vigueur de ladite loi, est adopté après que les députés eurent introduit une disposition tendant à subordonner la mise en application de la loi à la parution des arrêtés préfectoraux fixant *les prix des fermages*.

L'article 2 du projet de réforme, ayant été réservé au cours de la discussion qui s'était déroulée le mardi 8 avril, est alors examiné. Auparavant les députés adoptent un article additionnel, présenté par le gouvernement, reconnaissant la notion de vente sous condition suspensive, qui permet au titulaire du droit de préemption de saisir le tribunal paritaire s'il estime que les conditions et le prix contenus dans le contrat de vente sont exagérés et au propriétaire, s'il n'accepte pas les décisions du tribunal, de renoncer à la vente.

L'article 2, qui aménage les conditions *matérielles* de l'exercice par le preneur de droit de préemption, est adopté avec un amendement de la commission des lois, qui stipule que non seulement « *le preneur* » mais aussi « *les autres bénéficiaires du droit de préemption* » disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur décision quant à « *leur volonté ou leur refus d'acquérir le bien, aux prix, charges et conditions communiqués* ».

A la demande du gouvernement, une seconde délibération de l'article premier a lieu. En effet, M. BONNET reproche à l'amendement socialiste, adopté le 8 avril — qui homogénéisait les conditions de l'exploitation, quel que soit le type de faire-valoir initial, — de priver du droit de préemption, en cas de vente, le fermier qui, sans être propriétaire d'une parcelle, aurait été preneur d'une exploitation d'une superficie supérieure à la surface retenue par la réglementation sur les cumuls. L'amendement tendant à pallier cette anomalie est adopté, les socialistes se ralliant à cette nouvelle rédaction du texte. A la demande de M. BERTRAND DENIS (rép. ind., Mayenne), M. BONNET *s'engage à étudier le* cas particulier des propriétaires, concernés par le droit de préemption, mais qui ne seraient pas exploitants.

Après les explications de vote de MM. PIERRE VILLON (P.C., Allier), PIERRE JOXE (P.S., Saône-et-Loire), ROGER CORREZE (U.D.R., Loir-et-Cher), PIERRE MEHAIGNERIE (réf., Ille-et-Vilaine) et BERTRAND DENIS (rép. ind., Mayenne), l'ensemble du projet de loi, mis au voix, est adopté, les députés communistes, socialistes et radicaux de gauche s'abstenant. La séance est alors levée à 0 h. 30. — A. Ch.

Le Sénat poursuit l'examen du projet de loi en faveur des handicapés

Le Sénat a poursuivi le 10 avril jusqu'à une heure avancée de la nuit, l'examen du projet de loi en faveur des personnes handicapées. Il n'a pu, toutefois, adopter que les six premiers articles de ce texte. Il reprendra mercredi prochain la discussion des quelque quarante articles qui restent soumis à son examen.

L'article premier énonce les principes d'orientation sur la base desquels l'ensemble du projet de loi a été conçu et fixe les droits fondamentaux reconnus aux handicapés sur la collectivité. M. LOUIS GROS (ind.), représentant les Français établis hors de France, souhaitait que l'effort de solidarité nationale s'étendît *hors des frontières aux Français* handicapés. M. LENOIR, secrétoire d'Etat à l'action sociale, a opposé à cette demande l'article 40 de la Constitution, qui interdit au Parlement de voter des dépenses supplémentaires sans re*cettes correspondantes*. « *Le système des prestations sociales*, a-t-il indiqué, *repose sur le principe de la territorialité. Le problème ne peut être résolu sans un examen d'ensemble. Le texte tel qu'il est entraîne déjà un surcroît de charges de 1 900 millions. Il y a des limites qu'on ne peut dépasser.* »

A la demande du gouvernement, les sénateurs ont ensuite repoussé par 164 voix contre 116 un amendement socialiste qui visait à introduire dans ce même article la notion de « garantie de ressources suffisantes » parmi les devoirs de la collectivité nationale à l'égard des handicapés.

Les principales modifications ensuite apportées par les séna*teurs* au texte initial sont les suivantes :

● ARTICLE PREMIER. — Avant de décider de l'accès d'un handicapé dans une institution ouverte à l'ensemble de la population, il sera tenu compte des « *aptitudes du milieu familial* » (amendement socialiste accepté par le gouvernement).

● ARTICLE PREMIER ADDITIONNEL. — MM. HENRIET et MIROUDOT (ind.) ont fait *voter l'article suivant :*

« *Des dispositions réglementaires détermineront les conditions dans lesquelles sera poursuivie une politique active de prévention contre les handicaps de l'enfance, tant dans le cadre de la périnatalité que dans celui de la pathologie cérébrale et de la pathologie génétique. Le gouvernement informera le Parlement des actions menées et de leurs résultats en ce qui concerne le dépistage et le traitement.* »

Sur l'initiative de M. LENOIR, cet article a été ainsi complété :

« *Le ministère de la santé présentera, dans un délai de deux ans, un rapport sur les conditions dans lesquelles a été poursuivie la politique de prévention contre les handicaps de l'enfance, tant dans le cadre de la périnatalité que dans celui de la pathologie cérébrale et de la pathologie génétique, ainsi que sur des résultats obtenus par cette politique.* »

● ART. 2. — Un amendement de la commission des affaires sociales tendant à substituer la notion « *d'obligation scolaire* » à celle « *d'obligation éducative* » qui est inscrite dans le projet a été repoussé par 159 voix contre 122. « *L'obligation éducative* » avait dit avant le scrutin M. LENOIR, englobe « *l'obligation scolaire* ».

Les sénateurs ont toutefois voulu adapter la forme de l'obligation scolaire contenu dans l'obligation *éducative : l'éducation spéciale*, ont-ils fixé, pourra se poursuivre après l'âge de la scolarité obligatoire.

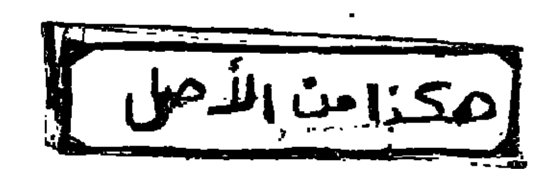
● ART. 3. — Cet article met à la charge de l'Etat les dépenses d'enseignement et de première formation professionnelle des enfants et adolescents handicapés. Le Sénat a voté un amendement, déposé par M. LENOIR, incluant l'enseignement agricole et étendant l'aide de l'Etat aux établissements privés qui accueillent les handicapés pour leur donner cette formation.

● ART. 4. — Cet article institue une commission départementale pour l'orientation des handicapés. Dans chaque département cette commission sera présidée par un magistrat. (Amendement de M. CAILLAVET pour la commission de affaires culturelles) Le texte initial prévoyait que la composition de ces commissions — ainsi que leur fonctionnement — serait fixée par voie réglementaire. Le Sénat a précisé (sur initiative du gouvernement) :

« *Lorsque les parents ou le représentant légal de l'enfant ou de l'adolescent handicapé font connaître leur préférence pour un établissement ou un service dispensant l'éducation spéciale correspondant à ses besoins et en mesure de l'accueillir, la commission est tenue de faire figurer cet établissement ou service au nombre de ceux qu'elle désigne.* »

● ART. 5. — Le bénéfice de la non récupération par l'Etat, sur la succession d'un handicapé, est étendu à tous ceux qui ont eu en charge la personne handicapée décédée.

ART. 6. — Cet article institue une allocation d'éducation spéciale unique, qui remplace les aides diverses du régime actuel. Une omission du texte initial a été réparée (amendement du gouvernement), en faveur des enfants placés en internat. Dans certains cas, en effet, ils risquaient d'être exclus du bénéfice de l'allocation spéciale. — A. G.



POLITIQUE

LES MEETINGS DE LA GAUCHE

BORDEAUX : pas d'affluence

De notre correspondant

Bordeaux. — Aucun leader politique d'importance nationale n'avait servi de tête d'affiche au meeting organisé jeudi 10 avril par les trois partis de l'union de la gauche. Si deux mille personnes au moins ont participé à cette réunion, on était loin de l'affluence provoquée par M. François Mitterrand pour sa venue dans la même salle à l'occasion de la campagne présidentielle. Est-ce à cause du souvenir de cette réunion ? Les rangs paraissaient bien clairsemés. Il est certain que les différentes délégations n'étaient pas cette fois perdues dans une cohue invraisemblable. Elles prenaient une importance individuelle beaucoup plus grande. Indiscutablement, on s'observait, on se comptait de part et d'autre.

La présentation des trois orateurs — M. Hermier pour le P.C., M. Sainte-Marie, député, pour le P.S. et M. Julien pour les radicaux de gauche — a permis de se faire une petite idée des forces en présence. Les applaudissements qui ont salué M. Hermier étaient, de loin, les plus nourris.

TOULOUSE : de bonnes intentions

(De notre correspondant.)

Toulouse. — Avec leurs drapeaux rouges, leurs drapeaux tricolores, leurs banderoles, les jeunesses communistes, les lycéens de l'UNCAL et les ouvriers en grève scandant les mots d'ordre communiste « *Union, action, programme commun !* » et chantant *l'Internationale* ont donné le ton jeudi soir 10 avril à Toulouse au meeting de la gauche. La vaste salle du Parc des expositions, où l'on avait installé 5 800 chaises, était bondée. On remarquait aux premiers rangs les élus socialistes, nombreux en Haute-Garonne, et la rose fleurissait à beaucoup de boutonnières, mais l'ovation faite à M. René Piquet, membre du secrétariat du parti communiste, montra que le P.C.F. n'avait rien négligé pour composer l'auditoire.

La réunion s'est déroulée sans heurts mais sans passion, sans la chaleureuse exaltation des grandes campagnes électorales. Les orateurs, MM. Alain Savary pour les socialistes, René Piquet pour les communistes, Robert Fabre pour les radicaux de gauche, ont longuement parlé de la situation économique (chômage, récession, hausse des prix), mais il s'agissait surtout pour les trois partis de confirmer leurs bonnes intentions envers l'union de la gauche : « *Nous sommes à un nouveau départ* » (Robert Fabre), « *Ensemble nous gagnerons* » (M. Alain Savary), « *Le programme commun c'est la chance, la seule chance de la France* » (M. René Piquet). Il y eut presque surenchère sur ce point dans les conclusions, le porte-parole du P.C.F. se montrant le plus réservé, tandis que les jeunesses communistes applaudissaient vivement les déclarations des représentants des radicaux de gauche et du parti socialiste.

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA IVe RÉPUBLIQUE

Joseph Laniel est mort

Joseph Laniel, ancien président du conseil, est mort mardi 8 avril, à Paris, après une longue maladie. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. Ses obsèques auront lieu, mercredi 16 avril, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, à Paris.

Durant plus d'un demi-siècle, la trielle du textile normand, a représenté le Calvados au Parlement. En 1932, Joseph Laniel succède en effet à son père Henri, qui depuis 1896 était député de l'arrondissement de Lisieux. Il s'inscrit alors au groupe de l'Alliance démocratique, qui siégeait à la droite dans la Chambre des députés.

Né en 1889 à Vimoutiers (Orne), Joseph Laniel avait, dès 1910, pris la direction de la Manufacture de toiles de Vimoutiers et Lisieux, fondée par son arrière-grand-père, et l'on dira plus tard qu'il représentait l'une des plus grosses fortunes du Parlement. Ayant terminé la guerre comme capitaine, il devient en 1919 maire de Notre-Dame-de-Courson et conseiller général du Calvados.

Très lié, au Parlement, avec Paul Reynaud, il devient en 1940 sous-secrétaire d'Etat aux finances dans son cabinet. Bien qu'ayant voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, il est recherché par la Gestapo pendant l'occupation. Il se bat dans les maquis et participe à la fondation du Conseil national de la Résistance, que préside M. Georges Bidault, et où, au nom de l'Alliance démocratique, il représente l'aile droite. Mais M. Daniel Mayer (socialiste), dira de lui : « Il est conservateur, il n'est pas réactionnaire. »

En raison de cette action il est aux côtés du général de Gaulle lorsque le libérateur descend les Champs-Elysées en août 1944. Membre de droit et vice-président de l'Assemblée consultative, élu à l'Assemblée constituante en 1945, il représente le Calvados au Palais-Bourbon jusqu'en 1958, sans interruption.

En 1946, il fonde le Parti républicain de la liberté, qui veut représenter la droite issue de la Résistance, mais il combat les réformes les plus progressistes, en matière économique et sociale, contenues dans le « programme du C.N.R. », qu'il avait signé sous l'occupation. En 1948, il retourne au gouvernement dans le cabinet André Marie comme secrétaire d'Etat aux finances. En 1951 et en 1952, il est successivement ministre des P.T.T. et ministre d'Etat dans le cabinet Pleven, et conserve ce titre dans le gouvernement Edgar Faure. Après la chute du gouvernement René Mayer, en mai 1953, et après plus d'un mois de crise, l'Assemblée nationale se résigne à accorder l'investiture à Joseph Laniel (par 398 voix contre 206), étant persuadée que son gouvernement ne sera que de transition. En fait, exceptionnellement, il durera une année pleine et ne cédera la place qu'à celui de M. Pierre Mendès France, lorsque le drame de Dien-Bien-Phu l'imposera. Entouré de plusieurs anciens présidents du conseil, devenus ses ministres, MM. Bidault au quai d'Orsay, Pleven à la défense, Edgar Faure aux finances, André Marie à l'éducation nationale, et MM. Henri Queuille et Paul Reynaud comme ministres d'Etat, Joseph Laniel doit faire face à une situation difficile. A la guerre d'Indochine finissant dans la débâcle (Dien-Bien-Phu tombe le 7 mai) s'ajoutent une grève sauvage des services publics, une agitation paysanne, un épuisement de la trésorerie de l'Etat, la controverse sur la Communauté européenne de défense, les troubles au Maroc et la déposition du sultan. L'impression que le pays est mal gouverné donne libre cours aux sarcasmes, et François Mauriac, sans charité, dénonce « la dictature à tête de bœuf » *de M. Laniel, dont il brocarde à la fois l'aspect et la fortune :* « Ce président massif, on discerne du premier coup d'œil ce qu'il incarne : il y a du lingot dans cet homme-là. »

Néanmoins, en décembre 1953, M. Joseph Laniel tente le sort en briguant la succession de Vincent Auriol à la présidence de la République. Si le sort, au treizième tour de scrutin, a été en définitive favorable à René Coty, M. Joseph Laniel a affirmé plus tard dans ses Mémoires — Jours de gloire et Jours cruels — *qu'il avait été bel et bien élu au huitième tour, avec une dizaine de voix de plus que la majorité absolue : André Le Troquer, qui présidait le congrès, avait annulé quelques bulletins qui ne mentionnaient pas le prénom du candidat* (1).

Le 12 juin 1954, n'ayant pas obtenu la confiance de l'Assemblée sur les problèmes d'Indochine, Joseph Laniel cède la place à Pierre Mendès-France.

Inscrit au groupe des indépendants, avec lequel le P.R.L. a fusionné, il conserve son mandat de député jusqu'en décembre 1958. Au moment de la crise de mai 1958, il refuse la confiance à l'éphémère gouvernement Pflimlin, mais, le 1er juin, l'accorde au général de Gaulle.

Sous la Ve République, Joseph Laniel ne joue plus aucun rôle politique. Il se consacre à la rédaction de ses souvenirs, parus en 1971, et dans lesquels il tente de justifier certaines de ses actions au regard de l'histoire et de rectifier les images trop cruelles que bien des polémistes avaient données de lui.

ANDRÉ PASSERON.

(1) Cet épisode est également relaté dans les « Mémoires » de Vincent Auriol.

AÉRONAUTIQUE

LA LUFTHANSA DEMANDERAIT UN REPORT DE LA LIVRAISON DE SES QUATRE AIRBUS

Le conseil de surveillance de la compagnie aérienne ouest-allemande Lufthansa a examiné, mercredi 9 avril, les propositions — dont le contenu n'a pas été révélé à ce jour — du directeur de la compagnie en vue de mettre au point « une nouvelle ligne de négociation » avec la Société Airbus-Industrie, qui doit lui livrer des exemplaires de ce biréacteur à grande capacité. Il paraît exclu que la compagnie ouest-allemande renonce définitivement à l'achat de l'Airbus, mais elle pourrait demander un report des livraisons et obtenir des aménagements de détail de son précédent contrat.

Le 19 décembre 1972, le conseil de surveillance avait approuvé l'achat ferme de trois Airbus A-300-B-2, capables de transporter deux cent quatre-vingts passagers sur 2 690 kilomètres, et une prise d'option sur quatre autres appareils. De conception franco-ouest-allemande pour la cellule, avec des réacteurs américains, les appareils étaient livrables à partir de la fin de 1975. Toutefois, une clause du contrat introduit la possibilité d'une révision de l'accord si cinquante Airbus n'ont pas été effectivement vendus au 1er avril 1975. Ce qui est le cas, puisque seulement vingt-cinq commandes fermes (notamment par Air France, Korean Airlines, Indian Airlines, Air Siam et Germanair) ont été passées, en même temps que quarante-neuf options.

La Lufthansa est donc en mesure de demander une révision des clauses de livraison. Le conseil de surveillance prendra une décision avant la fin de ce mois. A Paris, la société Airbus-Industrie considère que la construction de l'avion bénéficie du soutien du gouvernement ouest-allemand et estime qu'il s'agit, en l'occurrence, du problème des rapports de la Lufthansa avec ses bailleurs de fonds. L'Etat fédéral détient 75 % des actions de la compagnie.

Il semble que l'affaire se complique du fait d'un contrat de vente d'un Airbus à la compagnie ouest-allemande de transport à la demande Germanair, concurrente à bien des titres d'une filiale spécialisée, Condor, de la compagnie Lufthansa. Certaines conditions, jugées avantageuses, auraient été accordées à Germanair, et il est vraisemblable que Lufthansa est tentée d'obtenir des conditions équivalentes. La même attitude expliquerait la décision, en octobre 1974, de la compagnie espagnole Iberia, qui a choisi de surseoir à l'acquisition de quatre Airbus, alors que l'Espagne participe à la construction de l'avion.

● *Le vice-président du Groupement belge des constructions de matériel aérospatial,* M. P. G. Willekens, a révélé jeudi 10 avril, les conclusions d'un rapport établi par ses experts et remis au gouvernement belge le 14 mars, selon lequel l'avion Mirage F-1-M-53 est, du point de vue industriel, plus intéressant que son concurrent américain, le F-16.

Selon le rapport, la construction de onze cents Mirage offrirait à l'industrie aéronautique belge trente-quatre millions d'heures de travail contre vingt millions pour la construction de mille cinq cents F-16 américains. Le choix du Mirage permettrait à l'industrie belge de commencer le programme dès cette année, alors que, pour l'avion américain, ce programme de construction ne commencera qu'après 1980.

ÉDUCATION

Reprise de l'agitation dans les lycées et collèges

Des grèves sporadiques ont affecté, cette semaine, plusieurs établissements secondaires (lycées et collèges d'enseignement technique) de la région parisienne et de la province, notamment à Lille et dans l'académie de Besançon. Une manifestation, groupant plusieurs milliers de jeunes, a eu lieu, jeudi 10 avril, dans les rues de cette ville.

A Paris, un rassemblement d'élèves et de parents est prévu pour le samedi 12 avril devant le C.E.T. de la rue du Docteur-Potain (19e), fermé du 9 au 21 avril par décision de l'administration. D'autre part, cinq élèves du lycée Colbert (10e) ont été exclus pour huit jours — pour « agitation » — de cet établissement.

AU C.E.T. POTAIN A NOUVEAU FERMÉ

La réforme Haby est bien loin

La décision du rectorat de fermer le collège d'enseignement technique de la rue du Docteur-Potain, à Paris-19e, a été prise contre l'avis des membres de la commission permanente de cet établissement. Par 9 voix contre 1, en effet, la commission s'était opposée, mercredi 9 avril, à cette fermeture. L'annonce qui en a été faite peu après par le directeur du C.E.T. a provoqué aussitôt l'indignation de certains professeurs ou parents d'élèves : « C'est la concertation à la manière Haby, *ont-ils conclu.* Va-t-on réinscrire les élèves ? » « Ce sera une belle façon de faire le tri. » « Et ceux qui n'ont pas fait grève ? »

Cette décision n'aura, en effet, résolu aucun des problèmes et n'aura pas rapproché les parties — élèves, enseignants, direction, — qui se rencontrent sans se comprendre, malgré la relative modération des paroles, même du côté des élèves. Pour eux, « la réforme Haby est bien loin » *: de fait, les principales revendications des élèves tiennent sur un bout de papier maladroitement dactylographié que le directeur plie et déplie nerveusement :* « Fin des brimades, des coups et des réflexions racistes, suppression des « colles », amélioration de la nourriture et de la sécurité... »

Ces griefs, les membres du « comité de grève » les répètent en vrac : sans doute, ce n'est le cas que de quelques professeurs, mais un élève a été frappé parce qu'il avait l' « air arrogant » *; un autre a été attaché à un étau* « parce qu'il était trop agité » *; un jeune Nord-Africain a été traité de* « sale Berbère » *; on a rappelé à un Martiniquais qu'on* « n'était pas sous les cocotiers » *; la nourriture est* « dégueulasse », *l'eau est souvent* « rouillée », *et l'on sert du porc aux musulmans ; les journaux d'extrême gauche sont mal vus, et le panneau d'affichage des élèves n'est pas toujours respecté. Selon la commission de sécurité qui est passée cette année,* « les conduites de gaz pourraient exploser ».

Le matin même, le directeur, qui a reçu des délégués, a refusé de signer le « protocole d'accord » *qui lui était présenté, alors que la veille il avait donné un accord verbal. Les élèves du C.E.T. Potain, qui ont été* « en pointe » *dans le mouvement contre* «la réforme Haby» *(le Monde du 11 mars) — l'établissement, en grève le 7 mars, a été fermé le 12 ; rouvert le 17 ; refermé le lendemain, après une nouvelle grève — ne peuvent reprendre les cours sans obtenir une* « victoire » : « Il y a eu des grèves depuis trois ans, mais c'est la première fois que le mouvement reprend après les vacances de Pâques. »

Ils ont été échaudés

Pour quelques professeurs venus aux nouvelles, les revendications des élèves « ne sont pas démagogiques », *mais manquent parfois de nuances. Les réflexions racistes : en fait, les élèves interprètent mal des remarques que l'on fait à n'importe lequel d'entre eux, quelle que soit la couleur de sa peau. L'élève* « attaché » *à l'étau : une* « plaisanterie » *: un professeur a symboliquement passé une ficelle au pied d'un élève pour se moquer de lui, parce qu'il allait et venait sans cesse dans l'atelier... Mais les professeurs ne peuvent être d'accord avec les* « méthodes » *des élèves : la grève des cours n'aura abouti qu'à faire fermer le C.E.T., et les élèves sont privés d'enseignement :* « C'est ce que veut l'administration. » *Le problème réel, à leurs yeux, ce sont les conditions matérielles : on a promis de reconstruire l'établissement et, en attendant, de faire des travaux, mais les promesses ne sont pas tenues.* « Les élèves ont été échaudés, ils veulent des garanties. » — G. H.

● *Une institutrice de l'école privée catholique de Crossac (Loire-Atlantique) vient d'être licenciée* par l'association gestionnaire de cette école, son employeur. Il lui est reproché des brutalités envers des élèves et « *une attitude injurieuse à l'égard des parents et des enfants* ». Selon certains témoignages, entre autres sévices corporels, l'enseignante utilisait le « scotch » sur la bouche des enfants pour les empêcher de bavarder. Aucun reproche n'a toutefois été formulé sur l'enseignement de l'institutrice.

Celle-ci, Mme Jeannette Perrigot, nie avec véhémence les griefs qui lui sont faits. Elle est soutenue par de nombreux enseignants privés de la région, qui font valoir que les maîtres de l'enseignement privé sont à la merci de tels licenciements en raison de leur statut. Le syndicat C.F.D.T. devait organiser, ce vendredi 11 avril, une manifestation à Crossac, en soutien à Mme Perrigot et pour la sécurité de l'emploi.

● *Un Prix de l'éducation* sera décerné pour la première fois cette année dans chaque académie à un ou une élève de classe terminale des lycées ou des collèges d'enseignement technique « *qui, par sa valeur scolaire et sportive, sa loyauté, son esprit d'initiative, son sens de l'équipe, son rayonnement, aura témoigné du plus heureux équilibre entre les qualités physiques, manuelles, intellectuelles et humaines* ». Chaque lauréat — désigné par un jury académique présidé par le recteur — fera un voyage d'une dizaine de jours à l'étranger pour une valeur d'environ 1 500 francs. Ce prix, fondé par l'Académie des sports, est placé sous le haut patronage du ministre de l'éducation, qui l'a officiellement annoncé jeudi 10 avril, en présence notamment de MM. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, et Jean de Beaumont, président de l'Académie des sports.

★ Académie des sports, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris, tél. : 233-44-42.

ÉDUCATION

... les lycées et collèges

AU C.E.T. POTAIN A NOUVEAU FERMÉ

La réforme Haby est bien loin

Ils ont été échaudés

...in cœur de Paris."

260.35.11.

...Sheraton Hotel

LE C.H.U. DANS UN TERRAIN VAGUE

Pas de locaux pour Lariboisière-Saint-Louis

Deux cent cinquante étudiants du centre hospitalier universitaire (C.H.U.) Lariboisière-Saint-Louis ont « occupé » pendant une heure, jeudi 10 avril, un terrain vague jouxtant l'ancien couvent des Récollets à Paris. Ils entendaient ainsi protester avec leur doyen, le professeur Etienne Fournier, contre le retard apporté à la construction sur cet emplacement de locaux destinés à leur C.H.U.

Créé en 1968, et rattaché à l'université Paris-VII, le C.H.U. Lariboisière - Saint-Louis, avec 5 371 étudiants en 1974-1975, est l'un des plus importants de Paris. C'est malheureusement ce que l'on a pu appeler un C.H.U. « de papier ».

Il ne dispose en effet, pour des promotions de 400 étudiants, que de trois amphithéâtres de 80 à 140 places, et d'une demi-douzaine de salles de classe de 20 à 30 places chacune. Encore l'un des amphithéâtres est-il installé dans une ancienne chapelle. La bibliothèque médicale, destinée à accueillir 5 000 étudiants, offre une quarantaine de places assises dans un bâtiment préfabriqué coincé entre deux ailes de l'hôpital Lariboisière.

Faute de place, le C.H.U. est donc contraint d'envoyer travailler une partie de ses étudiants au centre universitaire Jussieu ou dans les bâtiments de l'ancienne faculté de médecine, rue des Saints-Pères, et cela moyennant finances.

Depuis 1968, il est prévu que le C.H.U. pourra disposer d'environ 4 000 mètres carrés d'un terrain sur lequel était anciennement implanté l'hôpital militaire Villemin, près de la gare de l'Est. Les quelque 9 000 mètres carrés de locaux ainsi construits contribueraient quelque peu à éponger un déficit total d'environ 30 000 mètres carrés par rapport aux normes ministérielles. Les tractations ont été nombreuses depuis 1968 entre les différentes administrations intéressées par une partie du terrain :

Le partage entre ces administrations a été fait, les architectes ont terminé leurs projets. Pour ce qui concerne le bâtiment destiné au C.H.U., il ne reste plus beaucoup d'obstacles à lever : l'avis de la commission régionale des opérations immobilières et d'architecture et celui de la commission des marchés devraient bientôt être rendus. Restera alors l'avis du contrôleur financier du secrétariat d'Etat : le coût de l'opération est estimé à 100 millions de francs. Là aussi ce n'est qu'une question de temps...

C'est justement ce temps qui met à bout la patience des étudiants et des responsables, doyen compris, du C.H.U., qui ont arrêté une grande partie de l'enseignement au milieu du mois de mars. Certains étudiants envisagent même maintenant d'étendre le mouvement de grève à l'activité hospitalière. Le secrétariat d'Etat aux universités vient d'annoncer dans un communiqué que les travaux de construction commenceront en octobre prochain et que les locaux seront livrés au début de 1977. Etudiants et professeurs réclament un calendrier plus précis. M. Fontanet, alors ministre de l'éducation nationale, n'avait-il pas assuré en octobre 1972, par écrit, que les locaux pourraient être livrés à la rentrée de 1974 ?

Lenteurs administratives, tiraillements entre administrations intéressées ? Le terrain est disponible depuis 1968 et aucune construction n'a encore été entreprise. Comme le déclarait l'un des professeurs lors de l'occupation du terrain, *« le gouvernement met en œuvre une nouvelle politique des sols en milieu urbain. N'y a-t-il pas ici l'occasion de donner le bon exemple ? »*.

XAVIER WEEGER.

L'autre réforme de l'enseignement

(Suite de la première page.)

L'autonomie des établissements dans le cadre communal, départemental ou régional s'impose, elle peut permettre de retrouver à la base le cadre d'information et de participation qui permettra de redonner une légitimité du système scolaire. Rendre ou donner aux différentes *collectivités territoriales des attributions* dont elles n'auraient jamais dû être privées : à la commune le primaire, au département le secondaire, à la région le supérieur. Autonomie, cela veut dire supprimer toute fonction de *gestion directe des établissements* aux ministères parisiens, les transformer en cellules d'études, de propositions, d'innovations, d'assistance. Autonomie, cela ne signifie pas pour autant démission de l'Etat : il *appartiendrait au Parlement de voter une* charte des libertés scolaires et d'en prévoir les conditions de sauvegarde. Cette loi garantirait les maîtres, les élèves, les familles contre une utilisation de cette liberté contraire aux *principes fondamentaux* de la République. Il n'est pas, en effet, de liberté sans responsabilité, et le système universitaire pâtit assez d'avoir voulu disposer à la fois de l'autonomie et du label de garantie étatique pour que l'on ne réédite pas cette bévue au niveau des autres degrés d'enseignement.

Transformations ici ou là, plus ici que là, plutôt que réforme. Mais transformations tout de même. Ces mutations ne peuvent être la propriété du corps enseignant. Il convient de sortir le système scolaire du corporatif et de ces commissions composées de prosélytes pour lesquels il n'est pas une heure de trop dans la semaine d'un élève si elle est consacrée à leur discipline. Que de tragiques compromis de spécialistes contribuent ainsi à alourdir les programmes ! Chaque collectivité territoriale devra donc contribuer à désenclaver l'enseignement et conduire l'ensemble des citoyens à s'intéresser au contenu de l'enseignement. Gageons que les spécialistes ne seront pas oubliés, qu'ils seront souvent entendus et qu'ils gagneront au dialogue avec les autres.

L'estime de la société

Mais, il n'est pas d'enseignement sans adhésion des enseignants. Or, ceux-ci n'ont plus la foi. Ils n'ont plus conscience d'appartenir à un métier d'élite, reconnu par le corps social, requérant compétence et abnégation. Le statut dû corps enseignant y est sans doute pour beaucoup. Pour faire face à la montée de cette merveilleuse génération de l'après-guerre, on a recruté, dans tous les degrés de l'enseigne- pas démérité se trouvent, aujourd'hui, dans des impasses qui les conduisent à l'amertume.

Or, s'il faut éviter de céder aux démagogues qui voudraient transformer tous les caporaux en généraux, on ne doit pas davantage oublier les services rendus et les *ambitions légitimes. Toutes les amé*liorations statutaires, si elles calmeront un corps malade, ne suffiront pas à raffermir l'âme des enseignants. Ce qui confortait ce corps au début de ce siècle, ce n'était pas l'aisance de son statut matériel mais l'estime que la société lui portait. Elle se reconnaissait en lui, elle lui confiait la haute mission de diffuser ses valeurs. Notre société inquiète, plus apte à exprimer ses besoins matériels que son idéal, est tentée de ne voir dans les enseignants que les gardiens d'une jeunesse qui l'effraie. Car, le statut actuel des enseignants les isole trop de la société où ils vivent. Car le reste du corps social ignore trop de l'école.

Renouer les canaux de communication entre la société et son école peut permettre de dissiper cette *crispation*. Les *maîtres* sauront avoir dans la cité une influence à la mesure de leur savoir et une modestie à l'image de la grandeur des autres secteurs de la société. Les autres citoyens commenceront, *peut-être, pour leur part*, à redécouvrir la vocation d'enseignement.

CHARLES DEBBASCH.

M. HABY : la philosophie ne sera pas sacrifiée.

M. René Haby, ministre de l'éducation, a souligné le 10 avril, devant la commission sénatoriale des affaires culturelles, qu'il estimait nécessaire d'« accroître le niveau de formation des futurs bacheliers en assurant à tous, avant la fin du second cycle, un enseignement de la philosophie et par l'ouverture de l'histoire et de la géographie aux questions économiques et sociales ».

A propos de la philosophie, le ministre a précisé qu'il n'était pas question de sacrifier une étude formatrice pour l'esprit critique et qu'au contraire la réforme se traduirait par un nombre accru de postes de professeurs.

Le document romain sur la réforme de l'« imprimatur » : une adaptation des règles à la pratique

Cité du Vatican. — La réforme de l'imprimatur qui vient d'être rendue publique par la congrégation romaine pour la doctrine de la foi (*le Monde* du 10 avril) n'est guère qu'une adaptation des règles à la pratique.

Un contrôle préalable demeure nécessaire, dit le document romain, qui en donne toutefois une présentation nouvelle : on recommande instamment aux prêtres et aux religieux de s'y soumettre, mais sans plus en faire une obligation. Les laïcs, eux, sont concernés par cette défense de la foi. L'insistance est d'ailleurs mise désormais sur les matières à défendre plutôt que sur l'obéissance due par certaines catégories de personnes.

Les auteurs de ce « décret sur la vigilance des pasteurs de l'Eglise à l'égard des livres », daté du 7 mars, se sont appuyés sur un rapport de la commission de révision générale du code de même qu'ils ont consulté les évêques de plusieurs grandes villes où l'on publie beaucoup, comme New-York, Paris, Madrid et Milan. Le résultat peut paraître mince, la nouveauté ne tenant qu'à quelques nuances et ne faisant que sanctionner par une discipline ce qui avait été dit et répété par diverses instances catholiques depuis des années : à savoir que l'imprimatur n'est pas un examen ou une brimade, mais un dialogue confiant et fraternel entre l'auteur et ses censeurs, marquant l'unité de l'Eglise. Le décret romain peut même apparaître, ici ou là, comme un retour en arrière.

De notre correspondant

L'article premier du document précise que l'évêque compétent à concéder l'imprimatur est celui du lieu de résidence de l'auteur ou celui du lieu de mise en vente. Les articles 2, 3 et 4 définissent les catégories de livres pour lesquelles est obligatoire l'approbation de l'autorité ecclésiastique : les ouvrages d'Ecriture sainte, de liturgie, d'enseignement religieux et de philosophie.

Parmi les règles dont on se demande comment elles seront appliquées, figure celle-ci : « *Dans les églises et les oratoires ne peuvent être exposés, vendus ou distribués des livres ou autres écrits qui traitent de questions religieuses ou morales s'ils ne sont publiés avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique compétente.* » Tout dépend, bien sûr, du sens exact que l'on donne au mot « *approbation* ». Un autre article, qui rend perplexe, concerne les laïcs : « *Les fidèles ne peuvent écrire dans les quotidiens, dans les feuilles et périodiques qui ont coutume d'attaquer manifestement la religion catholique ou la morale, sans un motif juste et raisonnable.* » Pour les prêtres et religieux, un accord de l'évêque est nécessaire.

Principale nouveauté : aux prêtres et aux religieux, il est « *recommandé vivement* » de ne pas publier de livres « *regardant les questions religieuses ou morales* » sans la permission de leur évêque ou de leur supérieur majeur (« *sauf si la constitution de leur ordre ne leur impose pas* »). On est donc passé de l'obligation de l'imprimatur pour tous les textes à sa simple recommandation pour deux questions seulement.

Comme son nom l'indique, ce « *décret sur la vigilance des pasteurs de l'Eglise à l'égard des livres* » réaffirme donc la prérogative du pape et des évêques de « *conserver, exposer, diffuser et protéger la vérité de la foi, de promouvoir et défendre l'intégrité des coutumes* ». C'est dire qu'ils ont le droit de veiller à ce que « *la foi et les traditions des fidèles ne soient pas affectées par des écrits* ». Ils peuvent exiger, en conséquence, que la publication de tels écrits « *soit soumise à leur approbation préalable* », ce qui ne les empêche pas de désapprouver, d'autre part, les livres déjà publiés « *qui attaquent la vraie foi ou les bonnes mœurs* ».

Le raisonnement est logique, mais il suppose évidemment que l'on reconnaisse à la hiérarchie la capacité de définir le faux et le vrai, le bon et le mauvais. En « bonne » théologie catholique, cela ne fait pas de doute. Il n'en va pas de même apparemment pour nombre de catholiques qui écrivent sur la *foi* ou la morale et qui sont, à peu près tous, des prêtres ou des religieux : leur conception de la liberté de recherche et de la foi elle-même s'accommode souvent mal d'une censure préalable, si souple soit-elle.

ROBERT SOLÉ.

ENQUÊTE

L'énergie du désespoir ?

V. — VIE ET MORT D'UNE CENTRALE

par MARC AMBROISE-RENDU

Pour le moment relais « rentable » du pétrole (bien que l'incertitude règne sur la demande et l'offre d'énergie à long terme), l'atome civil doit passer, du minerai d'uranium aux déchets radioactifs sortis des centrales, par une série d'épreuves de sécurité (voir « le Monde » des 8, 9, 10 et 11 avril).

On n'installe pas en pleine campagne l'énorme entreprise qu'est une centrale nucléaire sans modifier les mœurs, les paysages, les eaux et le climat local. L'environnement humain et physique d'un certain nombre de communes de France va subir des agressions qui peuvent excéder ses capacités d'absorption. Les errements tant reprochés aujourd'hui aux aménageurs industriels des vingt dernières années, se reproduiront-ils ? Nul ne sait très bien ce qui va se passer, sur le terrain. Les supputations opposées vont leur train. Essayons de classer au moins les informations que l'on possède.

● Patentes : attention au mirage

Le chantier de construction d'un réacteur dure cinq années, celui d'une centrale de quatre réacteurs dix ans environ. Il occupe, au plus fort des travaux, de mille cinq cents à deux mille travailleurs. La plupart viennent de l'extérieur ou de l'étranger ; ils vivent en cités provisoires et en caravanes avec les grèves et les frictions que cela suppose. Ils dépensent une part de leur salaire sur place : le commerce villageois en profite, ainsi que la commune, par le biais de la patente. Les entreprises locales, souvent modestes, ne recueillent que 10 % des dépenses faites sur le chantier.

Une fois démarrée, une centrale embauche très peu de monde sur place. Les trois cents techniciens que l'E.D.F. fait venir vivent en cité, un peu à part. Leurs salaires, qu'ils dépensent partiellement sur place, représentent 10 millions de francs par an. Les immeubles et villas qu'on leur construit modifient le paysage du bourg.

La présence d'une centrale peut décourager le tourisme local. Elle n'exerce aucun effet d'entraînement industriel. L'E.D.F. ne concède pas de tarif préférentiel aux entreprises qui s'installeraient à proximité et, pour des raisons de sécurité, ne souhaite guère leur présence.

Les municipalités voient leurs charges scolaires, sportives, sanitaires, s'accroître, mais leurs recettes gonfler plus encore. Elles touchent une bonne part de l'impôt foncier versé par les installations de l'E.D.F., qui occupent 150 à 200 hectares. (En 1973, pour la commune de Saint-Laurent-des-Eaux : 730 000 F.) Elles reçoivent surtout la patente, calculée sur la production électrique des centrales, donc énorme. Pour les deux réacteurs de Saint-Laurent totalisant 1 000 MWé la commune (deux mille trois cents habitants) a touché, en 1974, près de 8 millions. Le département, de son côté, un peu plus de 5 millions. *La* patente par habitant est vingt-deux fois plus élevée à Saint-Laurent que dans la moyenne des communes de France. Si le taux de la patente est le même à Paluel, la municipalité recevra de l'E.D.F. 30 millions par an. Pour trois cents habitants !

En fait il n'en sera probablement pas ainsi. Car la réforme décidée par le gouvernement prévoit un écrêtement des patentes versées aux petites communes. Au-delà du double de la moyenne nationale, l'excédent de patente ira au département. Cette mesure, si elle est adoptée, amputera des deux tiers ou des trois quarts les revenus escomptés par les communes « atomiques ». Elle mettra fin à une situation injuste sur le plan régional et génératrice de gaspillage.

● Horizons « électriques »

Les quarante centrales ou « parcs de réacteurs » qui d'ici à l'an 2000 émailleront l'Hexagone vont nécessiter et appeler un renforcement considérable des réseaux de transport et de distribution électrique. De 6 000 kilomètres, les lignes à très haute tension (400 000 et 800 000 volts) vont passer à 25 000 kilomètres environ, soutenues par cinquante mille pylônes de 50 mètres de haut. Ces nappes de fils qui empêchent toute plantation d'arbres et sous lesquelles, bien que cela ne soit pas interdit, il n'est guère encourageant de construire couvriront entre 250 000 et 500 000 hectares, l'équivalent d'un département.

Ces grands « axes » seront ponctués d'une cinquantaine de poste d'interconnexion occupant chacun une quinzaine d'hectares. Les lignes à moyenne tension (de 60 000 à 90 000 volts) qui conduisent le courant vers les villes vont s'allonger de 15 000 kilomètres, ce qui suppose encore cinquante mille pylônes et d'autres postes d'interconnexion. Coût des opérations transport : 1 milliard par an. Quant au réseau de distribution proprement dit (moyenne et basse tension), il s'allongera, du fait de l'augmentation de la consommation électrique, de 250 000 kilomètres, que supporteront près de deux millions de poteaux. Coût des opérations de distribution : 2,3 milliards par an.

Cette toile d'araignée et cette forêt de pylônes ne vont pas contribuer à embellir les horizons. L'E.D.F. en a conscience. Elle remplace les fils de ses lignes basse tension par un câble unique. Dans les agglomérations, elle les cache sous la chaussée ou s'efforce de les dissimuler le long des façades. Elle enterre actuellement 30 % des liaisons en moyenne tension, ce qui coûte d'ailleurs quatre fois plus cher. Mais elle affirme qu'il est techniquement impossible d'enfouir sur de longues distances les lignes à très haute tension. En effet, au bout de 15 à 20 kilomètres, les câbles s'échauffent. Peut-on au moins les enterrer à proximité des sites les plus fragiles ? Pas davantage, car, en cas d'orage, et donc de surtension, la ligne se rompt à l'endroit où elle pénètre sous terre.

Enfin, compte tenu de la qualité des câbles nécessaires et des travaux d'installation, une ligne souterraine à très haute tension coûte neuf à dix fois plus cher qu'une ligne aérienne, soit actuellement 5 millions de francs contre 500 000 francs.

Pour toutes ces raisons, l'E.D.F. ne prévoit d'enterrer ces lignes qu'exceptionnellement, à la sortie des centrales placées en des points délicats. L'avenir appartiendra peut-être à la solution intermédiaire de l'électroduc. Les lignes sont enfermées dans de forts tuyaux que l'on peut alors poser sur le sol ou dissimuler dans des tranchées.

● Ces calories dont personne ne veut

Une usine électronucléaire n'utilise que 30 % de la chaleur produite par ses réacteurs (40 % pour une centrale thermique). Le reste doit être évacué dans l'atmosphère ou dans l'eau.

Une centrale à quatre réacteurs de 1 000 MW, établie sur le rivage, va pomper en mer 200 m3 d'eau par seconde, qu'elle restituera vingt minutes plus tard réchauffée d'environ 15° et chargée de chlore à raison d'un dixième de milligramme par litre (pour le nettoyage des conduites).

Les écologistes redoutent que le plancton ne soit tué par son passage dans la centrale, que l'eau réchauffée et faiblement chlorée ne nuise à l'équilibre du milieu marin et qu'elle n'empêche les poissons de se reproduire.

L'E.D.F. répond : si la totalité du plancton était tué (ce qui est improbable) la zone marine perturbée ne s'étendrait pas à plus de 100 hectares. Quant à la tache d'eau réchauffée, sa dimension variera selon les sites retenus. A Paluel sur la Manche, où marées et courants assurent un mélange rapide, les calculs montrent que la zone échauffée de 3 degrés couvrira 100 hectares, et la zone réchauffée de 1,2 degré, 800 hectares. Conclusion de l'E.D.F. : ce réchauffement restera sans effet notable sur les animaux marins. Il n'atteindra pas les frayères de harengs. A Port-la-Nouvelle, sur la Méditerranée, la tache d'eau réchauffée de 2 degrés pourra s'étendre pendant six semaines par an (par vent d'est) sur 1 000 à 1 500 hectares. Dans cette zone les déplacements et la reproduction de certaines espèces pourraient s'en trouver modifiés.

Dans les estuaires, comme celui de la Gironde, où le brassage est assuré par le courant et les marées, l'E.D.F. a calculé que l'échauffement ne dépasserait pas 2 degrés et qu'il n'atteindrait pas les bancs d'huîtres. Il resterait donc sans effet notable sur l'activité des pêcheurs et des ostréiculteurs.

Ces calculs *a priori* laissent sceptiques les écologistes. Ils font observer que toute modification de l'équilibre du milieu marin revient à jouer aux apprentis sorciers. Cette remarque vaut également pour les centrales rejetant leurs eaux de refroidissement dans les fleuves. Le réchauffement d'une rivière polluée (toutes les grandes le sont à des degrés divers) accélère son auto-épuration mais, de ce fait, peut la priver d'oxygène et entraîner la mort des poissons par asphyxie. Il existe une « pollution thermique » comme il y a une pollution organique ou chimique.

L'E.D.F. dote un certain nombre de ses centrales placées le long des fleuves de tours de refroidissements (Bugey, Fessenheim, Chinon, Saint-Laurent, Dampierre, etc.). Les futures centrales d'une puissance de 5 000 MWé seront flanquées d'au moins quatre « diabolos » ayant 130 à 150 mètres de haut. Mais il faudra les détartrer. Deux méthodes de nettoyage sont prévues : à l'eau pure, à l'eau additionnée de détartrant. Dans le premier cas les tours d'une centrale à quatre réacteurs rejetteront à la rivière 15 mètres cubes par seconde d'une eau réchauffée de 4 à 8 degrés. Dans le second elles relâcheront 2 mètres cubes par seconde d'une eau également réchauffée et chargée de sulfates à raison de quelques milligrammes par litre (résultant du traitement calcaire par l'acide sulfurique). Ces rejets, estime l'E.D.F., resteront sans effet notable sur la vie du fleuve.

● Verglas, nuages et brouillards

Pourvues ou non de tours de refroidissement, les centrales évacuent dans le milieu naturel des masses de calories et d'humidité. Toute eau réchauffée a tendance à s'évaporer. Sur un fleuve qui reçoit les 200 000 litres d'eau réchauffée d'une centrale à quatre réacteurs, l'évaporation envoie dans l'atmosphère 1,5 tonne d'eau par seconde. En hiver, sur les rivières comme en mer, des nappes de brouillard se formeront. Elles ne s'étendront probablement pas à la terre ferme mais gêneront la navigation. Ce phénomène est préoccupant dans l'estuaire de la Gironde, comme à Gravelines. Il serait franchement inquiétant si une centrale s'installait près du nouveau port d'Antifer qui recevra des pétroliers géants.

Pour évaluer les risques courus par le Rhône le long duquel seront établies environ vingt-cinq « tranches » (classiques et nucléaires) dont une dizaine seulement dotées de tours de refroidissement, l'E.D.F. a élaboré un « modèle mathématique ». Selon l'ordinateur, l'ensemble des eaux du Rhône seront réchauffées de 4 à 5 degrés toute l'année. A Bugey et à Lyon elles dépasseront 25 degrés pendant onze jours par an. A Aramon (Gard) pendant trente-deux et quarante-trois jours par an, en mettant les choses au pire. Les 30 degrés (limite légale du réchauffement) ne seront dépassés, en aval d'Aramon, que trois jours par an. Les poissons le supporteront, estime l'établissement public, même si, à certains endroits, ils pondent plus tôt ou remontent le cours pour trouver de l'eau plus fraîche. Les écologistes objectent qu'on ne peut « modéliser » un milieu vivant. Seule l'expérience tranchera.

Les tours de refroidissement d'une centrale rejetteront dans l'atmosphère de l'air réchauffé de 15 degrés et, sous forme de vapeur, 3 tonnes d'eau par seconde. Nulle part au monde on n'a fait l'expérience de tels rejets. Seule la centrale britannique de Radcliff pourrait en donner une idée, mais sa puissance n'est que de 2 000 MWé et elle fonctionne sous un climat tout différent des nôtres. Selon l'E.D.F., ses tours n'ont provoqué aucune modification climatique observable.

Que craint-on ? D'abord la formation d'un panache de vapeur d'eau. Selon les calculs de l'E.D.F. il sera le plus souvent de quelques centaines de mètres et trente-cinq jours par an de 3 kilomètres. Le déficit d'ensoleillement qu'il provoquera ne serait que de quelques heures par an. Le rendement des cultures n'en souffrirait pas.

Les jours sans vent, le panache pourra donner naissance, à l'aplomb de la centrale, à un petit cumulus comme ceux qu'on observe le long du rivage. A lui seul ce nuage est incapable de précipiter mais les météorologues pensent qu'il peut servir « d'allumette » à une formation orageuse.

Les rejets massifs de vapeur d'eau par les centrales suisses, françaises et allemandes qui seraient échelonnées le long du Rhin font redouter à certains scientifiques alsaciens une augmentation importante des jours de brouillard. Même crainte sur la Loire. Compte tenu de la hauteur des tours, répond l'E.D.F., les panaches ne peuvent retomber au sol. Cependant, ses services locaux, en collaboration avec le service des mines et la météo, font une étude du climat alsacien à la demande du préfet.

On a observé encore que des gouttes d'eau sont entraînées par l'air chaud sortant de la tour et retombent aux alentours. Un dispositif simple permet de les piéger à 95 %. Ce qui reste représente tout de même 25 tonnes d'eau à l'heure qui arrosent un rayon de 500 mètres. Il y aura donc de l'humidité en permanence et du verglas en hiver sur les routes proches des centrales.

● Que faire des réacteurs hors d'usage ?

Comme n'importe quelle machine, une centrale électronucléaire s'use. Au bout de vingt-cinq ans et parfois bien avant, elle est hors d'usage. Que faire alors de ce monument d'acier et de béton bourré de radioactivité ? Les études et les expériences de démantèlement débutent à peine. Une chose est sûre : il ne sera pas possible de laisser debout des centaines de réacteurs encombrants et dangereux.

Deux solutions sont envisagées.

1. — *La démolition accélérée* : la plus dangereuse et la plus coûteuse. Autour de la partie nucléaire qui reste en place, on rase la salle des générateurs de courant, on enlève les lignes, les pylônes, les bâtiments auxiliaires. On décharge le réacteur de son combustible et on purge les circuits de refroidissement. Il reste tout de même dans le réacteur une forte radioactivité émise par divers déchets et des poussières d'uranium qui se sont accumulés ici et là. Le cobalt contenu dans toutes les pièces métalliques entourant le cœur a été lui-même activé par vingt-cinq ans d'irradiations. Il émet des rayons gamma dangereux. Impossible de démonter et de démolir tout cela. Il faut donc bétonner les ouvertures et attendre au moins cinq ans que la radioactivité s'apaise.

Le réacteur reste soumis à une étroite surveillance. Après cette période de refroidissement on entame la démolition en commençant par le cœur. Mais il est encore beaucoup trop actif pour y accéder. Il faut le noyer et le découper sous l'eau avec des outils spéciaux télécommandés qui n'existent pas encore. Mille quatre cents tonnes d'acier que l'on retire morceau par morceau et que l'on enferme immédiatement dans des caissons de béton.

Puis évacuation et traitement de l'eau devenue radioactive, démolition de la première enceinte de béton armé (épaisseur 3 mètres, 1 000 tonnes de fer plus ou moins actif). Enfin démolition de l'enceinte extérieure non active. Seules les fondations demeurent qu'on recouvre de gazon.

2. *La démolition retardée*. — Comme dans la première solution, on démolit immédiatement tout ce qui n'est pas nucléaire et on décharge le réacteur. Puis on le couvre d'une coiffe de béton pour se protéger d'une chute d'avion. On le met ainsi en sommeil pendant trente ans en surveillant le décroît de sa radio-activité. Théoriquement, au bout de cette période, les démolisseurs ne seront pas dangereusement exposés. Inutile alors de noyer le réacteur. Il suffit que des hommes protégés par des cagoules commencent par laver à la vapeur le cœur et ses accessoires pour les débarrasser des poussières d'uranium. On peut pénétrer alors dans le cœur pour le découper. Toute la ferraille est placée dans des conteneurs euxmes enfouis dans un cimetière où ils resteront encore trente ans. Selon les estimations américaines, la démolition retardée coûterait de 3,5 à 5 % du coût de construction, soit, pour un réacteur de 1 000 MWé 85 millions de francs. Ainsi, entre la première coulée de béton d'une centrale électronucléaire et la cessation d'activité de ses derniers débris, un siècle s'écoulera.

Prochain article :

AUX CITOYENS DE RÉPONDRE
par Pierre DROUIN

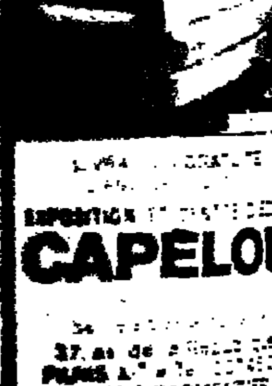
CARNET

poir ?

Que faire des réacteurs hors d'usage ?

Prochain article : AUX CITOYENS DE REPONDRE





Réceptions

— Pour présenter M. Lubomir Moncol, nouveau conseiller culturel et de presse, l'ambassadeur de Tchécoslovaquie et Mme Juraj Sedlak ont offert une réception jeudi 10 avril.

Décès

MARCELIN DEFOURNEAUX

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Marcelin DEFOURNEAUX,
ancien élève de l'Ecole normale supérieure,
professeur honoraire de l'université de Toulouse-Le Mirail,
officier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
médaille de la Reconnaissance française,
commandeur de l'ordre d'Alphonse Le Sage,
survenu le 10 avril 1975, dans sa soixante-cinquième année.

De la part de
Mme Marcelin Defourneaux,
M. et Mme Marc Defourneaux et leurs enfants,
M. et Mme Jean Nauwelaers,
Et de toute sa famille.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, villa Croix-Nivert, 75015 Paris.
30, rue Henri-Simon, 78000 Versailles.
16, rue Vandrezanne, 75013 Paris.

[Avant d'être nommé à Toulouse, Marcellin Defourneaux avait été attaché d'information à l'ambassade de France à Madrid de 1944 à 1962. Il a écrit plusieurs ouvrages consacrés à l'histoire espagnole.]

M. et Mme Yves Metman,
M. François Cléret,
M. et Mme Henri Pinon et leurs enfants,
Le docteur et Mme Etienne-Henry Metman et leur fils,
M. et Mme François Metman,
M. Claude Metman,
ont la douleur de faire part de la mort de

Mme Maurice CLERET,
née Marie-Eugénie Albessard,
docteur en médecine,
veuve du docteur Maurice Cléret,
pieusement décédée le 2 avril 1975, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 7 avril dans l'intimité.

11, rue Margueritte, Paris (17e).
21, rue de la Faisanderie, Paris (16e).

— Mlle Alice Durand, sa sœur,
Mme veuve Durand, sa belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maxime DURAND,
administrateur en chef de la France d'outre-mer (en retraite),
survenu le 5 avril, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

2, rue Franklin, 92600 Asnières.
Monte-Carlo.

— M. et Mme Jacques-Charles Flandin,
M. et Mme Gérard Flandin,
M. et Mme Jean Reynier,
Mlle Véronique Flandrin,
Le colonel et Mme Pierre Debray,
M. Paul Flandin,
Leurs enfants et petits-enfants,
Mlle G. Depret-Bixio,
M. et Mme Serge Depret-Bixio,
Les familles Flandin et Depret-Bixio,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur François FLANDIN,
ancien médecin de Saint-Lazare,
ancien assistant à l'hôpital Saint-Louis,
expert près le tribunal administratif de Paris,
survenu après une longue et cruelle maladie, le 3 avril 1975, en sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 12 avril 1975 à 11 heures, en l'église de Domecy-sur-Cure (Yonne), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le général Gauthier-Briand et ses filles
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean GAUTHIER-BRIAND,
née Boulay,
survenu le 8 avril à l'hôpital militaire de Desgenettes à Lyon.

Les obsèques auront lieu à Villié-Morgon (69), le samedi 12 avril à 10 h. 30.

— De la part de ses amis, on nous prie d'annoncer le décès, survenu le 29 mars 1975, de

Mlle Charlotte HOCKENHEIMER,
créatrice et directrice de l'atelier de tissage « Le Studio Charlotte ».

Les obsèques ont eu lieu le 4 avril au cimetière du Père-Lachaise dans la plus stricte intimité.

En son souvenir, ses amis pourront se recueillir à la messe donnée le samedi 12 avril, à 19 heures, à l'église Saint-Séverin, Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme le docteur Hyon-Jomier,
M. Louis Hyon,
Bernard et Odile Hyon et Emmanuel,
Marie-Hélène Hyon,
Marie-Odile et Bernard Failliot,
Marie-Françoise et Christian Aletti et Robin,
font part du rappel à Dieu, le 9 avril, de

M. Robert HYON,
chevalier de la Légion d'honneur,
ingénieur E.C.P.,
docteur en droit.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-François-Xavier (Paris-7e), le lundi 14 avril à 8 h. 30, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

143, avenue de Suffren, Paris (7e).

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Bastien LECCIA,
née Jacqueline Semidei,
survenu le 7 avril 1975 à Marseille.

De la part de
M. Bastien Leccia,
M. et Mme Marcel Eyssartel et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Semidei,
M. et Mme André Polverelli, née Leccia, et leurs enfants,
M. et Mme Léandre Bertini, née Leccia, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marc Grimaldi, née Leccia, leur fille et leurs petites-filles.

Les obsèques ont été célébrées en Corse, à Conca-de-Porto-Vecchio, le jeudi 10 avril.

[Originaire de Saint-André-de-Bozio (Corse) Mme Jacqueline Leccia était professeur de sciences à Marseille. Présidente de la Ligue française des droits de l'homme des Bouches-du-Rhône, membre du comité central de la Ligue française des droits de l'homme, elle était l'épouse de M. Bastien Leccia, ancien député des Bouches-du-Rhône, adjoint au maire de Marseille, membre du comité directeur du parti socialiste et l'un des premiers compagnons de M. François Mitterrand.]

— M. et Mme François Lenté, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Levesque du Rostu, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard André, leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Hubert Lenté, et leurs enfants,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Laveissière, Lindet, Gueugnier, Montchicourt,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques LENTÉ,
née Madeleine Laveissière,
endormie dans la paix du Seigneur le 10 avril 1975, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Ses obsèques auront lieu en l'église Saint-Augustin, 75008 Paris, le lundi 14 avril à 8 h. 30.

L'inhumation au cimetière de Croutelle, 86240 Ligugé, le même jour à 16 heures.

Un service sera célébré en l'église de Fontaine-le-Comte, 86240 Ligugé, mardi 15 avril à 10 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Des prières auxquelles il est demandé d'associer le souvenir de M. Jacques Lenté et de son fils Pierre, mort pour la France.

— Mme Robert Main,
M. Dominique Main,
Mlle Marie-Odile Main,
Mlle Elisabeth Main,
M. Bertrand Main,
Mlle Emmanuelle Main,
M. Roger Girardot,
Et ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert MAIN,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des évadés,
Leur époux, père, frère et oncle, survenu le 9 avril 1975 à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 14 avril 1975, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Paris (16e) et sera suivie de l'inhumation au cimetière d'Escales (Aude).

Une messe sera célébrée ultérieurement à Châteauroux (Indre).

Cet avis tient lieu de faire-part.

42, rue de l'Yvette, 75016 Paris.
La Bastide d'Escales, 11200 Lézignan-Corbières.

— Brive (19).

M. Jean-Jacques Meyrignac et ses enfants,
M. et Mme Emile Madesclaire, leur fils et leurs petits-enfants,
M. et Mme Pierre Meyrignac, leurs enfants et petite-fille,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Jean-Jacques MEYRIGNAC,
née Monique Madesclaire,
pieusement décédée le 7 avril 1975, en son domicile à Brive, 30, quai Tourny, à l'âge de quarante-quatre ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le mardi 8 avril 1975 à Lagarde-Enval (Corrèze), suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.

— Le conseil d'administration,
Le personnel du siège et des agences de la société S.E.M.P.,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alphonse RENAUD,
leur président-directeur général,
survenu dans sa quarante-cinquième année, le 8 avril 1975 à Bondy, muni des sacrements de l'Eglise.

Les funérailles auront lieu le samedi 12 avril à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Bondy (place de la Division-Leclerc).

Anniversaires

— Le 11 avril 1975 est le deuxième anniversaire de la mort d'

Aron LANGBORT,
ingénieur E.N.S.C.T.

Que ceux qui l'ont connu et estimé aient une pensée pour lui.

Messes anniversaires

— Une messe sera célébrée à la mémoire de

Madeleine CHARAGEAT,
conservateur hors classe honoraire des musées de la Ville de Paris,
en l'église Saint-Roch, le lundi 14 avril 1975 à 18 h. 30.

— A l'occasion du deuxième anniversaire de sa mort, une messe sera célébrée à l'intention de

Roger MILLOT,
le samedi 12 avril 1975 à 11 heures, dans la crypte de l'église de la Madeleine.

Sa famille et ses amis demandent à tous ceux qui l'ont connu et aimé de s'unir à eux par la pensée et la prière.

— Pour le troisième anniversaire du décès de

Boris SIMON,
une messe sera dite en l'église de la Trinité, le 14 avril à 18 h. 30.

Messes

— Une messe sera célébrée par le chanoine Germain le mardi 15 avril, à 17 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption des Polonais, place Maurice-Barrès, Paris-1er, à la mémoire de

M. Charles ROCHAT,
ambassadeur de France,
ancien secrétaire général du ministère des affaires étrangères,
pieusement décédé le 31 mars 1975, à Annecy (Haute-Savoie).

De la part de Mme Marie-Monique Rochat, sa fille, et de Caroline, sa petite-fille.

Communications diverses

— Dimanche 13 avril à 15 heures, 9 bis, avenue d'Iéna, métro Iéna, conférence du Mouvement du Graal, « Le Fils de l'Homme est la figure centrale de l'Apocalypse ». Dialogue avec les auditeurs. Participation aux frais.

Visites et conférences

SAMEDI 12 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 14 h. 30, place du Palais-Bourbon, Mme Oswald : « Le Palais-Bourbon et la Chambre des députés ». — 15 h., devant l'église, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Mme Détrez : « L'île Saint-Louis ». — 15 h., 4, rue de Tournon, Mme Lamy-Lassalle : « Quelques beaux hôtels rue de Tournon ». — 15 h., entrée rue des Fossés-Saint-Bernard, tour 14, Mme Legregeois : « La collection de minéraux de l'Université ». — 15 h., métro Temple, Mme Lemarchand : « La rue du Temple ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Philippe : « Hôtel de Sully ». — 15 h., boulevard Haussmann, Mme Zujovic : « Le musée Jacquemard-André ».

15 h., 12, rue de Ponthieu : « Un célèbre centre d'acupuncture » (Tourisme culturel). — 15 h., entrée principale, M. Olivier : « Les hommes illustres du cimetière de Passy ».

CONFERENCES. — 9 h., 30, rue Cabanis, MM. Gilles Martinet et Jacques Chereque : « Les forces syndicales dans le monde ». — 14 h. 45, cinéma Villiers, place Lévis, docteur Pradal : « Guide des médicaments les plus courants » ; M. René Barjavel : « Les années de la liberté » ; M. Fernand Roucayrol : « La subversion, arme de la guerre moderne » (Club du faubourg). — 15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Georges Laclavère : « Cartographie par ordinateur ». — 20 h., salle Gaveau, Mahatma Krishnasukhanand : « La connaissance de soi » (Mission de la Lumière divine). — 16 h., 26, rue Bergère, M. Edgard Stram : « Univers et philosophie : galaxies, étoiles » (L'homme et la connaissance). — 20 h. 15, 59 A, rue Smerlau, R.P. Tharcicius : « Regard sur le problème de la lèpre » (Ligue d'amitié internationale). — 20 h. 45, centre Rachi (Broca), 30, boulevard de Port-Royal : « M. le professeur Robert Aron, docteur Nahum Goldmann : « Le peuple juif face à un monde en mutation ».

DIMANCHE 13 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 10 h. 30, 2, rue Royale, Mme Lamy-Lassalle : « Les salons du ministère de la qualité de la vie ». — 10 h. 30, angle rues Radziwill et des Petits-Champs, Mme Pajot : « La galerie dorée de la Banque de France ». — 13 h. 30, place de la Concorde, face grilles des Tuileries, Mme Pennec : « L'abbaye de Royaumont, Saint-Leu d'Esserent ». — 5 h., 54, boulevard d'Argenson, Mme Bouquet des Chaux : « Louis-Philippe au château de Neuilly ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Détrez : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 72, rue de Varenne, Mme Lamy-Lassalle : « Hôtel de Castries ». — 15 h., devant l'église Saint-Médard, Mme Lemarchand : « Le quartier Mouffetard ». — 15 h., gare rive droite, Mme Pajot : « Versailles, hôtel d'Estrades ». — 15 h., 63, rue de Monceau, Mme Zujovic : « Musée Nissim de Camondo ». — 15 h. 30, hall gauche du château, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

Réunion des musées nationaux. — 10 h. 30, Musée national d'art moderne : « Cycle d'initiation à l'art moderne ».

15 h. 30, 25, boulevard des Capucines : « Musée Cognacq-Jay » (Art et histoire). — 10 h., place du Trocadéro : « Musée national des monuments français. L'art roman » (L'Art pour tous). — 16 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

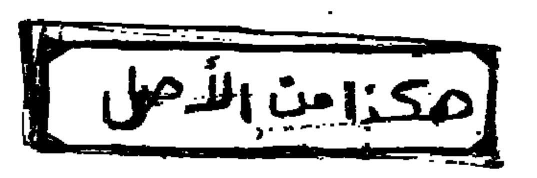
CONFERENCES. — 16 h., 26, rue Bergère, Dada Bharadwaja : « Anandmarga ou le yoga tantrique » (L'homme et la connaissance). — 15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, Me Raymond Baumgarten : « Le crime du duc de Praslin, pair de France » (Les artisans de l'esprit).

A L'HOTEL DROUOT

Samedi

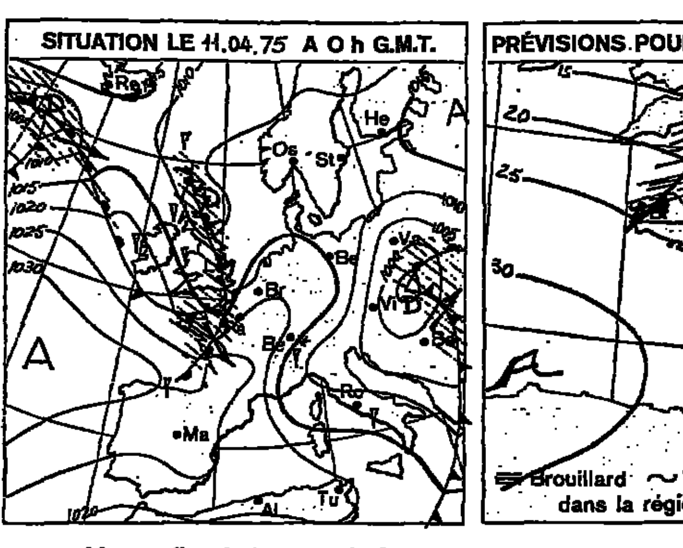
EXPOSITIONS de 11 heures à 18 heures

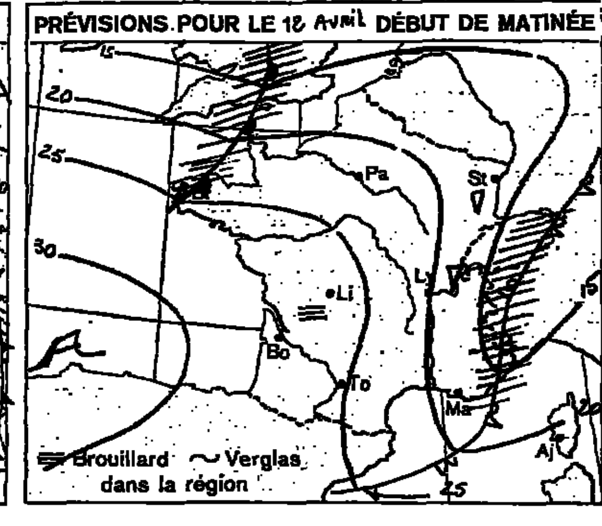
S. 2. — Tableaux, objets vitrine, sièges et meubles 19e s. et de style. Mes René et Claude Boisgirard.
S. 5. — Sièges et meubles provençaux 18e. M. Canet, S.C.P. Loudmer, Poulain.
S. 6. — Tabl., bon mob. Me le Blanc.
S. 8. — Archives Halperine-Kaminsky, autogr. Tchekhov, Tolstoï, Tourgueniev. M. Castaing. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 10. - Art populaire Haute Epoque. Antiquités. Me Renaud.
S. 13. — Meubles. Me Thullier.
S. 14. — Mbles, tabl. Me Pescheteau.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▼ averses orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 11 avril à 0 heure et le samedi 12 avril à 24 heures :

L'anticyclone centré près des Açores dirigera sur l'Europe occidentale un flux océanique progressivement plus doux.

Samedi 12 avril, les températures continueront de s'élever sur l'ensemble de notre pays, et de belles éclaircies se développeront du sud de la Bretagne aux Pyrénées et au golfe du Lion. Ailleurs, le ciel sera plus nuageux. Une zone faiblement pluvieuse, liée à la bordure méridionale d'un front chaud, atteindra, le matin, nos régions voisines de la Manche et de la mer du Nord. Cette zone, progressant ensuite à travers le Bassin parisien, gagnera, en fin de journée, l'Alsace, le Morvan et la Franche-Comté. D'autre part, quelques averses se produiront encore sur les Alpes et la Corse.

Vendredi 11 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 016,1 millibars, soit 762,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 avril ; le second, le minimum de la nuit du 10 au 11) : Ajaccio, 11 et 4 degrés ; Biarritz, 8 et 5 ; Bordeaux, 10 et 6 ; Brest, 9 et 8 ; Caen, 8 et 4 ; Cherbourg, 7 et 5 ; Clermont-Ferrand, 5 et —3 ; Dijon, 7 et —3 ; Grenoble, 2 et —2 ; Lille, 8 et 3 ; Lyon, 6 et —2 ; Marseille, 9 et 5 ; Nancy, 7 et —3 ; Nantes, 10 et 6 ; Nice, 10 et 6 ; Paris-Le Bourget, 8 et 4 ; Pau, 9 et 3 ; Perpignan, 9 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 23 ; Rennes, 10 et 7 ; Strasbourg, 7 et —2 ; Tours, 8 et 4 ; Toulouse, 9 et 1.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 8 et 0 degré ; Athènes, 22 et 15 ; Bonn, 7 et —3 ; Bruxelles, 8 et 2 ; Le Caire, 27 (min.) ; Iles Canaries, 20 et 15 ; Copenhague, 5 et —1 ; Genève, 5 et —4 ; Lisbonne, 17 et 6 ; Londres, 9 et 4 ; Madrid, 11 et 1 ; Moscou, 16 et 8 ; New-York, 8 et 6 ; Palma-de-Majorque, 14 et 2 ; Rome, 13 et 6 ; Stockholm, 5 et 2.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 125

HORIZONTALEMENT

I. Restent interdits dans la rue ; Une tige ou un arbre. — II. Sont légères ou fort lourdes ; Un entêté ; Au Pérou. — III. N'ont pas souvent les dents propres ; Abréviation ; Familier au pasteur. — IV. Termine une discussion ; Façon de voir ; Animal. — V. Désigne une reine du ciel ; Lance des bruits incontrôlables ; Enduisent d'un corps simple. — VI. Son chef ne risque pas de passer inaperçu ; Amusaient les dieux (épelé) ; Langue. — VII. A de nombreuses pièces ; Jamais aussi total que lorsqu'il est qualifié de beau ; Elever (épelé). — VIII. Désinence verbale ; Point large. — IX. Calmé ; Vieille nourrice au cœur toujours ardent. — X. Ile ; Nous le sommes tous. — XI. Ne jouissait pas du confort ménager ; Elargit localement ; Terme musical ; Pronom. — XII. Produit d'Europe ; Sans dire mot. — XIII. Garnis un fond ; Se donnerait beaucoup de mal pour arriver à ses fins. — XIV. Ville étrangère ; Il leur faut de l'eau pour paraître heureux. — XV. Guident des pointes ; Brutale résolution ; Dans l'Orne.

VERTICALEMENT

1. Savent fort bien que l'on peut engraisser sans fumer ; Avec lui, on ne peut pas dire que ça gaze ! — 2. Ne suffit pas pour nous rendre heureux ; Orientation ; Boisson. — 3. Terme de sport ; Il est vivement conseillé de se plier à leurs lois ; Objets d'attraction. — 4. S'oppose au rêve ; Pas toujours noirci ; Déclaré. — 5. Roi ; Ceinturaient les domaines des hamadryades ; Découla. — 6. Groupe de nombreuses opinions ; Part du gâteau ; Fait facilement son trou... à moins de mal tourner. — 7. Illustre enfant de Lunéville ; Un drôle de sujet ! ; Saint. — 8. Renseigne sans garantie ; Note ; A du style ; Se prête à certaines combinaisons. — 9. Compositeur autrichien ; Parti ailleurs (épelé) ; Certainement moins séduisants que la veille. — 10. Se produit sur des scènes d'Extrême-Orient ; Banal. — 11. Conjonction ; Logés et nourris. — 12. Fait des piqûres ; Dans un cimetière ; Proche d'un métier. — 13. Coule en France ; Préfixe ; Déconseillés à un obèse ; Elle nasille. — 14. Très souvent entendu dans une salle de jeux ; Regarde de haut. — 15. Ebranle ; Etait en train de passer.

Solution du problème n° 1 124

Horizontalement

I. Etat ; Tsar. — II. Position (militaire). — III. Ru ; Bennes. — IV. Estent ; Vo. — V. Are ; Bru. — VI. Viles ; Rit. — VII. Ede ; Tisl. — VIII. Eros (l'amour est aveugle) ; Mme. — IX. Esali ; Réer. — X. Ister. — XI. Este ; Eau (supplice).

Verticalement

1. Epreuve ; Eve. — 2. Tous ; Ides. — 3. As ; Talerait. — 4. Tibère ; Ouse. — 5. Ténès. — 6. Tint ; Rée. — 7. Son ; Brimera. — 8. Anévrisme. — 9. Soutiers.

GUY BROUTY.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries I - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 11 avril :

UNE LOI

● Habilitant les associations constituées pour la lutte contre le proxénétisme à exercer l'action civile.

UN DECRET

● Portant prorogation au profit de la Société d'aménagement des friches et tailles de l'Est (SAFE) du droit de préemption.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

SPORTS

JEUX OLYMPIQUES

LES ORGANISATEURS DE MONTRÉAL AFFIRMENT QUE LES INSTALLATIONS SERONT TERMINÉES EN TEMPS VOULU

M. Michel Guay, directeur de la construction du comité d'organisation des Jeux olympiques de Montréal, vient d'annoncer que les délais seront respectés. Sur la foi de cette déclaration, certains ont cru pouvoir annoncer la date de mars 1976 pour la finition des travaux, soit quatre mois avant le début des Jeux. Contrairement aux bruits qui ont couru (*le Monde* du 3 avril), Montréal s'apprêterait donc à tenir ses engagements.

En fait, selon des observateurs, le grand stade olympique sera sans doute prêt en juin 1976, ce qui n'empêchera pas d'y organiser cet été des compétitions internationales afin d'en roder les installations. Le gros œuvre pourra être achevé en mars 1976, ce qui laisserait un délai juste suffisant pour l'équipement intérieur.

Depuis plusieurs semaines, l'activité des chantiers s'est considérablement accélérée, notamsur celui du village olympique. En ce qui concerne les autres installations importantes, comme la piscine et le vélodrome, on peut espérer que les délais seront respectés. Cela vaut surtout pour le vélodrome, dont les structures sont terminées. Quant à la piscine, on sait seulement que les ouvriers viendront à bout du gros œuvre en mars 1976. Au cours des trois ou quatre mois qui leur resteront, ils auront encore fort à faire pour que les compétitions puissent se dérouler normalement.

Basket-ball

L'Ignis de Varèse a battu, jeudi 10 avril, le Real Madrid (79 points à 66) en finale de la coupe d'Europe, disputée à Anvers.

Tennis de table

La France a peut-être échappé à la relégation en deuxième division en battant par quatre victoires à trois, jeudi soir 10 avril, à Bolton (Lancashire) la Grande-Bretagne dans un match comptant pour le championnat de la Ligue européenne. Le numéro un français, Jacques Secrétin, s'est adjugé ses deux simples et le double mixte avec Claude Bergeret.

— Marielle Goitschel a remporté jeudi, aux Gets, le slalom spécial du challenge des moniteurs de ski, triomphant facilement dans les deux manches des sœurs Lafforgue.

FAITS DIVERS

LA FUSILLADE DE LA RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

La version des policiers est contredite par certains témoignages

Après l'inculpation de trois policiers, l'enquête judiciaire de M. Jean Sablayrolles, juge d'instruction, sur la fusillade qui a coûté la vie à un automobiliste rue du Château-des-Rentiers (XIIIe arrondissement), cherche maintenant à établir le déroulement exact du drame. Une première reconstitution, le 9 avril, a déjà permis de préciser un certain nombre de points. De plus, certains témoignages semblent infirmer les déclarations des policiers sur les circonstances qui les ont amenés à faire usage de leurs armes.

Les trois auteurs des coups de feu avaient d'abord dit avoir eu l'impression que la 4 L de M. Lucien Bouvier accélérait à leur vue et fonçait sur eux et qu'ils avaient tiré pour écarter le danger. Or des riverains révèlent, au contraire, que la voiture roulait au pas — un des policiers la suivait même à pied — et que, bien loin d'augmenter sa vitesse, elle semblait même s'arrêter. La reconstitution, pour sa part, devait montrer que les trois policiers n'étaient nullement groupés sur la chaussée, comme ils le laissaient tout d'abord entendre : deux d'entre eux étaient même cachés dans des couloirs d'immeubles voisins. Ces derniers n'avaient rien vu de la scène de remise de rançon et ont pu mal comprendre l'ordre de leur chef, le commissaire Vincent (*« La moto ! Arrêtez-la ! »*). De plus, les deux balles mortelles tirées par l'inspecteur Michel Voignier ont pénétré dans le corps de la victime par le dos (l'une ressortant à la hauteur du cou, l'autre sous l'aisselle droite), donc à un moment où tout risque était écarté pour les policiers.

L'explication du danger écartée, il reste donc à savoir pourquoi les trois inculpés ont tiré, mais aussi pourquoi ils ont tiré si « mal ». L'insuffisance de leur formation et de leur entraînement apparaît de manière assez claire (*le Monde* du 11 avril). Mais on doit constater que les dix balles ayant touché la voiture de M. Bouvier sont groupées à hauteur du thorax et de la tête du conducteur et qu'aucune n'a atteint les pneus, ce qui aurait pourtant suffi à immobiliser la 4 L. Or le policier qui a cassé les vitres de la voiture se trouvait à moins d'un mètre de sa « cible », et aucune confusion n'était possible.

Dans un communiqué commun, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de la police, le Syndicat de la magistrature et l'Union nationale des syndicats de journalistes évoquent cette fusillade, qu'ils rapprochent de celle du bar Le Thélème il y a quelques semaines. Ils considèrent qu' *« il serait insuffisant et erroné de ne voir dans ces actions que des erreurs individuelles de policiers trop zélés ou manquant de sang-froid »*.

Ils *« constatent que l'ensemble des déclarations et la politique du ministère de l'intérieur augmentent le sentiment d'insécurité des citoyens et favorisent le développement d'une campagne de presse qui fait de la criminalité un problème essentiel et relègue au second plan les problèmes primordiaux, comme celui de l'emploi »*.

Enfin, ils estiment que *« la situation actuelle résulte de l'orientation donnée aux forces de police par le ministre de l'intérieur, qui devrait, conformément au précédent du préfet Gandouin, en tirer les conséquences qui s'imposent quant à sa responsabilité »*.

Le Syndicat national autonome des policiers en civil, majoritaire dans le corps, remarque que « *des fautes graves ont été commises, et qu'elles ne peuvent être dues qu'à un manque de sang-froid et d'expérience professionnelle (...)* ». *« L'insuffisance de la formation théorique et pratique se fait une fois encore lourdement sentir »*, constate le syndicat, dont le secrétaire général adjoint, M. Pierre Waterloos, a expliqué, le 10 avril, au micro de R.T.L., qu'il souhaitait voir la durée de la formation passer à six mois, mais que la capacité des écoles de police ne permettrait pas d'y parvenir avant le début de 1977.

Le Syndicat des gradés de la police nationale (C.G.C.) *« s'insurge »*, au contraire, *« contre les propos inadmissibles d'un prétendu syndicaliste policier qui condamne publiquement ses collègues à la suite d'un tragique accident survenu le 8 avril »*, allusion aux propos de M. Gérard Monate, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police, dénonçant le *« manque de maturité »* des policiers (*le Monde* du 11 avril).

A Paris

UN HOMME QUI AVAIT PRIS DEUX OTAGES EST GRIÈVEMENT BLESSÉ PAR DES POLICIERS

Un ressortissant algérien âgé de trente-trois ans, Mahmoud Meda, a été grièvement blessé par des policiers, le jeudi 10 avril, vers 11 h. 30, alors qu'il avait pris en otages deux infirmières de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, 74, avenue Denfert-Rochereau, Paris-14e. Mahmoud Meda a été hospitalisé dans un état très grave à la salle Cusco de l'Hôtel-Dieu.

Selon les premières constatations, cette prise d'otages serait due au fait que, en raison de son attitude menaçante, on lui avait refusé l'entrée de la maternité Saint-Vincent-de-Paul, où est sa femme.

● *Maxime Le Bour*, l'un des deux voleurs de voitures qui, dans la nuit du 3 au 4 avril à Paris avaient ouvert le feu sur deux gardiens de la paix, les blessant grièvement (*le Monde* daté 6-7 avril), vient d'avouer, après son arrestation, qu'il avait tué en septembre dernier l'un de ses complices et commis en dix-huit mois quatorze attaques à main armée. Le corps de ce complice, Jean-Pierre Vella, lui aussi recherché pour avoir participé à de nombreux hold-up, a été retrouvé, le 19 septembre 1974, dans une chambre d'hôtel de Lacanau (Gironde).

NOUVELLE SÉRIE D'ATTENTATS DANS LE SUD DE LA FRANCE

Après les attentats commis dans la nuit du dimanche 6 au lundi 7 avril dans le sud de la France, notamment à Montauban, à Uzès et à Auch, une nouvelle série d'explosions a eu lieu dans l'Hérault durant la nuit de mercredi à jeudi, entre 22 heures et 1 heure du matin : trois à Béziers, une à Montpellier.

● A BEZIERS, une charge a explosé devant la recette des P.T.T., une seconde devant le nouvel Hôtel des impôts, la troisième devant le foyer des travailleurs migrants qui abrite une cinquantaine de personnes. Les explosions n'ont provoqué que des dégâts matériels.

● A MONTPELLIER, une charge a explosé jeudi 10 avril vers 1 h 30 devant les locaux de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer. La déflagration a arraché la porte d'entrée des bureaux et brisé quelques vitres.

Dans la matinée de jeudi, un mouvement. Justice « pied-noir », a revendiqué par téléphone la responsabilité de cet attentat ainsi que ceux commis à Béziers.

● *Après l'accident de Laffrey.* M. Gérard Simon, cinquante-quatre ans, propriétaire de l'autocar dans lequel vingt-neuf personnes ont trouvé la mort le 2 avril dans la descente de Laffrey, qui avait été inculpé, le 3 avril, par M. Daniel Farge, juge d'instruction, d' « homicides et blessures involontaires » et écroué à la Maison d'arrêt de Varces (Isère), a été remis en liberté ce jeudi 10 avril. — *(Corresp.)*

JUSTICE

CONTESTATION AUTOUR D'UNE ENCHÈRE

Avant ou après le coup de marteau ?

Non seulement ces six pièces d'or persanes du dix-huitième siècle avaient appartenu à Sacha Guitry, mais de plus elles avaient fait partie du tribut payé par Fath'Ali aux vainqueurs russes après la perte de l'Arménie en 1828. Les numismates étaient donc nombreux à l'hôtel Drouot, le 18 juin 1974, lorsque la Société civile professionnelle Etienne et Antoine Ader, Picard et Tajan mit ces pièces en vente.

Me Etienne Ader eut-il le marteau un peu leste ? C'est ce que lui reproche un enchérisseur suisse, M. Ahlstrom, qui le poursuivait, de ce fait mercredi 9 avril, devant la première chambre du tribunal de grande instance de Paris, présidée par M. Jean Vassogne.

Lors de la vente d'un lot particulièrement rare, une pièce en or carrée de cent abassi, pesant 404 grammes, seuls deux enchérisseurs se présentèrent : une femme et M. Ahlstrom, le directeur de la Galerie des monnaies de Genève, un numismate professionnel.

Au moment où les enchères atteignaient 80 000 F, Me Ader attribua la pièce à l'adversaire de M. Ahlstrom, cette femme représentant l'ambassade impériale d'Iran. Le numismate suisse ayant enchéri à 81 000 F avant le coup de marteau, la pièce lui remise aux enchères. Un second incident devait se produire à 101 000 F. Le directeur de la Galerie des monnaies a-t-il annoncé clairement 105 000 F avant l'adjudication, comme il le prétend, ou après, comme l'affirme le commissaire priseur ?

Difficile à dire, sans doute, dans ces ventes où la rapidité est la règle (n'attribue-t-on pas en moyenne soixante-quinze pièces à l'heure à Paris et cent à Londres ?).

Procès qui se double d'une inscription en faux vis-à-vis du procès-verbal de vente de Me Etienne Ader, la mention des incidents n'étant pas relatée dans les termes voulus par M. Ahlstrom.

Ce dernier, pour cette « précipitation anormale au mépris d'une enchère portée de façon distincte », *ne réclame pas moins de 307 000 F de dommages et intérêts s'il ne peut obtenir l'annulation de la vente.*

« Mauvais procès de la mauvaise humeur et du mépris », *répond son adversaire, qui trouve dans les témoignages contradictoires fournis par le numismate suisse les arguments mêmes de sa défense. Et parce qu'il est grave de mettre en cause la réputation d'un commissaire priseur, il réclame reconventionnellement 1 F de dommages et intérêts.*

M. le procureur de la République conclura en droit le 21 mai.

B. D.

● *Pour diffamation envers le M.R.A.P.* (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix), l'hebdomadaire *Minute*, en la personne de son directeur, M. Jean Boizeau, a été condamné le 8 avril par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, que présidait M. Jacques Hennion, à 3 000 francs d'amende, 5 000 francs de dommages et intérêts au M.R.A.P., 2 000 francs à son secrétaire général, M. Albert Levy.

VERDICT DE CLÉMENCE POUR DES « JUSTICIERS »

Verdict de clémence, jeudi 10 avril devant la cour d'assises de Paris, à l'encontre de trois personnes accusées d'avoir participé à une expédition punitive contre des Portugais. Claude Plaza, dite Babette, a été condamnée à cinq ans d'emprisonnement, dont trois avec sursis ; Alain Jamet à cinq ans d'emprisonnement, dont un avec sursis ; enfin, Henri Monneray a été acquitté.

La jeune femme avait affirmé avoir été attaquée par trois Portugais et avait entraîné une équipe de « justiciers » pour se venger. M. Matias Pereira Fernando, dont tout le monde admet qu'il n'était pour rien dans l'affaire, fut la principale victime de l'expédition. Grièvement blessé de six coups de couteau au foie, à la nuque et au bras, M. Pereira Fernando est resté paralysé d'une jambe et a une invalidité reconnue de 100 %.

● *Pour infraction à la législation sur les stupéfiants* (on en avait découvert à leur domicile plusieurs kilos), deux Toulousains, M. Jean-Claude Rivière, dix-neuf ans, étudiant, et Mlle Edwige Lacombe, vingt et un ans, ont été condamnés par le tribunal de grande instance de Toulouse à quatre mois d'emprisonnement, dont deux avec sursis, et mise à l'épreuve pendant cinq ans, ainsi qu'à l'obligation de justifier d'une activité professionnelle ou de suivre un enseignement professionnel. M. Rivière et Mlle Lacombe devront payer conjointement et solidairement à l'administration des douanes 491 900 F d'amende.

● *Après la mort de M. Lucien Bouvier*, ce représentant de commerce tué le 8 avril à Paris par des policiers qui l'avaient pris pour un malfaiteur, la chambre syndicale nationale des représentants, agents et cadres de la vente extérieure « *élève la plus énergique protestation contre le manque de sang-froid et l'absence de précautions élémentaires ayant abouti à ce tragique accident. Elle estime que les mesures de répression contre le banditisme doivent avant tout tenir compte en priorité de la sécurité des citoyens* ».



Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

DE LA RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

UNE INSURRECTION CONTRE LE CONFORMISME

Le folklore ne veut plus du folklore

COMMENT se voient-ils ? Comment les voit-on, en 1975, ces gens — saugrenus, anachroniques ? — des groupes folkloriques ? Pour leurs septièmes assises nationales, ils ont défilé en costume à Mâcon, donné du spectacle et travaillé en commissions, ateliers et assemblées huit jours durant.

Anciens ou jeunes, professeurs ou étudiants, dames ou adolescents, industriels, chercheurs, ouvriers, paysans, citadins venus de Bretagne ou de Provence, de Corse ou d'Alsace, ils représentaient onze fédérations régionales, deux cent trente-cinq groupes et quelque vingt-cinq mille personnes.

Comment se voient-ils ? C'est justement une définition d'eux-mêmes, dans notre temps, qu'ils ont cherchée au travers du thème retenu pour ces huit jours : « Folklore et vie moderne ».

Comment les voit-on ? A cette question, ils répondent sans embarras : « C'est selon... Souvent on n'a de nous que l'image de nos danses et de nos costumes. » *Déguisements et patronages ? Ou « documents vivants » et fêtes retrouvées ? (Au vrai, les riches couleurs et la diversité des costumes régionaux donnaient une autre allégresse aux quais de Mâcon que le défilé dominical des complets-vestons, ces uniformes moroses du monde contemporain.)* « Mais d'autres savent que ce « folklore » apparent n'est qu'un petit aspect de nos activités. Ceux-là nous rejoignent. »

Car le fait est là d'un élargissement des activités et d'un accroissement des effectifs. Hier, les « sociétés » groupaient surtout des gens d'âge mûr et des enfants. Aujourd'hui, les jeunes arrivent. Le mouvement folklorique — parfois combattu par des militants régionalistes, en raison de l'ambiguïté du mot, trop sollicité par les milieux conservateurs — revêt désormais l'importance d'un nouveau fait de civilisation.

Un jeune — étudiant à Lyon — prend le taureau par les cornes : « N'ayons pas peur des mots. Rétrogrades ? Réactionnaires ? C'est un contresens. Moi, je suis venu là, tout naturellement, par la pop' et le folksong. » *On est loin du conformisme et bien proche de la contestation.* « J'ai trouvé ici ce que nous ne trouvons pas dans le monde moderne : la communauté, le goût de la fête, le refus du mercantilisme, la joie de participer au lieu de subir et de consommer » *Les mots de nature, d'écologie, de communication, apparaissent aussi naturellement que dans le langage de n'importe quel hippie. Curieux, non, que ces garçons et ces filles se trouvent à l'aise dans ces « sociétés » qu'on croyait aux mains de « notables folkloriques » ? En fait, on découvre qu'ici le conflit de générations n'a pas cours. Le contact se fait bien entre « anciens » et jeunes... en sautant au besoin la génération intermédiaire :* « La génération de la bagnole, la vraie génération perdue. »

Chez l'ancien, le jeune retrouve un peu le « chaînon manquant », la liaison avec tout ce qu'une époque a gaspillé et qu'il s'agit, non pas de reconstituer, mais de faire se développer, autrement, dans le monde actuel. C'est finalement la même attitude qui donne à ces jeunes — en dehors de la fête et des fêtes joyeusement accueillies — ces fringales d'histoire, d'archéologie, d'ethnologie. D'où ces études sérieuses, ces enquêtes sur le terrain que fait surgir partout le folklore nouvelle version. Il s'agit de retrouver des racines, de ne plus ballotter dans un monde aussi instable qu'artificiel Un besoin, une nécessité vitale. Passé, présent, avenir, ne sont plus mis en contradiction mais associés. « Mainteneurs » et jeunes se retrouvent dans cette phrase de Gustave Thibon : « Quand je vois se pourrir une racine, j'ai pitié des fleurs qui, demain, sécheront, faute de sève. »

Sous nos yeux

Sont-ils surpris, les anciens, devant le renfort nouveau que leur apportent les différents courants de contestation de la société de consommation ? Certaines communications faites au cours des séances gardaient encore les traces d'un académisme désuet qui fit les beaux dimanches des « sociétés ». Mais le choix même du thème impliquait qu'on ne s'attarde pas aux ronrons et congratulations ordinaires. Il s'agissait bien d'insertion dans la vie moderne Pas question pour autant de renoncer à la fête folklorique » — danses, réunions, spectacles. — mais on songeait à la redéfinir, au besoin en rejetant son aspect « sortie du dimanche ». Les travaux pratiques — annexant les moyens nouveaux de l'audio-visuel ou de la représentation scénique — n'exprimaient qu'à un premier degré la volonté de modernisation. En revanche, quelques communications et quelques débats s'attachaient au contenu.

Pour certains, il s'agit de retirer le musée au musée et de le mettre dans la rue. Partant, toute fête doit être un document authentique, aussi bien dans les costumes et les textes que dans la musique et ses instruments retrouvés. D'où recherche patiente et exigeante. D'où protestation, par exemple, contre un folklore d'adultes dont l'expression serait remise aux enfants « miniaturisée », alors qu'il s'agit de retrouver de véritables folklores enfantins avec jeux, chansons, comptines, etc. D'autres, au contraire — qui ne refusent nullement la connaissance, — ne veulent pas de la reconstitution.

Pour eux, la tradition est essentiellement vivante, sans cesse recréée. Ils rejettent les « arrangements » du passé, qui dénaturent gestes ou textes sans pour autant, malgré un vernis moderne, s'incorporer à notre temps. Pour eux, le folklore est sous nos yeux, dans la vie, comme la prose sur les lèvres de M. Jourdain. C'est l'ensemble de nos rites, anciens et nouveaux, que nous ne percevons plus à force d'habitude, mais qui sautent aux yeux de l'étranger nouveau venu.

Ici, l'analyse se fait plus aiguë, parfois impertinente. Nouveaux rites et rites anciens : les concerts d'avertisseurs accompagnant la mariée, par exemple, mais aussi, bien sûr, les révoltes estudiantines de printemps, désormais rituelles, et toutes proches des défoulements pagano-chrétiens du carnaval... Et le cortège syndical, banderoles et emblèmes au vent, allant traditionnellement à la même date d'un point à un autre, n'est-il pas héritier de la procession religieuse où la bannière précéda la banderole, la fête du saint le 1er mai, le sanctuaire la place de la Nation, les litanies les slogans, et la « revendication » de la pluie ou d'une bonne récolte celle d'une augmentation de salaire ou de la garantie de l'emploi ?

Dans ce domaine, les folkloristes, sociologues et ethnologues s'en donnent à cœur joie, non sans humour : « révolution » est un mot bien galvaudé, disent-ils, tout n'est pas inventé de la veille pour qui ne s'en tient pas naïvement aux formes. Attitude qui fait scandale pour les conformistes du « nouveau » à tout prix. Attitude qui veut considérer les faits folkloriques anciens et contemporains comme des phénomènes à observer ensemble, scientifiquement. « Les faits folkloriques sont des faits sociaux et vivants et doivent être étudiés comme tels ». *disait le Belge Albert Marinus.*

L'insurrection

Ainsi, au cours de ces assises, sont apparus des points de vue et des motivations différents Mais mainteneurs ou novateurs se retrouvent sur l'essentiel : ils se veulent de leur temps, ils veulent peser sur lui en rappelant que, pour construire l'avenir, l'homme ne peut pas se priver de son passé. « A la limite, pour rejeter certaines de ses survivances fâcheuses, il faut le connaître ».

Le « tutu-panpan » du « folklore » tel qu'il est offert au touriste n'a pas grand-chose à voir avec les intentions affirmées par les assises. Il s'agit ici de revendications qui, pour aboutir, mobilisent aussi bien la fête que les études de savants et de chercheurs : danseurs de bourrée, joueurs de galoubet, jeunes enquêteurs dans les campagnes et dans les villes — magnétophones et caméras au poing, — historiens, sociologues, ethnologues, se réclament d'un épanouissement de l'individu, retrouvant ses racines, refusant l'uniformisation universelle.

« Le folklore, *disait l'un des congressistes*, ce n'est pas du « folklore ». C'est une volonté délibérée d'aller vers un autre avenir. C'est une insurrection contre le logement-clapier, la nourriture-standard, le costume-uniforme, l'enseignement banalisé, la parcellisation du travail, contre toutes les formes de la dépersonnalisation. Ceux qui s'en tiennent à sa vieille image retardent. Ceux qui s'étonnent de voir notre développement et l'afflux des jeunes parmi nous n'ont pas encore ouvert les yeux sur notre époque. »

JEAN RAMBAUD.

(1) Confédération nationale des groupes folkloriques français. Siège social : Musée des arts et traditions populaires. Paris-16e.

NŒUD DE CHAINES

FALLAIT-IL miser sur les « trois étoiles » ? Les « deux étoiles confort », de l'avis des professionnels, restent aux frontières de l'utopie (du moins tant que le loyer de l'argent sera pour la construction de cette catégorie d'hôtel aussi élevé qu'aujourd'hui) ; les « quatre étoiles » et « quatre étoiles de luxe » — malgré, pour ces derniers, des prix libres — traversent une mauvaise passe (les médiocres taux de remplissage de certains établissements parisiens en sont la preuve) restent les « trois étoiles » qui paraissent émerger d'un marché où l'avenir ne prête pas à l'optimisme.

Encore convient-il, pour les chaînes qui jouent cette carte, de prendre garde et de se prévenir contre les revers de conjoncture. Est-ce à ce réflexe qu'ont cédé Novotel et Mercure, qui viennent d'annoncer leur fusion ? On peut le penser, encore que le rapprochement et la force de frappe qui en résulte soient présentés comme un phase décisive dans une vaste opération de poussée en avant notamment hors de l'Hexagone.

Soixante-dix-huit Novotel, dix-neuf Mercure, cinq Ibis (filiale récente de Novotel, spécialisée dans les « deux étoiles », font route commune et passent ainsi en tête des groupes français avec près de onze mille cinq cents chambres d'ici à la fin de l'année ; on retrouve la nouvelle chaîne à la douzième place du classement international.

Guerre des chaînes. On assiste actuellement à une surenchère démesurée des sociétés hôtelières qui essaiment leurs établissements au hasard de la concurrence, pourrait-on dire, et sur des données quelquefois hasardeuses. Schématiquement, telle municipalité, qui accueille une fois par an un congrès, désirera son hôtel. L'hôtel est installé, les confrères arrivent. Certaines villes de France ne sauront bientôt plus que faire des chambres qu'elles ont si longtemps réclamées et le mouvement ne paraît pas devoir se ralentir.

Bonne politique

Novotel et Mercure — Mercure avait été imaginé par un transfuge de Novotel — ont lutté entre eux avec âpreté avant d'arriver à la fusion. S'essouffler à se battre ne voulait sans doute pas dire grand-chose, et principalement en raison de la définition identique du produit proposé par les deux chaînes. Environ 83 % des parts reviendront à Novotel et 17 à Mercure.

Le seuil de saturation pour Novotel, sur le sol français, a été fixé aux alentours de quatre-vingt-cinq établissements ; entre trente-cinq et quarante pour Mercure (à noter que les labels seront conservés). A cette époque, la chaîne aura développé comme elle le souhaite son implantation à l'étranger, dans les pays de l'Est, au Moyen-Orient, en Afrique noire, en Afrique du Nord, au Brésil. Objectif : deux cent cinquante hôtels en 1980...

Rien ne fait peur, on le voit, aux promoteurs rassemblés, bien persuadés de posséder une technique à la française, une « technologie trois étoiles », tout à fait au point. Les contrats étrangers (franchises principalement), qui ne nécessitent pas de gros apports financiers, et quelquefois pas du tout comme c'est le cas dans les pays de l'Est, font rentrer de l'argent frais qui permet un roulement et le lancement d'actions commerciales. Il est ici, dans ces conditions, d'habile politique de sauter les frontières et de s'en aller répandre la bonne parole.

Novotel et Mercure, qui savent que pour un hôtel de catégorie « trois étoiles » le taux de remplissage doit se stabiliser autour de 70 % pour que l'affaire soit rentable, devraient travailler encore pour harmoniser définitivement leurs politiques et veiller à la concurrence. Borel est là, par exemple (les bénéfices du groupe ont augmenté de 17,8 % en 1974...), qui n'entend pas se voir mettre sur la touche du jour au lendemain...

LE QUEEN ELIZABETH-II EXPLOITE L'HÉRITAGE DU FRANCE

A son arrivée au quai de la Cunard, à Southampton, une Rolls-Royce métallisée argent attendait le *Queen-Elizabeth-II*, qui vient pour la première fois de « boucler la boucle ». Elle a été remise à un riche industriel du Kent. Pour 100 livres sterling, celui-ci avait acheté quelque part sur les mers le *billet gagnant de la tombola* qui permettra à la Cunard de remettre 600 000 F à l'œuvre des enfants mentalement handicapés.

Quel contraste avec le triste retour à Cannes, il y a tout juste un *an*, du *France* et de ses passagers américains qui rédigeaient alors une pétition pour demander à la Transat de ne pas désarmer le paquebot !

Toute la nuit, entre Cherbourg et Southampton, devant une soixantaine de journalistes, les responsables de la compagnie ont chanté de concert avec les trois cent cinquante clients du Royaume-Uni, le « Rule Britannia » et le « God save the Queen ». Goût du paradoxe ou plaisir de démontrer que le pavillon anglais reste *maître* du marché ? Le président Matthiews, à l'heure où les Européens ont pris l'habitude de plaindre l'économie malade de son pays, tout en bradant une par une leurs unités, a assené aux reporters des chiffres inespérés. Pour sa première croisière autour du monde, le *Queen-Elizabeth-II* a fait entrer en Angleterre quelque 60 millions de francs de devises. Sa compagnie a réalisé un million de livres de bénéfices nets (un peu plus de dix millions de francs). A la stupeur de certains journalistes britanniques, M. Matthiews n'a pas *résisté au plaisir d'annoncer* que le *Queen-Elizabeth-II* accomplirait une deuxième croisière autour du monde pendant l'hiver 1977.

L'argent roi

A l'entrée d'une saison transatlantique qui s'annonce, grâce au retrait du *France*, comme la meilleure pour la Cunard (trente-trois aller et retour entre Southampton et New-York, *via* Cherbourg, contre vingt et un en 1974), la plus célèbre des compagnies maritimes britanniques paraît avoir oublié ses difficultés récentes. Malgré la « grogne » des syndicats, ses responsables ne craignent pas de jouer cartes sur table. Une politique audacieuse leur a permis de transformer en triomphe une croisière autour du monde qui s'annonçait, financièrement, catastrophique il y a six *mois. A cette date, en effet, sur* mille deux cents réservations faites plus tôt dans l'année, on ne comptait que huit cents confirmations. Il a fallu proposer aux agences de voyages des billets partiels donnant droit à des portions de croisière autour de la terre. Succès considérable : le *Queen-Elizabeth-II* a finalement transporté, en trois mois, trois mille neuf cent soixante-cinq voyageurs ; neuf cent cinquante-neuf seulement auront effectué la totalité du voyage, visitant vingt-quatre pays, dont la Chine populaire. Mais on a refusé du monde sur certains circuits du parcours.

Les plus fortunés ont payé jusqu'à l'équivalent de quatre cent cinquante mille francs par couple pour disposer, pendant quatre-vingt-douze jours, d'un appartement de luxe, auprès de celui du capitaine Mortimer Hehir.

L'argent est roi à bord de ce palace flottant dont les propriétaires entendent entretenir encore vingt-cinq ans l'atmosphère « rétro » de l'entre-deux-geurres. Le dernier tour de force de la Cunard ? Louer le *Queen-Elizabeth-II*, clés en main, à un milliardaire américain pendant dix jours, en avril, pour 1 million de dollars (plus de 4 millions de francs), par vingt-quatre heures. Ce nouveau Crésus dont le nom n'a pas été révélé a décidé d'y inviter un millier de ses amis, contribuant à sa manière à la bonne santé de la compagnie.

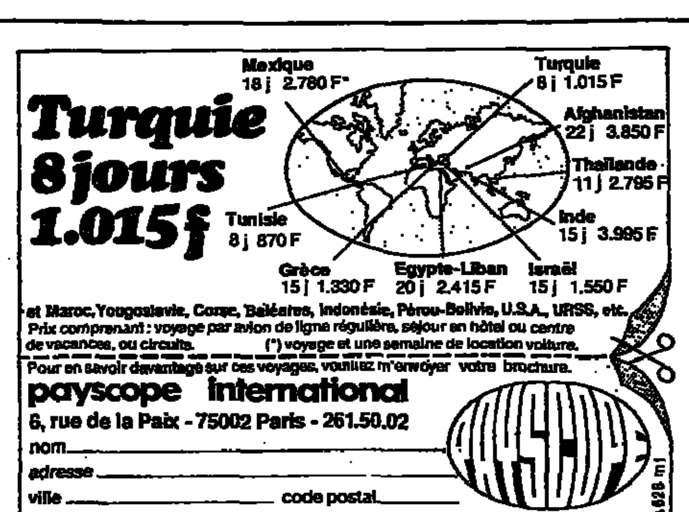
Les cinq « chefs »

Trente-trois passagers français (cinq cent treize Américains) ont accompli la croisière autour du monde. Ils ont bénéficié de la présence d'une dizaine d'anciens du *France*. Cinq « chefs » (« pour améliorer la qualité des pâtisseries anglaises », a déclaré le porte-parole de la Cunard) et un nombre équivalent d'hôtesses-interprètes qui considèrent pour leur part le *Queen-Elizabeth-II* comme un bateau merveilleux.

Consciente de l'importance que prendra à partir de cette année la clientèle fidèle de la French Line, la Cunard ne fait pas suffisamment d'efforts toutefois pour les voyageurs de langue française. Il serait temps qu'elle introduise une information continue en langues étrangères au profit de ses personnels. L'argent français d'autre part est toujours refusé pour les transactions courantes, ce qui est inadmissible.

La compagnie, qui n'a jamais obtenu de subvention de l'Etat, ne connaît actuellement qu'une seule difficulté : les négociations engagées avec les personnels pour la revalorisation de leurs salaires Marins et agents du service général lui réclament en effet une augmentation de 100 %. « *Ce n'est pas parce que nous annonçons 10 millions de bénéfices pour les trois premiers mois de l'année 1975 que les syndicats doivent se croire tout permis* », a déclaré aux journalistes le vice-président Mitchell « *Notre compagnie, certes, a de bonnes raisons de voir l'avenir en rose, mais, au mieux, nous pourrons aller jusqu'à 22 ou 23 % d'augmentation !* »

RENÉ MOIRAND.



Tourisme

Les locations d'été, comme chez soi

« EN location, on est chez soi... » Où le Français, cet individualiste forcené, se sentirait-il mieux à l'aise durant le temps de ses vacances que dans un « meublé » — villa, chalet, cabanon, appartement ou simple chambre chez l'habitant — loué pour la saison ?

Les chiffres sont là, qui prouvent combien nos compatriotes restent attachés à ce mode d'habitat saisonnier, et ce, en dépit des formules, bien allèchantes cependant, que les professionnels des vacances inscrivent à leurs catalogues. Mais force est de reconnaître que, toute question de « liberté » mise à part, la solution location reste — notamment pour les familles nombreuses — la seule (avec le camping et le caravaning) qui soit satisfaisante au plan financier.

Pourtant, louer n'est pas si simple qu'il y pourrait paraître. Où s'adresser pour louer ? Comment se fier à la description si tentante que le loueur fait de sa maison et de sa vue sur la mer, à cette photographie prise au grand angulaire avant d'avoir été peut-être retouchée ? Par quel moyen s'assurer que le contrat — signé à distance dans la majorité des cas, par le biais d'un échange postal — est conforme aux textes en vigueur ? Autant de questions que tout locataire en puissance est en droit de se poser, autant de déceptions qui, parfois, attendent à leur descente du train, dès la porte d'entrée, des locataires atterrés...

Aujourd'hui, grâce à l'action entreprise conjointement, voici trois ans, par la Fédération nationale des agents immobiliers (F.N.A.I.M.) et la Fédération nationale des syndicats d'initiative et offices de tourisme (F.N.S.I.O.T.), action qui devait aboutir à l'élaboration d'une *charte des meublés saisonniers*, on peut parler d'une normalisation du produit « logements de vacances », et, mieux, de réelles garanties.

En effet, ce document, qui précise clairement les quatre catégories auxquelles peuvent prétendre, en fonction de leurs critères de confort et d'équipements, les maisons proposées à la location, garantit, à qui ne peut visiter au préalable le logement choisi, une qualité bien définie.

Outre les agences immobilières affiliées à la F.N.A.I.M. (750 environ sur 6 000) pratiquent la location saisonnière) et facilement identifiables grâce au panneau de couleur jaune « agent immobilier F.N.A.I.M. » apposé dans leur officine, un certain nombre d'organismes d'obédiences diverses proposent des locations.

Les personnes désireuses de louer recueilleront auprès des offices de tourisme ou syndicats d'initiative du département ou des localités de leur choix de précieuses indications quant aux possibilités offertes, directement ou indirectement, et, partant, bénéficieront des garanties dont ces instances officielles entourent obligatoirement leurs interventions.

★ La brochure *Allo Vacances 1975*, éditée par la F.N.A.I.M. (129, fg Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. 225-00-85) et qui comporte les adresses de deux cent quatre-vingt-sept agents immobiliers répartis dans toute la France, sera adressée gracieusement sur simple demande.

EN CAS DE MALHEUR

LES règles légales d'assurance sont les mêmes pour les vacanciers en location et le locataire d'un appartement dans un immeuble urbain, rappelle le Centre d'information et de documentation de l'assurance (C.I.D.A.). Le vacancier est automatiquement responsable des dommages — incendie, dégâts des eaux, explosions, etc., — qu'il peut causer.

Le locataire peut, par conséquent, soit faire inclure dans le contrat de sa résidence principale une clause d'extension automatique aux risques de villégiature (mais, dans ce cas, une condition sera exigée : la villa de vacances doit être construite « en dur »), soit contracter une assurance spécialement pour les vacances.

Responsabilité incendie

Avant de souscrire quelque assurance que ce soit, demander au propriétaire (ou à l'agence de location) quelles dispositions d'assurance il a prises : a-t-il ou non renoncé au recours contre son locataire, et, en conséquence, celui-ci doit-il ou non assurer sa responsabilité locative ?

Sans doute parce que ni les murs ni les meubles ne sont sa propriété, le locataire en meublé n'a pas conscience de ses responsabilités en cas d'incendie. Une enquête réalisée par le Comité d'action pour la productivité dans l'assurance le montre : 64 locataires en meublé sur 100 n'ont pas souscrit d'assurance contre l'incendie. Or, en cas d'incendie, la responsabilité des dommages leur incombe dans la majorité des cas. Une exception toutefois s'ils prouvent que l'incendie est dû à un cas de force majeure (la foudre), à un vice de construction ou au mauvais entretien des bâtiments ; de même, leur responsabilité n'est pas engagée si le feu a pris naissance chez un voisin.

Non seulement le locataire en meublé est responsable des dommages causés aux biens loués — — bâtiments, meubles et embellissements — mais il peut l'être également de ceux causés à ses voisins. Dans ce dernier cas, il lui sera demandé de rembourser le montant des dommages si les voisins apportent la preuve qu'une faute de sa part est à l'origine de l'incendie.

Cette assurance contre l'incendie n'est pas obligatoire, excepté si le bail de location l'impose. Néanmoins, face au péril du feu, elle est une précaution.

★ C.I.D.A. : 2, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. Tél. 824-96-12 et 770-89-39.

DROITS ET DEVOIRS

DEPUIS 1972, date de sa création, on parle beaucoup de la Charte nationale des meublés saisonniers et des « droits des locataires ». Les professionnels de l'immobilier, adhérents de la F.N.A.I.M. (Fédération nationale des experts immobiliers, mandataires en vente de fonds de commerce, administrateurs de biens), s'ils reconnaissent qu'il était urgent de préciser quelles conditions générales d'habitabilité les estivants (ou les hivernants) étaient en droit d'attendre d'une « villa avec vue imprenable sur la mer », ou d'un chalet « bien situé dans la vallée », ont insisté, lors de leurs « journées nationales » qui ont eu lieu au début de cette année, pour que l'on se préoccupe désormais des devoirs du locataire.

« *Trop souvent,* disent-ils, *les clients se croient tout permis parce qu'ils ont payé et ils se « défoulent » sur les installations mises à leur disposition.* » Les grands mouvements de clientèle qui se produisent généralement dans des délais extrêmement courts ne laissent pas toujours le temps aux agents immobiliers ou à leurs collaborateurs de jouer les détectives, même s'ils connaissent les ficelles du métier : les assiettes cassées au cœur d'une pile, le matelas taché, volontairement encombré par les bagages du départ, les moquettes brûlées ou souillées dissimulées par le socle d'un lampadaire...

Si les professionnels de la location saisonnière ont d'une façon générale rapidement appliqué la charte, les propriétaires indépendants — réunis ou non en association (ils représentent en France environ 35 % des transactions) — n'y sont pas encore tous astreints.

La Fédération nationale des syndicats d'initiative et offices de tourisme (F.N.S.I.O.) à qui revient l'initiative de cette charte s'emploie actuellement à faire recenser les locations gérées ainsi directement, et dont les listes seront ensuite officialisées par les préfectures.

Si la clientèle des meublés saisonniers augmente moins vite que le nombre des locations nouvelles — expansion qui s'effectue au détriment des locations anciennes, — elle croît cependant régulièrement. Les sept cents professionnels immobiliers rattachés à la F.N.A.I.M. ont assuré, l'année dernière, les vacances de deux millions de personnes (soixante millions de journées-location au total). Le secrétariat d'Etat au tourisme note pour sa part que les meublés saisonniers ont hébergé, en 1973, 16 % du nombre total des étrangers venus passer des vacances en France, alors que le camping n'a concerné que 4 % d'entre eux.

Conscients du rôle qu'ils jouent ainsi sur le plan de l'économie touristique, les agents immobiliers estiment bien fondée leur réclamation d'une révision de la fiscalité « *particulièrement lourde et injuste* ». La location saisonnière, qu'elle s'exerce ou non par l'intermédiaire d'un mandataire professionnel, est en effet assimilée à une activité commerciale et, de ce fait, se trouve concernée par les impôts locaux, la T.V.A. et la taxe sur les bénéfices industriels et commerciaux. Les agents immobiliers aimeraient que le régime des locations soit aligné sur celui de l'hôtellerie saisonnière. — B.E.

Un gîte pour l'été

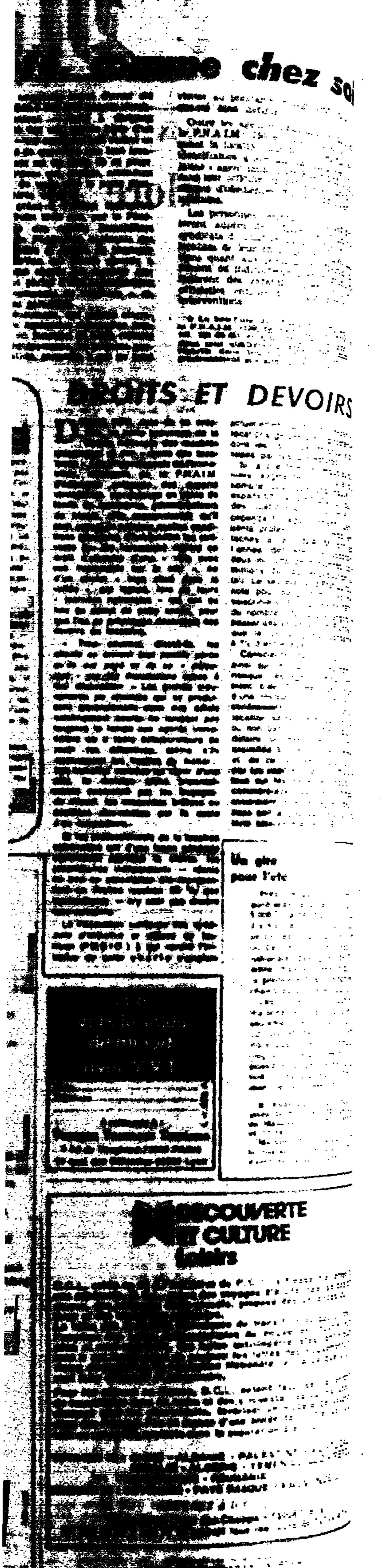
Près de 20 000 locations saisonnières réparties dans quelque 5 000 localités françaises figurent dans les brochures (établies, selon les cas, par département ou par région) que la Fédération nationale des gîtes de France édite chaque année et qui, pour la première fois, comportent des chambres d'hôte en Guadeloupe.

Les locations (appartements, maisons, etc.) sont classées non seulement en fonction de leur confort et de leur équipement, mais aussi de leur implantation (région côtière, gîtes offrant des possibilités de pêche, d'équitation, d'excursions particulièrement recherchées, etc.).

★ *Fédération nationale des gîtes de France : 34, rue Godot-de-Mauroy, 75009. Tél. : 073-25-43 et 23-16.*

Maison du tourisme vert : 35, rue Godot-de-Mauroy (mêmes numéros de téléphone).





Tourisme

Année archéologique en Bourgogne

MILLE SIÈCLES SOUS TERRE

LA table et les vins avaient déjà fait, de longue date, la réputation de la Bourgogne, ce carrefour de vastes mouvements de populations situé au centre de la France. Cette province, formée de quatre départements — la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, la Nièvre et l'Yonne, — offre cependant au touriste un très grand nombre de trésors artistiques — souvent méconnus parce qu'inaccessibles pour la plupart jusqu'à ces dernières années, — grâce à une collaboration efficace entre les offices de tourisme départementaux, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, et l'ancien commissariat au tourisme.

S'il est un domaine où la Bourgogne a réussi à coordonner ses activités, c'est bien le secteur touristique. En 1967, le comité régional avait en effet mené une campagne pour que l'art roman en Bourgogne soit mieux connu du grand public : deux cent cinquante églises (ou parties d'églises) avaient pu ainsi être visitées par un très grand nombre de touristes.

En 1973, nouvelle opération menée en commun par les quatre départements : l'Année des châteaux de Bourgogne. Une centaine de châteaux et de demeures historiques ont été ouverts à la visite, après quelques travaux d'aménagement et au terme de tractations parfois délicates avec les propriétaires. L'animation de ces châteaux par des spectacles avait contribué à la réussite de l'opération.

Le comité régional du tourisme de Bourgogne veut franchir un nouveau pas cette année en proposant une forme d'approche des réalités régionales qui sera de surcroît une innovation en France. Grâce à l'action des directions régionales des Antiquités préhistoriques et historiques, des responsables des chantiers et des conservateurs de musées, dix chantiers de fouilles seront ouverts au public pendant les mois de juillet et août, tandis que vingt-huit musées présenteront des expositions couvrant une période qui s'étend de cent mille ans avant Jésus-Christ à l'aube de l'ère chrétienne. L'opération a été baptisée Mille siècles en Bourgogne.

Pour la préhistoire, d'importants sites, comme Solutré et Chassey (Saône-et-Loire), illustrent deux des plus célèbres civilisations du paléolithique supérieur et du néolithique d'Europe occidentale, le solutréen et le chasséen. On pourra également voir à Cosne-sur-Loire et à Luzy (Nièvre) les faciès culturels antérieurs du paléolithique inférieur et moyen. La période mésolithique et la période néolithique apparaissent à travers les séries de silex de Sermoyer (Ain) et le camp de Chassey.

L'âge du bronze est représenté par les huit cents bijoux de bronze du dépôt de Villethierry (Yonne), visibles à Sens, les épées et le casque de Chalon-sur-Saône, les bracelets d'or de La Rochepot (Côte-d'Or), exposés à Dijon.

Les époques gallo-romaines sont enfin très largement représentées en Bourgogne. Dans la Nièvre, les expositions de Cosne-sur-Loire, Entrains-sur-Nohain, Champallement et Château-Chinon permettent de renouer avec la vie des Gallo-Romains à travers leur mobilier, leurs sanctuaires, leurs théâtres.

En Côte-d'Or, les sites d'Alésia (Alise-Sainte-Reine), de Nuits-Saint-Georges, de Mirebeau-sur-Bèze, de Malain, des sources de la Seine, sont justement réputés pour les témoignages qu'ils apportent quant à l'importance et la qualité de la culture gallo-romaine, au cœur même de la Bourgogne.

En Saône-et-Loire, on ne peut manquer de signaler les expositions de Chalon-sur-Saône, Mâcon, Autun, Digoin, Romenay où, outre des témoignages sur la vie de la région, on pourra voir des témoins du passé industrieux. Sur le sommet du mont Beuvray, où s'étendait Bibracte, capitale des Eduens, se trouvent encore, enfouis sous les buissons, les derniers et brillants vestiges de la civilisation gauloise. Si certains de ces sites étaient déjà célèbres, l'accès désormais possible aux petites fouilles permettra au visiteur de se faire une idée plus juste de la recherche archéologique.

De par la qualité des découvertes, comme à Compierre (Nièvre), où l'on peut déjà entrevoir le cœur d'une ville gallo-romaine avec son centre commercial et religieux, ou aux Barbiaux (Nièvre), lieu riche d'un théâtre rural antique.

De plus, l'opération Mille siècles en Bourgogne permettra sans doute de vulgariser, au bon sens du terme, la recherche archéologique. Les responsables sont étonnés de l'intérêt que portent, par exemple, à leurs fouilles les habitants de Champallement (Nièvre), qui prennent désormais très à cœur la protection de leur site. Ceux de La Charité-sur-Loire (Nièvre) se sont opposés à la construction d'un centre culturel sur un site archéologique privilégié. Mais les responsables des Antiquités historiques souhaiteraient aller plus loin encore en proposant notamment au conseil régional de se prononcer pour des « thèmes locomotives » permettant d'attirer davantage d'étrangers en Bourgogne. Pourquoi ne pas créer, par exemple, un musée de qualité à Alésia, ou acheter le mont Beuvray pour y effectuer des fouilles de grande envergure ? « L'archéologie, estiment-ils, ne doit pas rester quelque chose de secret. Pour retrouver son identité, le Français moyen n'a pas besoin d'aller en Grèce. Pourquoi ne pas mettre en valeur nos propres richesses ? »

En attendant, les organismes de tourisme de la Bourgogne ne s'arrêteront pas aux Mille siècles : ils projettent déjà de lancer une campagne commune en faveur de la navigation de plaisance et du tourisme équestre. Dans le même esprit de conservation...

CHARLES MARQUÈS.

★ Office de tourisme et accueil de France, place Darcy, 21000 Dijon, tél. 32-62-80.









Tourisme

Whisky du soir au pied du Kilimandjaro

LA REVANCHE

LA vogue du safari a conduit le Kenya à réglementer les pèlerinages en brousse et à construire des motels confortables sur les lieux mêmes où l'on peut observer les animaux. C'est la revanche des fauves de voir, au milieu d'eux, les humains dans des cages confortables !

Nous sommes aujourd'hui en mesure de proposer une réponse à la question que pose Ernest Hemingway, dès les premières lignes de sa nouvelle « Les neiges du Kilimandjaro ». *« Tout près de la cime ouest*, écrit-il, *il y a une carcasse gelée et desséchée de léopard. Nul n'a expliqué ce que le léopard allait chercher à cette altitude. »*

Après une semaine de safari au pied de la plus haute montagne d'Afrique, on peut penser que le fauve allait tout bonnement chercher la paix, loin des touristes armés de caméras, qui commençaient à sillonner le pays, à bord de véhicules bruyants et producteurs de poussière.

Les fauves, auxquels il est plus convenable de rendre visite chez eux, dans leur brousse ou leur savane, que de les déporter dans les zoos d'Europe ou d'Amérique, sont maintenant habitués à ces intrusions réglementées. Le ronronnement des caméras et les déclics des appareils photographiques ne les émeuvent plus. Certains sont même assez cabotins pour se laisser approcher en présentant leur meilleur profil aux objectifs. Ainsi, il y a quelques jours, à la limite ouest du parc national de Tsavo, une lionne superbe et peut-être généreuse, allongée derrière un minuscule buisson d'épineux, nous a gratifiés d'un bâillement sonore afin de montrer une dentition de star cruelle qui fit frissonner des dames venues tout exprès pour ça.

L'Etat kenyan, qui tire 19 % de ses ressources du tourisme, encourage intelligemment ce genre de promenades, et l'an dernier plus de cinq cent mille blancs, Tartarins de la pellicule, ont parcouru un territoire qui constitue le plus bel album d'images et la meilleure leçon d'histoire naturelle que l'on puisse trouver. De Nairobi, la capitale, une ville moderne, née il y a moins de cinquante ans, où le béton a le mérite d'être blanc et qui déjà se hérisse de tours hôtelières ou administratives, de petits avions transportent le visiteur de la civilisation urbaine vers la nature vierge et heureusement protégée. Le Beechcraft volant à basse altitude on découvre le grand plateau ocre, strié d'oueds desséchés — nous sommes à la fin de l'été kenyan — parsemé de boqueteaux, de roches volcaniques, de points d'eau minuscules, autour desquels les huttes de terre des villageois sont géométriquement disposées par les urbanistes sans diplômes des tribus massaï. Ça et là, des troupeaux de vaches à bosses, ou de gnous, semblent brouter les cailloux, et quand l'avion se pose sur la piste de terre rouge de la réserve d'Amboselli, le Kilimandjaro, au-delà de la frontière de Tanzanie mais cependant tout proche, offre dans la lumière mauve du soir sa masse de volcan tranquille couronné de nuages gris perle.

Voleurs

LA MOMIE, *le remarquable film du réalisateur égyptien Chadi Abdesselam, qui avait obtenu le prix Georges-Sadoul en 1970, est enfin sorti en Egypte. Fruit d'un lustre de recherches esthétiques et historiques, cette œuvre est le premier grand film égyptien qui ne soit ni un spectacle de danses du ventre, ni une démonstration politique, mais une histoire. Une histoire vraie, celle d'une famille de voleurs de tombes de Gournah, en Haute-Egypte, les Abdelrassoul, qui, à la suite de diverses péripéties, durent, dans les années 1880, révéler aux autorités khédiviales le secret de leur prospérité. Depuis longtemps, ils exploitaient une cache où, au cours d'une période troublée, des prêtres de l'ancienne Egypte avaient enfoui les momies richement parées de plusieurs pharaons, reines et princes.*

Puisqu'on a fait de tout cela un film et que le dernier des Abdelrassoul, le vieux cheikh Ali, à la moustache de Tarass Boulba, tient aujourd'hui une auberge rustique installée dans le dos des colosses de Memnon, sur la rive gauche du Nil, face à Louxor, on pouvait croire que la race des violeurs de tombes et des voleurs de temples pharaoniques avait disparu.

Plusieurs affaires récentes démontrent qu'il n'en est rien. L'an passé, à Dendérah, où se dresse, intact, le sanctuaire de la déesse-vache Hathor construit sous les Ptolémées, ces pharaons grecs qui donnèrent trois siècles de splendeur à la vallée du Nil à la veille de l'ère chrétienne, des cambrioleurs d'une audace rare ont emporté un grand nombre de blocs de pierre sculptés conservés dans les magasins du temple. Certains de ces reliefs, connus, répertoriés, ont été signalés depuis en Europe, notamment en Suisse, sur le marché clandestin des œuvres d'art.

Que l'on puisse corrompre les ghafirs, sorte de gardes champê-



LA REVANCHE

Voleurs

Tourisme

DES GRANDS FAUVES

Là, en plein pays massaï, l'habitué des palaces ne sera pas désorienté. Il retrouvera dans les bungalows du Serena Lodge, dont la construction a été en partie financée par l'Aga Khan, tout le nécessaire : la salle de bains, les éclairages tamisés, les sièges confortables, un service souriant sans obséquiosité. A chacun de ces hôtels de brousse on a imposé le style des constructions locales. Les bungalows de Serena Lodge ressemblent aux cases des Massaïs recouvertes de bouse de vache mélangée à la terre rouge. Les formes architecturales ont été respectées, le béton a été teinté et c'est à travers un jardin constamment arrosé que l'on se rend de sa chambre, donnant sur la pleine nature, au bar-terrasse, à la piscine, au restaurant.

En attendant le lion

Tout commence, à la tombée de la nuit, quand de l'esplanade surélevée du bar, on guette, un whisky à portée de la main, les jumelles sur la poitrine, l'apparition des animaux. De la forêt voisine sortent les éléphants, toujours curieux, et la tête noyée dans les feuillages, les girafes au cou tendu comme des périscopes qui observent ces lumières d'un antre humain qu'elles savent inoffensives. Si les Massaïs sont bien disposés, ils apparaissent soudain brandissant leurs javelots, dont ils ne se séparent jamais, drapés dans leurs étoffes rouges, parés de colliers de pierres, portant aux oreilles, dont les lobes sont percés et distendus, des ornements divers, tubes d'aspirine ou dents de lion. Jaloux de leur indépendance, ces guerriers, qui ne se nourrissent que de viande, longs et secs, les cheveux arrangés en fines tresses collées au crâne par une boue rouge dont Elizabeth Arden ignore le secret, ont horreur d'être photographiés. Ils doivent, à l'âge de quinze ans, tuer un lion au javelot pour pénétrer le cercle des adultes. C'est un exercice dangereux auquel papa Hemingway s'est essayé sans succès.

Leur danse, sauts et tressautements sur place, paraît monotone et peu spectaculaire, et ils disparaissent comme ils sont venus, marchant vers la forêt où aucun Blanc n'oserait s'aventurer à cette heure sans un bon fusil.

Bientôt, on réclame le silence et tandis que des boys prudents disposent des quartiers de viande sous les projecteurs, l'attente commence. Certains soirs, on ne voit que le chat de l'hôtel, un royal gouttière, qui pourrait sortir tout droit d'une loge de concierge du treizième arrondissement, mais parfois les buissons s'écartent, laissant apparaître une hyène puante, des chacals, des gros blaireaux, plus rarement une lionne que son seigneur et maître a envoyée aux provisions comme le veut l'éthique du couple léonin. Les marabouts, grands oiseaux laids au cou goitreux, rouges et déplumés, jalonnent le décor, s'élèvent en un vol mou jusqu'au faîte des arbres où ils passeront la nuit, attendant l'heure des ordures ménagères.

Face à la nuit, les « safaristes » s'interrogent devant le ciel étoilé.

« Où est la Grande Ourse ?

— Attention, ici, sous l'équateur, tout est inversé !

— C'est elle ?

— Non, c'est la Croix du Sud ! », et ces gens qui ont négligé depuis longtemps de lever les yeux vers les constellations s'émerveillent d'un ciel que les villes leur ont fait oublier.

Un cri, un meuglement, un appel strident d'animal effrayé, un barrissement, et tout le monde retient son souffle. Une ombre qui bouge, et l'on espère le visiteur de marque poussé par la soif ou la faim sur la scène improvisée.

La nuit en brousse ne sera pas calme. Le silence de la chambre, bien close derrière les grilles des fenêtres, car il faut se protéger des serpents et des araignées venimeuses, sera sans cesse troublé par des frôlements, des gambades, des courses et parfois par l'appel désespéré d'une antilope qu'un fauve déchire à belles dents, là-bas, à la corne du bois.

Dès 5 heures du matin, les mini-bus à toit ouvrant attendent, prêts à sillonner la savane avec leurs chargements de curieux diversement accoutrés, coiffés de chapeaux de paille ou de casques coloniaux désuets, bottés, sanglés dans des sahariennes, mais tous bardés d'appareils photos à téléobjectifs. Les grands bénéficiaires des safaris sont, semble-t-il, les fabricants de films et de pellicules.

La patrouille sera longue, fatigante, mais excitante comme une quête. On découvre que les éléphants sont timides, que les zèbres ne courent vite que s'ils sont menacés par un danger, qu'il y a vingt sortes d'antilopes, que le buffle n'est pas aimable, que le gnou a l'air convenable d'un animal domestique, que la girafe est drôlement esthétique et fournit de bons clichés sur fond de Kilimandjaro.

Le lion, lui, n'a peur de rien. On a l'impression qu'il considère le mini-bus comme une boîte de conserve montée sur roues. Il attend qu'on en sorte et quelques imprudents chaque année, trouvent dans l'estomac du fauve une sépulture inattendue. Le danger, c'est la panne, le pneu crevé, le radiateur qui perd son eau. Les conducteurs, fort habiles et expérimentés sont d'une prudence extrême, et le garde de la réserve qui accompagne le safari sait faire respecter les animaux aussi bien que les consignes.

Mâchoires qui claquent

Plus tard, on découvrira à Kilaguni-Lodge, un autre motel de brousse entouré de palissades comme Fort-Alamo, des oiseaux audacieux, aux plumages colorés, aux becs étranges, qui viendront manger dans vos mains, des écureuils espiègles, des singes grimaciers. A Mzima-Spring, on verra émerger des eaux de la rivière entre deux cascades les yeux globuleux des hippopotames, on entendra claquer les mâchoires des crocodiles, et l'on apercevra, de loin — car ils sont terriblement lunatiques et vigoureux, — des rhinocéros, unicornes, capables de retourner d'une charge, le mini-bus comme une crêpe.

Une autre nuit, on logera en pleine forêt à Taïta-Hills-Lodge dans des bungalows ronds montés sur pilotis, reliés entre eux par des passerelles de bois, dont l'accès est assuré par un pont-levis qu'on relève la nuit venue. Des rhinocéros à deux cornes ou des hyènes viendront explorer le sol sous le plancher de votre chambre.

Tels sont, en échantillons, les charmes du safari : un retour à la modestie pour l'homme trop éloigné de la nature, la constatation que la vie élémentaire est la plus juste avec ses beautés et ses cruautés nécessaires, cette inquiétude permanente qui se lit dans les yeux des gazelles, cette autorité de la force que tout le peuple de la brousse vénère dans le lion à crinière noire.

Comme nous revenions au monde dit civilisé, dans un hôtel très urbain d'une plage de Mambasa, un cri de femme blanche retentit dans les couloirs de l'hôtel. Cette dame qui avait apprécié pendant une semaine le voisinage des fauves les plus vindicatifs, qui n'avait pas sourcillé quand une lionne égorgea un gnou, qui s'était approchée des éléphants jusqu'à sentir l'air déplacé par leurs grandes oreilles en éventail, était debout sur une chaise au milieu de sa chambre, sont pot de crème anti-solaire à la main.

« Emile, Emile ! criait-elle, au bord de la crise de nerfs, *là, sous le lit, il y a... un lézard ! »*

MAURICE DENUZIÈRE.

LA COTE DE CORAIL TOUT COMPRIS

Des séjours, des circuits-safaris, ou mieux, une astucieuse combinaison des deux formules, qui permettra à l'issue d'une randonnée dans les réserves de profiter des plaisirs de la plage : Le catalogue de Jet Tours comporte une gamme de propositions diverses correspondant à tous les goûts — à tous les budgets.

Exemples : seize jours sur la côte de Corail, à partir de 2.350 F (hôtel et petit déjeuner seulement) ou 3.470 F en pension complète ; un safari de seize jours, à partir de 4.250 F en pension complète ; un circuit-séjour de seize jours, à partir de 3.800 F, etc.

Ces prix varient sensiblement selon la date choisie : consulter le catalogue. Toutes agences de voyages.

en Égypte

tres qui, pour l'équivalent de 120 F par mois, doivent surveiller les sites archéologiques, cela se conçoit à la rigueur. Mais il est moins compréhensible que les encombrantes inscriptions de Dendérah aient pu quitter un pays sur le pied de guerre où ports et aéroports sont très surveillés.

Un meurtre

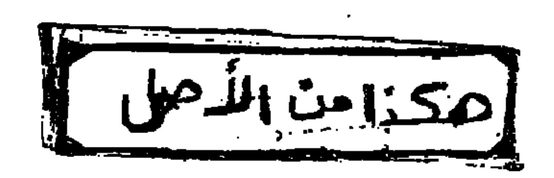
Cette année, deux vols importants ont déjà été signalés (sauf dans la presse égyptienne) : le premier concerne une chapelle funéraire de Deir-el-Medineh (dix-neuvième et vingtième dynastie), près des vestiges du village des ouvriers de la Vallée des Rois, où une fresque représentant Hathor, « la bonne déesse, maîtresse du blé, de la joie et des plaisirs » (décidément très prisée ces temps-ci des pilleurs de tombes...) a été détachée de la paroi et emportée.

Le second vol, encore plus spectaculaire, a été commis dans les réserves du temple de Karnak, à Louxor, où plusieurs « talatat », pierres travaillées provenant du temple détruit d'Aménophis IV (Akhenaton), l'inventeur de l'idée d'unicité divine, ont été dérobées nuitamment.

De l'avis d'égyptologues, ce vol a été commis par des connaisseurs, ou sur leur ordre, car les pièces emportées paraissent avoir été choisies pour leur valeur artistique particulière. Des noms de collectionneurs ou de marchands étrangers fameux ont été prononcés, mais, pour le moment, on a seulement arrêté deux ou trois pauvres ghafirs...

Comme ultime touche à un climat qui s'apparente tantôt aux « Cigares du pharaon », de Hergé, tantôt à « Mort sur le Nil », d'Agatha Christie, un règlement de compte entre mercantis de l'art pharaonique s'est terminé, il y a quelques semaines, par le meurtre d'un jeune bijoutier arménien du Caire.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.



Plaisirs de la table

PROVINCIALES

IL convient de citer Balzac : « *On mange en province sans honte d'avoir bon appétit, et non comme à Paris où il semble que les mâchoires se meuvent par des lois somptuaires qui prennent à tâche de démentir les lois de l'anatomie. A Paris on mange du bout des dents, on escamote son plaisir, tandis qu'en province les choses se passent naturellement...* »

Rien n'a changé en fait depuis « Monsieur Honoré ». En voici quelques preuves...

***

La Haute-Provence, pays de la « non-démesure », disait Giono, possède une étape qui, si elle était en pays plus « passant », aurait ses deux (ou trois, pourquoi pas ?) étoiles au Michelin. Mais du moins le coq noir couronné du Kléber compense-t-il l'injuste oubli où l'on tient généralement *la Bonne Etape* de Château-Arnoux (1).

Quelle belle maison ! Aux chambres modernes pour le confort, rares pour le calme, aux menus honnêtes (Durance à 42 F et Provence à 69 F), et quelle cuisine !

La carte de printemps qui vient de paraître propose la terrine de ris de veau (12 F), le pâté de saint-pierre au fenouil (16 F) et la daube d'agneau en gelée (18 F), les omelettes aux truffes (22 F), le poulet en cocotte au vieux marc de Provence (19 F), les escargots à la pastourade (22 F), l'entrecôte des vignerons de Gigondas à la moelle (29 F), le carré d'agneau de Sisteron avec son gratin (56 F pour deux), les fromages fermiers « du coin » et les pâtisseries de Pierre Gleize (10 F) ou ses sorbets aux fruits frais (8 F).

Très belle carte des vins. Service impeccable. Chaleur d'accueil et fraîcheur des produits. Oui, pour n'avoir pas été convié à l'Elysée, Pierre Gleize mérite néanmoins votre visite.

***

Reims, cœur de la Champagne, serait gourmandement disgraciée si elle n'avait pas les Boyer père et fils. En leur *Chaumière*, qui se passerait bien d'être relais gourmand, leur menu est fonction du marché du jour. J'y ai relevé, cet heureux midi où j'y fus, outre le foie gras au naturel remarquable (33 F), une tourte aux poireaux très riche (20 F), un feuilleté d'escargots aérien et précieux (25 F), un simple jambon de Parme à l'os (22 F). Les poissons (de mer) m'ont paru être choisis dans le rayon « riche » (sole, bar, turbot) pour satisfaire sans doute une clientèle qui ne sait pas qu'un simple maquereau ou la raie ont plus de goût et de valeur qu'eux. Mais du moins le bar est-il de ligne, braisé au champagne et accompagné de petits légumes (40 F). Ragoût fin de rognons et ris de veau (35 F), bresse aux champignons des bois (30 F pour deux), pièce de bœuf au bouzy et à la moelle (28 F pour deux), et ce jour-là un bœuf mode (aiguillette) au cumières bien savoureux. Bons fromages et merveilleux desserts (délices de Marjorie, 15 F). J'en ai compté plus d'une douzaine sur le chariot.

Belle cave et, en champagne, une évidente collection de bouteilles (avec un rouge du Lude, réserve des Relais qui suffirait à mon sens pour que les Boyer démissionnent des Relais gourmands !).

***

L'Hôtel de Paris, à Moulins, est une de mes haltes annuelles sur le chemin de Vichy. Il me plaît que le Kléber lui donne cette année une couronne et qu'il ait deux étoiles au Michelin. M. Laustriat, en effet, s'attache à « truffer » sa carte (menus à 42 F et 58 F très corrects) de plats du folklore gourmand du Bourbonnais. C'est pourquoi je lui pardonne ses queues de langoustines New-Burg, sa poire Belle Hélène et autres sottises de chefs. Car son saupiquet des Amognes (24 F), son jambon blanc du Bourbonnais (qui régala Guy des Cars l'autre année, 14 F), ses œufs pochés morvandelle (9 F), son omelette brayaude (14 F), son saumon de l'Allier à la julienne de légumes (32 F), son gigot brayaude (22 F) cuit pendant sept heures avec ses légumes, son coq au saint-pourçain (20 F), son pâté aux tartouffes (9 F), son plateau de fromages d'Auvergne (8 F) sont incomparables. Et, pour desserts, le gargouilleau aux fruits reste « en situation », mais la tarte chaude aux pommes, crème fraîche et marmelade a ses amateurs. C'est pourquoi je donne déjà rendez-vous pour août prochain à M. Laustriat, qui, à noter, a enrichi son hôtel d'un très beau bar écossais où le pure-malt n'est pas négligé.

LA REYNIÈRE.

★ La Bonne Etape, chemin du Lac, 04160 Château-Arnoux, tél. : 64-00-09. Fermé le dimanche soir hors saison.

★ La Chaumière, 184, av. d'Epernay, 51100 Reims, tél. : 06-08-60. Fermé dimanche soir et lundi.

★ L'Hôtel de Paris, 21, rue de Paris, 03000 Moulins, tél. : 44-00-58.

(1) Sur cette région, ceux qui s'intéressent à l'histoire liront avec profit un remarquable livre de Jacques et Micheline Cru *les Gorges du Verdon dans l'histoire de la Provence*, qui vient de paraître aux éditions B.P.I., 79, Champs-Elysées, prix : 78 F

AUX BELLES GOURMANDES

M. Faugeron, du restaurant « Les Belles Gourmandes », nous prie de faire savoir que le dernier repas servi à M. La Reynière remonte à deux ans et se composait d'un « châteaubriant grillé haricots verts ».

[Je prends bonne note que M. Faugeron considère qu'un steak (châteaubriant, pour faire mieux) grillé haricots verts n'est pas « gastronomique ». Pour moi si. Lorsqu'il est parfait. Et d'ailleurs, je n'ai point dit du mal de sa cuisine, mais que je trouvais excessif deux étoiles pour sa maison. — L.R.]

● *Le nouveau numéro de téléphone* du restaurant Le Jardin de Théophile (*le Monde* du 5 avril) est 260-23-80.

Sports

SANG-FROID DANS LA TOURMENTE

« RETOUR dans une heure. » Trois heures plus tard, ceux qui avaient reçu cette promesse se rendaient à l'évidence : un homme et deux jeunes gens se trouvaient en perdition dans la tempête de neige qui balayait le plateau des Saisies. Partis pour une courte randonnée en skis de fond, ils n'avaient pas rejoint leur point de départ dans les délais fixés. En fin de journée, les sauveteurs avaient vérifié leurs « talkies-walkies » et fait sortir la chenillette.

Au col des Saisies, on reparlait de ce skieur qui, l'an dernier, avait passé la nuit enfoui dans la neige, et de cet autre dont on n'avait jamais retrouvé la trace.

Le petit groupe ignorait ces circonstances tragiques. Il avait entamé sa course sous une neige légère en empruntant un circuit balisé que l'un d'eux avait déjà parcouru à deux reprises. Sans le soleil il est vrai. Ce qui changea le cours des choses, c'est la tempête qui se leva brusquement. Les skis refusèrent de glisser, ils « bottaient » comme on dit, et un grésil cinglant obligeait les skieurs à se tourner de trois quarts.

Ils ne suivaient plus de piste, mais une vaste plaine blanche piquetée de bâtons multicolores dont la présence semblait justifier leur avance. Hélas ! différents parcours se croisaient et ils en empruntèrent plusieurs en croyant n'en suivre qu'un. La neige, qui ne cessait de tomber violemment, effaçait les repères habituels, défaisait le paysage et les plongeait insensiblement dans une torpeur dont ils ne se sauvaient qu'en forçant la marche en avant.

Chaque pli de terrain leur offrait la certitude de déboucher sur la bonne voie, chaque pente devait leur permettre de retrouver le col. Illusion qui finit par faire place à un fond d'angoisse. Au bout de deux heures, ils durent convenir qu'ils ne savaient plus du tout où ils étaient sinon au milieu des sapins que la neige fouettait en bourrasque. De leur bâton, ils s'ingénièrent à tracer sur le sol l'itinéraire accompli pour en calculer la dérive. L'espoir leur restait de s'en sortir rapidement en coupant dans ce sens, ou bien en suivant cette trace large, ou encore en se référant à cette ligne à haute tension. Tout plutôt que de revenir sur leurs pas, que de brasser la neige pendant deux heures encore. Idée à vous couper les jambes.

Le Minotaure

Cependant, plus redoutable que cet effort immédiat, paraissait la perspective d'une nuit à passer, sans manger et sans boire, dans cet univers gelé.

Ils firent demi-tour. A bonne cadence, soulevant la neige compacte qui collait aux skis, ils tentèrent de retrouver leurs traces. Le vent et les précipitations nuageuses en avaient effacé les signes pour une bonne part, mais il restait à chacun d'imperceptibles souvenirs grâce auxquels ils purent déjouer les maléfices du mauvais temps. Pourvu qu'ils ne se donnent pas d'entorse sur ce sol en mouvement, et ils finiraient bien par s'y retrouver.

Toutefois, dans ce qui n'est jamais qu'une mince aventure, le courage peut venir à manquer. Le chemin à refaire, et qu'ils refirent plus vite qu'à l'aller, leur paraissait deux fois plus long. Se seraient-ils trompés à nouveau ? Et les secours, qu'attendaient-ils pour arriver, les secours ? L'amour propre qui les poussait il y a quelques minutes dans leur fuite en avant s'évanouissait devant l'immense désir d'échapper à cet prison sibérienne.

En silence, ils imaginaient leur nuit. Comment se fabrique un igloo ? N'y a-t-il pas un moyen d'allumer un feu en faisant sécher une à une des brindilles de pin sur la flamme d'un briquet ? On chantera. On s'empêchera de dormir.

Là, ils auraient pu couper et remonter directement. C'était sûr, puisqu'ils avaient fait un angle en descendant. D'un commun accord, ils préférèrent s'en tenir au fil d'Ariane dont ils avaient hésité à prendre le bout. Maintenant, ils ne souhaitaient que le suivre fidèlement, dût-il allonger leur course dans ce labyrinthe ouaté.

Ainsi échappèrent-ils au Minotaure, non sans se demander si les dernières pentes n'allaient pas les laisser sans souffle, heureux de tomber à genoux dans un engourdissement trompeur. Ils posèrent leurs skis comme les mineurs raccrochent leur lampe, rêvant de grogs et de fromage fondu. Quelqu'un annonça que l'on pouvait abandonner les recherches. « Qu'avez-vous fait ? » leur demanda un montagnard au regard inquiet. « Nous sommes revenus sur nos pas. » — « C'était la seule solution, mais on n'en a pas toujours le courage. »

FRANÇOIS SIMON.

CLIN D'ŒIL

L'épicier de Schéhérazade

ON a un peu oublié, au temps des drugstores, que la fonction première d'un épicier est de vendre des épices. Rue François-Miron, dans le quatrième arrondissement, à deux pas de l'hôtel de Beauvais que fit construire le mari de Cateau la Borgne, largement récompensée pour avoir déniaisé Louis XIV à l'âge de seize ans, se trouve, au numéro 30, la boutique d'épicerie la plus odorante et la plus gourmande de Paris. En pousser la porte équivaut à se retrouver sur un quai de Pondichéry, dans l'entrepont d'un clipper qui attend les alizés au large de Fou-Tchéou, sous la voûte d'un souk arabe.

Le luxe ne réside pas dans le décor ni dans l'ordre des rayons. Il tient à l'abondance des produits du Maghreb, de l'Orient et des îles lointaines qu'on y découvre. Il y a là, amoncelé en sacs, en boîtes, en sachets ou en vrac, de quoi assaisonner tous les ragoûts. Les parfums vigoureux ou subtils rivalisent pour émouvoir des narines urbaines conditionnées au bœuf miroton et au chou-fleur.

Quand Samuel Israël, rescapé des camps, fonda ce magasin il y a trente ans, il pensait surtout servir la clientèle juive du quartier. Quand ceux du Maroc, de Tunisie et d'Algérie rentrèrent, il élargit son choix de produits arabes. Quand les charters se mirent à ramener d'Asie ou d'Afrique des citadins qui avaient la nostalgie de cuisines exotiques à peine goûtées en vacances, il ajouta des rayons et les remplit de tous les ingrédients qu'il put se procurer.

Sa fille, ayant épousé un Belge barbu, poète et gastronome, s'installa à sa suite dans les épices, comme d'autres s'installent dans les frivolités, détaillant l'ambre gris, le nougat de datte, le raisin de Smyrne, le citron vert et le tarama, avec une compétence de conseiller culturel.

Au rayon des épices figurent, parmi cent autres, la graine de paradis, le cardamone (de la famille des zingibéracées) originaire du Sud-Est asiatique et dont l'Indochinois agrémente ses poulets ; la viguani, résine brune déjà appréciée au Moyen Age, dont on fait une tisane qui pourrait bien être aphrodisiaque ; l'anis vert d'Espagne, le mastic arabe qui vaut bien le chewing-gum ; le curcuma, colorant parfumé du riz, l'écorce de noix muscade de Ceylan ; la myrrhe que l'on peut brûler ou mettre dans un gâteau ; l'aneth, propre à combattre la fadeur de la choucroute et à rehausser le piquant des cornichons ; le fenugrec, graine marron dont on fait une décoction pour préparer les jeunes mariés arabes aux ébats de la nuit de noces, à moins qu'on ne le répande dans la charcuterie familiale ; la nigelle, autre graine noire qui, prise en infusion, protège, paraît-il, de bien des maux...

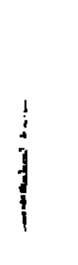
Il faut ajouter à cela tous les poivres venus de Cayenne, de la Martinique, de la Jamaïque, toutes les graines de moutarde blanche ou noire, toutes les poudres ocre, grises ou rouges, safrans ou piments, propres à enflammer les palais les plus blasés.

Un peu plus loin, au rayon beauté, on trouve le « rassoul », cette terre saponifère, base des shampooings les plus doux ; les hennés en feuille ou en poudre ; le zaâtar qui est un thym sauvage ignoré de nos garennes ; le khôl qui fait des yeux d'odalisque aux midinettes ; le patchouli, l'origan bleu, le musc en paillette, parfums chers aux élégantes des années 20, et quantité d'autres produits dont, depuis Cléopâtre, toutes les femmes ont fait usage pour soutenir leur pouvoir de séduction.

On y trouvera aussi les miels de Grèce et du Liban, les confitures de rose, de noix verte, de pistache, d'aubergine ; les fruits secs, dattes en branche ou raisins de Corfou ; les graines de lupin ; les lentilles corail, les noix du Brésil, les racines de pavot ; les pierres ponces d'Egypte, les frottoirs kabyles, les éponges végétales, les vins capiteux de Sidi-Brahim ou de Chypre, les alcools turcs ou chinois, les théières de terre rouge, les mortiers de pierre, les plateaux de cuivre, etc.

N'est-ce pas le contenu du cabinet secret de Schéhérazade plein de senteurs enivrantes, de philtres suaves, de poudres magiques, de pâtes sucrées, de feuilles brûlantes qu'un boutre fantôme aux voiles brunes a déposé un jour au bord de la Seine, près de l'église Saint-Gervais ?

M. D.



Mode

FRENCH STYLE

MILLE exposants au Salon international du prêt-à-porter féminin viennent de donner un coup d'envoi à la mode d'hiver que les grands magasins, les grossistes et les détaillants du monde entier choisissent, dès maintenant, pour permettre aux usines de produire les manteaux, les robes, les jupes et les pantalons pour la rentrée d'automne.

L'Allemagne est toujours le premier client de la France, même si ses achats sont passés de 38,8 % en 1972 à 30,10 % en 1974. William Lauriol, délégué général de la Fédération du prêt-à-porter féminin, croit à la reprise des affaires outre-Rhin en 1975, comme en témoignent les commandes prises par soixante-cinq maisons françaises qui ont réalisé un « salon sauvage », à Munich, il y a quelques semaines.

Les exportations de « mode parisienne » continuent de croître et de se diversifier tant vers le Canada, les Etats-Unis et le Venezuela que vers le Liban, le Koweït et le Japon, où notre style ne cesse de trouver de nouvelles adeptes.

Trente pour cent des participants étrangers au Salon international comprennent un nombre important de firmes britanniques, italiennes, allemandes, belges, australiennes, grecques, néerlandaises, espagnoles, indiennes, américaines, mexicaines et turques.

Nouveaux venus, les confectionneurs de Hongkong présentaient un excellent échantillonnage de modèles coordonnés de gros tricot et de tissu pour le jour, et de merveilleuses robes de soie imprimée rebrodée. En effet, le Hongkong Trade Development Council souhaiterait conclure avec Paris des accords de production de prêt-à-porter de prestige.

◆ *Fin du complexe de Samson.* — Un des changements les plus significatifs de la mode masculine en 1975 se révèle dans les coupes de cheveux des mannequins au cours des récentes présentations.

En effet, si les costumes ont peu évolué, dans l'ensemble, les figaros de Carita ont coupé, taillé dans le vif, effilé les coiffures masculines, notamment pour la collection de Pierre Cardin, qui en a lancé le mouvement. Romulus, président de la haute coiffure masculine, travaille dans le même sens, de façon moins typée, sans doute pour ne pas effaroucher les membres de son syndicat et leurs clients. Mais on constate aussi, dans les milieux les plus hirsutes des Beaux Arts, un retour à des coiffures pratiques.

PRÊT-A-PORTER LONGTEMPS

LES bleu-gris, neutres, chauds et seyants dominent dans les collections les plus importantes de prêt-à-porter d'hiver aussi bien au Salon de la porte de Versailles que chez les couturiers et les modélistes en renom.

Quelques nouveaux créateurs tentent de se faire une place au soleil, non sans difficultés, car il ne s'agit pas d'avoir seulement du génie, mais aussi de l'organisation. Tel modéliste qui, la saison dernière, s'est vu porter aux nues par la presse, n'a jamais réussi à livrer ses commandes. En fait, dans la conjoncture actuelle, les consommatrices recherchent un style qui « tienne » ; à l'épreuve du temps. La raison l'emporte sur l'engouement... Ces achats, d'après les spécialistes, tiennent compte de la qualité des tissus, du confort, des formes et de l'aspect séduisant des ensembles. Le tricot réunit toutes ces exigences et se renouvelle avec bonheur, le plus souvent en points lâches et mousseux, assorti ou en camaïeu avec des tissages plats ou à léger relief.

Les formes sont moins amples, les carrures larges, les emmanchures basses et les ourlets au mollet.

Il n'est que de se promener en ville, d'assister à un mariage ou à un vernissage pour constater que la plupart des femmes portent leurs manteaux au moins trois saisons et qu'elles n'en ont guère acheté en 1974. C'est pourquoi le regroupement par la Woolmark des « par-dessus-tout » en pure laine, au Salon, s'avère un excellent guide de la mode de demain. Réalisés par les grandes maisons industrielles, ces manteaux légers, sans entoilage ni doublure, de coupes non structurées, à emmanchures généreuses et finitions légères, s'enroulent autour du corps comme des couvertures, alliant tous les avantages des capes sans aucun de leurs inconvénients. On les trouvera, dès la rentrée, dans les grands magasins, *entre 500 et 800 francs.*

Parmi les autres formes, la forme droite et décintrée, en robes de jersey ou de lainage, rivalise avec des modèles à plis, mollement ceinturés. Les effets de superposition comprennent des robes-tuniques sur des jupes ou des pantalons tubulaires à revers au-dessus des chevilles. Enfin, pour la soirée, des ensembles rustiques en coton gratté sont souvent matelassés à la russe.

Après les bleu-gris, les rouges ressortent, tant en vêtements qu'en accessoires, ainsi qu'un marine clair, des verts amande, des bruns épicés avec un outsider, le cassis.

NATHALIE MONT-SERVAN.

Quand la raison l'emporte...

CHRISTIAN DIOR : Marc Bohan choisit les vestes longues à la chinoise pour ses ensembles de jour, sages et sobres, aux jupes animées de fronces ou de plis, les poches dans les coutures.

Ce paletot moutarde en jersey de laine matelassé couvre une casaque imprimée à col cravate, resserrée à la taille par des liens de cuir ornés de boules, et une jupe dans la même laine marron foncé.

Le bonnet à pointe se termine en oreillettes nouées sous le menton. Les jambes sont gainées de marron foncé et des boots à talons moyens remplacent les bottes.



YVES SAINT-LAURENT développe les thèmes rustiques qu'il affectionne avec ce manteau-cape en loden noir sur une robe droite de jersey de laine chiné vert, à taille coulissée et manches longues, aux gants assortis.

Le feutre givré est de ton caramel, l'écharpe unie est nouée sous le col et les bottes à talons haut sont en chevreau vert bouteille.

CHLOE : dans une silhouette plus droite, décintrée, à effet de superposition, Karl Lagerfeld allie le tricot moëlleux à mailles lâches au tissu plus sec en pelisses ultra-légères, en manteaux doubles et en ensembles à casaque et à veste.

Ce modèle « passe-murailles » est en camaïeu de gris ciel pour la casaque, dont le bas des manches forme les poignets du manteau en drap éléphant 9/10e sur une jupe portefeuille assortie. Porté avec un feutre de bobereau irlandais de J. Montel, bas de laine gris foncé et chaussures à talons bas.

(Croquis de Marcq.)

Maison

Architectes d'intérieur ?

N'IMPORTE qui ayant du goût et des relations peut s'intituler « décorateur », ni le titre ni la fonction n'étant protégés par une déontologie... C'est pour remédier à cette situation confuse et surtout se situer par rapport aux architectes que le Syndicat national des créateurs d'architectures intérieures et de modèles (CAIM) vient de lancer un manifeste à l'intention des responsables gouvernementaux.

Créé en 1961, ce Syndicat CAIM groupe cinq cents membres qui exercent leur profession sous la forme libérale. Ils demandent que « leur activité présente et à venir soit homologuée en qualité d' « architecte d'intérieur », au côté de celle d'architecte... Ils souhaitent que des dispositions législatives sans ambiguïté soient prises pour que l'usage de leur titre professionnel d'architecte d'intérieur soit promu et contrôlé dans les mêmes conditions que celui des architectes, afin qu'ils puissent collectivement assumer leurs responsabilités vis-à-vis du public.

Les architectes d'intérieur se considèrent comme les organisateurs de l'espace intérieur de l'habitation. S'occupant du choix des appareils sanitaires, de chauffage ou d'éclairage comme du décor, ils peuvent être consultés en tant que conseillers ou effectuer une mission complète allant de la conception de l'aménagement à la direction des travaux. Leur intervention est réglée par des honoraires, selon différents types de contrats mis au point par le CAIM et qui permettent aux clients de connaître le montant des frais à envisager.

Avoir recours à un architecte d'intérieur pour aménager une pièce ou tout un appartement implique une dépense qui sera compensée par un gain de temps (en recherche de matériaux, appareils et entreprises) et d'argent, par une coordination rigoureuse des divers corps de métiers. Sans compter l'élimination d'erreurs dans la décoration, toujours onéreuses.

L'architecture n'est plus, aujourd'hui, limitée à l'art de construire. Des disciplines complémentaires doivent permettre à l'individu-habitant de vivre dans un espace conçu pour le rendre heureux.

JANY AUJAME.

★ CAIM, 14, rue de la Cure, 75016 Paris.

Les embûches de la vie quotidienne

Ce guide de la vie familiale, explique-t-on dans la préface, veut rénover l'almanach d'antan. Mais, à notre époque de spécialisation, une « encyclopédie » en deux cents pages ne peut qu'effleurer les nombreux sujets de la vie quotidienne. Les auteurs sont gens d'expérience : docteurs en médecine, maître de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, professeur d'économie familiale, membre honoraire du conseil permanent d'hygiène sociale. Leur compétence est indiscutable, mais ils ne peuvent qu'apporter un super-condensé de leurs connaissances en six chapitres aussi divers que l'éducation des enfants, les tâches ménagères, l'alimentation et la sécurité des familles, la santé (soins à la maison) et les problèmes juridiques de la famille. C'est en un fait un mémento pratique à consulter, dont le titre Tout Savoir *paraît ambitieux.* — J. A.

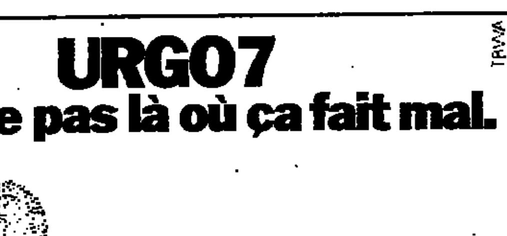
★ Editions E.S.F., 35 francs.

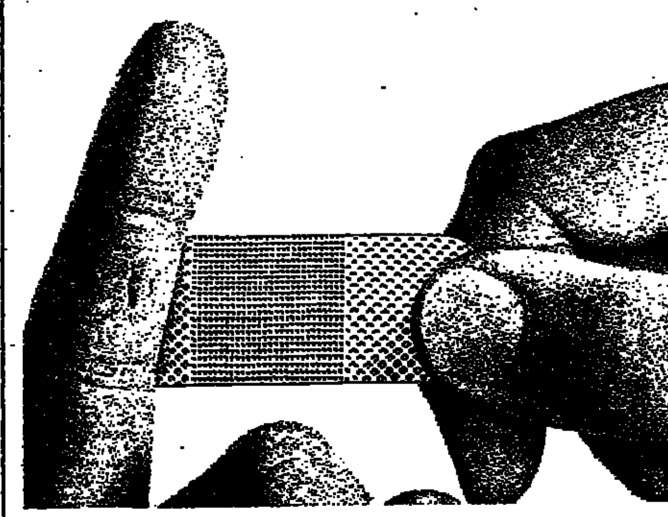
POUR ÊTRE A LA PAGE

DU MARBRE EN RELIEF est utilisé comme plateau de table basse. Il s'agit d'une plaque de marbre de 1,30 m × 0,89 m et 2 cm d'épaisseur sur laquelle sont gravés des motifs linéaires. Ce plateau de marbre existe dans les principaux coloris de ce matériau naturel et il coûte 1 100 F (Victor-Marbres, 14 à 18, rue du Pont-Blanc, 93300 Aubervilliers).

DES FACETTES DE MIROIR, carrées, rectangulaires ou en losange, sont montées sur jersey et se vendent en plaques souples de 61 cm × 72 cm. Ce revêtement miroitant existe en blanc, rose ou bleu-gris ; il permet de décorer d'une manière raffinée, par collage, un coffret, une table, un fond de niche ou un pan de mur, pour moins de 200 F le mètre carré (Come Bac, 21, rue du Bac, 75007 Paris, qui expédie en province).

LES LETTRES DE L'ALPHABET, en plaques individuelles émaillées, sont destinées à personnaliser une porte d'entrée (extérieure ou intérieure) ou à repérer un élément de rangement : placards des enfants, tiroirs, coffre à outils, etc. Chaque lettre est inscrite en marron sur une plaque de 3 cm × 5 cm en émail blanc, soulignée de marron (Topka, 5, rue d'Arcole, 75004 Paris, 5,20 F la plaque ; expédition en province à partir d'une commande de 50 F, frais de port en sus).











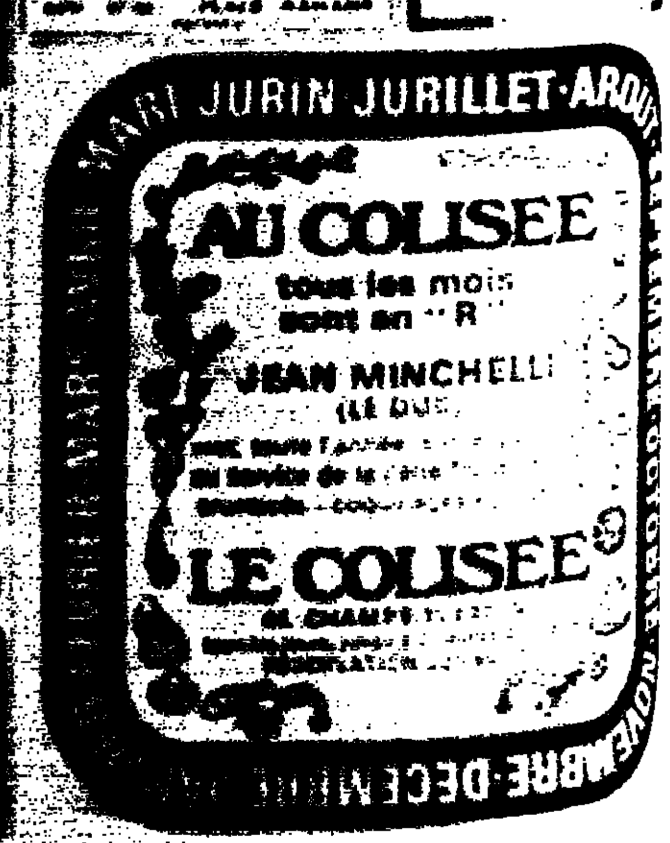






CLIN D'ŒIL

L'épicier de Schéhérazade



Animaux

DEUX FAUX ENNEMIS

L'ANTAGONISME entre chien et chat est une image traditionnelle. Pourtant, en France, 66 % des personnes qui possèdent un chat ont aussi un chien : une entente cordiale est donc possible entre les deux espèces !

Voici, par exemple, un jeune chat faisant son entrée dans une maison qui héberge déjà, depuis plusieurs années, une chienne caniche. Les premiers contacts sont peu amènes. Le chat harcèle sans relâche le chien, pourtant beaucoup plus volumineux que lui. Le chien est-il tranquillement assis sur une chaise ? le chat fonce sur lui et lui donne un coup de patte au museau. Il l'attaque aussi lorsqu'il marche, en lui sautant au flanc.

Le chien ne cherche pas à se défendre, mais se contente de se dérober : tout au plus répond-il parfois par un grognement.

La tension s'aggrave quand le chien a eu un shampooing ou est revêtu d'un manteau : surpris par son odeur ou son aspect inhabituel, le chat fait le gros dos, hérisse sa queue et l'attaque plus violemment. Au fil des mois cependant, les accrochages se font plus rares. Une coexistence pacifique s'installe entre les deux animaux, qui mangent ou même dorment côte à côte. Toutefois, le chat ne supporte pas la voix du chien et s'enfuit dès qu'il aboie...

Les difficultés qui peuvent surgir dans les rapports entre chien et chat sont en fait dues à la domestication. Les ancêtres sauvages de l'un et de l'autre ne devaient guère avoir l'occasion de s'approcher, en raison de leurs modes de vie différents.

Sous le même toit, des questions de préséance peuvent se poser. La défense du « territoire » — autrement dit du domicile — est aussi en cause : un chien pourchassera un chat qui aura pénétré dans le jardin de ses maîtres, mais le rencontrera pacifiquement dans la rue toute proche.

Il faut dire que certains propriétaires de chiens trouvent intelligent d'exciter leur animal contre les chats. Le caractère joue aussi son rôle : si un chien et un chat, tous deux particulièrement nerveux et irascibles, se retrouvent face à face, il risque d'y avoir quelque grabuge...

On a prétendu qu'une différence d'odeur pouvait être à l'origine des escarmouches entre chien et chat : c'est loin d'être prouvé. Dans l'ensemble donc, ils sont capables de s'entendre parfaitement (1).

Les intrus

Un biologiste américain, le professeur M. W. Fox, a voulu en savoir plus sur les rapports entre les deux espèces. Il confia à des chattes qui avaient déjà des nouveau-nés des chiots de race chihuahua, race minuscule, aujourd'hui à la mode, et qui serait originaire du Mexique.

Or les chattes se laissèrent téter par les jeunes intrus, qui, bientôt, en vertu du phénomène d'imprégnation, se considérèrent eux-mêmes... comme des chatons. Si l'on mettait un jeune « chien-chat » devant une glace, il ne se reconnaissait pas dans l'image qu'il avait en face de lui : il se comportait comme devant une bête inconnue.

Les jeunes chats, pour leur part, adoptèrent une attitude plutôt neutre envers leur frère adoptif : ni agressivité ni amitié exagérée. Le chihuahua n'aimait que ses frères de lait et ignorait les chiens. Toutefois, si l'expérience n'est pas poussée trop loin, l'animal est récupérable : au bout de quelques jours, il reprend goût à la compagnie de ses congénères, et redevient un chien « à part entière ».

JEAN-JACQUES BARLOY.

(1) Voir le livre du R.P. Audras : *Une chatte comme les autres*. Ed. France-Empire. 24,60 F.

En voyage...

LES Français sont, après les Américains, les humains les plus sociables du monde pour les animaux. On compte dans l'Hexagone : 14 500 000 chiens et chats, 4 850 000 oiseaux ; 1 500 000 tortues ; 3 000 000 de poissons rouges ; 6 800 000 hamsters.

Cette population, qui présente un intérêt écologique certain, mérite qu'on s'intéresse à son sort, ne serait-ce que pour épargner aux humains indifférents à ses doléances inexprimées un mal 1968 animal dans nos rues et nos squares!

En fondant la revue Chienchat et Cie, *magazine des animaux familiers, un groupe de journalistes, comme Sylvain Cousin, de vétérinaires, comme Michel Klein, de photographes comme Pierre Vals, veulent soutenir* « l'intégration du monde animal dans la cité moderne pour un meilleur équilibre de l'homme ».

On trouve au sommaire du premier numéro, paru en avril, un dossier sur « le scandaleux trafic des chiots », *une étude psychologique sur* « l'enfant et l'animal », *des conseils pour* « l'alimentation équilibrée des chiens et chats », *un article sur* « le lapin d'appartement », *des rubriques d'aquariophilie, d'ornithologie et des renseignements pratiques. Elégamment présentée, bien illustrée,* Chienchat et Cie, *rédigé avec tendresse et lucidité par des amis des bêtes, devrait connaître le succès auprès de ceux qui ont pris en charge un toutou ou un minet.*

Pays par pays

Toujours pour le confort des animaux familiers, mais cette fois-ci en voyage, vient de paraître dans la série des publications Horay le Guide des animaux en voyage (33 F.), *réalisé par Josette et Pierre Rousselet-Blanc.*

On y trouve la liste de deux mille cinq cents hôtels qui reçoivent en France les animaux et quantité de conseils judicieux. Ainsi, pour combattre le mal d'auto, fréquent chez les jeunes chiens, on peut administrer à ceux-ci les mêmes remèdes qu'à l'enfant ! En train, en bateau, en avion, les animaux sont acceptés à certaines conditions et à certains tarifs, renseignements que le guide donne de façon détaillée.

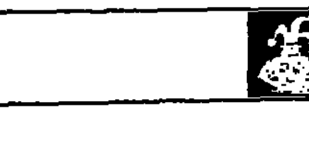
On y apprend encore la variété, pays par pays, des formalités douanières (attention aux quarantaines). Le livre comporte également un chapitre des soins, un autre sur les parasites qu'on attrape en voyage (pas chez mémère, bien sûr), un troisième sur les dangers des fréquentations inopinées et des « saillies intempestives », à l'origine de tant de mésalliances.

On indique encore ce qu'il convient de faire si l'on a égaré son chien en Turquie, son chat à Saint-Tropez, ou si votre canari est parti folâtrer dans une forêt de la Haute-Loire.

Cet art du voyage pour animaux contraints de suivre leurs maîtres dans des déplacements vacanciers ou d'affaires nous paraît un ouvrage indispensable. Un seul reproche, mineur du reste, il y manque, pour que le livre soit un véritable Baedeker pour animaux civilisés, la liste des monuments à visiter dans les stations françaises, entendez par là la situation des murs, encoignures, avenues à platanes, placettes à réverbères où les chiens ont toujours plaisir à faire un tour, nomenclature que pourrait compléter, pour les chats en villégiature, les itinéraires des gouttières recommandées et des soupiraux refuges!

M. D.

Jeux



Échecs N° 602

UN AIR CONNU

(Tournoi de Yaroslav, mars 1975.)
Blancs V. Vorotnikov
Noirs : L. Tolonen
Défense sicilienne

1. é4	ç5	15. Tf-é1	Cd5 (k)
2. ç3 (a)	d5 (b)	16. Ta-d1	C×ç3 (l)
3. é×d5	D×d5	17. b×ç3	F×a3 (m)
4. d4	é6 (ç)	18. Cg5!! (n)	Cé7 (o)
5. Cf3	Cç6	19. Dh3! (p)	Cf5
6. Fd3 (d)	Cf6	20. d5!! (q)	Df6 (r)
7. 0-0	Fé7 (é)	21. d×é6	f×é6
8. Fé3 (f)	ç×d4 (g)	22. Td7	C×h6
9. ç×d4	0-0 (h)	23. D×h6	Té7
10. Cç3	Dd8	24. T×é7	D×é7
11. a3 (i)	b6	25. T×é6	Dg7
12. Fç2 (j)	Fb7	26. T×ç6 (s)	abandon.
13. Dd3	g6		
14. Fh6	Té8		

NOTES

a) Une continuation naïve, chère à Alapin. Les Blancs souhaitent construire un fort centre constitué de deux pions, résultant de l'échange du pion ç5 contre le pion d4. Cette formation a l'inconvénient d'être un peu lente.

b) D'autres réponses sont *2..., Cf6* et 2..., é6. En provoquant l'avance du pion é par 2..., Cf6, les Noirs visent l'élimination des pions ennemis, comme dans la « défense Alekhine » ; par exemple, 3. é5, Cd5; 4. d4, c×d4; 5. ç×d4, d6 ; 6. Cf3, Cç6 ; 7. Cç3, C×ç3 ; 8. b×ç3, é6 ; 9. é×d6, F×d6 ; 10. Fd3, Da5 ; 11. Fd2, 0-0 ; 12. 0-0, é5 avec égalité (Adamsky-Antoschine, Bakou 1964). 2..., é6 est une idée simple et bonne préparant d5 qui mène à un jeu actif après 3. d4, d5 ; 4. é×d5, é×d5 ; 5. Cf3, Cç6 ; 6. Fb5, Fd6 ; 7. 0-0, Cg-é7 ; 8. d×ç5, F×ç5 ; 9. Cb-d2, 0-0 ; 10. Cb3, Fb6 ; 11. Cb-d4, Fg4. A déconseiller est la suite de la partie Alapin-Tarrasch, *1899* : 2..., Da5 (?) ; 3. Cf3, Cç6 ; 4. Ca3 !, é6 ; 5. Cç4, Dç7 ; 6. d4. Le coup du texte conduit à un contre-jeu des Noirs au centre mais présente l'inconvénient d'exposer la D.

ç) 4..., é5 est probablement jouable: 5. d×é5, D×d1+ ; 6. R×d1, Cç6 (et non 5..., D×é5+ ; 6. Fé2 suivi de 7. Cf3) De même 4..., ç×d4; 5. c×d4, é5 ; 6. Cf3, é×d4 ; 7. D×d4, D×d4 ; 8. C×d4, a6 ; 9. Cç3, Cf6 ; 10. Fé2, Fç5 ; 11. Cb3, Fb4 ; 12. Fd2, 0-0 ; 13. 0-0, Cç6 ; 14. a3, Fé6 (Maric-Eliskases, Sarajevo 1958). A considérer est 4..., Cç6 ; 5. Cf3, Fg4 ; 6. Fé2, ç×d4 ; 7. ç×d4, é6 ; 8. 0-0, Cf6 ; 9. Cç3, Da5 ; 10. h3, Fh5 ; 11. a3, Fé7 (et non 11..., Td8) ; 12. g4, Fg6 ; 13. b4 !, F×b4 ; 14. a×b4, D×a1 ; 15. Db3, T×d4 ; 16. Fa3, Fç2 ; 17. D×ç2, D×a3 ; 18. Cb5 ! avec gain. Capablanca - Czerniak, Buenos-Aires 1939.

d) Ou bien 6. Ca3, ç×d4 ; 7. Cb5, Dd8 ; 8. Ff4, g5 ; 9. Cç7+, Ré7 ; 10. Fg3 !, Tb8 ; 11. C×d4 avec un grand avantage aux Blancs (Metschkarov - Andrejev, championnat de Bulgarie 1951) ou 6. Ca3, a6 ; 7. Cç4, Dd8 ; 8. Fé3, b5 ; 9. Cç-é5, C×é5 ; 10. C×é5, Dç7 ; 11. a4, Tb8 ; 12. a×b5, a×b5 ; 13. Df3, ç4 ; 14. Dç6+, D×ç6 ; 15. C×ç6, Tb7 ; 16. Ta8 et les Noirs ne sont pas brillants (Stols-Nedelkovic, Belgrade 1952). 6. Fd3 est beaucoup plus actif que 6. Fé2.

é) Ce coup naturel est moins précis que 7..., Fd7 !, imaginé par Suetine ; après 8. d×ç5, F×ç5 ; 9. Dé2, Dh5 ; 10. Cb-d2, Fd6 ; 11. Cç4, Fç7 ; 12. Té1, 0-0-0 ; 13. h3, h6 ; 14. a4, g5 les Noirs s'emparent de l'initiative (Bannik-Suetine, 32e championnat de l'U.R.S.S.).

f) 8. d×ç5, D×ç5 ; 9. Fé3, Da5 ; 10. Cb-d2, 0-0 ; 11. Ff4, b6 ; 12. Cç4, Dd5 ; 13. Dé2, Fa6 ; 14. Ta-d1, Dh5 ; 15. Cç-é5, C×é5 ; 16. F×é5, Fb7 donne aux Blancs un jeu plus libre (Bannik - Raizman, Spartakiades 1963).

g) L'échange semble pratiquement forcé puisque 8..., 0-0 ; 9. d×ç5, F×ç5 perd un pion après 10. F×h7+ ; cependant, sur 8..., 0-0 ; 9. d×ç5 les Noirs peuvent s'engager dans les suites 9..., Cg4 ; 10. Fd4, F×ç5 (si 10. b4, C×é3 ; 11. f×é3, a5) et 9..., Td8 ; 10. Fç2, D×d1 ; 11. T×d1, T×d1+ ; 12. F×d1, Cg4 ; 13. b4, C×é3 ; 14. f×é3, a5

h) 9..., Cb4 paraît meilleur, bien que les Blancs obtiennent une position agréable après 10. Cç3, Dd8 ; 11. Fb1, 0-0 ; 12. Cé5, Fd7 ; 13. Df3, Fç6 ; 14. Dh3, Tç8 ; 15. Té1, Té8 ; 16. Fg5, g6 ; 17. a3, Cb-d5 ; 18. Fa2 (Gipslis-Baumbach, Bad-Liebenstein, 1963).

i) Prive le C-D de la case d5. 11. Tç1 est également possible ; 11..., Cb4 ; 12. Fb1, b6 ; 13. Cé5, Fb7 ; 14. Fg5, Tç8 ; 15. Té1, Cb-d5 ; 16. Dd3. On retrouve dans ces positions les schémas habituels d'attaque des Blancs dans le Gambit — D.

j) Ou 12 Dé2 et 13. Ta-d1.

k) Les Noirs auraient pu profiter de l'imprécision des Blancs (15. Tf-é1 au lieu de 15. Ta-d1) par 15..., Cg4 ! ; 16. Fd2, C×d4 ! ; 17. D×d4, F×f3 ; 18. D×d8, Ta×d8 ; 19. g×f3, T×d2 ; 20. Fa4, C×f2 ! ; 21. F×é8, Ch3+ ; 22. Rh1, Cf2+ ; 23. Rg2, Cd3+ ; 24. Té2, Cf4+ ; 25. Rf2, C×é2 ; 26. C×é2, T×b2 avec trois pions pour la pièce ou bien 17. C×d4, Fç5 ; 18. h3, C×f2 ! ; 19. D×f2, é5. Si 16. Ff4, Fd6 ; 17. F×d6 (ou 17. Fg5, F×h2+ !), D×d6 ; 18. *Cé4*, Dé7. Le coup du texte qui éloigne du roque un défenseur indispensable pour l'échanger sur l'aile — D constitue une réelle faute.

l) 16..., Ff8 était un moindre mal.

m) En vérité, de l'inconscience caractérisée. Au lieu de glaner un pion sur l'aile — D, les Noirs devaient tenter de se défendre par 17..., Ff8.

n) Menaçant 19. Dh3.

o) Maintenant il est trop tard pour se défendre par 18..., Fé7 à cause de la réplique 19. C×f7 !, R×f7 ; 20. T×é6 !!, R×é6 ; 21. Dh3+, Rd6 (ou 21..., Rf7 ; 22. Fb3+) ; 22. Ff4+ etc. Si 20..., Cb4 ; 21. Fb3 !!, C×d3 ; 22. Td6+ et si 20..., Ff6 ; 21. T×é8, R×é8 (21..., D×é8 ; 22. Fb3+, Ré7 ; 23. Té1+) ; 22. Dç4 !! avec une attaque irrésistible (22..., Dé7 ; 23. Fa4, Tç8 ; 24. d5).

p) 19. C×b7 échoue après 19..., R×h7 ; 20. Dh3, Rg8 ; 21. Fg5, Dd5 ; 22. Ff6, Dh5.

q) Cette avance du pion d ouvre les lignes de manière décisive.

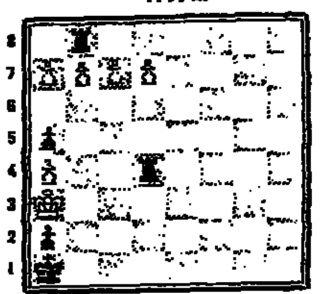
r) Si 20..., é×d5 ; 21. F×f5, g×f5 ; 22. D×f5 ; si 20..., F×d5 ; 21. ç4.

s) Point final. Si 26..., h×g6 ; 27. Fb3+, Rf8 ; 28. Cé6+.

CLAUDE LEMOINE.

N° 602

G. NADAREICHVILI (1972)



G. NADAREICHVILI (1972)
BLANCS (6) :
Ra3, Pa4, a7, b7, ç7, d7.
NOIRS (5) :
Ra1, Tb8 et d4, Pa2, a5.
Les Blancs jouent et gagnent

SOLUTION DU PROBLEME N° 601

« Chakmaty v. SSSR », 1937.
(Blancs : Ra1, Dç8, Cd6, Pb3, f3. Noirs : Rd4, Cb1, Pç3, é3, é2, f2. Mat en quatre coups.)

1. Dd7 ! Rç5 , 2. Cç8, Rb4 ; 3. Da4+, Rç5 ; 4. Dç4 mat. 2. ..., ad libitum ; 3. Dd6 +, Rb5 ; 4. Db6 mat. 1. ..., Ré5 ; 2. Cé8, Rf4 ; 3. Dg4 +, Ré5 ; 4. Dé4 mat. 2. ..., ad libitum ; 3. Dd6 +, Rf5 ; 4. Df6 mat. 1. ..., Rd3 ; 2. Df5 +, Rd2 ; 3. Cç4 +, Ré1 ; 4. D × b1 mat.

● Le traditionnel tournoi « open » de Pâques du cercle Caïssa a réuni cette année soixante joueurs (record de participation) dont quelques-uns des meilleurs Parisiens. Il s'est déroulé en neuf rondes. 1. Benoit (champion de France 1973), 7,5 points (sur 9) ; 2. Lécuyer, Nemety et Séry, 7 ; 5. Delamarre et Selles, 6,5.

Bridge N° 597 DIX LEÇONS

Cette donne est tirée du nouveau livre de Jacques Delorme : « le Bridge en dix leçons » (édit. Hachette). Elle montre un aspect complexe et mal connu du jeu de la carte, celui de la lutte contre le danger de promotion d'un atout adverse.

Ouest	Nord / Sud	Est
	♠ V 9 6 4	
	♥ A 4 3	
	♦ R V 10 2	
	♣ A 5	
♠ D 10 5 3	N	♠ —
♥ V 7 2	O E	♥ D 10 8 5
♦ 7 3	S	♦ A 8 4
♣ V 10 9 4		♣ R D 8 7 6 2
	♠ A R 8 7 2	
	♥ R 9 6	
	♦ D 9 6 5	
	♣ 3	

Ann. : N. don.

Ouest	Nord	Est	Sud
—	1 ♦	2 ♣	2 ♠
passe	3 ♠	passe	4 ♠

Ouest entame le valet de trèfle. Le déclarant prend de l'as du mort et joue le 4 de pique sur lequel Est défausse un trèfle. *Comment Sud doit-il jouer* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse :

« Le danger, écrit Delorme, est le suivant : si Sud joue as, roi de pique et pique, Ouest prendra et rejouera trèfle. Même si Sud défausse un cœur, Ouest rejouera trèfle dans coupe et défausse, et Sud ne pourra couper du valet du mort dont il a besoin pour faire tomber le 10 restant d'Ouest. Il devra donc couper de sa main et jouer carreau (s'il tirait le dernier atout, Est ferait tous ses trèfles quand il prendrait la main avec l'as de carreau) ; Est laissera passer le premier carreau pour ne prendre que le second et faire couper Ouest si, comme on peut le craindre, celui-ci est doubleton.

» Sud prend donc le premier pique de l'as et *rejoue un petit pique* de sa main : Ouest doit mettre la dame (sinon : valet de pique, roi de pique et carreau en laissant traîner la dame maîtresse). Quand Ouest rejoue trèfle, Sud défausse son cœur perdant. Le meilleur flanc d'Ouest est de jouer coupe et défausse, mais le déclarant coupe du mort, tire le valet de pique, revient en main au roi de cœur, tire le roi de pique et joue carreau : Ouest n'a plus d'atout, et Sud a encore un petit pique pour arrêter le défilé des trèfles. Une donne traîtresse...

» Retenir la façon de jouer de Sud : il a perdu le plus tôt possible une levée inévitable (la dame de pique) pour garder le contrôle de l'atout.

» Noter le jeu de perdante sur perdante... »

ACTE D'INDISCIPLINE

Il n'y a pas toujours une justice aux cartes, et les actes d'indiscipline ne sont pas toujours punis, surtout quand un bon jeu de la carte peut compenser le risque qui a été pris dans les annonces.

Ouest	Nord / Sud	Est
	♠ A D 6 4	
	♥ A R 4	
	♦ D V 7	
	♣ A 7 3	
♠ R 9 8 7 3 2	N	♠ V 10 5
♥ D 9 6 5	O E	♥ V 8
♦ 6 5	S	♦ 4 3 2
♣ D		♣ V 9 8 4 2
	♠ —	
	♥ 10 7 3 2	
	♦ A R 10 9 8	
	♣ R 10 6 5	

Ann : O. donn. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	2 SA	passe	6 ♦
passe	7 ♦	passe	passe...

Ouest ayant entamé la dame de trèfle sèche, *comment Adart, en Sud, a-t-il joué* pour gagner le GRAND CHELEM À CARREAU contre toute défense ?

Note sur les enchères :

L'enchère de « 7 carreaux » est un exemple typique de ce qu'il ne faut pas faire ! En ouvrant de « 2 SA », Nord a déjà dépeint sa main et il n'a rien de plus que ce qu'il a déjà indiqué. Il doit passer sur « 6 carreaux » en espérant que Sud réussira son contrat parce que tous les gros honneurs de Nord serviront.

Quant au saut à « 6 carreaux », il est discutable. En effet, Sud a intérêt à répondre « 3 trèfles » (convention Baron) pour connaître la couleur de quatre cartes de Nord afin de jouer éventuellement le chelem à trèfles ou à cœur (plutôt qu'à carreau) si l'ouvreur a quatre trèfles ou quatre cœurs. En fait, sur « 3 trèfles », Nord aurait répondu « 3 piques » et Sud aurait finalement joué « 6 carreaux ».

PHILIPPE BRUGNON.

Dames A VICHY

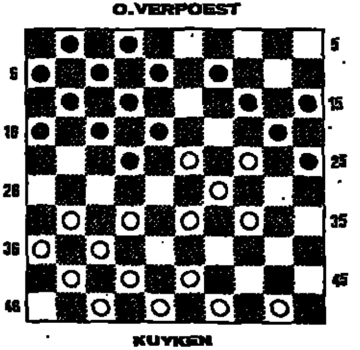
Au cours du week-end de la Pentecôte, un tournoi international de jeu de dames aura lieu à Vichy. Le tournoi, auquel sept nations seront représentées, débutera le samedi à 16 h. 30 et prendra fin le lundi dans la matinée. Les joueurs seront répartis en deux groupes : groupe des grands maîtres et des maîtres, et groupe des « amateurs », avec une catégorie réservée aux moins de dix-huit ans.

Dans la catégorie des grands maîtres et des maîtres, les Néerlandais seront les favoris, en raison notamment, de la participation de Kuyken, qui excelle dans l'art de tendre des pièges d'une très haute complexité. Le présent diagramme représente la position (au dix-neuvième temps) des pions dans la partie qui opposa Kuyken au Belge O. Verpoest au tournoi de Lille, en juin 1974.

Les Blancs viennent de jouer 28-23 !, coup qui caractérise le style d'attaquant de Kuyken, toujours à la recherche d'innovations stratégiques

La suite, donnée ci-contre et envisagée par ce grand maître international néerlandais, est une illustration de sa vision diabolique.

O. VERPOEST



KUYKEN

Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
19.	9-13 (a)	23. 37-31	36×27
20. 32-28 ! (b)	22-27 ? (c)	24. 22-18	13×32
21. 31×22	18×27	25. 34-30	25×23
22. 36-31 ! (d)	27×36	26. 41-37 ! (e)	26×38
		27. 37×10	15×4
		28. 43×3 ! !+	

a) Réponse logique est espérée par Kuyken, car elle doit être considérée comme la base d'un système de défense active, les Noirs disposant alors de deux formations de pionnages susceptibles de contrecarrer les projets offensifs de l'adversaire.

Dans la partie les Noirs jouèrent (8-13) ? Insolite réponse, en ce sens qu'elle permet aux Blancs d'accentuer leur pression sur le centre.

b) Le piège est tendu par ce coup très dynamique, qui renforce le bastion formé par les pions de pointe.

c) Réplique fautive sur le plan tactique, car les Blancs vont pouvoir placer un coup brillant, deuxième phase de leur piège.

En revanche, stratégiquement, (22-27) paraît être la meilleure ressource pour desserrer l'étau. En effet, si (16-21) 31-26 ! et les Noirs seraient dans une situation difficile :

— leur centre (la zone « vitale ») est enfoncé ;

— leur aile gauche est inopérante, les pionnages par (14-19) ou par (13-19) n'ayant aucune valeur stratégique.

d) Et non pas 37-31 ? qui permettrait aux Noirs de placer un coup gagnant par (17-22) ! 28×17 (12×21) 31×22 (13-19) 24×13 (8×30) N+.

e) Un « collage » qui confère une remarquable finesse à cette splendide combinaison.

JEAN CHAZÉ.

★ Nos lecteurs désirant participer à ce tournoi peuvent, pour tous renseignements complémentaires, s'adresser (au plus tard le 7 avril) à M. Jean Chaze, 1, rue Claude-Debussy, 91000 Evry.

Philatélie N° 1376

FRANCE : Série « Europa 1975. »

Tous les pays membres de la C.E.P.T ont décidé, d'un commun accord, de représenter des œuvres célèbres sur les timbres de la série Europa 1975.

C'est ainsi que la France a choisi deux tableaux et les présente sur un format plus grand que d'habitude .

0,80 F,

« Paul en arlequin », de Van Dongen ;

1,20 F,

« En la Plaza » ou « Femmes à la balustrade ».



Le tirage, respectivement : vingt et dix millions d'exemplaires.

Les dessins, pour la réalisation en héliogravure, sont de Pierre Forget.

La vente générale le 28 avril.

Mise en vente anticipée :

— Les 26 et 27 avril, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « premier jour » exclusivement pour cette série;

— Le 26 avril, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de poste de Paris-41, 5, av. de Saxe, Paris-7e. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

— Les 26 et 27 avril, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé au Conseil de l'Europe à Strasbourg — Oblitération format habituel mais sans la mention « premier jour ».

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 08000 Charleville-Mézières (salle de Nevers), les 19 et 20 avril. — Jumelage philatélique avec Euskirchen (Allemagne).

● A RAMBOUILLET, à la *Maison des jeunes, square Kennedy, l'amicale philatélique locale organise une exposition les 12 et 13 avril.*

● A FONTENAY-SOUS-BOIS, *dans le hall de l'hôtel de ville, du 11 au 19 avril, se déroule une exposition « La lutte antihitlérienne et la résistance dans le monde » organisée par la section philatélique locale de la F.N.D.I.R.P.*

● A SAUVE, *les 12 et 13 avril, une exposition sera présentée à l'occasion du centenaire de l'aéronaute Henri-Théodore Sivel.*

● A NEAUPHLE - LE - CHATEAU, *du 12 au 19 avril, à l'ancienne mairie, à l'occasion du dixième anniversaire de la M.J.C., la section philatélique organise une exposition.*

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

UN AIR CONNU

N° 602

G. NADAREICHVILI (1972)

CLAUDE LEMOINE.

Dames

A VICHY

Philatélie

Hippisme

LA FUITE DES PROPRIÉTAIRES

QUE *Mariacci*, principal vainqueur de la semaine, veuille bien nous excuser : l'heure est moins à se réjouir de ce qu'on voit sur la piste qu'à s'inquiéter de ce qui se passe du côté des écuries.

Il s'y déroule une sorte de course à étapes.

Première étape : à la suite de leur manifestation du dernier dimanche d'Auteuil — au cours de laquelle ils avaient bloqué des vans transportant des chevaux *qui devaient courir*, — les lads obtiennent des avantages correspondant, selon les entraîneurs, à une augmentation de l'ordre de 10 %.

Seconde étape : les entraîneurs, ajoutant d'autres relèvements de charges à celui qui se trouve ainsi créé, font savoir qu'ils vont devoir majorer le tarif de pension des chevaux à l'entraînement d'environ 14 %.

Troisième étape : les propriétaires se tournent vers les sociétés de courses et leur demandent une augmentation des « *encouragements* », faute de laquelle beaucoup d'entre eux liquideront leur écurie.

Avec les frais annexes d'engagements, de forfaits, les honoraires de vétérinaires, etc., un pur-sang à l'entraînement à Chantilly ou à Maisons-Laffitte va désormais revenir à son *propriétaire* à *plus* de 30 000 francs par an. Alors que la récession atteint la plupart des secteurs, que les pressions fiscales s'accentuent sur les gros revenus, que ces derniers, selon le mot du président Hubert de Chaudenay, vont avoir à subir le laminoir des « handicapeurs du VII[e] Plan », qui pourra encore, et acceptera d'ici peu, être propriétaire de chevaux de course ?

Un cercle vicieux

Dans un premier temps, la Société d'encouragement va peut-être pouvoir amortir le choc de la hausse de 14 %. Il se trouve que la masse des enjeux — et par conséquent les recettes brutes des sociétés — ont elles-mêmes augmenté en un an d'environ 15 %. Ce n'est d'ailleurs pas le moindre paradoxe actuel des courses — qui se trouvent dans une des situations les plus difficiles qu'elles aient connues alors que l'engouement du public crée les conditions premières d'une prospérité jamais atteinte. Mais, même si, comme il est possible, des « encouragements » supplémentaires réduisent (des deux tiers ?), à partir du mois de juillet, la hausse des charges de l'entraînement, chacun est bien conscient que nombre de propriétaires — pas seulement parmi les moindres — vont renoncer.

Le signal est donné par l'écurie numéro un : celle de Daniel Wildenstein, laquelle, aux jours fastes, a compté jusqu'à deux cents chevaux à l'entraînement. Le propriétaire a annoncé cette semaine qu'il allait disperser au cours d'une vente aux enchères, au mois de mai, la totalité de ses effectifs d'obstacles, soit cinquante-cinq sujets. Certes, des considérations extra - financières — peut-être le souhait de « restructurer » toute l'écurie autour d'Ange Penna — ont joué un rôle dans sa décision. Néanmoins, c'est le déficit présent de l'écurie, et la perspective de son aggravation, qu'il invoque en premier.

Un autre signe évident est donné par le nombre de chevaux « réclamés », c'est-à-dire achetés après certaines épreuves. Au mois de mars 1974, il avait été de vingt-quatre. En mars 1975, il est tombé à quatorze, un peu plus de la moitié.

La grande « fuite » des propriétaires, est commencée. Elle va entraîner, à plus ou moins courte échéance, une diminution du nombre des partants — qu'on perçoit déjà — et, par conséquent, une baisse des enjeux et des *recettes*.

Comment rompre ce « cercle vicieux » qui, si l'on ne stoppe sa course, risque de rouler vers l'abîme ?

En simplifiant, on peut dire que trois approches — parfois complémentaires, parfois contradictoires — sont proposées.

Aux yeux des sociétés de courses, en particulier de la Société d'encouragement, c'est l'Etat — et plus précisément le ministre des finances — qui détient les solutions possibles. Les sociétés considèrent que ce sont les mesures fiscales prises à l'encontre des courses depuis deux ans qui ont conduit à l'impasse actuelle. De fait, le statut fiscal du propriétaire de chevaux de course est moins favorable en France qu'il ne l'est dans certains pays, notamment aux Etats-Unis et en Irlande. *Mais* si l'on a toutes raisons de demander avec force à l'Etat de ne pas accroître son prélèvement, si l'on peut, à la rigueur, envisager de lui demander de le diminuer, à titre d'aide provisoire, il est contraire à toutes les tendances actuelles, et par *conséquent utopique*, d'espérer une révision du régime des signes extérieurs de richesse.

Pour certains entraîneurs, le salut peut venir de l'étranger. Puisque les propriétaires français abdiquent, il s'agit de supprimer toutes les barrières actuellement *opposées* aux propriétaires et aux chevaux étrangers. On voit bien quel souci personnel — celui d'avoir, si possible, autant de chevaux en pension — précède alors le souci général. On voit bien aussi le danger d'une telle politique. Elle aboutirait à faire des courses françaises — qui n'y ont déjà que trop tendance — une colonie américaine.

A l'inverse, les éleveurs proposent une plus large exclusion — voire l'éviction — des chevaux étrangers. L'idée est qu'alors les chevaux *français*, ayant seuls accès à la masse des « encouragements », gagneraient davantage d'argent et retiendraient les propriétaires au seuil du renoncement. Politique efficace au plan financier, dangereuse du point de vue technique si elle était trop largement appliquée. *Comment* les éleveurs français, qui ont été incapables de maintenir le niveau de notre race de chevaux quand ils étaient aiguillonnés par la concurrence, réussiraient-ils dès lors qu'ils seraient débarrassés de celle-ci ?

Il est une quatrième voie, qui, jusqu'à présent, n'a pas été explorée, probablement parce qu'elle est à l'opposé des traditions individualistes du monde des courses : c'est celle qui s'inspirerait du fonctionnement des équipes professionnelles dans d'autres sports, en particulier en football.

Puisque le propriétaire traditionnel baisse les bras et risque de disparaître, ne peut-on envisager son remplacement par une « équipe » soutenue par un club de supporter et réunissant un entraîneur, un ou des jockeys, un ou des éleveurs, des lads touchant de véritables « primes de match » en cas de réussite et modérant par conséquent leurs revendications immédiates ?

Nous verrons quel contour pourraient avoir ces « équipes de courses ».

LOUIS DÉNIEL.

CORRESPONDANCE

Le musée du « désert »

Après l'article paru dans « le Monde du tourisme et des loisirs », du 15 mars, intitulé : « Les Cévennes avec la joie de s'y perdre », le Pasteur Jean Baillif, président de l'Association du centre de vacances de l'Aigoual, nous a fait parvenir la lettre suivante :

Notre centre de vacances de l'Aigoual n'est pas le musée du « Désert » ; venir assister à un culte pentecôtiste avec la mentalité d'un touriste en quête de « commémorations authentiques », n'est-ce pas un non-sens ? Un esprit ouvert et disponible sait toujours, en outre, trouver dans l'autre de quoi s'enrichir. Cela est d'autant plus vrai de nos jours où le mouvement charismatique gagne massivement toutes les confessions chrétiennes. Les réalités puissantes que connaît depuis des décennies l'Eglise de Pentecôte, Dieu les révèle aussi, désormais, au grand nombre ! Cela mérite bien d'aller au-delà du superficiel, des premières apparences, vers l'essence profonde des choses, vers le profond du témoignage rendu — en s'abstenant conséquemment de déformations flagrantes dans le récit, et de certains écarts de langage...

Le retour à la Bible, perçue pleinement comme la Parole de Dieu, ramène à la découverte de révèle ! Par le baptême de Pour l'homme sincère, qui accepte de se convenir du cœur, Dieu se révèle ! Par le baptême de l'Esprit (vécu lors des diverses Pentecôtes des Actes des Apôtres), Dieu transforme radicalement la vie de chacun. On redécouvre en outre la réalité, la multiplicité, l'omniprésence du miracle. Comme dans le Nouveau Testament, par exemple, le pouvoir d'opérer de grandes guérisons (médicalement reconnues), plusieurs autres dons surnaturels constituent la marque du chrétien biblique. Et dans ce contexte, Dieu adresse encore de nos jours cet appel à chacun : « Ne sois pas incrédule, mais crois ! » (Evangile de Jean, 20/27).

Robert Aron et l'épuration

(Suite de la première page.)

A soixante-dix-sept ans bientôt, entré chemin faisant à l'Académie française où il va être reçu, il *demeure toujours aussi attentif aux pulsions de son époque, toujours prêt à s'enthousiasmer pour une cause ou une idée, voyageur infatigable et écrivain fécond.*

« Achève, ce dernier n'a rien [qui dégénère
» Rien que le fasse croire enfant [d'un autre père... »

L'épuration de la presse, qui occupe plus du tiers de ce quatrième volume, fut la plus rigoureuse, la plus passionnée et elle est la plus passionnante à suivre. *S'il peut paraître parfois indulgent* à l'égard des directeurs de certains grands quotidiens d'avant guerre frappés d'interdiction, du moins l'auteur a-t-il donné également accès aux arguments des fondateurs des nouveaux journaux parus dans les mois qui suivirent la libération. Ainsi, en ce qui concerne « le Temps » qui s'était sabordé le 29 novembre 1942, c'est-à-dire trois jours après la date limite qui devait être fixée par une ordonnance de 1944, *et fut de ce fait* interdit, Robert Aron fait la part *belle aux explications* de ses directeurs, MM. Chastenet et Mireaux. Mais il n'élude pas les raisons ni les documents qui établissent dans quelles conditions et avec quel souci de ne rien devoir à personne — ni au pouvoir ni aux anciens propriétaires du « Temps » — Hubert Beuve-Méry fonda et dirigea « le Monde ».

Un bilan

L'Eglise de France, les académies, *l'édition, le théâtre et le* cinéma, la médecine, l'administration : autant de secteurs d'activité où l'intransigeance des principes énoncés aux premiers jours le cédait bientôt à une pratique plus laxiste et inégalement sévère. A travers une foule d'anecdotes, voire *de révélations, les épisodes* tragiques ou comiques, les excès et les faiblesses, les revanches et les complicités remplissent les dix années de la « grande lessive » à laquelle, le 6 août 1953, la loi d'amnistie devait mettre le point final.

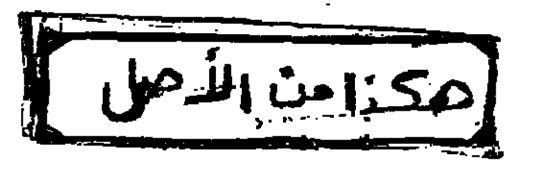
Cette épuration, que Robert Aron compare, en concluant, aux mesures prises dans divers pays étrangers, fut-elle, en France, particulièrement rigoureuse ? Près de 200 000 Français ont été inquiétés, la moitié environ déférés aux cours de justice, les autres aux chambres civiques. Sur quelque 100 000 poursuites judiciaires, près de la moitié encore furent arrêtées par une décision de classement et 8 000 aboutirent à une relaxe. Il y eut 7 037 condamnations à mort dont 4 397 par contumace et 791 exécutions. On dénombre un peu plus de 15 000 peines de travaux forcés (dont près de 3 000 à perpétuité) et de réclusion, près de 80 000 peines de prison.

Cependant, l'auteur souligne, d'une part, que le général de Gaulle a fait, à l'époque, « discrètement mais largement usage de son droit de grâce pour remédier à certains abus des tribunaux », et, d'autre part, que la loi du 6 août 1953 a institué « une amnistie très large et presque totale ».

Tout en laissant au lecteur le soin de juger, Robert Aron conclut que « *si l'épuration telle qu'elle fut prodiguée, nuancée souvent de justice et de charité humaine, fut* peut-être un moindre mal, ses effets, plus étendus et plus profonds qu'il ne paraît, ne sont pas encore effacés ».

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

★ Robert Aron : « Histoire de l'épuration ». Tome III, volume 2 : « Le monde de la presse, des arts, des lettres », Fayard, « Les grandes études contemporaines », 420 pages, 69 F.



RADIO-TÉLÉVISION

LES PROGRAMMES

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 11 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

18 h. 55 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 50 Feuilleton : Le Temps de vivre, le Temps d'aimer.
20 h. 32 Au théâtre ce soir : « le Système Ribadier », de G. Feydeau et M. Hennequin. Mise en scène R. Manuel. Avec P.-E. Deiber, S. Renant, A. Feydeau, R. Manuel, J. Roquel, V. Pradal.
Ribadier, second époux d'Angèle, utilise ses dons de magnétiseur pour endormir sa femme lorsqu'il a besoin d'assister à quelque conseil d'administration d'ordre intime. Mais Angèle perce son secret et fait semblant de... dormir.
22 h. 10 Boxe : Championnat d'Europe (poids coq).

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. Aujourd'hui, demain.
18 h. 20 Il était une fois.
18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 45 Le livre du jour.
18 h. 55 Jeu. Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton. Le pèlerinage.

20 h. 35 Variétés. Bouvard en liberté.
Avec Stone et Charden, et Jacqueline Monsigny pour son livre le Miroir aux pingouins.
21 h. 40 Magazine littéraire : « Apostrophes », de B. Pivot.
Débat autour du livre de Soljenitsyne le Chêne et le Veau. *Avec la participation de Pierre Daix, pour* Ce que je sais de Soljenitsyne ; *de Georges Nivat, auteur de* Sur Soljenitsyne ; *de Jean Daniel et de Nikita Struve, éditeur des œuvres de Soljenitsyne en langue russe.*
22 h. 50 Ciné-club : « Lettre d'une inconnue », de M. Ophüls (1948), avec J. Fontaine, L. Jourdan, M. Journet, J. Good, A. Smith. (V.o. sous-titrée. N.)
A Vienne, dans les années 1900, Liza Berndle, adolescente, puis femme, vit un amour désespéré pour un pianiste célèbre qui la rencontre à diverses reprises sans jamais la reconnaître. Admirable adaptation ophülsienne d'une admirable nouvelle de Stefan Zweig.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes. Oum le dauphin et Des livres pour nous.
19 h. 40 Tribune libre. Les comités de défense de la République (C.D.R.).
20 h. Emissions régionales.
20 h. 30 Documentaire : Lumière du M'Zab, de C. Pavard.
A 600 kilomètres d'Alger, sur un plateau rocheux, le M'Zab regroupe sept villes millénaires. La civilisation des mozabites, leur vie privée, leur religion et surtout leur système d'irrigation — parmi les plus ingénieux du monde.
21 h. 20 Morceaux de bravoure : le film bouffon.
Marco Ferreri explique ce qu'est pour lui le film bouffon. Avec des extraits de films : le Harem, la Femme à barbe *et* la Grande Bouffe, *qu'il a réalisés,* Nazarin, *de L. Buñuel et des dessins animés de T. Avery.*

FRANCE-CULTURE

20 h., Les vendredis de la musique : « la Bohème », de R. Leoncavallo (en italien), avec A. Vanzo, A. Terzian, R. Currier-Christensen, E. Tremblay, E. Tumagaenian, J. Venezia, M. Roux, A. Salvetti, G. Quenez. Orchestre lyrique et chœurs de Radio-France. Direction N. Bonavolonta ; 22 h. 30, Entretien avec Louis Guilloux ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Les soirées publiques de France-Musique. Lever de rideau par R. Stricker. Avec le concours de E. Balmas, violoniste, et T. Paraskivescu, pianiste : « Sonate opus 12, nº 2 », « sonate en la majeur, opus 30, nº 1 », « Sonate en ut mineur, opus 30, nº 2 » (Beethoven) ; 22 h. (S.), Jardins à la française ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

SAMEDI 12 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

18 h. 50 Sports : Le magazine auto-moto 1.
19 h. 45 La vie des animaux, de F. Rossif.
20 h. 35 Variétés : « Numéro Un », émission de M. et G. Carpentier.
Jean-Claude Brialy reçoit Dominique Labourier, Dany Saval, Nicole Croisille, Nicoletta, Andrex, Lucienne Boyer, Jane Birkin.
21 h. 35 Série : Colditz. « Liberté » (2ᵉ partie), avec R. Wagner, D. McCallum.
Les prisonniers de Colditz remanient leur plan d'évasion, s'échappent par une cave non loin du souterrain et sont enfin libres. Grant et Carrington traversent l'Allemagne.
22 h. 30 Témoignages : Les grandes évasions françaises de Colditz, de Ch. Bernadac.
A la suite des nombreuses réactions suscitées par la reconstitution cinématographique de la vie à Colditz, Christian Bernadac propose un débat avec les téléspectateurs.

● CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 5 Les après-midi de M. Lancelot. « Un jour futur ».
Avec Jean-Claude Vannier et Serge Gainsbourg.
18 h. 55 Jeu. Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Le pèlerinage.
20 h. 35 Série. Jennie. « Triomphe et tragédie ».
Randolph meurt. Jennie se consacre à l'éducation de son fils Winston.
21 h. 35 Jeu : Pièce à conviction, de P. Bellemare.
22 h. 35 Variétés : Banc public, de P. Bouteiller et J. Artur.
Avec Topor, Pierre Perret, le trio Fontanarosa, le trio de jazz Michel Sarbady, Jacques Serving, Michel Denis.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : « Tommy ».
Le Tzigane et la Fourmi, *de Boris Bergman.*
19 h. 40 Tribune : Un homme, un événement.
20 h. Courts métrages : « Un..., deux..., trois », de I. Shaker ; « le Sel et la Boue », de F. Bel, G. Vienne et F. Roux ; « Charles Péguy ou la solitude du juste », d'E. Verre.
20 h. 30 Feuilleton : « Jack », d'après le roman d'A. Daudet. Réal. S. Hanin. Adapt. de H. Jelinek. Avec E. Selena, C. Titre et S. Di Napoli (dernier épisode).
21 h. 20 Documentaire. Des machines pour des artistes : « Du bidule à l'ordinateur », de P. Sengissen. Avec P. Foldès.
Cette cinquième et dernière émission réunit des artisans de la matière et de la lumière et des praticiens de l'électronique. Mouvements de sable et courbes lumineuses de Gérard Patris, verres cannelés de Jeannette Berton, lumières diffractées sur éclats de verre de René Laloux...

FRANCE-CULTURE

20 h., Carte blanche, par L. Siou : « la Malédiction au royaume du père », de R. de Saint-Pierre, avec S. Joubert, B. Dautun, G. Jor, P. Olivier, M. Laborit (réalisation Ph. Guinard) ; 22 h., Cabaret du soir, par J. Chouquet ; 23 h. 50, Poème.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Cette année-là..., 1908 : « Nocturnes nº 9 en si mineur et nº 10 en mi mineur » (Fauré), par J.-Ph. Collard ; « Sur des sentiers effacés », deuxième série (Janacek), par R. Firkusny ; « Symphonie nº 2 en la bémol » (Elgar) ; « Children's Corner » (Debussy) ; « Ma mère l'Oye », avec P. Barbizet ; « Gaspard de la nuit » (Ravel), par S. François ; 21 h. 30 (S.), Musique ancienne. Concert Joseph Martin Kraus : « les Pêcheurs », suite de ballet ; « Cantate funèbre pour Gustave III de Suède » ; 23 h., Musique légère ; 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle : En compagnie d'Eric Satie ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 13 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

13 h. 20 Le petit rapporteur, prod. J. Martin et B. Lion ; réal. B. Lion.
14 h. 5 Sports et variétés : Les rendez-vous du dimanche, de M. Drucker.
17 h. 12 Série : « Le grand saut périlleux » (2), « Amsterdam », de H. O. Wuttig, avec G. Knuth.
Histoire d'une famille de trapézistes, les Doria, partis en tournée à travers l'Europe avec un grand cirque allemand.
18 h. 12 Documentaire : Evasion. « Brigitte au Népal ».
19 h. 15 Jeu : Réponse à tout.
20 h. 35 Film : « les Comédiens », de P. Glenville (1967). Avec R. Burton, E. Taylor, A. Guinness, P. Ustinov, P. Ford, L. Gish.
A Haïti, sous la dictature du président Duvalier, quelques personnages voient, sous la poussée de la violence, s'effriter la comédie sociale sur laquelle reposait leur mode de vie. Plate adaptation d'un roman de Graham Greene.

● CHAINE II (couleur) : A 2

13 h. 15 Jeu : Le défi.
Avec Jacques Dutronc, Paul Préboist et Maurice Biraud.
14 h. 10 L'album de Claude Pièplu.
14 h. 30 Film : « Eléphant boy », de Z. Korda et R. Flaherty (1937). Avec Sabu, W. E. Holloway, W. Hudd, A. Jeayes.
Un petit cornac hindou, ami d'un pachyderme maltraité par son maître, s'enfuit avec lui dans la jungle et assiste à la légendaire « danse des éléphants ». Souvenirs romanesques de l'Inde coloniale (d'après Kipling) et style, en partie, documentaire.
15 h. 45 Sports : L'arrivée de Paris-Roubaix.
17 h. 10 Jeu : Monsieur Cinéma.
17 h. 55 La piste aux étoiles.
18 h. 45 Sports sur l'A 2.
19 h. 30 à 21 h. 30 Variétés : Système 2, de G. Lux.
21 h. 30 Feuilleton : Les gens de Mogador, d'après E. Barbier. Réal. R. Mazoyer. Avec B. Fossey, P. Barge.
Dominique rompt définitivement avec Numa.
22 h. 20 Sport : Catch.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Série : Hawaï, police d'Etat. « Diabolique entreprise. »
20 h. Documentaire d'art : Pietr Mondrian. Réal. M. Pamart.
Né en Hollande en 1872, influencé successivement par le fauvisme et le cubisme, Pietr Mondrian s'est dirigé ensuite vers l'abstraction pure. Il fut un des principaux membres du groupe « Cercle et carré ».

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, Retransmission théâtrale : « la Savane », de R. Bradbury, adaptation de J. Legris ;
20 h., Poésie ininterrompue ; 20 h. 45, Atelier de création radiophonique suivi de courant alternatif ; 23 h. 5, Black and Blue ; 23 h. 50, Poème.

FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Cosi fan tutte » (I), de Mozart ;
20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques : « Fantaisie en ut mineur » (Bach), au clavecin S. Ruzickova, « Symphonie en sol, la Surprise » (Haydn), « Quintette en mi mineur pour deux violons, alto, violoncelle et guitare » (Boccherini), « Préludes » livre II, extraits (Debussy), par M. Haas, piano ; 21 h. 45 (S.), Nouveaux talents, premiers sillons : J.-L. Cobos, chef d'orchestre : « Les esclaves heureux », ouverture, « Symphonie en ré mineur » (Arriaga) ; 22 h. 30, Les grandes voix humaines : A. Jobin ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui : W. Byrd, R. Strauss, T. Scherchen ; 24 h., La semaine musicale à Radio-France ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

— *VU* —

L'antichambre du cimetière

« Alors, elle a pris une de ces paires de gifles, un aller et retour qui l'a... » Le reste chevrote, tremblote et se perd. On n'entend pas. On ne voit, bouchant l'écran, qu'une auréole de cheveux blancs. Une femme de dos, une très vieille femme, pensionnaire à l'hospice de Nanterre, raconte l'incident de la veille à Marie-Laure Angny (« Au fil des jours » sur TF 1). Elle se plaint de la brutalité des « prévôts », de rudes et solides gaillards qui font régner l'ordre pour 30 F par mois. 30 F, oui, 3 000 anciens francs. « Leurs protégés », eux, ne sont guère mieux lotis.

On les sépare, on les trie, hommes ici, femmes là. On les distribue : un lit, une table de chevet, un lit..., le long d'interminables dortoirs. On leur prend leurs habits, leurs effets personnels. On leur donne une tenue réglementaire, 10 % de leur salaire en guise d'argent de poche. Et on leur prescrit, drogue contre l'ennui, un quart de vin rouge, midi et soir. Ils sortent entre les repas, ils ont le droit. Ils se poussent, ils se traînent jusqu'au café du coin. Ils boivent. Ils rentrent. Ils ont bu : au trou pour la nuit. Et le lendemain : au rapport. Promiscuité, brimades, agressivité, discipline... Le cauchemar, l'enfer sur terre.

Nous sommes tous des vieillards en sursis. Est-ce donc cela qui nous attend ? M. Louis Dessaint, du ministère de la santé, vient nous rassurer : des vieillards, oui ; des pauvres, non. Sur sept millions de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, deux cent mille seulement croupissent à l'hospice. Ces ghettos lépreux, on va d'ailleurs leur consacrer la moitié de l'enveloppe de 235 millions réservés à l'humanisation, mot terrible, des hôpitaux. Ces plaies honteuses, on voudrait les fermer petit à petit. Le ministre l'a dit : ça ne devrait plus exister. Le projet de loi voté en première lecture par le Sénat prévoit des établissements de réadaptation, des maisons de retraite et des logements-foyers. On fait ce qu'on peut.

Et on peut moins, beaucoup moins qu'on ne voudrait, avouera, un peu plus tard sur cette même chaîne, Mme Simone Veil. Son portrait figurait justement au sommaire de « Satellite », le magazine de Jean-François Chauvel. Un bon portrait. Et un beau modèle. Il y a quelque chose en elle — noblesse, profondeur, gravité « attentive et sereine » — qui inspire la confiance et le respect.

L'enfer sur terre, le vrai, les camps de la mort, elle connaît. Elle y était. Elle en est revenue, mais sa famille y est restée. Quelle leçon a-t-elle tirée de cette expérience ? Elle a appris à distinguer entre l'accessoire et l'essentiel. Sur le plan moral, personnel. Au plan des réformes et des priorités, ne convient-il pas de faire passer les derniers d'entre nous en premier ? Et vite. Le temps passe, l'âge vient. On appelait cela le troisième âge. C'était loin. On y va, on y est presque. Alors, on recule l'échéance d'un cran. On parle à présent du quatrième âge. Comme si les mots pouvaient masquer les faits.

CLAUDE SARRAUTE.



PRESSE

APRÈS LE DÉPART DE M. JEAN MARIN

Le conseil d'administration de l'A.F.P. assume l'intérim de la direction

M. Jean Marin, président-directeur général de l'Agence France-Presse, a informé le conseil d'administration, réuni le 10 avril, qu'il ne sollicitait pas le renouvellement de son madat. Agé de soixante-six ans, M. Marin occupait ce poste depuis 1954.

Le conseil de l'A.F.P., présidé par son doyen d'âge, M. Hbert Beuve-Méry, a décidé de reporté à une date ultérieure l'élection de son successeur. Rappelons — comme nous l'indiquions dans nos dernières éditions de jeudi — que deux journalistes sollicités pour ce poste l'ont déjà refusé. Selon la Correspondance de la presse, *M. Jacques Léauté, professeur de droit et spécialiste en criminologie, ancien directeur du Centre international de journalisme de Strasbourg, aurait fait savoir qu'il était candidat.*

Dans l'attente d'une nomination, le conseil d'administration de l'A.F.P. a désigné six de ses membres qui forment une sorte de « conseil des sages » assumant la responsabilité des décisions les plus importantes, et a donné simultanément délégation de pouvoirs pour la gestion courante à quatre personnes, dont M. Claude Roussel, secrétaire général de l'agence.

La prochaine réunion du conseil d'administration a été fixée au 25 avril.

Le conseil d'administration de l'Agence France-Presse a publié jeudi soir un communiqué qui déclare notamment :

« *Le conseil d'administration a unanimement rendu hommage à l'action menée à la tête de l'Agence France-Presse depuis vingt et un ans par M. Jean Marin et a manifesté à celui-ci sa reconnaissance pour l'œuvre exceptionnelle qu'il a ainsi menée, tant au service de l'information que pour le développement du prestige et du rayonnement de l'Agence dans le monde.*

» *Le conseil s'est reporté à une date ultérieure pour procéder à l'élection du nouveau président-directeur général.*

» *Le conseil d'administration de l'Agence a réélu M. Claude Bellanger vice-président et M. Pierre Houriez vice-président adjoint.* »

Pour sa part, M. Jean Marin s'est adressé au personnel de l'A.F.P. par l'intermédiaire du circuit intérieur de diffusion, déclarant notamment :

« *Après plus de vingt années que j'aurai ainsi passées à la tête de l'agence, je vais m'en aller. Cette circonstance me fournit l'occasion, avant de vous quitter et de quitter notre maison telle qu'ensemble nous l'avons bâtie, dans tous les sens du mot, de vous faire part du bonheur professionnel que j'ai connu à travailler avec vous (...).*

» *Je vous remercie de m'avoir permis, à moi parmi deux mille autres, d'éprouver longtemps une grande fierté devant l'œuvre commune...* »

[Le conseil d'administration de l'A.F.P., présidé par le P.-D.G. choisi en dehors de ses membres, comprend : huit représentants des directeurs d'entreprises françaises de presse ; deux représentants de l'ex-O.R.T.F. ; trois représentants des services publics usagers de l'Agence (premier ministre, affaires étrangères, économie et finances) ; deux représentants du personnel de l'Agence (un journaliste et un non-journaliste). La durée du mandat des membres du conseil est de trois ans. La majorité qualifiée, selon les votants, est de douze voix.]

Un grand souvenir et une grande œuvre

Yves Morvan, breton de Douarnenez, où il est né en 1909, fut, avec Pierre Bourdan et Maurice Schumann, l'une des trois voix de la B.B.C. qui percèrent la nuit de l'occupation avec l'émission « Les Français parlent aux Français ». Il avait pris le pseudonyme de Jean Marin, et, après la guerre, qu'il achève dans les forces navales françaises libres, il retourne au journalisme, qui était son métier depuis 1933, tâtant ensuite de la politique comme vice-président du Conseil municipal de Paris.

Pendant ce temps, les directeurs généraux se succèdent à la tête de l'Agence France-Presse, dont l'indépendance, faute d'un statut, est sans cesse menacée. Lorsque Jean Marin, alors collaborateur de M. Mitterrand, devient, en septembre 1954, le « patron » de l'Agence, nommé par le gouvernement de Mendès France, sa mission est précisément d'élaborer une structure qui mette l'A.F.P. à l'abri des pressions du pouvoir comme des vicissitudes de la conjoncture.

Il s'y emploie à fond, et, trois ans après son arrivée, en 1957, le Parlement vote enfin ce statut, qui donne à la presse, à côté des représentants du gouvernement, une voix prépondérante dans les conseils de l'Agence. « C'est, *dira-t-il,* le mariage légitime de l'argent public et de l'indépendance professionnelle. » *Le système fonctionne en effet à la satisfaction quasi générale, l'A.F.P. prend un essor qui consacre, avec les deux américaines (U.P.I. et A.P.) et l'anglaise (Reuter), sa place parmi les quatre grandes agences d'information mondiales.*

Dès lors, Jean Marin, six fois réélu au poste de P.-D.G., se partage entre la direction de l'entreprise, sa représentation souvent délicate auprès de ses clients et des gouvernements étrangers, et, parfois, le métier de journaliste, qu'il n'a pas tout à fait renoncé à exercer. Il fallait le voir l'an passé encore, dans le premier vol de Concorde Paris-Rio-de-Janeiro et retour en une seule journée, rédiger fiévreusement les câbles qui, à chaque étape, relataient l'exploit technique et les impressions des passagers.

Ce géant d'allure débonnaire — mais qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est ni un mou ni un faible — aura ainsi attaché son nom à un grand souvenir — avec la B.B.C. — et à une grande œuvre : l'indépendance de l'A.F.P.

P.-V.-P.

La situation à « France-Soir » et au « Parisien libéré »

Le plan de restructuration, préparé par la direction générale de France Edition et Publications, filiale du groupe Hachette et éditrice notamment de *France-Soir*, prévoyait une refonte des éditions de ce quotidien entraînant le licenciement de plusieurs dizaines de collaborateurs de la rédaction et des services administratifs, et la suppression d'une centaine de services ouvriers.

L'application de ce plan a donné naissance à plusieurs conflits. L'un oppose M. Henri Amouroux, directeur de *France-Soir* depuis février 1974, et M. Dominique Ferry, secrétaire général du « groupe presse » de la librairie Hachette. M. Henri Amouroux quitterait prochainement son poste, estimant que la mission qui lui a été confiée lui donne la pleine responsabilité des mesures à prendre, tandis que M. Ferry entend faire prévaloir ses vues.

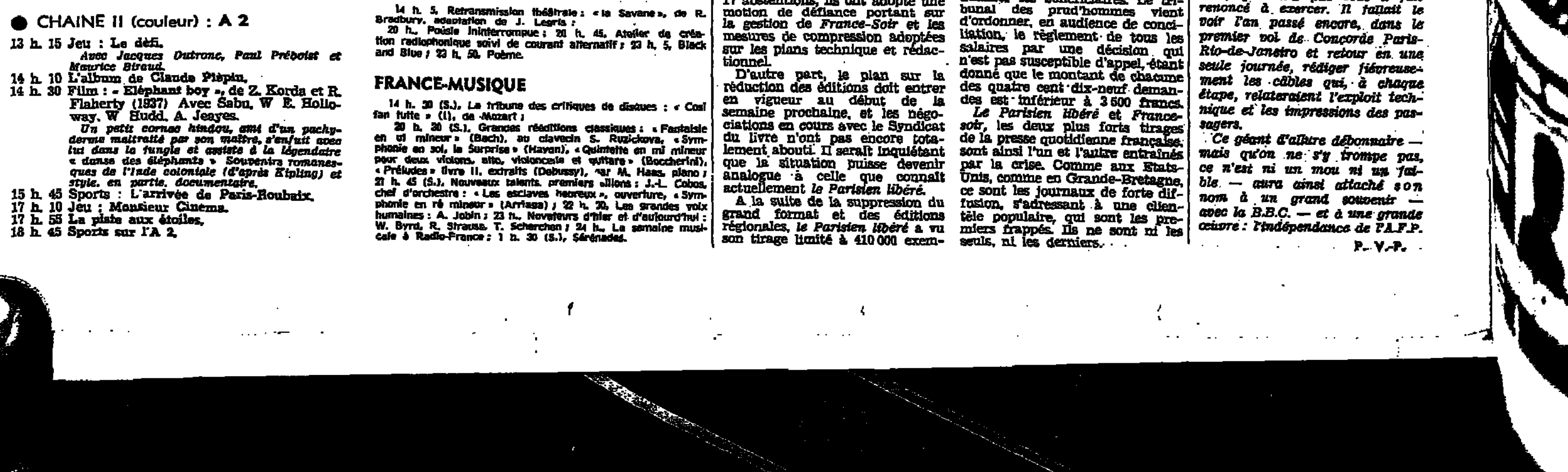
Les journalistes de *France-Soir* se sont réunis jeudi en assemblée générale, et la moitié d'entre eux, environ, étaient présents ou représentés. Par 53 voix contre 38 et 17 abstentions, ils ont adopté une motion de défiance portant sur la gestion de *France-Soir* et les mesures de compression adoptées sur les plans technique et rédactionnel.

D'autre part, le plan sur la réduction des éditions doit entrer en vigueur au début de la semaine prochaine, et les négociations en cours avec le Syndicat du livre n'ont pas encore totalement abouti. Il serait inquiétant que la situation puisse devenir analogue à celle que connaît actuellement *le Parisien libéré*.

A la suite de la suppression du grand format et des éditions régionales, *le Parisien libéré* a vu son tirage limité à 410 000 exemplaires. Les ouvriers qui étaient auparavant employés sur le grand format et les éditions multiples se présentent, on le sait, chaque jour au travail sans que la direction du quotidien puisse individualiser ceux qui sont simplement présents et ceux qui participent effectivement à la production. Aucune négociation sérieuse n'est en cours pour le règlement de ce conflit, car *le Parisien libéré* entend obtenir un accord d'entreprise découlant des conditions particulières de sa fabrication et de l'existence de ses éditions régionales alors que le comité intersyndical du Livre parisien (C.G.T.) n'entend pas conclure d'accord particulier en dehors du cadre de la convention collective et des annexes techniques parisiennes.

Tous les ouvriers du *Parisien libéré* ont assigné la direction du journal devant le tribunal des prud'hommes, en paiement des salaires de la première quinzaine de mars, dont le montant avait été consigné par *le Parisien libéré*, faute de pouvoir individualiser les bénéficiaires. Le tribunal des prud'hommes vient d'ordonner, en audience de conciliation, le règlement de tous les salaires par une décision qui n'est pas susceptible d'appel, étant donné que le montant de chacune des quatre cent dix-neuf demandes est inférieur à 3 500 francs.

Le Parisien libéré et *France-soir*, les deux plus forts tirages de la presse quotidienne française, sont ainsi l'un et l'autre entraînés par la crise. Comme aux Etats-Unis, comme en Grande-Bretagne, ce sont les journaux de forte diffusion, s'adressant à une clientèle populaire, qui sont les premiers frappés. Ils ne sont ni les seuls, ni les derniers.



chambre du cimetière

CLAUDE SARRAUTE

LE DÉPART DE M. JEAN MARIN

ARTS ET SPECTACLES

Variétés

Charles Trenet à l'Olympia

La chanson française lui doit tout. Il l'a bouleversée au moment où elle se noyait dans la vulgarité et les larmes du mélodrame. Il l'a introduite dans un univers d'objets légers, de pendus gais, d'héritage infernal, où la vie qui va faire disparaître très vite les rayons de pluie et les nuages qui pourraient assombrir le jardin dans lequel on s'amuse avec presque rien, où l'on ne sait pas exactement ce qu'il y a à l'intérieur d'une noix, et alors on invente des tas de choses, des rivières et des vallons, *toute une armée fuyant l'orage des bois*, mille soleils et, dans l'espace d'un éclair, un voilier noir qui chavire. Il a touché, ému, fait rire l'homme de la rue par des chansons qui ont poussé comme les fruits sur l'arbre.

Il n'y a pas d'autre exemple dans la chanson française d'une aussi grande richesse et d'une aussi forte influence. *La révolution Trenet*, qui éclata dans la France insouciante des premiers congés payés tandis qu'une guerre civile faisait rage en Espagne et qu'en Allemagne on préparait la deuxième guerre mondiale, n'a pas fini de laisser ses marques. D'autant plus que les chansons ont gardé intactes leur fraîcheur, leur jeunesse, respirent le siècle, viennent le jour, la nuit et volent n'importe où.

Charles Trenet fait ses adieux à l'Olympia et s'envole une fois encore sur la fameuse route enchantée où les fantômes sourient toujours, les oiseaux et la montagne chanteur, le vent de la campagne chuchote et, au hasard du chemin, on rencontre le bonheur passager, la solitude, mille personnages, les enfants qui s'ennuient le dimanche, la bonne qui n'est pas sage dans la maison qui dort et qu'on a trouvée hier soir, derrière la porte de bois, se donnant de la joie avec une passoire, les parents colontiers, dont la machine gémit au grenier dès que le jour se lève, *et Mam'zelle Clio qui pourrait* chanter une berceuse à un enfant dont la mère est en Belgique, aux Pays-Bas, aux Amériques, avant d'aller dans un vieux ciné retrouver les premiers émois.

Comme il le dit lui-même Trenet, sur scène, a du feu dans l'œil droit et du rêve dans le gauche. Et sa magie c'est alors une générosité folle qui entraîne le public (générations mêlées) avec toute la complicité voulue dans la complainte.

A l'Olympia, on chercherait en vain un monsieur d'un certain âge, mélancolique, noyé de regret ou d'amertume. Trenet est là, tout entier. Et c'est une merveille de le découvrir ou de le redécouvrir dans une quarantaine de chansons, dans un récital qui paraît plutôt en forme d'au-revoir que d'adieu.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 21 h. 30.

■ Tête d'affiche de la revue de Bobino, Joséphine Baker, victime d'un malaise, a dû être hospitalisée d'urgence jeudi. Son état exigerait un repos absolu.

■ *Le Centre culturel du Marais* présente deux concerts de folk-song les samedis 12 et 19 avril, de 13 heures à 18 heures, dans le jardin de l'église des Blancs-Manteaux (Paris, 3e arrondissement).

Cinéma

LA SÉLECTION DE LA « SEMAINE DE LA CRITIQUE » POUR LE FESTIVAL DE CANNES.

Sept films ont été retenus pour participer à la quatorzième *Semaine internationale de la critique*, qui se tiendra à Cannes du 10 au 16 mai, dans la grande salle du Palais des festivals :

— *L'Eta della pace*, de Fabio Carpi (Italie) ;
— *Knots*, de David I. Munro (Grande-Bretagne) ;
— *Vase de noces*, de Thierry Zeno (Belgique) ;
— *Konfrontation*, de Rolf Lissy (Suisse) ;
— *Brother, can you spare a dime ?*, de Philip Mora (Grande-Bretagne) ;
— *L'Assassin musicien*, de Benoît Jacquot (France) ;
— *Hester Street*, de Joan Silver (Etats-Unis).

Les films ont été choisis par une commission de sélection de douze membres, désignée par l'*Association française de la critique de cinéma* (A.F.C.C.). Ils seront présentés en avant-première, immédiatement après Cannes, au Théâtre de l'Est parisien et, au début de la saison prochaine, à New-York et à Los Angeles.

« PEUR SUR LA VILLE », d'Henri Verneuil

Après avoir été un révolté, un aventurier, un hors-la-loi, Jean-Paul Belmondo (quarante-deux ans) passe du côté de l'ordre. Dans le nouveau film d'Henri Verneuil, il est le commissaire Letellier, de la brigade antigang. Il triomphe successivement d'un truand avec lequel il avait un compte à régler et d'un déséquilibré sexuel étrangleur de femmes seules.

Henri Verneuil a conservé, à ce Belmondo nouvelle manière, les caractéristiques de cascadeur de l'ancien : Letellier est un héros sportif, acrobatique, qui sait faire travailler ses muscles plus que son revolver. Une partie de la popularité de l'acteur ira donc à ce personnage de policier dont l'efficacité rassure. C'est une « recette » du cinéma hollywoodien, et Henri Verneuil est le seul réalisateur français à pouvoir tourner en France un film qui ait la facture hollywoodienne.

Auteur du scénario, il a donné la primauté à l'action et au suspense. Le Paris qu'il nous montre, celui des tours de quarante étages, des appartements et des bureaux ultramodernes, ce Paris de béton, de verre et de style « design », prend des allures de New-York ou de Chicago. Les dialogues de Serge Veber ont, eux aussi, la frappe hollywoodienne. Ils ne sont pas envahissants. Ils ne détournent pas l'attention du spectacle.

Henri Verneuil possède un métier remarquable qui, tout autant que les gros budgets qu'on lui confie, explique le succès de ses films. La séquence — *tournée avec le concours* de la brigade d'intervention de la gendarmerie — où Belmondo, suspendu sous un hélicoptère au bout d'un filin, prend d'assaut, par la fenêtre, l'appartement où l'étrangleur tient en respect des otages, cette séquence-là est du beau travail.

JACQUES SICLIER.

★ Rex, Boul' Mich', Bretagne, Publicis - Saint-Germain, Normandie, Publicis-Matignon, Paramount-Opéra, Liberté, Paramount-Gobelins, Paramount - Orléans, Magic - Convention, Murat, Paramount - Maillot, Paramount-Montmartre.

En bref

Théâtre

« Othello » à Nanterre

Les qualités d'*Othello*, en 1975, ne sautent pas aux yeux. Il faut presque les inventer. Comédiens et metteur en scène doivent être touchés d'une grâce spéciale pour relever ce grand fantôme. Faute de quoi nous encaissons des machinations arbitraires, entortillées. Traduit en français, même par Jouve, le dialogue est trop emphatique. C'est peut-être la pièce de Shakespeare à laquelle le temps qui passe a fait le moins de cadeaux.

Les personnages sont accentués et célèbres. Mais sans vie. Pour les secouer, l'acteur doit faire des montagnes. Soit en frisant le grotesque (Pierre Brasseur dans une séquence des *Enfants du paradis*), soit en jouant le beau ténébreux, le charme et les mille secours de la décoration (Orson Welles en djellaba balayant de sa voix de velours les estacades de Mogador).

Rien, hélas ! d'aussi joyeux dans l'*Othello* que présente, à Nanterre, le Théâtre Cube, dirigé par Christian Dente. Une approche timide du texte. Quelques mouvements tournants. Des comédiens plutôt perdus. Le signataire de ces lignes se doit d'avouer qu'il a déclaré forfait après deux heures quinze d'ennui plat. Une éternité. — M. C.

★ Théâtre des Amandiers de Nanterre, 20 h. 30.

Galeries

Adrak et Duca

Iris Clert, pour la maison Christofle, a réuni Roy Adzak et Bernard Duca, deux preneurs d'empreintes. Un duo sans fausse note, en blanc et en couleur, en creux et en bosses, sur le corps... et qui montre les partis divergeants que l'on peut tirer d'une technique décidément très répandue chez les sculpteurs — autant, sinon plus, que celle du report photographique chez les peintres.

Les formes qu'Adzak emprisonne dans les moules blancs peuvent être bouteilles, morceaux de bustes, fesses, corps entier d'individu ou moulages de moulages d'antiques. Elles nous mènent dans les sphères « platoniques » d'une sculpture dépouillée, vide de subjectivité où le regard se perd dans la contemplation des ombres qui, selon la nature de la source de lumière, creusent encore plus le volume négatif ou, au contraire, l'adoucissent jusqu'à donner l'illusion d'un relief positif délicatement moulé.

Tandis que Duca, nouveau à Paris, s'attache à la peau des choses — au propre et au figuré, — à la saisie du mouvement, à la couleur. Ses sculptures, qu'il appelle « formes dermolisses », sont comme des morceaux d'écorces humaines. En résine polyester gainée avec un soin inouï de cuir brun, ou rouge, ou vert, ou noir, ou bleu (presque le bleu d'Yves Klein), ces formes, qu'elles soient buste, rein, sein, nu lové ou même plante de pied, donnent l'envie de caresser. — G. B.

★ Galerie Iris Clert - Christofle, 12, rue Royale.

Formes

Le meilleur...

Après la trêve pascale, voici que reprend de plus belle une offensive généralisée dans tous les lieux où l'on s'expose. Offensives et contre-offensives, affrontements quelquefois entre l'art (?) jadis officiel et qui a l'ambition de le redevenir — de toute façon il y a un public pour ça comme il y en a un pour les exhibitions, changeantes, de la mode — et les tentatives, heureuses ou pas, des sincères qui préfèrent écouter leur démon intérieur. Galeries, établissements publics et autres salons s'en donnent à cœur joie, avec une profusion que définit assez bien par son titre la présentation de l'un de ces derniers : *le meilleur et le pire*.

Le pire, souvent, l'emporte. Alors rabattons-nous une fois de plus sur quelque modeste refuge, où l'on me pardonnera de revenir encore. Nane Stern ne montre que ce qu'elle aime (1). Elle aime les dernières peintures de Madeleine Grenier. Elle a raison. Ces paysages de rêve, réduits aux éléments essentiels, marquent un net progrès sur les œuvres précédentes. La vision, toujours imprégnée d'autant de poésie, qu'on redoutait de voir s'épanouir dans l'indicible, se matérialise davantage, en grands ou en tout petits formats. Le sol prend plus de consistance. L'eau capte le maximum d'azur, ne lui autorisant que des *reflets à travers les étendues* floconneuses des nuages. Madeleine Grenier n'est certes pas une débutante : il s'en faut de vingt ans d'expositions acceptées par les responsables les plus exigeants.

***

Des artistes dignes d'intérêt, il en est d'autres sans doute, qui se manifestent ces jours-ci. Avant de leur rendre justice, il convient toutefois d'aller saluer Beni Montresor (2). La même splendeur baroque et fulgurante, qu'on retrouve dans ses films *Pilgrimage* et *la Messe dorée*, éclate dans ses décors de théâtre (*Rodogune*, mise en scène d'Henri Rome) et d'opéra. Pour vous en convaincre, allez-en voir les maquettes au Théâtre Oblique. *Il y a celles de Benvenuto Cellini* à Covent Garden, d'*Esclarmonde* à l'Opéra de San Francisco, de *la Flûte enchantée* au State Theater de New-York, de *Turandot* à La Fenice, de *Cendrillon* aux Arènes de Vérone, de *Sleeping Beauty* avec le Royal Ballet de Londres. Le déchaînement musical n'en pouvait sortir qu'amplifié. Qu'on admire aussi les croquis indiquent les costumes. Ils le méritent, bien que Beni Montresor imagine une robe comme un assemblage de morceaux de peinture. Et il le prouve.

***

Comme en face de ce délirant grand spectacle, les images rassemblées à la Bibliothèque nationale (3) autour du thème de la nature morte, semblent dépouillés ! Même les somptueuses pièces d'orfèvrerie, baroques elles aussi, d'Henri Le Secq. Comme leur rigueur silencieuse et leur beauté sereine abolissent d'un coup les prétentions d'un néo, pseudo ou hyper réalisme, qui n'apporte rien de plus ! M. Lemagny a réuni deux vivants et deux morts, non seulement parce que les apports de chacun sont complémentaires, mais parce que, comme il le dit, « cette exposition se veut une réflexion sur les problèmes du tirage photographique ». Les négatifs (calotypes) d'Henri Le Secq, par exemple, vieux d'un siècle et plus, qui trahissent un souci d' « art » inhérent à une époque où la photo cherchait à imiter la peinture, ont été tirés par Claudine Sudre qui, faute de modèle, s'est attachée à une savante reconstitution.

Le principal hommage est rendu à la mémoire d'Emmanuel Sougez, qui fut et demeure un des grands maîtres de la photographie française. La souveraine pureté, la *présence* (on s'excuse d'employer un mot trop rabâché, mais il n'y en a pas d'autre) de ses compositions, tirées par Georges Fèvre, où il procède souvent par entassements — verres, assiettes ou torchons empilés, épingles serrées sur la même pelote, — où il excelle comme pas un à faire jouer ombres et lumières, confèrent aux plus humbles objets une transcendante pérennité.

Même recherche chez John Stewart, et là pourtant s'affirme un autre tempérament, ou plus exactement une vision différente. Il ne s'agit pas seulement d'un procédé de tirage original (au charbon) mis au point par Pierre et Michel Fresson qui casse les noirs et les gris, mais du pouvoir magique de doter d'une vie intense des natures prétendues mortes. John Stewart sait situer dans leur espace une botte d'asperges, un chou, une tige d'oignon surmontée de son aigrette, un artichaut, des familles de bouteilles et aussi des linges suspendus aux drapés inoubliables.

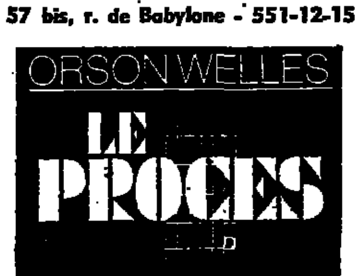
Merci enfin aux organisateurs d'avoir associé aux photographes précédents une très grande artiste, qui vit toujours mais qui ne photographie plus : Florence Henri. Elle fit notamment ses classes à la Bauhaus et fut mêlée à toute l'activité artistique de l'entre-deux-guerres. Ses plus extraordinaires natures mortes de la période 1928-1932 sont ici, tirées par Ann et Jürgen Wilde, et son autoportrait reflété dans une glace. Des chefs-d'œuvre de précision, de sensibilité, de subtilité. Vraiment les blancs et les noirs suffisent. Qu'on laisse à la nature faire le reste.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) 25, avenue de Tourville. Jusqu'au 17 mai.

(2) Théâtre Oblique, 76, rue de la Roquette.

(3) Galerie de photographie de la Bibliothèque nationale, 67, rue de Richelieu.













SPECTACLES

Vendredi 11 avril

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. : Elektra.
Odéon, 20 h. 30 Othon.
Petit-Odéon, 18 h. 30 : Cinna.
Chaillot, Théâtre de la Cité internationale. 21 h : le Règne blanc.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 . Bella Lewitzky Dance Company ; 20 h. 30 · la Mouette.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : Androclès et le lion. — Petit TEP, 20 h. 30 : Carrefour (Bachir Touré).

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 le Tube.
Athénée, 21 h. : la Folle de Chaillot.
Biothéâtre, 21 h. : les Fruits d'or.
Bouffes-Parisiens, 20 h 45 : Pourquoi tu chanterais pas ?
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil, 20 h. 30 . l'Age d'or. — Théâtre de la Tempête, 20 h 30 · Trakl. — Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 45 : le Triomphe de l'amour.
Centre culturel, 21 h. : Emigreve Song.
Charles-de-Rochefort, · 20 h. 45 . Jamais deux.. sans toi.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h. : le Zouave.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : le Lit-Cage ; 22 h. : Intime conviction.
Daunou, 21 h. : Monsieur Masure.
Deux-Portes, 20 h 30 · la Femme morcelée.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Et les petits cailloux sont contents
Edouard-VII, 21 h. : le Pape kidnappé
Essaïon, 20 h. 30 : Le pupille veut être tuteur. — Salle II, 20 h. 30 : Enluminures autour des minutes du procès de Gilles de Rais ; 22 h. 30 : Dis. Balthazar.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gymnase, 21 h : Chat !
Hébertot, 21 h. : l'Amour fou.
Huchette, 20 h. 45 la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 20 h 45 : l'Alboum de Zouc.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Beckett-Jean Barbeau ; 22 h. : Ce soir, on fait les poubelles ; 24 h. : Plaisir des dieux
Mathurins, 21 h. : Grenouille.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h : les Diablogues.
Moderne, 20 h. 45 : Un jeu d'enfants.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite
Mouffetard, 20 h. 30 : Qui, quoi, quoi de qui.
Nouveau Carré, 18 h. 45 : Comédies à une voix (André Frère).
Œuvre, 21 h. · la Bande à glouton.
Palace, 20 h. 30 : White Dreams (voir danse).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 30 : Septembre à Santiago ; 22 h. 30 : la Folle.
Poche-Montparnasse, 20 h 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Rocky Horror Show.
Ranelagh, 22 h. 15 : les Mirabelles dans les Fauves.
Rive-Gauche, 19 h. : Résidence secondaire ; 21 h. 15 : l'Intervention.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Studio des Champs-Elysées, 20 h 45 . Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Studio-Théâtre 14, 21 h. : Fin de partie.
Tertre, 20 h. 30 : la Corde.
Théâtre d'Art, 20 h. : la Femme de Socrate.
Théâtre de la Cité internationale. — La Resserre, 21 h. : Supplément au voyage de Bougainville. — Le Jardin, 21 h . Max Rongier. — Grand Théâtre, 21 h. : le Règne blanc — La Galerie, 21 h Oreste
Théâtre d'Edgar, 19 h. : la Station Champbaudet ; 21 h. : Yves Riou ; 22 h 30 . Alberto Vidal.
Théâtre de Fortune, 21 h. : l'Œuvre sans nom.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Christophe Colomb. — Petit-Orsay, 20 h. 30 : Pas moi ; la Dernière Bande.
Théâtre de Paris, 20 h. 45 . Crime et Châtiment
Théâtre de la Plaine, 21 h. : Marcel sera content.
Théâtre , 13, Labiche Folies
Théâtre 347, 20 h 30 Lorenzaccio ; les Caprices de Marianne.
Théâtron, 21 h : le Baron perché. — Salle II, 20 h. 30 : la Résurrection de Maloupe ; 22 h. : Je m'appelle Rosa Luxemburg.
Variétés, 20 h. 45 : Jacques Martin.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 18 h. 30 : Chair pour Narcissusplash ; 20 h. 30 : Yoann Man Show ; 21 h. 30 : Offen Flash Back ; 23 h. : D'où qu' t' en es, gars ?
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 15 : Philippe Val, Patrick Font ; 22 h. 15 : Sainte Jeanne du Larzac.
Bar du Marais, 22 h. : Tu ne veux rien de bien méchant ; 23 h. : Jean Hughes.
Café d'Edgar, 20 h. 45 : Chorus débile ; 22 h 30 : la Moscheta.
Café-Théâtre des Amandiers, 21 h. : Okey Doc.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : Nocturne.
Le Fanal, 21 h. : Monsieur Barnet ; 22 h. 30 . V comme Vian.
Le Petit-Casino, 21 h 15 . la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h 45 : la Reine d'Angleterre.
Pizza du Marais, 20 h 30 : Excusez-nous de vous déranger ; 21 h. 45 : J. Blot ; 22 h. 30 : Henri Tachan ; 24 h. : P. et M Jolivet.
Sélénite, salle I, 20 h. 30 : la Jacassière ; 22 h. : les Cinq Restless Boys. — Salle II, 22 h. 30 : la Jaca-mère ; 24 h. : Un + un + elle.
Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h 30 : J' vais craquer.
La Vieille-Grille, 21 h. 30 : Rorschach.

Les théâtres de banlieue

Boulogne - Billancourt, Théâtre, 20 h. 30 : Philippe et Jonas.
Créteil, Maison des arts et de la culture, 21 h. : En r'venant de l'expo
Ivry, Théâtre des Quartiers, 21 h. : Dommage qu'elle soit une putain.
Le Vésinet, Centre des arts et loisirs, 21 h. : Tchekhov - Tolstoï.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : Othello.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : le Cercle de craie caucasien.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Skandalon.
Vitry, Théâtre Jean-Vilar, 20 h. 45 : Fantasio.

Les comédies musicales

Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vienne.
Elysée - Montmartre, 20 h. 30 : le Bonheur ?
Henri-Varna - Mogador, 20 h. 30 : Fiesta.

Le music-hall

Bobino, 20 h 30 : Joséphine Baker.
Casino de Paris, 20 h. 45 : Revue de Roland Petit
Espace Tribûche, 20 h. 30 : Patrice Goré et Sarkis.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie
Nouveau Carré, 21 h. · Serge Kerval, Anne Vanderlove
Olympia, 21 h. 30 : Charles Trenet.
Palais des sports, 21 h. : Holiday on Ice

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : le Cabot de la République.
Deux-Anes, 21 h : Au nom du pèze et du fisc.
Dix-Heures, 22 h. : Persiflons

La danse

Le Palace, 20 h 30 : Graziella Martinez (White Dreams).
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Lewitzky Dance Company
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Ballet de l'Opéra.

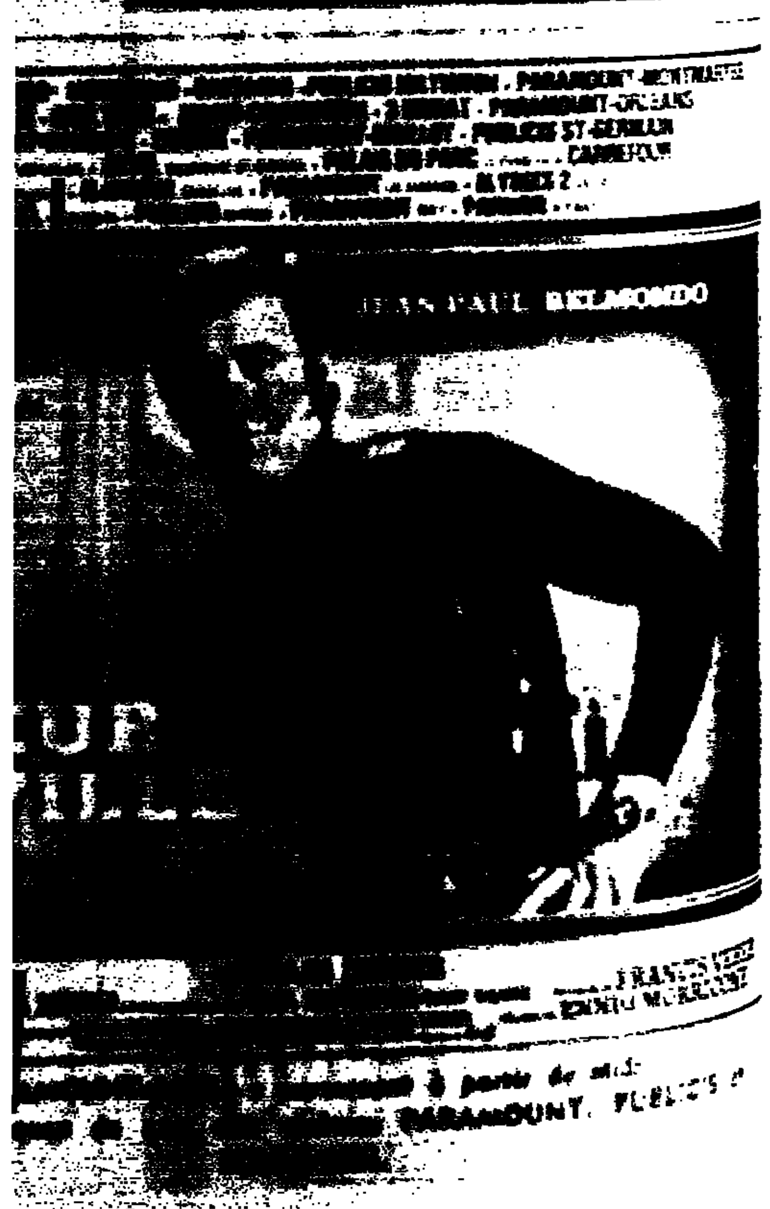
Le jazz

Nouveau Carré, 21 h. : Jazz et blues (Philippe Baudouin, Matelot Ferret).

Les concerts

Hôtel Herouet, 20 h. 15 : Simone Escure, piano, et le trio Revival (Bach).
Porte-de-la-Suisse, 20 h. 30 : Pierre Favre, Léon Francioli, percussion, contrebasse et violoncelle.
Maison de la radio, 20 h. 30 : Elisabeth Balmas et T. Paraskivesco, violon et piano (Beethoven).
Salle Cortot, 21 h. : Ensemble Ludus Vocalis (Brahms, Schumann).
Eglise Saint-Roch, 21 h. : Trio baroque et orgue (Telemann, Bach, Couperin).





SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Corbeau, de Clouzot ; 18 h. 30 : Alabama, Same player shoots agin ; Silver City, de Wim Winder ; 20 h. 30 : le Diable au corps, de C. Autant-Lara ; 22 h. 30 : Pour qui sonne le glas, de Sam Wood.

Les exclusivités

AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
ALOISE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), Studio Médicis, 5e (633-25-97).
AU LONG DE LA RIVIERE FANGO (Fr.) : La clef, 5e (337-90-90).
AU NOM DE LA RACE (Fr.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
AU NOM DU PEUPLE ITALIEN (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40)
LES AUTRES (Fr.) (**) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
BETTY BOOP, SCANDALE DES ANNEES 30 (A., v.o.) : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE BANQUET (Fr.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LES BIJOUX DE FAMILLE (Fr.) (**) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Marivaux, 2e (742-83-90).
LE BOUCHER, LA STAR ET L'ORPHELINE (Fr.) : Boîte à films, 17e (754-51-50).
CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LA CHAISE VIDE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) (en soirée).
CHINATOWN (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
DEUX PETITES HEROINES DE LA STEPPE. LE PETIT CLAIRON (Chin., v.o.) : Ciné-Halles, 1er (236-71-72).
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
DUPONT LAJOIE (Fr.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Caravelle, 18e (387-50-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74).
L'ENNEMI PRINCIPAL (Bol., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13).
L'EVADE (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96) ; Galaxie, 13e (331-76-86).
FLESH GORDON (A.) (**, v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (231-39-36) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Mary, 17e (522-59-54) ; Ugo-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) (à partir du 11).
FUNNY LADY (A., v.o.) : Le Paris, 8e (349-53-99)
FOUS DE VIVRE (Ang., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Quintette, 5e (033-35-40).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA GIFLE (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16).
LE GHETTO EXPERIMENTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à 14 h.
LA GRANDE BOURGEOISE (Fr., It.) : Biarritz, 8e (359-42-33), Vendôme, 2e (073-97-52), Cambronne, 15e (734-42-96), Bonaparte, 6e (326-12-12), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Murat, 16e (288-99-75).
IL ETAIT UNE FOIS A HOLLYWOOD (A.) v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Cameo, 9e (770-20-89). Studio Raspail, 14e (326-38-98), Magic-Convention, 15e (828-20-32)
IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
IMAGES A PROPOS DES ENLUMINURES AUTOUR DES MINUTES DU PROCES DE GILLES DE RAIS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) (à partir de 15 h. 30).
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LES INNOCENTS AUX MAINS SALES (Fr.) : Omnia, 2e (231-39-36), Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Balzac, 8e (359-52-70), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Helder, 9e (770-11-24), Nations, 12e (343-04-67), P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Les Images, 18e (522-47-94)
LES INTRIGUES DE SYLVIA COUSKI (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 14 h. et 22 h. 30.
JIMI PLAYS BERKELEY et FEAST OF FRIENDS (A.) v.o. : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
LA CHOCA (Mex., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE MALE DU SIECLE (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
MISTER BROWN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
PHANTOM OF PARADISE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
PAS SI MECHANT QUE ÇA (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82)
PAULINA S'EN VA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46)
PLEIN LA GUEULE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15)
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Nations, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Fauvette, 13e (331-60-74)
SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.o.) : Ugc-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02)
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Maxeville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71)
SIDDHARTA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
SMOG (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 14 heures.
SPECIALE PREMIERE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11)
SUNSHINE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
THOMAS (Fr.) : Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25), Ugc-Odéon, 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) — V.f. : Ermitage, 8e (359-15-71), Rex, 2e (236-83-93), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Telstar, 13e (331-06-19), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17) Mistral, 14e (734-20-70), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). — V. f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70).
TROMPE L'ŒIL (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
VERITES ET MENSONGES (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse 83, 6e (544-14-27) Mayfair, 16e (525-27-06).
VIOLENCE ET PASSION (It., vers. ang.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) Hautefeuille 1 et II, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
ZORRO (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Miramar, 14e (326-41-02).

Les films nouveaux

PEUR SUR LA VILLE, film français d'Henri Verneuil, avec Jean-Paul Belmondo : Normandie, 8e (359-41-18), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Clichy-Palace, 17e (387-77-29) Boul' Mich', 5e (033-48-29), Bretagne, 6e (222-57-97), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Liberté-Studio, 12e (343-01-59) Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA MESSE DOREE, film franco-italien de Beni Montrésor, avec Lucia Bose, Maurice Ronet : Biarritz, 8e (359-42-33), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Cambronne-Pathé, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE TRIANGLE ECORCHE (**), film français de Pierre Kalfon, avec Sabine Glaser : Rotonde, 6e (633-08-22), Mercury, 8e (225-75-90), A B C, 2e (236-55-54), Danton, 6e (326-08-18), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
JULIA ET LES HOMMES, film franco-allemand de Wolfgang Bauer, avec Sylvia Krystel Ermitage, 8e (359-15-71), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) Marotte, 2e (231-41-39), Miramar, 14e (326-41-02), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Liberté, 12e (343-01-59), Latin, 5e (326-81-51), Fauvette, 13e (331-56-86), Scala, 10e (770-40-00), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Napoléon, 17e (380-41-46).
MUHAMMAD ALI THE GREATEST, film français de William Klein : Racine, 6e (633-43-71), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LE CHACAL DE NAHUELTORO, film chilien de Miguel Littin, v.o. : 14 Juillet, 11e (700-51-13).
LA VITA IN GIOCO, film italien de Gianfranco Mingozzi, v.o. : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LA GUERRE DES MOMIES, film chilien d'H. Scheumann et P. Hellmich, v.o. : la Clef, 5e (337-90-90).
LA VACANZA, film italien de Tinto Brass, avec Vanessa Redgrave, v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

Les séances spéciales

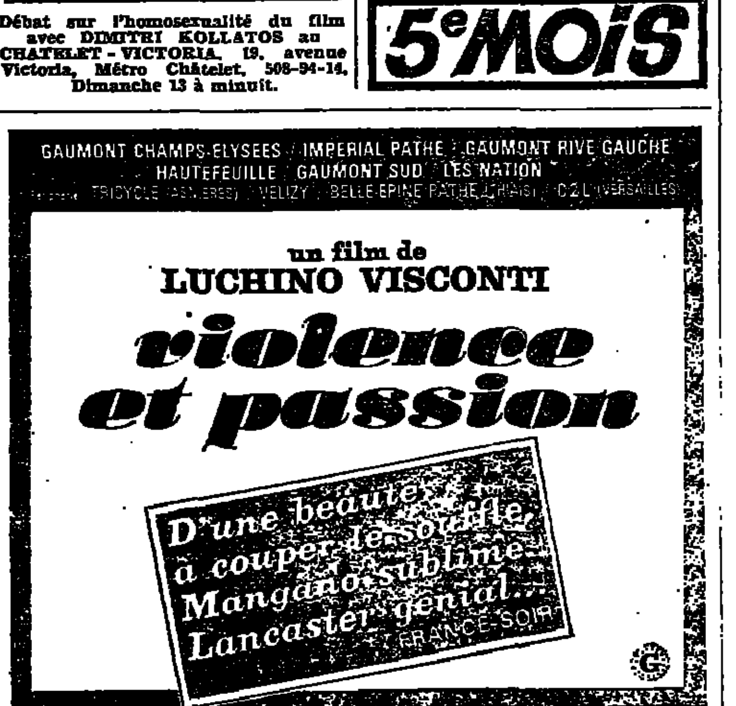
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h., 24 h.
CHARLES MORT OU VIF (Suisse) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
LE CONFORMISTE (It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
DUEL (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr. (**)) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
UN HOMME QUI DORT (Suisse) : le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. 15 (sauf dim.).

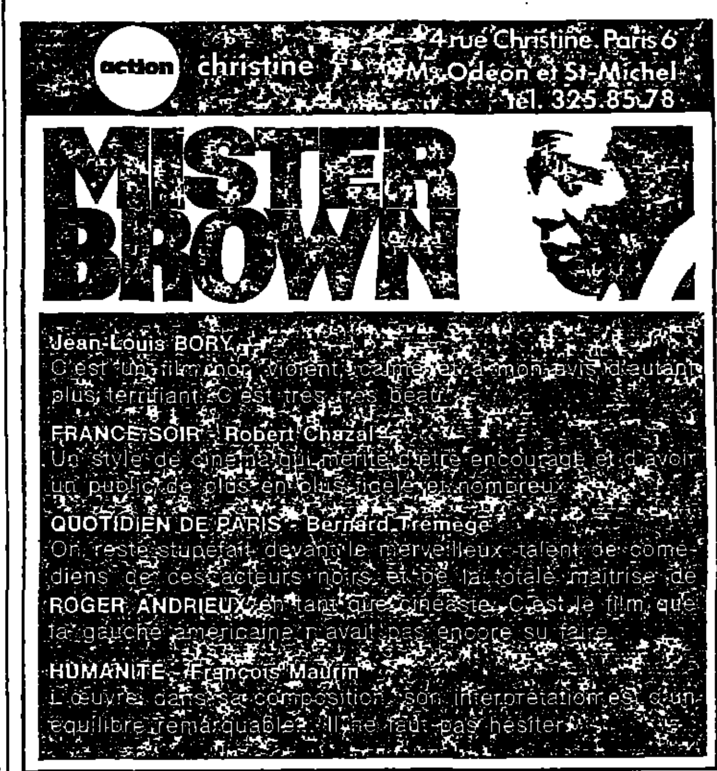
Les grandes reprises

LA CROISIERE DU NAVIGATOR (A.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Dominique, 7e (551-04-55).
LES ENFANTS TERRIBLES (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42)
LE JARDIN DES FINZI CONTINI (It., v.f.) : Demours, 17e (380-22-44)
MASH (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
M LE MAUDIT (All. v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04)
LA REGLE DU JEU (Fr.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60)
LA RUEE VERS L'OR (A.) : Champollion, 5e (033-51-60)
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) (soir) ; v.f. Ermitage, 8e (359-15-71) (mat.) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Mistral, 14e (734-20-70) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Terminal-Foch, 16e (704-49-53)

Les festivals

CINQUANTE ANS DU CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Action-La Fayette I, 9e (878-80-50), Franck Capra : le Grand Couteau.
MARLENE DIETRICH (v.o.). — Action-La Fayette II, 9e (878-80-50) : l'Ange des maudits.
DIX ANS DE CINEMA AMERICAIN : REGARD SUR LE PASSE — Olympic, 14e (783-67-42) : l'Empereur du Nord.
ROCK SHOW. — Artistic-Voltaire, 45, rue Richard-Lenoir, 11e (700-19-15) : Sweet Soul Music.
JEUNE CINEMA AMERICAIN (v.o.) — Boîte à Films, 17e (754-51-50), 14 h. : Jeremiah Johnson ; 16 h. : les Gens de la pluie ; 18 h. : The Last Picture Show ; 20 h. : Délivrance ; 22 h. : la Dernière Corvée.
SEMAINE DU CINEMA TURC (v.o.) — Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) : l'Inquiétude.
FESTIVAL INTERNATIONAL DE PARIS DU FILM FANTASTIQUE ET DE SCIENCE-FICTION — Palais des Congrès, 17e (758-27-78) : Films inédits





Musique originale de John Lee Hooker





ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi

- *Vous souhaitez faire carrière dans l'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE*
- *Votre formation est à la fois juridique et scientifique*
- *Votre expérience vous a permis d'acquérir une très bonne connaissance des problèmes de Propriété Industrielle.*

CADRE SCIENTIFIQUE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Nous vous proposons de devenir le **RESPONSABLE** de notre politique de **PROPRIETE INDUSTRIELLE**

- Vous bénéficierez de l'appui de divers services spécialisés (brevets, marques, accords et licences).
- Vous occuperez un poste-clé au sein d'un laboratoire pharmaceutique d'envergure internationale.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. sous *référence* 1373 à CANOVA - BP 78 92200 NEUILLY-

---

LA BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX A BALE

cherche

pour sa bibliothèque
(économie, finance, etc.)

UNE AIDE BIBLIOTHÉCAIRE
pour la section du catalogue

La titulaire de ce poste devrait avoir une bonne formation générale, une expérience pratique des techniques de bibliothèque et quelques connaissances en économie.

Sa langue maternelle devrait être le français avec une bonne connaissance de l'anglais et, si possible, de l'allemand.

En plus d'avantages sociaux de premier ordre, la B.R.I. offre des conditions de travail agréables dans une ambiance internationale. La banque dispose, en outre, d'un centre sportif moderne.

Prière d'adresser les offres avec photographie, curriculum vitae, copies de certificats et références au Service du Personnel de la Banque des Règlements Internationaux, Centralbahnstr 7 Case postale n° 262 - CH-4002 BALE.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ LEADER DANS SA BRANCHE
Proche Banlieue PARIS
recherche pour renforcer son équipe informatique, en prévision Changement matériel en fin d'année et développement d'applications nouvelles.

INGÉNIEUR INFORMATICIEN CHEF de PROJETS GESTION

— de formation supérieure, le candidat a déjà 3 à 4 ans d'expérience ;
— il a déjà conçu et mis en place des systèmes de gestion informatisés.

Il est capable d'assurer les contacts avec les utilisateurs tant au niveau direction, que sur le terrain avec les programmeurs.

Il est capable également de s'engager sur des plannings de réalisation et de les tenir.

Possibilité d'évolution de carrière dans l'entreprise ou le groupe.

Envoyer curriculum vitae et photo à numéro 2.394, Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75001 Paris, qui tr.



emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE
recherche pour usine
NORD DE LA FRANCE

INGÉNIEUR INSTRUMENTATION
(Asservissements - Régulation, mesures automatiques, etc.)

Poste convenant plus spécialement à jeune ingénieur, formation ISEN ou équivalent. 3 à 5 ans d'expérience sidérurgie - fonderie ou mécanique lourde.

FACILITES DE LOGEMENT.

Env. lettre man. avec C.V., photo et prét., n° 2.662, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

SOCIETE INDUSTRIELLE ORLEANAISE 900 PERSONNES cherche
CADRE COMPTABLE
Il aura pour mission :
— Coordonner et contrôler la comptabilité générale et analytique ;
— Participer à l'élaboration des budgets et au contrôle budgétaire.
Situation d'avenir.
Envoyer C.V. et photo.
Ec. Havas Orléans n° 202.530 q.t.

Société importante constructions « MAISONS INDIVIDUELLES » recherche
ATTACHE COMMERCIAL et AGENTS COMMERCIAUX pour 45, 28, 41, 18.
Ecrire avec C.V. et photo à Havas Orléans, n° 11.274, qui tr.

Pr Dijon rech. VENDEUR (SE) 3 années expér. minim. scolaire universitaire, libre rapidement. Envoyer C.V. manuscrit LIBRAIRIE THIBAULT, 7, place Notre-Dame, DIJON.

Schlumberger

offre des situations vivantes bien rémunérées et comportant de nombreux avantages à des

INGENIEURS

débutants (ou presque), électriciens, électroniciens ou mécaniciens. Ils participeront à l'expansion des activités de recherche pétrolière en Europe, Afrique, Moyen et Extrême Orient. Une formation rémunérée, préparatoire à l'activité proposée, est assurée sur les lieux mêmes d'exploitation et, selon ceux-ci, le salaire débute entre 4.600 et 7.650 francs par mois. Outre un diplôme d'ingénieur, il est demandé aux candidats de posséder de bonnes notions d'Anglais. Envoyer C.V. + photo à S.T. Schlumberger, Personnel Dept., 42 rue Saint Dominique, 75007 Paris.

Cabinet Parisien
BREVETS D'INVENTION
en expansion, recherche
CADRE ADMINISTRATIF
5 ans expérience minimum
Lisant anglais et si possible allemand.
Appointements élevés - Situation d'avenir.
Ecrire n° 8.327, « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS.

Groupe de Presse
recrute pour son service de nuit
UN RÉDACTEUR
pour revue de presse quotidienne concernant problèmes politiques, économiques, sociaux, d'information et de culture.
Ecrire avec références professionnelles détaillées à S.G.P., 13, avenue de l'Opéra. — 75001 PARIS.

Importante Société française appareils de mesure électriques et électroniques cherche pour sa filiale allemande
UN TECHNICO-COMMERCIAL
CONFIRME
résidant ou pouvant résider en Allemagne et parlant couram. l'allemand.
Notre choix se portera sur le candidat sérieux pouvant effectuer des déplacements très fréquents et ayant le caractère nécessaire pour faire face aux difficultés inhérentes à un développement d'implantation.
Ecr. av. CV et prét. à n° 4075 EMPLOIS ET ENTREPRISES 18, rue Volney, 75002 Paris.

IMPTE SOCIETE ELECTRONIQUE PROFESSIONNELLE
C.A. 700 millions
progression constante
recherche :
pour son Siège social situé dans la Banlieue Ouest de Paris
UN CADRE COMPTABLE
E.S.C. Option comptabilité
Ecole de Gestion DECS
Adjoint au chef de la comptabilité industrielle
Assumant la responsabilité d'un effectif de 30 personnes.
1 à 2 ans d'expérience comptabilité industrielle serait appréciée.
Adr. lettre man., C.V. et prét. à n° 2.733 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr. Rép. et discrétion assurées.

Importante Sté de parfumerie recherche pour Nanterre
ANALYSTE PROGRAMM.
conf. GAP 2 disques.
5 × 8, avant. sociaux, restaur. Adres. lettre manuscrite et C.V. Mlle NICOLE, 3, rue de Tilsitt, 75008 PARIS.

IMPORTANT CABINET DE CONSEILS JURIDIQUES ET FISCAUX
recherche pour TOUTES REGIONS
JURISTE (S)
Formation universitaire droit privé.
Expérience professionnelle indispensable.
(Expér. notariale appréciée.)
Sens des contacts humains.
Goût du travail en équipe.
Situation lucrative et d'avenir.
Ecr. n° 2.159, CONTESSE PUB., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Compagnie d'assurance la Populaire Incendie et Risques divers cherche pour début mai élèves inspecteurs administrat., licence en droit exigée. Région d'affectation à déterminer ultérieurem. Stage Paris indispensable min. 15 mois. Adresser C.V. et photo 11-13, square Max-Hymans, 75741 PARIS CEDEX 15.

Société Guérault, 1, r. Grenoble 94535 Rungis, cédex V N° 3. Emb. comptable. Not. dactylo. Bac G2. B.S.E.C. 2 000 F net mens. 5 x 8. 6 à 11 h, 12 à 15 h. Env. C.V. manuscrit.

PROSERVICE
recherche :
COLLABORATRICE
pour ses SERVICES FINANCIERS (Gestion de la Trésorerie)
— Titulaires B.T.S.
— Diplôme ESD, EAD ou équiv.
— Sténo-dactylo indispens.
— Solides connaiss. Comptables appréc.

COLLABORATEUR (TRICE)
pour SERVICES DROIT des STES et TITRES
— Licencié en droit ou équiv.
— Dactylographie indispens.

Adresser CV rect. et prét (en mentionnant n° tél. personnel) à PROSERVICE, 11, r. Lazare-Hoche (92100) Boulogne-s-S.

STE FERMENTATION INDUSTRIELLE ANTIBIOTIQUES ENZYMES
recherche
Pour laboratoire microbiologie excellent technicien.
Position C. 3 ou cadre complémentaire, ayant plusieurs années d'expér. dans sélection et mutation en souches, en particulier Streptomycètes.
Promotion assurée pour candidat de valeur.
Débutant s'abstenir.
Adr. CV, prét. et photo ss n° 23528 B. Ed. BLEU Pub. 17, r. Lebel, 94300 Vincennes q.t.

IMPORT. STE TRANSPORTS recherche
ATTACHE A LA DIRECTION COMMERCIALE
pour contrôle et animation d'agences de province.
— Expérience nécess. 5 ans.
— Déplacements fréquents.

AGENTS COMMERCIAUX
DEPARTEMENT VENTE REGION PARISIENNE
Bureaux au siège Paris-17e.
— Voiture fonct. fournie.
— Fixe + commission.
Adr. C.V. et photo ss réf. 15 979 à GRAFA Pub., 82, r. du Fg-St-Honoré 75008 PARIS, qui transm.

Import. ENTREPR. BATIMENT recherche pr ses services Méthodes et coordination
INGENIEURS
ayant qq. années d'expérience.
Ecr. à Sté NORD-FRANCE (M. MICHEL), Boîte Postale 25. 91310 MONTLHERY.

Cherchons pr IRAN ingénieurs, conducteurs de travaux, chefs de chantiers, conducteurs d'engins pour travaux routiers et bâtiment.
Téléph. (61) 80-65-82.

ILE SAINT-LOUIS AGENCE IMMOBILIERE recherche
SECRETAIRE STENO-DACTYLO
confirm. - FLEURY, 633-33-67.

Usine de produits chimiq. rech.
CHIMISTE 1er ou 2e degré
pour son labo de contrôle
Ecr. lettre manuscrite + C.V. et prétentions : Ets ROQUES, 80, rue Ardoin, 93404 ST-OUEN.

PNEUMATIQUE
Importante Société de Négoce recherche :
DIRECTEUR Ccial
UN REPRESENTANT
Rég. Centre Ouest.
Ec. av. C.V. à N° 4479, TOURIN, 62, rue de Techelieu, PARIS.

Ecole Ingénieurs rech.
INGENIEUR CONTRACTUEL
Logiciel ou maîtrise en Informatique
Env. C.V. et prét. E. AZOULAY E.S.I.E.E., 81, rue Falguière, 75015 Paris.

Importante Société de Distribution recherche urgent
CHEF COMPTABLE
expérimenté. Téléphoner à M. MASSON. 577-78-14.

CAREL FOUCHE LANGUEPIN
Département SOUDURE ELECTRIQUE LANGUEPIN
8, rue Proudhon
93210-LA PLAINE-ST-DENIS
500 m. Métro Porte de la Chapelle — Autobus : 156.
recherche à titre temporaire (6 mois environ)
TRADUCTRICE-REDACTRICE
FRANÇAIS-ALLEMAND (travaux techniques)
Hor. 40 h. 5/5 jrs. Av. soc. Cantine.
Tél. : Service Personnel 203-03-81

Directeur commercial recherche pour le seconder
DEUX COLLABORATRICES
minimum 24 ans. Poste actif.
CALL SYSTEM.
39, boulev. Magenta, Paris-10e. Mo Gare de l'Est. — 203-32-30.

Centre René-Huguenin
PL Deutch-de-la-Meurthe, Ecquevilly 78920, recherche
SURVEILLANTE
d'hospitalisation si expérim.
2 a. 3.600 F brut possib. logt. célibat., prime 7,5 %. Ecrire ou tél. pour R.-V. : 475-50-06.

Concessionnaire exclusif région paris. de machines à courrier automatique et trait. de texte, recherche
COLLABORATEURS VENDEURS
confirmés ayant si poss. expér. ds la branche. Situat. d'avenir à éléments valables. Env. C.V., photo et prét. à SETEP, s/r. 100 65, Chps-Elysées Paris-8e q. tr.

Société d'études industrielles
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
recherche :
COMPTABLE SECRÉTAIRE
— Niveau B.P.
— Expérience professionnelle.
Vous assurerez le secrétariat et une partie de la comptabilité. Dans un 2e temps, après formation, vous serez responsable de la comptabilité sur ordinateur Bureau.
Votre dynamisme, votre sens de la collaboration et votre compétence professionnelle vous assureront une situation évolutive dans notre société.
40 h. aménageables, 13e mois, position cadre à moyen terme.
Adr. C.V. et prétentions à V.P.O., 7, rue de Naples, 75008 PARIS Réf. 1236 M.

représent. offre

POUR UN POSTE DE
RESPONSABLE DU RESEAU DE VENTE
NOUS RECHERCHONS
VENDEUR 1re FORCE
POSTE STABLE dans société en expansion. Implantation Nationale
FORTE RÉMUNÉRATION

Envoi C.V. sous N° 641
PUBLICITÉS RÉUNIES
112, Bd. Voltaire - 75011 Paris

représent. demande

Française, habitant Munich, parlant angl. et allem., expérience commerciale, bons contacts au Proche-Orient aimerait représenter entreprises françaises. Bureau et télex disponibles. Ecr. ss n° 89 à Régie-Presse GmbH, D-6 Frankfurt Rathenauplatz 1a, R.F.A. qui transmetra.

cours et leçons

Jne enseign. sup. donne cours part. MATH. ts niv. 033-08-94.

Cours anglais par J. H. Amér. (expér. prof.). Ec. Gary Glaser, 21, r. Jeanne-Hachette, 94-Ivry.

traductions

Demande

Traductions fr.-angl. par journaliste amér. Sp. Publicité, cin. C. Greenbaum, 45 r. Richer-9e.

capitaux ou proposit. com.

Serait intéressé par Société de construction (même en difficulté). Offre structure nouvelle. Tél. Heures bureau 357-57-30.

Très anc. établ commerce gros offre b. situat de gd avenir à personne jeune et dynamique parlant et écriv. couram. angl. Avec apport min. 500.000 F. Prise de parts ou d'association peut être envisagée. Ecr. n° 2677 Deed Pule 10, Sq. Var, 20e q.t.

propositions diverses

Jeune couple désirant faire croisière îles grecques en août ch. 2 autres couples dont 1 personne expérimentée.
M. Orengo, 18, r. Alma, Courbevoie. 538-14-18 (Hres bureau)

autos-vente

Part. vd JEEP universelle, 6 cyl., version mixte, mod. C1-6, 4 RM, empât. 2,64 m. Neuve. 4.000 km gar. Tél. 805-27-19.

boxes-autos

P. vds gd parking 1er s/sol. Imm. neuf, 11e arr. 805-27-19.

occasions

Etudiant cherche piano droit d'occasion. Bon état. Px raison. Tél. 825-73-36 après 18 h.

MAISON GORVITZ-FAVRE
recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine. **SAB. 87-76**

demandes d'emploi

JEUNE CADRE AMBITIEUX
Méthodique, efficace, goût études, action, format. gestion administr., organisation, marketing. Langues : anglais, italien. Expérience professionnelle six années : EXPORT, MARKETING ADMINISTR.
Recherche situation
GESTIONNAIRE COMMERCIAL ADMINISTRATIF
Préférence semi-sédentaire, autonomie, initiatives, perspectives. Entreprise PARIS ou PR. BANLIEUE.
Libre de suite.
Ecrire n° 2.951, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens. 75427 PARIS. ou tél - 990-41-54

Architecte D.P.L.G., dyn., sér. réf., pouvant s'insérer à ts nivx de la maîtrise d'œuvre, aimant responsabilités, ch. poste ch. arch., b. études ou d'ingénierie. Ducros, 69, r. Bobillot, Paris-13e.

Contremaître prototype. Dieseliste marine, machine-outil, soudur arc sous argon, autogène. Permis VL, PL, S.R., ch. empl. simil. Tél. 931-39-76, après-midi.

EDUCATRICE spécialisée avec maîtrise de lettres ch. emploi sur Paris. Externat thérapeutique. M. de Maupeou, 145 bis, r. de la République, 92800 Puteaux.

J. F. maîtrises philosophie et théologie ch. trav. urg. 222-57-41.

J.H. lic. Sc. Eco après B.S.E.C. anglais (D.E.C.S. en cours), ch. poste comptable adjoint contrôle de gestion. Ecr. HAVAS, 51000 Châlons-sur-M. C. n° 0013.

SECRETAIRE COMMERCIALE
(STENODACTYLO)
26 ans - Dynamique
Rompue contacts clients
8 années d'expérience
Notions anglais - Recherche situation stable banl. Ouest ou Paris-Ouest. 2.700 × 13
LIBRE DE SUITE
Tél. : 970-60-18
Ecr. n° 6.912 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

JEUNE CADRE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL
32 ans, 9 ans expérience. Administration, banque. Formation secondaire. Habitude contact clientèle et personnel. Recherche poste d'attaché de direction ou poste à responsabilité dans entreprise de moyenne importance sur Paris ou région parisienne (banl. sud-est ou est de préfér.). Ecr. n° 6.910 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Barman Serveur cherche place stable. Téléph. 229-56-87, après 19 heures.

Etudiant ch. empl. mi-juin Paris pour étude à part. Ecr. Bentato, B. P. 105, Tétouan (Maroc).

INFIRMIERE cherche à garder malade ou personne âgée à domicile, temps complet. Passy ou Auteuil si possible. Ecr. n° 6.911, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H. 30 a., lic. en droit, expérience administrat. et financ. comptab. contentieux et immobilier, ch. situat. posit. cadre. Ecr. n° 8.309, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cherche à faire extra dîner, service de table, cuisine. Téléphone : 931-19-83.

L'immobilier exclusivités

appartements vente

Paris

REGY, 73, bd de Grenelle-15e. 577-29-29

DUPLEIX stud. cft.	120.000
R. ST-SAENS 2 p., cft.	140.000
MARAIS 2 p., impec., cf.	218.000
ST-GERMAIN-EN-LAYE R.E.R. 4 pces, cft.	245.000
LOURMEL 2 p., récent.	265.000
DUPLEIX 4-5 p., cft.	390.000

MARAIS, rue Vieille-du-Temple tr. bel APPT. ds imm. classé, libre, 3 p. cuis. amén. « Culina », bns, wc, hall, pender. luxueuses décorat., boiseries, tentures, moq., etc. Px 310.000. Facil. MICHEL Gérant, 45, rue Vivienne 75002. Tél. 233-94-90.

ANGLE BD. MURAT R. DAUMIER
Imm. ref. à nf. Appts. à vdre lib. ou occup. Vis. s/pl. ts les jrs de 14-18 h. sf merc. et dim. ou sur R.-V. 288-38-63.

PRES BUT. **CHAUMONT** ravis. 2 Pces, tout conft. Bel immeub. Prix 135.000. Fac. Vis. samedi 14-18 h. 102, RUE DE MEAUX.

5e MAUBERT PART. VEND 3-4 p. dans immeub. P. de T. 70 m² env. tt cft., calme, clair. 4e ét. ss asc. Tél. mat. av. 10 h. : 033-52-58.

MUETTE Imm. bourgeois p. de t., 2e ét., sud-est, balcon, magnif. appt 5 p. tout confort + chbre serv. profes. libér. poss. Px raison. et justifié, 278-78-88.

XIVe Métro Saint-Jacques Imm. 1970, part. vend gd sél. + 3 chbres, cuis. aménag. 96 m2, plein soleil, calme, tél., parking. Tél. : 587-02-56.

RUE DE DUNKERQUE
Immeuble en pierre de taille, ascenseur, tt confort, 4 pièces 110m2. Prix : 290.000 F. Intermédiaire s'abstenir. T. 606-92-29 de 17 heures à 20 heures.

MARAIS, 55m2, 2 p. cuis., w.-c., dche, bien décoré, poutr. appar., chem., moq., tél., chff., 220.000. Int. s'ab. T. sam. dim. 887-97-31.

XXe part. vd 2/3 p. 68m2 stdg. Vue calme, soleil, 240.000 F T. 366-08-22 ap. 17 h. V. sam. dim.

St-Paul, im. p. de t., dble sél. + 2 ch. s., s. de bs., w.-c., c., v.o., cave, gd rang., chf. cent., refait nf. Tél. : 278-36-32, jusqu'à 11 h. et de 18 h. ou W.-E.

Daumesnil. part vend 4/5 p. cft standg, terras., box. imm. réc. Tél. : 344-69-97.

RUE TOLBIAC
Imm. mod. beau 4 p. tt conft. cuisine équipée, parking, tél., étage élevé. ascens. 350.000 F. Crédit. Téléphone : 325-89-90.

Région parisienne

BINEAU-LA JATTE
Petit immeub. luxueus. rénové Studio entièrem. équipé 87.000. Atelier artiste duplex 51 m² poutres apparentes, 190.000 F TEL. 333-08-85.

BOULOGNE ds immeuble stdg tr. beau studio, cuis. sép. s. de bs, tt cft, 5e ascens., soleil, placem. sur 120.000 urgt. 343-32-67.

Neuilly, Winston-Churchill. Vue panoramique. Immeuble récent, 3 p. 80m2 sur rue et jardin, gd balc., calme, soleil. T. 256-05-95.

RUEIL - CENTRE
Calme et verdure, standing.
2 et 3 PIECES VENDUS ACHEVES
Semaine 969-20-11.
Samedi/Dimanche sur place 10-12, bd Franklin-Roosevelt.

appartem. achat

Sté rech. à acheter appt. près de la NATION. Tél. : 343-62-14.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Centre Etoile : 525-25-25
Centre Nation : 346-11-74
Centre Maine : 734-17-09
Pour vous loger ou pour investir
vous propose :
— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers
SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART
Service gratuit de la Compagnie bancaire.

A PARIS (12e)
Métro PICPUS, NATION, PORTE-DE-VINCENNES
22, rue MOUSSET-ROBERT
(voie privée et calme entre r. Sibuet et av. A.-Netter)
LE « 22 » MOUSSET - ROBERT
du STUDIO au 4 PIECES
immeuble résid. 10 étages, balcons, terrasses, façon marbre.
PX FERMES ET DEFINITIFS.
Livraison prévue : été 75.
Bureau de vente s/ pl. tous les jours de 14 h. à 18 h. 30 (sf lundi et mardi) S.I.E.T.R.A. 125, rue du Cherche-Midi, 15e. FON. 36-57 — SUF. 24-28.

locations non meublées

Offre

NEUILLY PTE MAILLOT gd stdg 180m2, luxueux 3/4 p. tt conft. Téléphone : 2250-523/15-66.

Xe q. de Valmy, 5e étage, 3 p. cuis., bns, balc., 800 F + ch. Ecrire : Gérant Touloupe, 17, rue Rousselle, 92 Puteaux.

LOUEZ DIRECTEMENT OFFICE DES LOCATAIRES 9, rue de Hanovre, Mo Opéra, 8, rue Ph.-Dangeau, Versailles.

PARLY 2. Part. sél., 2 ch., etc. 88m², nf (typ. 2), tél. cave, park. 243-24-00, poste 632.

16e - TROCADERO
immeuble neuf de gd standing 2 p., tél., parking 1.500 F + ch. S.P.E.I. : ALM. 55-11. Pour rendez-vous.

échanges

Echange contre équivalent rés. Parisienne ou gd appart Paris magnif. prop. Golfe-Juan, 1 km Cannes, 4.000m2. V. mer 150 m. Ecr. n° 2.930 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

bureaux

PARIS vente directe. Immeuble libre, à rénover ou achevé 3.500 m2. Plus-value certaine. Ecrire SI CHALMANDRIER 76, av. Champs-Elysées Paris-8e.

villas

S/PARC DE SCEAUX
bel. mais. de caract. 10 pièces + 2 p. indépend. jardin 750m2. Prix : 1.100.000 F. ROB. 34-86.

fermettes

135 km aut Sud, Sur 5 ha parc, fermette aménagée, séjour rustique 70m2, cuisine, 6 chbres, bns, tt cft, chffage cent., tél. Affaire très rare à saisir. Tél. : (15) 38-85-22-92.

hôtels-partic.

BOULOGNE. Parc des Princes, réception, 6 ch., beau jardin, appt séparé, garage. - 637-14-40.

propriétés

VESINET RESIDENTIEL 700 m R.E.R.
PROPRIETE. Séjour, bureau, 5 ch., cft. Pavillon gardien. Piscine. Beau jardin 1.700 m². AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90.

A vend. bel. prop. 20 km Chartres, 65 km Paris 2 maisons + gdes dépend., gar., 9.000m2 terr. Site magn. Px justif. 600.000 F. T. Sam. Dim. Lun. (37) 23-43-92.

AUTOROUTE ORLEANS
1 h. de Paris, sortie de bourg, maison de week-end ou retraite, 5 p., cave, grange, eau, élect. Jardin de 1.350m2 clos. Prix total : 68.000 F. Tél. 700-46-21.

GROSROUVRE
Propriété à restaurer, 6 pièces + petite maison 3 p., nombr. dépendances, 4.500 m2 terrain. Vue dégagée sur la campagne. Prix 520.000 F. Tél. : 486-06-61.

terrains

3 KM LAGNY (77)
28 KM PARIS-EST
Part. vd ter. à bâtir tte viab.
80 F le METRE CARRE
Tél. H.B. 229-30-04.

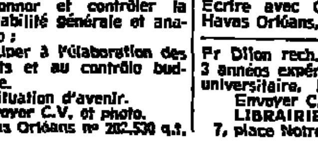
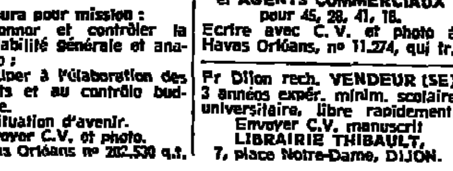
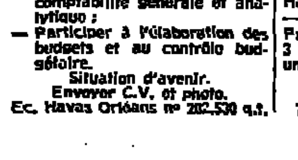
Palma-Mallorca, Paguera vends direct. magn. terrain proxim. imméd. et vue mer. T. 704-40-84.

PROVENCE LUBERON, 20 km Est Cavaillon, vds terr. 6.800m2 av. perm. constr., pins, oliviers. B. V. s/Durance Laurent, 8, rue H.-Petion, 78 Chatou, 966-47-52.

maisons de campagne

S/3.000 m2
Clos et planté, nbrx arb. ornem. splend. M. de camp. rest., av. cuis., sél., ch., s. d'eau, w-c, chf. cal + 2 p. à term., gar., E. El., Px incroyable : 710.000 av. 30.000 Ag. de Bonneval (28). Tél. (15-37) : 98-25-52, m. dim.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE




L'immobilier

appartements vente

Paris

PASSY dans très Bel Imm. d'angle, grand liv. + 2 chbres, tt cft. 885-94-71.

ILE SAINT-LOUIS
DANS MAGNIF. IMM. CLASSE 2e ETAGE S/COUR et SOLEIL.
4-5 PIECES cuis., 2 bains, w.-c., chauf., tél.
DERNIERE PUBLICITE AVANT RENOVATION
PRIX 525.000 F.
S/pl. samedi, lundi, 14 à 18 h. 30
34, QUAI DE BETHUNE OU ALM. 35-15.

17e PEREIRE
BEL IMM. PIERRE TAILLE 1er ET., CLAIR. SOLEIL.
5 PIECES tout conf., moquet., chauf. central.
REFAIT A NEUF + CHAMBRE SERVICE
PRIX : 479.000 F.
RENDEZ-VOUS. ALM. 35-15.

SEGONDI 874-08-45.
18e Mº JULES-JOFFRIN. Imm. réc. tt cft., étage élevé, gde terrasse. Balc. Liv. dble + chbre, impec. 85 m² env. Poss. park. Vis. samedi 15 h.-18 h. : 64, rue du POTEAU.

RESIDENCE
de qualité face Bois de Vincennes, 4.100 F le M2, du studio au 6 pièces
PLACEMENT PIERRE
rentabilité assurée avec GARANTIE BANCAIRE.
IGE 11, rue de Téhéran, Paris. Tél. 924-08-02.

RUE REAUMUR 2 poss. entr., cuis., w.-c., s. de bs, impecc. Bel imm. rav. Prix total 125.000 **Av. 25.000** Tél. : 526-08-59

PRES PLACE WAGRAM
DANS IMMEUBLE RENOVE SUR COUR-JARDIN
2 PIECES EN DUPLEX 42 m2 environ
S. de bains et cuisine équipées, w.-c. séparés, chauffage et eau chaude par l'immeuble. 755-98-57

18e Pour placement et pied-à-terre
Au pied du Sacré-Cœur
STUDIOS - 2 PIECES - DUPLEX
Très confortablement aménagés
Poutres apparentes
Livrables immédiatement
LE PROPRIETAIRE GIRPA
325-56-78

GAMBETTA Bel imm. P. Tail. Ravalé
VUE IMPRENABLE S/JDIN
Vaste 7 P., ent., c., bns, ch. cal. 560.000. Vr s/pl. samedi, 14-18 h. 12, RUE BELGRAND (526-01-50)

MONCEAU
AFF. EXCEPTIONNELLE
1er s/rue et cour. Clair. Soleil.
5 P. (Dble liv. + 3 chbres) 2 LUX. SALLES BAINS
Tt cft. Moquette. REF. NEUF
PRIX : 465.000 F
S/pl. samedi, lundi, 10-18 h. 30. 38, RUE CARDINET. BAL. 23-83

NATION Bel imm. P.T. STANDING
4 P. Ent., cuis., sal. eau, w.-c., chff. cent. Pl. sud. Prix 320.000 F. - VERNEL, 526-01-50.

15, RUE DE L'ABBE-GREGOIRE (6e)
Imm. nf, gd stand. 1er et 5e ét.
90 m2 Liv.+2 ch., 2 sanit. Box. Tél. Vis. sam. 14 h. 30-18 h.

SUR LE PARC DES
BUTTES-CHAUMONT
Ds bel imm. ancien, 4e ét., asc.
2-3 PIECES Tout confort Px 250.000 F
Visite : samedi, 14 à 18 h., 80, RUE BOTZARIS.

15e
50 mètres place Félix-Faure
Dans très bel immeuble style provençal
STUDIOS - 2 PIECES
Luxueusement aménagés et décorés - Placement idéal
Livrables rapidement
LE PROPRIETAIRE
GIRPA 325-25-25

SOREIC - 874-27-76
Plusieurs studios à Paris.
Excellents placements.

6e VX-COLOMBIER. ODE. 42-70
140 m², lux. RENOVATION, asc.
FINITIONS GRE ACHETEURS.

Près CENSIER. Choix bx stud. Propriétaire 742-89-23, vendredi, samedi, lundi, 14 à 18 heures, 33, *rue de la Clef.*

17, rue Cavendish, P. de T. 3e étg., b. 3 p., cft, s/rue. Sam., dimanche, lundi, 14-18 heures.

Appt dble liv. + chbre, s. d'eau, cft, tél., bon état. Vis. s/place, 5, rue Pasteur-11e. 14-19 heures, du 11 au 15 avril 975.

SACRE-CŒUR
SANS VIS-A-VIS. - PLEIN SOLEIL. SITUATION EXCEPTIONNELLE. LIVING + CHAMBRE +IMMENSE TERRASSE. Vend., sam., 14/19 h., 8, R. NICOLET.

RUE DES ECOUFFES
Agence s'abstenir, 38 m², 2 p., tt confort, 4e étage, 118.000 F. Téléphoner le soir : 250-90-14.

PASSY. Calme et résident. Salon, s. à m., bur., 3 ch., bs, etc. balc. 105m², cft. Strauss 527-50-25.

PLACE WAGRAM
Dans imm. classé, appt profess. r.-de-ch., 5 pièces principales, tt confort, excell. ét., 3 lig. tél., 2 parkings. 620.000 F.
267-43-60 - 227-61-69.

GRANDE-ARMEE
Dans bel imm. P. de T., 5e ét., balcon, grand 6 pièces, 2 sanit.
267-43-60 - 227-61-69.

JARDIN DES PLANTES
STUDIO 25 m².
Propr. vd s/place vendr., sam., 13-18 heures, 1, rue Linné.

HOPITAL TENON
PETITS ET GDS STUDIOS à partir de 75.000 F dans immeuble entièr. restauré. Location et gestion assurées par nos soins. BUREAU DE VENTE sur place tous les jours (sauf dimanche), 11-19 h., 88, r. PELLEPORT. 636-52-08.

19, QUAI SAINT-MICHEL
VUE SUR SEINE. 6 P.+2 san. GD CHARME. Samedi, 14-17 h.

MONTPARNASSE. Im. p. de t., asc., appts avant ou apr. trav. à p. 3.800 le m2. SAB. 85-86 m.

Région parisienne

COURBEVOIE 300 m. gare ASNIERES
IMM. MODERNE STAND., ASC.
APPT. 70 m², living double, chbre, cuis. tt conft.
280.000 F. Terrasse partic. 30 m² s/gd jard.
S/pl. sam. 12, dim. 13, lun. 14, 199/201, r. J.-B.-Charcot, 15-17 h.

Villejuif. 33, av. P.-V. Couturier, notaire vd spl. appt 3 p., c., tt cft, jardin privatif 200 m². Vis. sur place sam. 12, 10 à 17 h.

MONTMORENCY
Résid. de la Forêt, 5 p., cft, 105 m², box. 1, bd MAURICE-BERTEAUX. S., dim., 14-18 h.

Marnes-la-Coquette. 5' gare. Living-mezzanine 65 m² + 2 ch. plain-pied sur jd. privé 300 m². Gar. 2 voit. 465.000. 958-19-28.

VINCENNES. Imm. réc. tt cft, 3 P., impec., 135.000 + C. F., crédit poss. MICOT, 344-43-87.

L'HAY-LES-ROSES. Part. vend ds pet. résid. verd. 75 m², séj. dble+2 chb., tt cft, plac., park., balc. sud, calme, 195.000 F + 12.000 C. F. Téléph. 660-91-71.

Province

TOULON. 4 P., 74 m² équipé 67, mer. 145.000. Téléph. 602-15-36.

appartem. achat

Part. ch. studio ou 2 p., cft, Paris ou banlieue Saint-Lazare. Agence s'abstenir.
Ecr. à 6.702 « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

immeubles

PLACEMENT ST-GERMAIN-EN-LAYE
100 m R.E.R. Imm. XVIIIe s. rénov. Gd stand. Stud. et 2 P. Réservation et renseignements FRANCE PROMOTION IMMOBILIERE, 23, r. Mal-Foch 78 - LE VESINET — 976-07-86 dimanche, de 14 à 19 heures.

l'agenda du Monde

Chaque vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre une nouvelle rubrique dans laquelle seront regroupées des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.).

Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 233-44-21, poste 374

constructions neuves

la Principauté du 15e
un placement sûr
151, rue Saint Charles
2 petits immeubles récents
Studios, 2p, 3p/duplex, 4p/duplex
Prix fermes et définitifs
Claude LACHAL S.A.
Tél. de 13h à 19h : **578.76.65**

En plein centre du vieux village de Rosny-sous-Bois
A 5 km Paris (Aut. A 3) - A 200 m gare (Paris-Est)
HABITEZ IMMÉDIATEMENT
de très agréables appartements
2, 3, 4 et 5 PIÈCES
MISE EN VENTE DE LA DERNIERE TRANCHE : 3 et 4 PIECES et STUDETTES (livraison fin 1975)
Caves - Parkings en sous-sol
CRÉDIT C.G.I.B.
BUREAU DE VENTE : « ROSNY 2000 »
6, place Carnot : TOUS LES JOURS, de 11 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 18 h. (sf mardi et mercr.).

VINCENNES
« STUDIUS 1er »
15, avenue du Petit-Parc
DU STUDIO AU 5 PIECES
PRIX FERMES
Bureau de vente et parking visiteurs ouverts :
mardi et vendredi, 14-18 h., samedi et dimanche, 11-19 h.
S.O.G.E.I., 331-65-61 +.

A 200 m de la gare de VANVES - MALAKOFF
A 6' gare Montparnasse
Prox. futur métro début 76
LA RESID. MIRABEAU
117, r. Paul-Vaillant-Couturier
92 - MALAKOFF
STUDIOS au 3 PIECES
Livraison octobre 1975
PRIX FERMES ET DEFINIT.
CONSTRUCT. TRES SOIGNEE
Appt tém. sam., dim., 10-12 h., lundi, mercr., samedi, dim., 14 h. 30 à 18 h. - Tél. : 742-28-97.

VINCENNES
Beaux studios à vendre
S/pl. de 14 h à 18 h.
22, rue des Vignerons ou tél. 331-45-61.

PARIS 11e
104, av. Philippe-Auguste
DU STUDIO au 3 PIECES
Vis. s/place sam. 10 à 18 h.
Mardi, vendr. 14 à 18 h.

CENTRE DE SCEAUX
L'ARMORIAL - SUD
20, pl. du Général-de-Gaulle
Dans petit imm. gd standing.
Reste 4 appart. à vendre à partir 4.100 F m2. P. fermes. Livr. 3e trim. 75. Vis. s. place. Lundi, vendr. 14 à 19 h. Sam. et dim. 10 h 30 à 19 h.
FIF 660-71-75 et 722-15-30.

locations non meublées

Offre

LE VESINET RESID. 5' R.E.R.
villa pl.-pied, liv., 3 ch., tt cft. + 2 p. annexe, 3.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch à Chatou. 976-30-02.

LOUVECIENNES, gd standing, dble livg + 3 ch., c., 2 bns, tél., gar. 1.925 F + charg. 531-47-25.

R. DE MONCEAU, 5 p., ent., c., s. de b., w.-c., ch. de bne, chauf. indiv., gaz. Bail 6 a. 2.300 F + charges. Pour visiter : 705-44-40.

Boulogne, 2 p., c., dche, soleil, calme, 800 charg. c. 238 bis, bd Jean-Jaurès. 3e étage. 609-06-36.

20e - HAUT-MESNIL
107, RUE PELLEPORT
IMMEUBLES NEUFS
Chbre indiv. bns, w-c, 450+ch.
Studio, cuis., bns, tél. 650 F parking inclus + ch.
S/pl. samedi 12 :
10 h. 30 - 12 h. 30, 14 h. - 18 h. 30
S.P.E.I. - ALM. 55-11

bureaux

A louer 4.500 m² de burx à Puteaux. 35 lignes tél., 70 park. Proxim. autobus. Prix intéres. Tél. 506-21-94, p. 460.

1 à 20 BUREAUX, ts quart. Location 55 P. de Pte. Ag. Maillot 293-45-55 + 522-19-10.

58, av. MARCEAU — A LOUER TRES GRAND STANDING 580 m² sur 1 NIVEAU CLOISONNEMENT LUXUEUX. KNIGHT FRANK ET RUTLEY TÉL. 260-67-53.

RICHELIEU - 4-SEPT. prox. A LOUER SANS T.V.A. 700 m² en 33 bureaux. KNIGHT FRANK et RUTLEY 260-67-53.

fonds de commerce

Vd exc. aff. façonn. nappes papier pr rest. T. 588-59-58.

T.D., 24 Montera 5 N-Madrid 14e sans frais met à votre disposit. le dossier des aff. ci-dessous :
PARIS
Café, bar, rest. en tte pr. 10e.
Café, bar, possib. rest. 10e.
Café, rest, vins à emporter, except. tenu 26 a., 80 couv. 11e.
Garage 4.200 m², 5 niv. + imm. Ag. Renault. Px : 6.000.000 F.
BANLIEUE
Magnifique propriété 28 km Paris, en Seine-et-Marne.
Café, bar al. hôtel, rest. tabac. Essone.
Coiffure ou P. de P. Ht-de-Seine.
Pneumat. en gros. Le Perreux.
Café hôtel, Fontenay-sous-Bois.
Tissus, conf., ling. fém., emplac. except. Rueil-Malmaison.
Rest. réputé, guide Michelin. 300 places, Savigny-s-Orge.
Pavillon tt confort, jard., gar. Drancy Nord.
Bâtim. indus. terrains, usine, appartement région Douai.
Côte d'Or
Station-service, c.a. 2 millions, sur R.N. 71.

S.N. IGEA FRANCE
vend pressing, clés en main, toutes régions. Nécessaire disposer d'un local bien placé et de 50.000 F. Long crédit. Formation et forte rentabilité assurée.
Ecr. 70, rue Bossuet, 69-LYON.

Cède Normandie :
Ville importante en extension industrielle et touristique.
Quincaillerie générale logement. Titulaire se retire. Ecr. nº 8332 « Le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

CAUSE RETRAITE, VENDS
TABAC
BIMBELOTERIE
Gros village Vaucluse
Bon rapport - Agence s'abstenir
Pour tous renseignements, écr. nº 6.704 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

locaux indust.

A vendre aux envir. de Zurich ENTREPOT (30.000 M3) construit d'après les normes les plus modernes. Construction en acier recouvert de plaques métalliques profilées et isolées. Utilisation universelle, chauffée, fondations de 3 tonnes/m3. Rail de grue, accès pour poids lourds, parking, en cas de besoin possibilité d'extension sans problèmes. — Faire offres sous chiffre 44-127.297, à PUBLICITAS, B.P. CH-8021 ZURICH (Suisse).

locaux commerciaux

A vendre à proximité de Zurich situé dans la verdure à un endroit tranquille IMMEUBLE MODERNE DE BUREAUX (8.400 M3)
Cet immeuble représentatif convient parfaitement pour le siège d'une société holding, ainsi qu'en tant que bâtiment administratif, bureau d'ingénieur ou d'architecte, etc. Les étages peuvent être divisés au choix et sont entièrement climatisés.
L'équipement existant se compose de : téléphone, telex, salle de projection, ascenseurs, installations pour archives, etc. Le bâtiment est construit sur un terrain de 3.300 m² sur une belle route d'accès, les places de parking privé sont en nombre suffisant, à quelques minutes de marche se trouve une station S.B.B. avec liaisons régulières pour et de Zurich.
Faire offres sous chiffre 44.127.298, à PUBLICITAS, B.P. CH-8021, ZURICH (Suisse).

Sentier-Réaumur. Propriétaire vend appartement libre, 7 burx aménagés. Tél. Telex. Tél. 236-57-76.

Dispose plein centre St-Raphaël (Var). Parking facile. Grands locaux 500 m², bureau, magasin, appartement. Que me proposez-vous ? Ecrire A. Giraudo E., 65, av. de Valescure 83700 St-R.

pavillons

Conflans. Pav. de 1957 s/450 m², 6 p. pr., cft. Prix 255.000. Tél. : 972-62-14, Cabinet Vermeille.

PLESSIS-ROBINSON
Pav. réct s/ss-sol, b. séjour + 3 ch., cuis., bns, w-c, jdin. gar. Calme. Vue. Px 320.000 F, crédit possible. 655-59-72, même dim.

villégiatures

CORSE ds village près Calvi. Loue maison 6-7 pers. juin-juil. Ecr. nº 6913 « Le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

3 étudiants allemands cherchent appart. 19/7-9/8 Côte d'Azur, Cannes, Nice. Séjour en famille sera aussi apprécié. Ecr. à R. Neuerbourg, 5 Cologne 41, Lindenthalgürtel 37.

viagers

Vendez rapidement en viager. Expertise gratuite. Discrétion. ETUDE LODEL 700-00-99 35, bd Voltaire, Paris-11e.

PARC St-MAUR. 3' RER
Occupé 1 T. 88 a. Beau pav. 8 p. tt cft, s/sol + gar. 2 voit. dépend. jdin 596 m². Cpt + Rte 1.000 F m. VERNEL 526-01-50.

GOLFE St-TROPEZ
Partic. vend viager grde villa, vue mer.
Ecrire Havas St-Tropez nº 330.

propriétés

40 KM EST VALLEE GD-MORIN
Splendide propriété au milieu d'un parc 4.000 m2 clos murs. 8 P. principales. Gd standing. Px 450.000 F, avec 90.000 F cpt. VALLEE, 2, rue du Marché CRECY-LA-CHAPELLE Tél. : 004-04-07

Région MELUN. Superbe propr. Parc 2,5 ha. Px : 1.100.000 F. 645-68-86. Hres bur., poste 3.

Vieux SCEAUX. Mais. particul. de caractère, 3e étage, bon état, jardin clos 800 m², prés, parc, Mº, lycées commerc., 230 m² habit., réception 54 m², 6 chb., 3 bains. Visite sur rendez-vous le matin : 661-20-47.

FORET DE RENO
140 km. Ouest, relais de poste, caractère, 4 pièces, dépend., E., él., 2.300 m² boisé. Px 95.000 F, crédit 80 % - 700-46-21.

BAIE SAINT-TROPEZ
Exceptionn., magnif. MAS neuf, piscine privée - 525-74-74.

40 KM. PARIS PAR AUTOROUTE ROUEN
à Evecquemont, petit village protégé, part. vd gde maison caract. aménag. tt cft, 8 pces, gde cuis., s. bs, 2 cab. toil., 2 wc +logt 2 p., cave voûtée, grenier. SURFACE TOT. 380 m² + garag., dépendances. JARDIN 1.730 m² - PRIX 380.000 F. Tél. 474-12-18.

PART. vend 100 KM. PARIS, 20 KM. ROUEN, bordure forêt sur 4.000 m² plantés 100 sapins, BELLE PROPRIETE, séj. 50 m², poutres, cheminée, cuisine aménagée, 5 ch., 2 s. de bains, préau, garage, cave. TÉL : 77-73-38 ELBEUF.

MONTFORT-L'AMAURY (près)
DS PARC BOISE 3.500 m2
TRES BELLE MAISON
7 pièces, séjour 50 m² (CADRE EXCEPT.), près centre et gare, 700.000 F - Téléph. 483-60-01.

60 KM SUD PARIS
Vallée Essonne, propriété car., vaste séjour, cuisine, 3 chb., 2 bains, cave, dépend terrain boisé, 1.600 m², 430.000 F. LACOMBE IMMOBILIER 45-Malesherbes. (15) 38-03-85-34.

BOUGIVAL
dans parc classé 11.000 m², Propriété époque Directoire, 380 m² au sol, grandes dépend.
TEL. 705-22-60.

terrains

BOURG-LA-REINE, résid pour petite collect. 1.200m2. COS 0,70 . Fac. 30 m. 540.000 F. LETRANGE - 350-42-45.

91 - BRUNOY
Particulier à particulier vend TERRAIN 1.170 m², Résid. Ecr. HAVAS St-TROPEZ nº 351.

R.E.R. - CHATOU
Prox. Seine. Sect. résid., magn. terr. - S.A. H. LE CLAIR, 65, av. Foch, Chatou. 976-30-02.

villas

Flanc Coteaux **MONTMORENCY**
Pl. SUD. Vue panor. Belle VILLA réc. s/ss-sol : Hall, sél. dble, vaste terrasse, 4 ch., gde cuis. Jol. s. de bs, sal. jeux, garage. Magn. jardin paysagé. 850 M2. AFF. RARE. 550.000 F av. 110.000 CPT. 989-69-60.

VESINET CENTRE 3' R.E.R.
VILLA FAMIL. Séj. 45 m², 4-5 ch., ss/sol. FAIRE OFFRE. Vis. s/pl. sam. 12, dim. 13 de 14 à 19 h., 11, rue Albert-JOLI - 78-LE VESINET.

COTE D'AZUR - Saint-Andrieu, dans parc 25.000 m², petit village provençal dominant la mer et l'hippodrome avec sa piscine et son tennis, au calme, 37 villas seulement, 1re, 2e, 3e tranches vendues ; 4e tranche : 2 à 5 pièces : 170.000 à 380.000, très larges facilités par promoteur. Bureau de vente et villa témoin. S.O.P.E.C., 13, bd Kennedy, Cagnes-sur-Mer - 31-29-72.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Domaine de la Tuilerie, sur 2700 m² terrain, villa 5 pièces, 160 m² habit. Vue impren. sur golf. Prix 850.000 F. 460-31-22.

CHEVRY 2. Sur 770 m² terrain, *maison 8 p., type Rambouillet,* séj., 55 m², 6 ch., 3 bs, terrasse, gar. 2 voit., 550.000 F - 460-14-53.

30 KM PARIS
Autoroute Ouest
Villa neuve disponible, 5 pces + combles aménageables. Site boisé - Proche gare 30 mn Saint-Lazare - 360.000 F Tél. : Gravey, 965-69-59

maisons de campagne

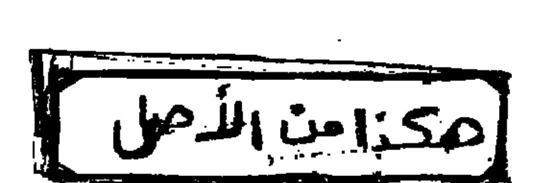
A vendre, région Puisaye fermette tt cft. Gd séj., ptres app. brol., cuis. éq., 2 ch. + loggia et dég. S. d'eau. Hab. de suite. Gge, hang. aménageables. Ter. 1 ha parcellisable. Prox. pêche, voile, bain, équit. Me Darmon, notaire, 89 St-Fargeau. T. 102.

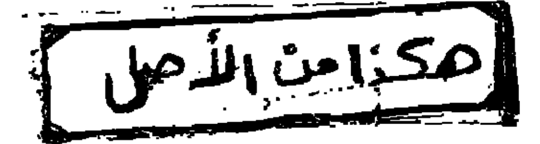
domaines

Placement exceptionnel
Société suisse vend grandes PROPRIETES sises en bordure du lac de Genève (côté France). Discrétion assurée.
Case postale 51 COLLONGES-BELLERIVE, 1245 GENEVE.

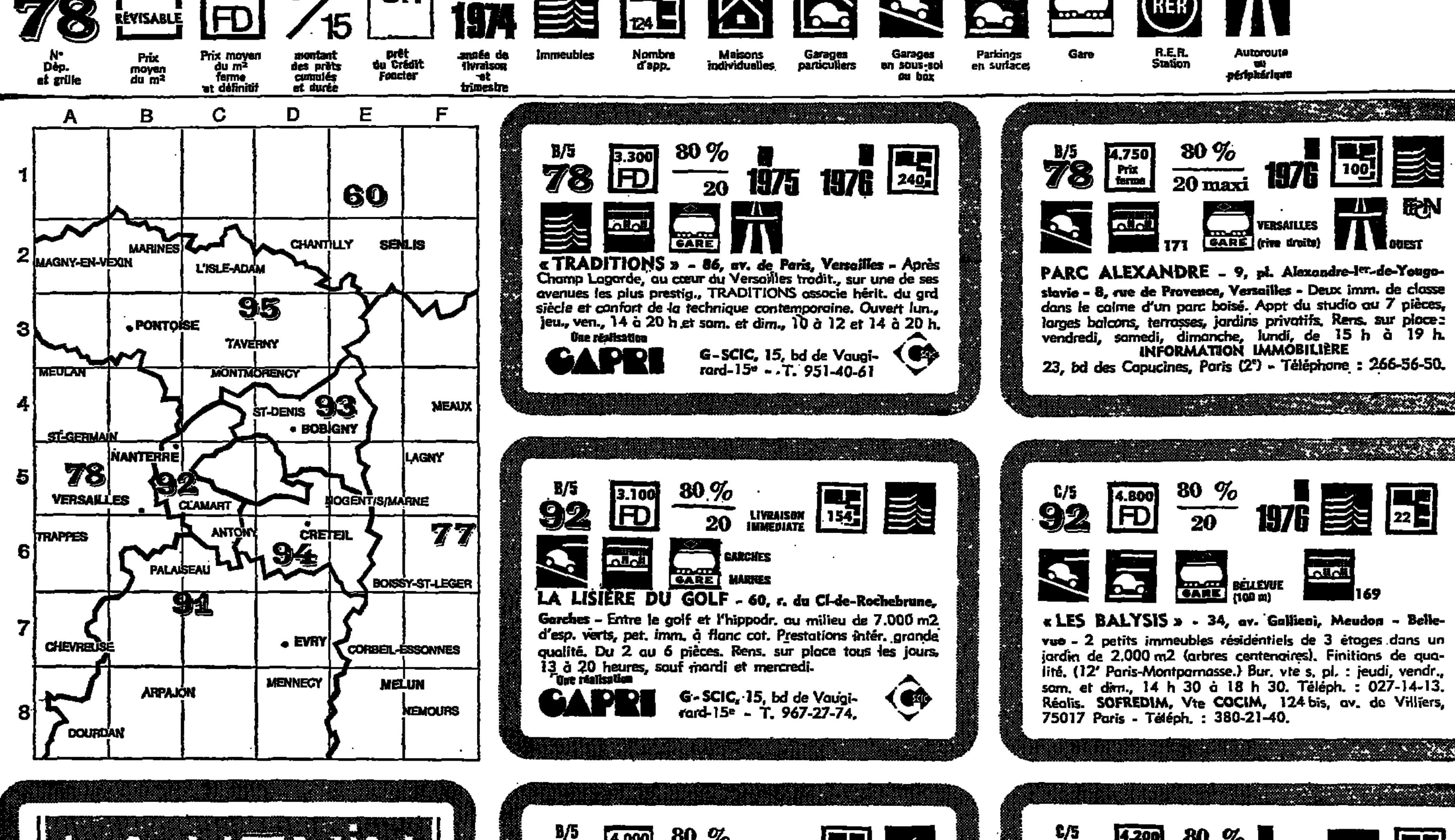
châteaux

80 KM OUEST
Bordure de l'Eure
CHATEAU XVIIIe. 1.000 m2 H.O. +dépend., récept. en 3 p. 20 ch. Parc 12 ha, travx à prév. Bail 9 a. Conv. à Sté pr sémin. ou collect. FRANCE - PROMOTION IMMOBILIERE - 976-07-86





LE MONDE IMMOBILIER BANLIEUE.



B/5 78 3.300 FD 80 % / 20 1975 1976 240 GARE

« TRADITIONS » - 86, av. de Paris, Versailles - Après Champ Lagarde, au cœur du Versailles tradit., sur une de ses avenues les plus prestig., TRADITIONS associe hérit. du grd siècle et confort de la technique contemporaine. Ouvert lun., jeu., ven., 14 à 20 h et sam. et dim., 10 à 12 et 14 à 20 h.

Une réalisation CAPRI — G-SCIC, 15, bd de Vaugirard-15e - T. 951-40-61

B/5 78 4.750 Prix ferme 80 % / 20 maxi 1976 100 171 GARE VERSAILLES (rive droite) OUEST

PARC ALEXANDRE - 9, pl. Alexandre-Ier-de-Yougoslavie - 8, rue de Provence, Versailles - Deux imm. de classe dans le calme d'un parc boisé. Appt du studio au 7 pièces, larges balcons, terrasses, jardins privatifs. Rens. sur place : vendredi, samedi, dimanche, lundi, de 15 h à 19 h.
INFORMATION IMMOBILIÈRE
23, bd des Capucines, Paris (2e) - Téléphone : 266-56-50.

B/5 92 3.100 FD 80 % / 20 LIVRAISON IMMEDIATE 154 GARE GARCHES MARNES

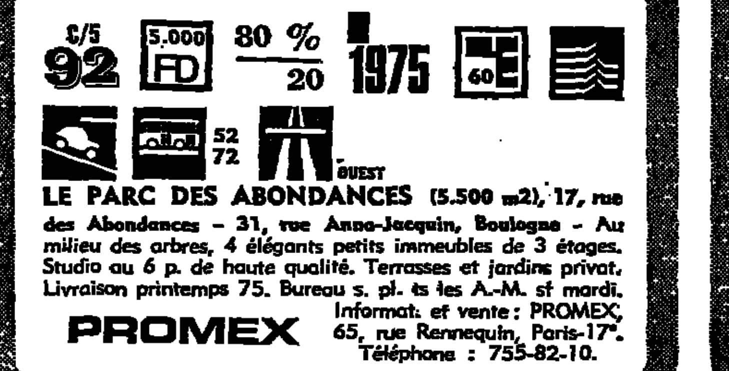


LA LISIÈRE DU GOLF - 60, r. du Cl-de-Rochebrune, Garches - Entre le golf et l'hippodr. au milieu de 7.000 m2 d'esp. verts, pet. imm. à flanc cot. Prestations intér. grande qualité. Du 2 au 6 pièces. Rens. sur place tous les jours, 13 à 20 heures, sauf mardi et mercredi.

Une réalisation CAPRI — G-SCIC, 15, bd de Vaugirard-15e - T. 967-27-74.

C/5 92 4.800 FD 80 % / 20 1976 22 GARE BELLEVUE (100 m) 169

« LES BALYSIS » - 34, av. Gallieni, Meudon - Bellevue - 2 petits immeubles résidentiels de 3 étages dans un jardin de 2.000 m2 (arbres centenaires). Finitions de qualité. (12' Paris-Montparnasse.) Bur. vte s. pl. : jeudi, vendr., sam. et dim., 14 h 30 à 18 h 30. Téléph. : 027-14-13. Réalis. SOFREDIM, Vte COCIM, 124 bis, av. de Villiers, 75017 Paris - Téléph. : 380-21-40.

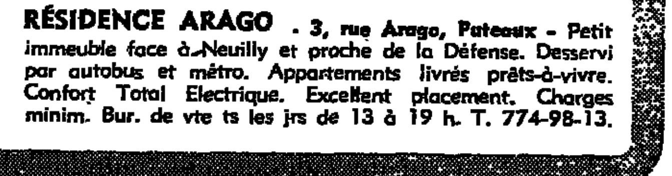


B/5 92 4.000 FD 80 % / 20 1976 25 144 158 RER

19, RUE P.-BROSSOLETTE - Rueil - Deux élég. petits immeubles entourés de jardins dans un quart. résident. à proxim. du centre. 2 à 5 pces, exposit. plein soleil. Balcons. Terrasses. Isolation thermique et phonique très poussée. Livraison fin 1976.

PROMEX — Inf. et vte : PROMEX, 65, r. Rennequin-17e - 755-82-10.

C/5 92 4.200 FD 80 % 1975 26



RÉSIDENCE ARAGO - 3, rue Arago, Puteaux - Petit immeuble face à Neuilly et proche de la Défense. Desservi par autobus et métro. Appartements livrés prêts-à-vivre. Confort Total Electrique. Excellent placement. Charges minim. Bur. de vte ts les jrs de 13 à 19 h. T. 774-98-13.

C/5 92 5.000 FD 80 % / 20 1975 60 52 72 OUEST

LE PARC DES ABONDANCES (5.500 m2), 17, rue des Abondances - 31, rue Anna-Jacquin, Boulogne - Au milieu des arbres, 4 élégants petits immeubles de 3 étages. Studio au 6 p. de haute qualité. Terrasses et jardins privat. Livraison printemps 75. Bureau s. pl. ts les A.-M. sf mardi.

PROMEX — Informat. et vente : PROMEX, 65, rue Rennequin, Paris-17e. Téléphone : 755-82-10.



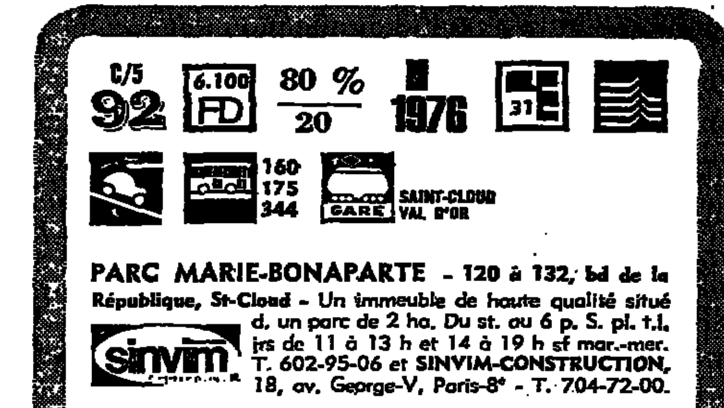
FLORILÈGE - Angle rue Marx-Dormoy et av. du Ml-Foch, à Fontenay-aux-Roses - A 10 mn à pied de la ligne de Sceaux, dans un site agréable, une élégante et discrète résidence du studio au 5 pièces. Bur. de vente sur place sauf mardi et mercredi de 10 à 12 h et de 14 à 19 h.

UNE RÉALISATION CAPRI — G-SCIC, 15, bd de Vaugirard. Téléphone : 350-11-36



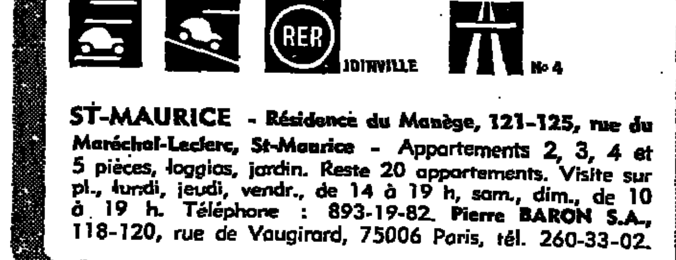
L'ERMITAGE - 8-14, pl. du Gl-de-Gaulle, Sceaux - En pl. cœur de la ville miraculeusem. préserv. de son agitation, à 500 m ligne de Sceaux, 2 imm. d'une élég. raffinée dans parc de 5.600 m2, du st. au 5 p. Bur. vte, 81 bis, r. Houdan, Sceaux, t.l.j. de 10 à 12 h, 14 à 19 h sf ma., mer.

Une réalisation CAPRI — G-SCIC, 15, bd Vaugirard-15e, 350-79-54

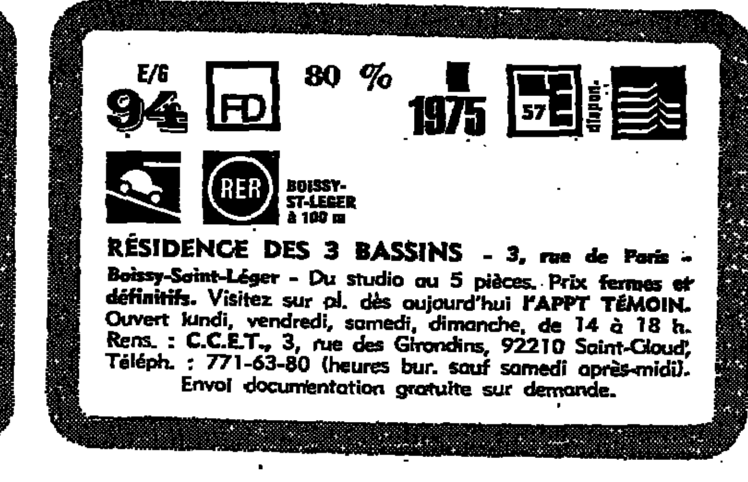


PARC MARIE-BONAPARTE - 120 à 132, bd de la République, St-Cloud - Un immeuble de haute qualité situé d. un parc de 2 ha. Du st. au 6 p. S. pl. t.l. jrs de 11 à 13 h et 14 à 19 h sf mar.-mer. T. 602-95-06 et SINVIM-CONSTRUCTION, 18, av. George-V, Paris-8e - T. 704-72-00.

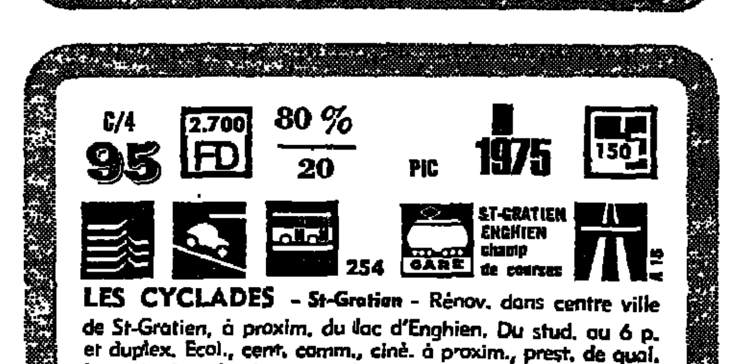
sinvim



ST-MAURICE - Résidence du Manège, 121-125, rue du Maréchal-Leclerc, St-Maurice - Appartements 2, 3, 4 et 5 pièces, loggias, jardin. Reste 20 appartements. Visite sur pl., lundi, jeudi, vendr., de 14 à 19 h, sam., dim., de 10 à 19 h. Téléphone : 893-19-82. Pierre BARON S.A., 118-120, rue de Vaugirard, 75006 Paris, tél. 260-33-02.



RÉSIDENCE DES 3 BASSINS - 3, rue de Paris - Boissy-Saint-Léger - Du studio au 5 pièces. Prix fermes et définitifs. Visitez sur pl. dès aujourd'hui l'APPT TÉMOIN. Ouvert lundi, vendredi, samedi, dimanche, de 14 à 18 h. Rens. : C.C.E.T., 3, rue des Girondins, 92210 Saint-Cloud. Téléph. : 771-63-80 (heures bur. sauf samedi après-midi). Envoi documentation gratuite sur demande.



LES CYCLADES - St-Gratien - Rénov. dans centre ville de St-Gratien, à proxim. du lac d'Enghien. Du stud. au 6 p. et duplex. Ecol., cent. comm., ciné. à proxim., prest. de qual. (menuiseries aluminium, vraie moquette AGRÉE PAR LE C.N.E.I.L., faïence décorée). Appart. tém. ouv. tous les jrs sf mardi, de 14 à 19 h. COMIF, 7, r. Drouot, Paris-9e. Tél. 523-00-60.

comif

« Le Monde Immobilier »

est une rubrique de publicité ouverte à tous les constructeurs-promoteurs.

Elle est destinée à faciliter la démarche de nos lecteurs dans la recherche et le choix d'un programme immobilier.



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

La nouvelle commission des sites

Haute surveillance pour les paysages parisiens

Le projet de construction du nouveau siège des *Assurances générales de France*, entre les rues Favart et de Richelieu (deuxième arrondissement), a reçu le mercredi 9 avril un avis favorable de la commission des sites de la Ville de Paris.

Le même jour, la commission a repoussé le projet d'un ensemble de cent quatre-vingt-deux logements, destiné à un foyer de jeunes filles et à des locaux d'enseignement, rue Notre-Dame-des-Champs (sixième arrondissement). C'était la première réunion de cette assemblée depuis le renouvellement de ses membres.

Parmi les dix personnalités choisies par le préfet, seul demeure de l'ancienne commission M. Pierre Ligen, directeur de l'Atelier parisien d'urbanisme. Les nouveaux venus sont : Mmes Jacqueline Beaujeu-Garnier, professeur de géographie à l'université de Paris-I, et Françoise Choay, professeur d'urbanisme à l'université de Vincennes ; les architectes Joseph Delmont, Henry Bernard, Gaston Leclaire et Jean Willerdan ; enfin MM. Robert Mallet, recteur de l'académie de Paris, Jacques Thuillier, historien d'art et professeur à l'université de Paris-I, et Henri Fabre-Luce, avocat à la cour et secrétaire général de l'association S.O.S. Paris. Parmi les membres choisis par le secrétaire d'Etat à la culture, notre collaborateur André Fermigier remplace M. Jean Benedetti, ancien préfet de la Seine.

Jusqu'au 21 mars dernier, la commission comprenait : Mmes Suquet-Bonnaud et Renée Mayer, MM. Paul Ninot, sénateur, et Robert Catherine, ainsi que les architectes Louis Arretche, Pierre Dufau et Guillaume Gillet ; enfin MM. Claude Charpentier, architecte, et Yvan Christ, qui siégeaient depuis de longues années et étaient connus pour leur grande exigence.

A quoi sert la commission des sites ? En droit, elle a peu de poids. Le préfet de Paris, qui la préside, peut la consulter avant de délivrer le permis de construire pour un projet délicat dans un site protégé ou aux abords d'un monument historique. Mais il n'est pas tenu de suivre son avis. L'administration y est représentée par trois directeurs de la préfecture de Paris qui peuvent se faire remplacer, ce qui n'est pas permis aux personnalités désignées.

Jusqu'à présent, les préfets ont rarement eu des difficultés à faire passer des projets défendus par l'administration. La présence des cinq conseillers de Paris désignés par leurs pairs, et tenus de respecter le secret des délibérations, n'a pas changé grand-chose. La commission des sites a ainsi approuvé nombre de projets contestables, et contestés par la suite, qui n'ont — heureusement — pas tous été construits : l'hôtel qui devait remplacer la gare d'Orsay, dû à M. Guillaume Gillet, et qui n'est jamais sorti de terre ; le nouveau siège de Publicis sur les Champs-Elysées, conçu par l'architecte Pierre Dufau, et qui n'est pas une réussite, ou encore l'ensemble très inélégant qui devait remplacer l'Hôtel des ventes rue Drouot (le Monde *du 11 avril).*

Toutefois, la commission des sites peut être utile quand elle examine avec vigilance les dossiers qui lui sont soumis, et l'on pourrait sans doute publier un joli bêtisier de ce qu'elle a épargné à la capitale... En outre, quand ils ne peuvent faire échec à de mauvais dossiers, les membres de la commission les plus remuants peuvent toujours provoquer en temps utile les fuite qui « couleront » le projet. On croit deviner dans le nouveau choix de personnalités un souci d'actualiser les compétences avec l'entrée d'urbanistes et d'un (un seul !) animateur d'association de défense. Aux échos assourdis des luttes secrètes, verra-t-on enfin se substituer un débat clair et rendu public ?

MICHÈLE CHAMPENOIS.

P. T. T.

LES USAGERS DU TÉLÉPHONE DEMANDENT LA CRÉATION DE QUATRE CENT CINQUANTE MILLE CABINES.

L'Association française des utilisateurs du téléphone et des télécommunications (AFUTT) a écrit, le 9 avril, au président de la République pour le prévenir que, faute de décisions prochaines, *« l'infirmité de nos télécommunications risque de s'accroître au point de faire sentir profondément ses effets au plan social et au plan de l'activité économique ».* Un conseil des ministres restreint doit étudier, le 22 avril, le dossier des P.T.T., et, en préalable l'AFUTT propose cinq mesures qui, selon elle, amélioreraient à terme la situation du téléphone français :

● *Une charge de l'usager.* — L'association estime indispensable l'établissement d'une charte de l'usager des télécommunications qui permettrait à celui-ci de connaître ses droits. L'AFUTT souhaite que soit reconnu le droit à l'accès au réseau téléphonique, c'est-à-dire la création de 450 000 cabines téléphoniques publiques (il y a actuellement 67 000) ; le droit à un service correct, c'est-à-dire que 95 % des communications aboutissent au lieu de 50 % environ actuellement ; le droit à une information claire, c'est-à-dire que l'administration dise la date à laquelle elle sera en mesure de raccorder un usager ; le droit à une facturation justifiée, c'est-à-dire détaillée.

● *Une commission nationale* pourrait être chargée, auprès du chef de l'Etat, d'établir un plan de développement des télécommunications et une loi-programme de cinq ou dix ans destinée à permettre le rattrapage des pays voisins.

● *Un budget 1975 en augmentation.* — L'AFUTT souligne l'urgence d'une augmentation du budget d'investissement de l'année 1975 ; elle préconise notamment que soit débloqué le milliard de francs accordé sous condition par le ministre des finances.

● *Des budgets séparés.* — Pour éviter de mélanger les comptes bénéficiaires du téléphone et ceux des postes, en déficit, l'AFUTT demande la séparation du budget des P.T.T. en deux budgets distincts.

● *La consultation des usagers.* — Enfin l'asociation souhaite que les usagers soient consultés aussi bien sur la forme des nouveaux combinés que sur l'augmentation des tarifs.

★ AFUTT, B.P. n° 1, 92430 Marnes-la-Coquette.

URBANISME

La réforme foncière

LES PROMOTEURS CRAIGNENT L'« ARBITRAIRE POLITIQUE »

Sans être hostiles aux buts poursuivis par le projet de réforme foncière (baisse des densités de construction, encouragement à l'habitat social), les promoteurs s'interrogent sur l'efficacité des moyens qui vont être mis en œuvre. Telle est la position nuancée exprimée par M. Jean Boissier, président de la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs, au cours d'un dîner-débat organisé le jeudi 10 avril par l'Association des anciens de Sciences-Po.

Les municipalités ne vont-elles pas augmenter les coefficients de densité, pour obtenir davantage de ressources, et être tentées d'accorder des dérogations, a demandé M. Boissier ? Le coût des terrains ne va-t-il pas, en définitive, augmenter ? Le droit de préférence sur les transactions foncières et immobilières accordé à la commune ne va-t-il pas conduire *« à l'arbitraire au bénéfice du politique »* ?

En revanche, le président de la Fédération des promoteurs s'est prononcé plus nettement contre *la solution* d'une Bourse d'échanges des densités de construire, préconisée par M. Georges Mesmin, député réformateur de Paris (*le Monde* du 12 mars). Les quartiers riches seraient avantagés par rapport aux quartiers pauvres.

● LE « CALENDRIER » DES HALLES. — Le Conseil de Paris se réunira vraisemblablement les 28, 29 et 30 avril pour trancher en session spéciale sur l'aménagement en surface de l'ancien carreau des Halles. Les trois projets actuellement retenus sont présentés dans une exposition à l'Hôtel de Ville ouverte jusqu'au dimanche 13 avril inclus.

La procédure pour ce qui concerne la session spéciale du Conseil de Paris est ainsi prévue : remise du mémoire préfectoral le 21 avril au soir aux conseillers de Paris et aux commissions. Celles-ci se réuniront les 23, 24 et 25 avril pour examiner, d'une part, le mémoire du préfet et, d'autre part, les diverses pièces du dossier, dont les études techniques fournies par les architectes paysagistes concurrents.

FAITS ET PROJETS

Environnement

● MANIFESTATION A BRAUD-ET-SAINT-LOUIS. — Le 9 avril, une soixantaine de manifestants appartenant au Syndicat de défense contre l'installation d'une centrale nucléaire à Braud-et-Saint-Louis (Gironde) ont occupé le terrain, sur lequel ont commencé les premiers travaux du chantier et enlevé les piquets de béton placés par l'E.D.F. A leur demande, le maire convoqua le conseil municipal en assemblée extraordinaire. Il expliqua ensuite que, le quorum n'étant pas atteint, aucune décision ne pouvait être prise pour l'arrêt des travaux. — *(Corresp.)*

● LES ALLEMANDS ET LA POLLUTION DU RHIN. — L'industrie chimique allemande serait menacée de paralysie si le projet d'accord international sur la lutte contre la pollution du Rhin était adopté, affirme la Fédération de l'industrie chimique de la République fédérale dans des mémoires adressés aux membres allemands de la commission pour la protection du Rhin et au ministère de l'intérieur. L'adoption de cet accord signifierait, selon elle, l'arrêt de 70 % des entreprises chimiques du pays employant quatre cent mille salariés. — *(A.F.P.)*

Transports

● BIENTOT UN EMPLOI POUR L'« OPALE ». — Le pétrolier français *Opale*, désarmé à Brest avant d'avoir entrepris son premier voyage, va rejoindre Le Havre dans quelques mois pour commencer son exploitation, a annoncé, mercredi 9 avril, au Havre, M. René Gasquet, directeur général de la Compagnie navale des pétroles. M. Gasquet a ajouté :

« Ce navire nous a été livré plus tôt que prévu. En fait, nous l'attendions pour le mois de juin 1975. Il va donc entrer en service normalement à la date que nous avions primitivement envisagée. »

● UN EMPRUNT PUBLIC D'AIR FRANCE. — La compagnie nationale Air France lance, à partir du 14 avril, un emprunt public de 270 000 000 de francs, émis à quinze ans, et portant intérêt de 10,6 % environ. Un autre emprunt du même montant pourrait être lancé avant la fin de l'année.

LE CRÉPUSCULE DES PÉTROLIERS GÉANTS

L'ère du gigantisme touche à sa fin dans le transport maritime du pétrole, selon M. R. A. Huskisson, président du Lloyds register. Dans son rapport annuel, le président du bureau de classification déclare que les jours des navires gros porteurs, de plus de 300 000 tonnes sont comptés. Les navires de la classe des 200 000 tonnes eux-mêmes seront beaucoup moins demandés.

Selon le président du Lloyd, les futures commandes de navires porteront principalement sur des pétroliers de taille moyenne (environ 150 000 tonnes), et des porteurs de marchandises en vrac du même tonnage, sans doute parce que ces navires seront capables d'emprunter éventuellement le canal de Suez.

M. Huskisson estime en tout cas que le grand « boom » de la construction maritime est maintenant terminé. Il se hasarde même à prédire que la marine marchande mondiale ne connaîtra plus jamais une expansion aussi rapide que celle des dernières années. — (A.F.P.)

● DES BENEFICES POUR SWISSAIR. — La compagnie Swissair a réalisé, en 1974, un bénéfice de 43 millions de francs suisses contre 40 millions l'année précédente. A partir du 1er avril, elle ouvrira de nouvelles escales : Pékin et Changhai en chine, Toronto au Canada, Dhahran et Abu-Dhabi dans le Golfe arabique, et Salzbourg en Autriche.

LA VIE ÉCONOMIQUE

CONJONCTURE

PASSANT A 10 %

Le taux d'escompte de la Banque de France est à nouveau abaissé d'un point

Pour la troisième fois depuis le début de l'année, la Banque de France a abaissé d'un point son taux d'escompte, le ramenant de 11 % à 10 %, à un niveau très voisin de celui qu'il atteignait en septembre 1973, soit 9,5 %.

Une telle réduction, on le sait, n'a plus qu'une valeur indicative : le taux d'escompte officiel n'a plus d'influence sur le coût du crédit, à l'exception des contrats de prêts indexés sur ses variations. Mais son abaissement n'en constitue pas moins un geste politique, traduisant la volonté des pouvoirs publics de voir les banques répercuter dans leurs tarifs la baisse continue des taux d'intérêt, telle qu'elle apparaît dans l'évolution des taux sur le marché monétaire. Ceux-ci, à l'initiative de la Banque de France, ont sensiblement fléchi depuis la dernière baisse du taux d'escompte, le 27 février 1975 ; ils sont revenus de 10 % à 8,5 %.

Il paraît donc logique aux autorités monétaires et à la Rue de Rivoli que les établissements bancaires consentent un nouveau rabais, après celui obtenu à la fin de février dernier.

En haut lieu, l'on se montre soucieux d'alléger les charges financières qui pèsent sur les entreprises en cette période difficile. A 11,20 %, le taux de base des banques n'a encore cédé que 1,20 % par rapport au taux record de 12,40 % pratiqué au second semestre 1974. Or le loyer de l'argent à court terme sur le marché monétaire est revenu, lui, de 14,50 % en juillet à 8,50 % ces jours-ci. La baisse de l'escompte est donc, pour l'instant, cinq fois supérieure à celle des taux bancaires (6 points au lieu de 1,2).

F. R.

Taux d'escompte des principaux pays %		Depuis le
Grèce	11	15 fév. 74
Gr.-Bretagne	10,5	17 fév. 75
France	10	10 avril 75
Finlande	9,25	1er juil. 73
Danemark	8	4 avril 75
Japon	9	22 déc. 73
Turquie	8,75	28 nov. 73
Belgique	8,25	30 janv. 75
Canada	8,25	13 janv. 75
Af. du Sud	8	14 août 74
Italie	8	27 déc. 74
Espagne	7	18 août 74
Pays-Bas	6	6 mars 75
Suède	7	16 août 74
Etats-Unis	6,75	5 fév. 75
Autriche	6,5	15 mai 74
Norvège	5,5	30 mars 74
R.F.A	5	6 mars 75
Suisse	5,5	1er mars 75

LOGEMENT

LES RÉSIDENTS D'UNE CITÉ DU VAL-DE-MARNE REFUSENT L'AUGMENTATION DE LEUR LOYER

Depuis le mois de janvier, plus de la moitié des locataires de la Résidence de Neuilly-Plaisance (Val-de-Marne) refusent de payer en totalité les loyers à la Société immobilière de la Résidence (SIR), propriétaire des huit cents appartements de ce groupe immobilier.

Les résidents n'acceptent pas le taux d'augmentation des loyers, qui a atteint 35 % par rapport à l'an dernier, alors que le relèvement autorisé par le gouvernement était de 6,8 %. Cette augmentation leur paraissant « arbitraire et non motivée », ils ont décidé de payer les loyers sur la base de décembre 1974 tant que la SIR n'aura pas justifié le relèvement des loyers depuis le 1er janvier 1975. Une entrevue entre une délégation des locataires et les responsables de la SIR n'a donné aucun résultat. M. Charles Cathala, sénateur non inscrit, conseiller général et maire de Neuilly-Plaisance, va interpeller le 15 avril au Sénat, à ce sujet, le ministre de l'équipement.

ÉNERGIE

L'ARAMCO ANNONCE LA FERMETURE DE LA TAPLINE

Beyrouth *(A.F.P., U.P.I.)*. — L'ARAMCO, le consortium opérant en Arabie Saoudite, a annoncé jeudi la fermeture de l'oléoduc (la Tapline) acheminant le pétrole saoudien jusqu'à la Méditerranée par la Jordanie, la Syrie et le Liban. Le pétrole avait cessé de couler depuis février dernier ; à cause de la baisse des frêts maritimes, le pétrole acheminé par oléoduc coûtait 2 dollars de plus que celui qui est transporté par mer, estime l'ARAMCO.

La fermeture de la Tapline aura des conséquences fâcheuses sur les économies de la Jordanie, de la Syrie et surtout du Liban, où une raffinerie traitait une partie du « brut » saoudien. Il ne restera plus que la raffinerie de l'Irak Petroleum Company à Tripoli pour approvisionner le Liban en carburants et autres produits pétroliers.

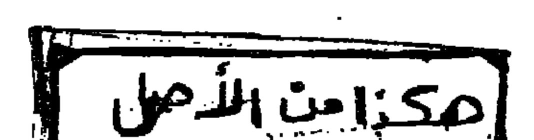
LE DANEMARK ACCORDE LES PREMIERS PERMIS DE RECHERCHE DE PÉTROLE AU GROENLAND

De notre correspondante

Copenhague. — Le gouvernement danois vient pour la première fois d'attribuer une série de permis de recherche et d'exploitation dans le socle sous-marin situé le long des côtes occidentales du Groënland, entre Gotthaab et le golfe de Disco. Les permis ont été répartis entre six groupes, où se trouvent associées dix-neuf sociétés étrangères et un consortium danois. Parmi les dix-neuf sociétés étrangères, huit nations sont représentées (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada, France, R.F.A., Norvège, Espagne et Iran).

Le consortium danois Gretco, que coiffe une douzaine de banques et de grosses sociétés industrielles du royaume, coopérera avec le Gulf et deux sociétés françaises, Total et Aquitaine. Ce groupe, qui disposera de treize blocs, paraît peut-être avoir été favorisé par rapport aux autres.

C. O.



LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

SÉCURITÉ SOCIALE

Contrairement aux vœux des syndicats médicaux

Les caisses d'assurance-maladie proposent d'instaurer une réelle concurrence entre médecine libérale et médecine salariée

La Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) et la Fédération des médecins de France (F.M.F.) viennent de recevoir un document quelque peu explosif de douze pages définissant les objectifs des trois caisses nationales d'assurance maladie (salariés, agriculteurs, travailleurs indépendants) sur l'avenir des relations entre la « médecine de ville » et les assurés. Ce texte, qui a été adopté à l'origine par tous les administrateurs — de ceux de la C.G.T. à ceux du C.N.P.F., — n'a pas été approuvé lors de sa présentation finale par les cégétistes, inquiets, laisse-t-on entendre, de la position du patronat et de ses arrière-pensées.

La première partie du dossier essaie de dresser un bilan positif de la défunte convention nationale (1971-1975). Elle avait pour but de garantir un meilleur remboursement des frais de santé aux assurés en augmentant la proportion des médecins conventionnés (dont les honoraires sont mieux remboursés), en prévoyant la mise à jour périodique des tarifs (pour éviter les querelles anuelles sur la revalorisation des honoraires), et en réduisant les dépenses médicales, grâce à un mécanisme d'autodiscipline des médecins. De fait, 96 % des médecins sont aujourd'hui conventionnés (53 451 à la fin de 1974), au lieu de 89 % en 1971. Les règles d'autodiscipline ont été mises en place, mais avec une lenteur imprévue. Quant à l'application des tarifs, elle a, dans la plupart des cas, abouti à des résultats négatifs.

Les caisses, tout en proposant le maintien d'une convention nationale basée sur l'autodiscipline et la concertation grâce à des commissions médico-sociales, se prononcent donc, dans la deuxième partie du document, pour une modification sensible du *statu quo*. Leurs souhaits vont souvent à l'encontre de ceux que les syndicats médicaux venaient d'exposer.

● L'EVOLUTION ANNUELLE DES TARIFS. — La C.S.M.F. et la F.M.F. avaient demandé, sous des formes diverses, une sorte d'indexation des honoraires sur les prix et le recours à des experts économiques pour établir une batterie d'indicateurs servant à cette indexation, afin d'éviter ce que la C.S.M.F. appelle *« les mégotages de marchand de tapis »*. Les caisses rejettent de tels procédés, qui réduiraient leur pouvoir de décision et qui aboutiraient à des modifications trop fréquentes des tarifs.

● LA VALEUR DES ACTES MEDICAUX. — Les syndicats de médecins souhaitaient le maintien pour quatre ans des rapports fixes entre les consultations et visites, les actes des généralistes et ceux des spécialistes. Les caisses refusent toute nomenclature trop rigide, qui empêcherait de tenir compte des progrès de techniques médicales et qui entraverait les efforts en faveur des généralistes. Les gestionnaires de l'assurance-maladie s'opposent aussi à la reconnaissance d'un tarif spécial pour la consultation prolongée (le C lourd), tout en se prononçant *« pour la recherche en faveur du généraliste d'une rémunération mieux adaptée à certains actes qu'il effectue »*.

Des abus inadmissibles

● LE DROIT A DEPASSEMENT des tarifs conventionnels, qui permet à un médecin titré de réclamer des honoraires plus élevés au détriment du malade — qui de ce fait est moins remboursé, — constitue un troisième sujet de discorde. Les syndicats de praticiens réclament le maintien de cette formule. Les caisses souhaitent, elles, obtenir une *« limitation d'accès à ce droit »*. Trois raisons sont avancées : le nombre de médecins bénéficiant de ce droit s'est révélé plus important que prévu, et il a fortement augmenté (18.1 % des praticiens conventionnés au lieu de 13.2 % au début de la convention) ; ce système profite plus aux spécialistes (32,6 %) qu'aux généralistes (7,1 %), ce qui peut inciter les jeunes à s'orienter vers la spécialisation, alors que cette évolution n'est pas souhaitée ; enfin, certains médecins titulaires du droit à dépassement ont commis des *« abus inadmissibles dans l'utilisation de cette liberté »*, sans respecter ainsi *« le tact et la mesure »* prévus par le code de déontologie.

● L'EXTENSION DU TIERS PAYANT est l'un des projets les plus novateurs des caisses. Il s'agit dans certains cas de permettre au malade de ne payer que la partie des frais qui ne lui sera pas remboursée, le reste, c'est-à-dire le principal, étant directement versé au médecin par la Sécurité sociale. Cette formule s'oppose au *« paiement direct à l'acte »*, selon lequel le malade paie entièrement la note au médecin, quitte ensuite à se faire rembourser (à 70 % ou plus).

Pour les caisses, *« le problème du paiement à l'acte devra être réétudié »*. Il ne faut pas oublier, insistent-elles, que *« la France, dans la Communauté européenne, est un des rares pays »* à le pratiquer. Alors que la C.S.M.F. serait disposée à accepter le tiers payant dans des cas limités — à condition que la Sécurité sociale verse les prestations à un centre de paiement qu'elle gérerait, comme cela existe en Allemagne. — les caisses entendent jouer directement ce rôle de tiers payant pour les soins dispensés dans les hôpitaux privés, mais aussi pour les *« honoraires correspondant à des actes onéreux exécutés au cabinet du médecin ou au domicile du malade (radiologie, biologie, chirurgie) »*.

Des aides à la médecine salariée

Deux motifs sont invoqués à cet effet : l'importance des sommes dont le malade doit actuellement faire l'avance (plusieurs centaines de francs par exemple) et l'intervention de plus en plus fréquente de banques ou d'organismes divers qui se transforment en tiers payant en percevant évidemment une commission. Il s'agit là d'un *casus belli* puisque le corps médical français dans sa majorité continue à soutenir que le paiement direct à l'acte constitue l'un des critères de la médecine libérale.

Une autre proposition des gestionnaires de l'assuranec maladie remet en cause l'une des idées forces du monde médical. *« La médecine libérale*, affirme leur document, *ne doit pas constituer une entrave aux autres formes d'exercice de la médecine. »* En conséquence, les gestionnaires de l'assurance maladie proposent l'abandon de l'article 18 de la défunte convention, selon lequel ils s'interdisaient de créer des centres de soins comportant des médecins salariés. Les caisses souhaitent restaurer la concurrence et pouvoir accorder des prêts à taux d'intérêt réduit pour faciliter la création de centres médicaux où il n'y aurait plus de paiement à l'acte, mais des *« rémunérations forfaitaires globales »*.

Leur souci est soit de faciliter des expériences d'exercice en groupe, soit de combler les lacunes de l'équipement des zones rurales, soit, enfin, de permettre aux assurés un remboursement normal de frais là où les médecins privés ne respectent pas les tarifs officiels. Une telle politique permettrait non seulement de mieux protéger les assurés et de donner aux caisses l'arme de riposte dont elles manquent en cas de conflit sur les honoraires, mais aussi de répondre aux besoins de nombreux médecins, notamment des jeunes qui souhaitent avoir une vie de famille plus normale et être rémunérés globalement pour leur fonction.

A ces projets, qui mêlent les préoccupations sociales aux soucis économiques (freiner les dépenses de santé), il faut ajouter d'autres motifs de discorde tenant à la procédure et au calendrier.

Qui doit signer l'éventuelle convention ? Le Conseil d'Etat a estimé que, selon la loi de 1971, les deux syndicats représentatifs, c'est-à-dire la C.S.M.F. et la F.M.F., doivent parapher le texte au même moment. A la sécurité sociale, comme au gouvernement, on estime que toute négociation devient, dans ces conditions, impossible. Une refonte de la loi est à l'étude, et un projet sera prochainement examiné à l'Assemblée selon la procédure d'urgence.

Les caisses, pour leur part, ont demandé que le législateur accepte la signature d'une seule des organisations représentatives, dans la mesure ou, une fois la convention devenue obligatoire, les médecins peuvent s'en dégager au bout d'un mois. Fait nouveau : elles réclament aussi que, en cas d'échec des discussions nationales, il soit possible de revenir au système qui a régné de 1960 à 1971 : discussion de conventions départementales et, en cas de nouvel échec, possibilité d'adhésion individuelle à une convention-type. La C.S.M.F. et la F.M.F., qui entendent maintenir leur autorité, s'opposent évidemment à une telle procédure.

Dernière difficulté : le sort des relations médecins-assurés-Sécurité sociale au-delà du 1er mai. Compte tenu du calendrier et de la « guerre » qui va s'engager entre les partenaires sociaux, aucun accord ne sera signé le 1er mai. Le vide conventionnel actuel, qui pourrait être comblé après avis du Conseil d'Etat par une validation rétroactive de la défunte convention (actuellement annulée), n'empêchera pas qu'en principe les avantages fiscaux et sociaux des médecins disparaissent en même temps que les règles de remboursement. Le relèvement des honoraires, prévu pour le 2 mai, est lui aussi compromis. Si les syndicats médicaux acceptent un armistice de six mois en paraphant un accord provisoire, tout sera sauf. En cas de refus, le risque est grand de voir le gouvernement intervenir pour sauvegarder les droits des assurés, mais accroître par là même les difficultés d'un accord ultérieur.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Faits et chiffres

Agriculture

● QUELQUE CINQ CENT CINQUANTE JEUNES AGRICULTEURS DU FINISTERE viennent de décider à Pleyben de constituer un centre départemental (C.D.J.A.) indépendant de celui qui est en place, favorable à la tendance paysans-travailleurs. — *(Corr.)*

Conflits et revendications

● GREVE A L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS. — L'intersyndicale F.O., C.F.D.T. et C.G.T. des producteurs salariés de l'Union des assurances de Paris (U.A.P.) a déclenché depuis le 8 avril une *« grève totale illimitée »* pour soutenir les revendications de ces agents, qui réclament une indemnité annuelle de vie chère de 3 000 F et la transformation de leur prime de bilan en treizième mois.

Environ quatre mille cinq cents agents d'assurances et de capitalisation — il s'agit de courtiers sans portefeuille qui visitent la clientèle et effectuent le relevé des primes — sont concernés, à l'U.A.P., par ce mouvement, sur quelque vingt-cinq mille agents appartenant en France à cette profession.

Énergie

● L'ACCORD ENTRE L'ALLEMAGNE FEDERALE, L'IRAN ET L'U.R.S.S. pour la fourniture de gaz iranien à la R.F.A. a été signé, le 10 avril, à Moscou, après un an de négociations. Il prévoit que l'Iran fournira à l'Allemagne fédérale 13 milliards de mètres cubes de gaz par an à partir de 1981. Le gaz iranien sera acheminé à travers l'U.R.S.S. par un nouveau gazoduc qui reliera les deux pays, puis réexporté d'U.R.S.S. vers l'Allemagne fédérale grâce au réseau existant. De source iranienne, on estime que le coût de ce projet sera compris entre 3 et 5 milliards de dollars.

Monnaie

● LA MASSE MONETAIRE EN FRANCE s'est réduite de 3 % au mois de janvier 1975, ce qui est une réduction supérieure à celle qui avait été constatée pendant le même mois au cours des années précédentes, indique le conseil national du crédit. Ce fléchissement résulte, en grande partie, de la régularisation d'un grand nombre d'opérations qui étaient en suspens à la fin de l'année, du fait de la grève postale.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

RENAULT : les discussions sont ajournées

Le conflit à la régie Renault est toujours dans l'impasse. La position des ouvriers du Mans s'étant durcie jeudi (des incidents ont eu lieu dans la soirée), la direction a décidé de reporter à une date ultérieure la rencontre direction - délégués, qui devait avoir lieu dans l'après-midi de vendredi. Le chômage technique touchait, ce vendredi 11 avril, trente mille ouvriers de la Régie.

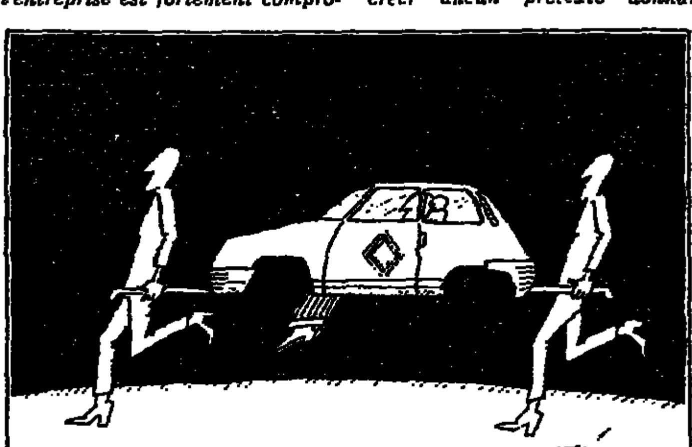
Aucun progrès sensible n'a été enregistré jeudi, où, pendant deux heures, le débat entre la direction et les délégués avait porté sur le contenu de la revendication des ouvriers du Mans. M. Sylvain (C.G.T.) a proposé qu'une majoration générale de 8 % des salaires de base soit accordée, ce qui, en fait, n'est pas très éloignée des 250 francs d'augmentation mensuelle revendiqués par les travailleurs du Mans. La délégation C.F.T.C. s'est contentée de souligner que l'enveloppe proposée par la direction (36 F + 12 F) était insuffisante. La direction n'a pas fait de contre-propositions.

Cependant, dans une note adressée aux agents de maîtrise et aux cadres de la firme, la Régie souligne que *« l'avenir de l'entreprise est fortement compromis »*. *« Les pertes que l'action illicite du Mans ont déjà fait subir à l'entreprise sont claires*, ajoute la direction. *Notre pourcentage de pénétration en France est tombé de 38,6 en mars 1974 à 31,4 en mars 1975. Nous ne savons que trop ce que seront les mois à venir. Et c'en est fini de notre place de premier vendeur de voitures en Europe. (...) Le programme d'investissements de 1975 devra être réduit de 400 millions au moins, et nous allons repousser la sortie de nos modèles futurs. »*

La direction dénonce l'obstination de certaines organisations à réclamer des augmentations de salaires *« dont chacun sait que la Régie ne peut les supporter »*, alors que les rémunérations chez Renault sont déjà supérieures à celles de ses concurrents. Si nous acceptions de creuser l'écart, *« nous serions incapables de maintenir des prix de vente compétitifs, nous serions incapables de financer un plan annuel d'investissements comparable à ceux de nos concurrents, puisque, toutes proportions gardées, il nous manquerait 800 à 900 millions d'autofinancement annuel, et il ne serait plus question ni de renouvellement de la gamme, ni de modernisation, ni d'investissements sociaux »*.

Les syndicats C.G.T. de Renault, pour leur part, dans une déclaration publiée jeudi soir, affirment souhaiter un règlement rapide du conflit.

« Ils sont prêts, disent-ils, *à réaliser les conditions pour que l'activité redevienne normale dès vendredi ou lundi. Ils sont prêts pour cela à discuter jour et nuit dès maintenant. Ils appellent, dans ce cas les travailleurs à ne créer aucun prétexte donnant l'occasion d'une rupture des négociations. Ils pensent que, au Mans, conformément au vote des travailleurs, la situation peut s'améliorer rapidement au fur et à mesure de l'évolution du contenu et de la rapidité des négociations. »*



(Dessin de BONNAFFÉ.)

Comment expliquer que, malgré ces déclarations, le conflit n'évolue pas ? La direction de la Régie faute de vouloir ou de pouvoir faire des concessions salariales importantes, aurait pu chercher à débloquer la situation en acceptant de discuter de l'indemnisation des jours chômés et de la levée des sanctions, sans parler de son action judiciaire en dommages et intérêts contre le syndicat C.G.T. du Mans. N'y a-t-il pas, de sa part, une volonté de casser, une fois pour toutes la forme de grève « illégale » employée par les ouvriers du Mans ?

Mais son intransigeance sur ce point n'a, semble-t-il, eu, pour le moment, comme seul effet, que de renforcer l'opiniâtreté des ouvriers du Mans. Ailleurs, ni la C.F.D.T., au début du conflit ni la C.G.T. jeudi, n'ont réussi véritablement à mobiliser la grande masse des ouvriers de la Régie, gravement touchés par le chômage technique. Ainsi le conflit tourne de plus en plus en guerre de positions et les deux syndicats ne parviennent ni à ouvrir une brèche de nature à faire céder la direction ni à trouver une solution de compromis propre à satisfaire les ouvriers du Mans.

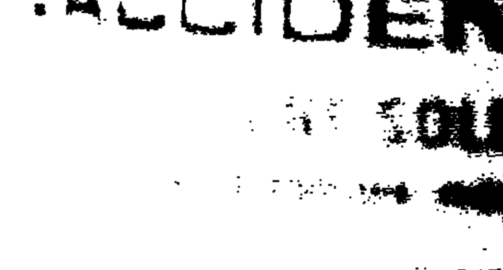
UN MILLIER DE GRÉVISTES A LA COOPÉRATIVE LAITIÈRE DE HAUTE-NORMANDIE

(De notre correspondant.)

Rouen. — Un conflit entre les salariés de la Coopérative laitière de Haute-Normandie (groupe GAMA-NOVA) et les producteurs vient d'éclater : depuis jeudi 10 avril, le lait n'est plus ramassé et les camions sont bloqués à la sortie de la principale usine près de Rouen. Un millier de travailleurs sur les mille trois cents que compte la C.L.H.N. sont en grève dans les neuf usines du groupe, qui collectent annuellement 3 millions d'hectolitres de lait produits par cinq mille cinq cents agriculteurs.

Il s'agit, en fait, du rebondissement d'un conflit entamé en septempe 1974 lorsque la direction de la coopérative a dénoncé les accords d'entreprise. D'après les délégués C.F.D.T., qui conduisent la grève sur des revendications salariales, ce mouvement est exemplaire car il est provoqué par la volonté de la direction de casser l'appareil syndical. Selon la direction, il n'est plus possible que la rémunération du personnel se fasse au détriment des agriculteurs.

● RENAULT CONDAMNE POUR RUPTURE ABUSIVE DE CONTRAT. — La succursale lyonnaise de la régie Renault a été condamnée par la cour d'appel de cette ville à verser 30 182 F de dommages et intérêts à un ancien chef de service administratif de soixante-deux ans, M. Paul Charrier, pour rupture abusive de contrat. La cour a estimé qu'en licenciant M. Paul Charrier le 30 juin 1973 *« à trois ans de sa retraite, après toute une vie de travail à son service »*, la Régie nationale a agi avec *« une légèreté blâmable sinon « une intention malveillante »*. Pour justifier ce licenciement, la régie Renault invoquait une *« dualité d'emploi »*.



CONFLITS ET REVENDICATIONS

[illegible] : les discussions sont ajournées

[illegible]



BBC-ENGLISH FOR MANAGEMENT

[illegible]

LA VIE ÉCONOMIQUE

LA CRISE VITICOLE

Le Parlement européen accuse la réglementation communautaire

La crise viticole a fait l'objet, jeudi 10 avril, d'un débat d'urgence au Parlement européen à Luxembourg. Les parlementaires ont été unanimes pour rendre responsable l'organisation viti-vinicole de la C.E.E. de la dégradation de la situation.

Pour les uns, c'est « *un échec total* » ; pour les autres, la réglementation devrait être revue dans le sens d'un contrôle plus sévère de la quantité et de la qualité produites. C'est ce que souhaite M. Lardinois. Le commissaire européen chargé des questions agricoles attend d'ailleurs que cette révision intervienne avant les vacances d'été.

Au reste, M. Lardinois a déclaré que la fermeture de la frontière française aux vins italiens constitue « *une des infractions les plus sérieuses qu'ait connues l'histoire du Marché commun agricole* ». Le commissaire espère que les Neuf adopteront mardi prochain les mesures adéquates pour y mettre fin.

Au même moment, les dirigeants des organisations paysannes, françaises et italiennes, qui se réunissaient à Bruxelles, se sont accordés pour constater que les intérêts des viticulteurs des deux pays étaient identiques. Ils réclameront, eux aussi, une révision du règlement européen sur le vin.

A Rome, le ministre italien de l'agriculture, qui évoquait la réunion extraordinaire des ministres, a déclaré qu'un accord pourra être trouvé « *à condition que la France mette fin à l'embargo sur les vins de la péninsule ; autrement l'Italie sera contrainte d'appliquer des mesures de rétorsion* ». En outre, on apprenait dans la capitale romaine qu'un rassemblement de viticulteurs italiens serait organisé à Bruxelles, lundi 14 avril, près de l'ambassade de France, par un « *comité unitaire* » de paysans communistes et non communistes. — *(A.F.P.)*

AFFAIRES

La République Sud-Africaine envisage d'acheter des Airbus et des sous-marins français

Le gouvernement sud-africain envisage l'achat d'avions de ligne commerciaux Airbus et de sous-marins classiques conçus par la France avec la coopération, notamment, de la République fédérale d'Allemagne pour le cas des appareils civils.

Accompagnant M. Norbert Ségard, ministre français du commerce extérieur, qui séjourne actuellement en République Sud-Africaine, M. Roger Bataille, directeur général et administrateur-gérant adjoint de la société Airbus Industrie, a ouvert des discussions préalables à l'achat par la compagnie aérienne South African Airways de deux ou trois Airbus A-300, du modèle B-2, capables de transporter deux cent quatre-vingts passagers sur des étapes de 2 600 kilomètres.

Selon des informations obtenues à Paris, il s'agirait d'une première commande, les besoins de la compagnie étant de plus de deux ou trois avions. De tels appareils remplaceraient, sur le réseau intérieur, les quadriréacteurs Boeing-747 que la South African Airways utilise actuellement.

D'autre part, la marine de guerre sud-africaine s'intéresse à des sous-marins conçus par la direction technique des constructions navales en France, qui donnerait son assistance technique aux chantiers navals de Durban. La marine sud-africaine est déjà en possession de trois sous-marins de 1 000 tonnes, à propulsion classique, du type Daphné, et son plan de modernisation prévoit, actuellement, l'acquisition de trois nouvelles unités de la même classe oude deux autres sous-marins, du type Agosta, de 1 200 tonnes, également conçu en France. Selon les négociations en cours, le prix d'un sous-marin classique du modèle Agosta est de l'ordre de 135 millions de francs.

REGROUPEMENT DANS LE SECTEUR DES BATTERIES D'AUTOMOBILES

La Compagnie française d'électro-chimie (C.F.E.C.) vient de racheter aux établissements Ducellier, filiale du groupe D.B.A. (Ducellier - Bendix - Air équipement), un des premiers groupes français d'équipements automobile, 70 % du capital de la Compagnie française d'accumulateurs électriques (C.F.A.E.) (marques Ducellier, TEM, Monoplaque, Heinz).

Par cette prise de participation, la C.F.E.C. vise à renforcer sa position sur le marché français des batteries d'accumlateur, sévèrement éprouvé par la crise automobile et qui était jusqu'ici très largement dominé par la C.G.E. (Fulmen, Tudor, Compagnie européenne d'accumulateurs, Dinin). L'ensemble résultant du rapprochement des deux entreprises — qui conserveront leur personnalité propre mais disposeront d'une direction technique commune — occupera la seconde place en France dans ce secteur industriel avec un chiffre d'affaires de 134 millions de francs.

Sa part du marché national s'élèvera à 25 %. Ducellier conservera un pied dans l'affaire avec 30 % du capital de la C.F.A.E. La C.F.E.C., dont le groupe américain Gould détient environ 40 % de son capital, a été fondée en 1946. Elle commercialise ses batteries sous la marque Steco. Une partie de sa production est écoulée auprès des compagnies pétrolières, qui les revendent sous leurs propres labels dans les stations-service. Son chiffre d'affaire pour 1974 a atteint 80 millions de francs. — A.D.

● **AU COLLOQUE FRANCE-FORUM**, ouvert le jeudi 10 avril à Paris, M. Thierry de Montbrial, chef de centre d'analyse et de prévision du ministère des affaires étrangères, a notamment déclaré : « *Les plaidoyers en faveur de l'indexation générale des matières premières sont inspirés par l'idée que les pays en voie de développement s'identifient aux producteurs de matières premières. Or, c'est faux. Ce sont les pays riches qui exportent le plus de matières premières. Une hausse généralisée de celles-ci profiterait tout d'abord aux nations riches.* »

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SILIC

Les loyers hors taxes émis par la société pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours (du 1er juillet 1974 au 31 mars 1975) s'élèvent à 24 897 000 F contre 18 905 000 F pour *la période correspondante de l'exercice* 1973-1974, soit une augmentation de 31,7 %.

Le bordereau des loyers émis le 1er avril 1975 au titre du quatrième trimestre de l'exercice en cours s'élève à 8 475 000 F contre 6 848 000 F pour l'émission correspondante de l'exercice précédent.

Ce chiffre ne tient pas compte du montant des loyers des locations nouvelles qui commenceront à prendre effet dans le courant du deuxième trimestre 1975, notamment ceux des bureaux situés dans les nouveaux bâtiments livrés en mars dernier, déjà loués pour plus du tiers de leur surface.

Une convention a été signée avec *ANTAR en vue de la création* d'une station-service, qui commencera à fonctionner au cours du prochain exercice.

MOULINEX

Les ventes « hors taxes » du premier trimestre 1975 se sont élevées à 268,7 millions contre 211,3 millions pour le premier trimestre 1974, réalisant ainsi un accroissement de 27,16 %. Rappelons que les ventes du premier trimestre 1974 s'étaient accrues de 23,72 % par rapport à celles du premier trimestre 1973.

Les exportations comprises dans ces ventes ont atteint 144,2 millions pour le premier trimestre 1975 contre 99,3 millions pour le trimestre correspondant de 1974, soit un accroissement de 45,11 %.

FRANCE - ÉPARGNE / FRANCE - CROISSANCE

Les Assemblées Générales Ordinaires de ces deux sociétés d'investissement à capital variable, tenues le 3 avril 1975, ont approuvé les comptes et bilans des exercices clos le 31 décembre 1974.

Les renseignements ci-dessous sont extraits des rapports des Conseils d'Administration et des résolutions adoptées par les Assemblées Générales :

France-Epargne		France-Croissance
20 984 400 F	Capital au 31 décembre 1974	22 378 600 F
209 844 F	Nombre d'actions	2 23 786 F
21 643 782 F	Actif net	23 300 073 F
103,07 F	Valeur liquidative de l'action	104,09 F
	Répartition du Portefeuille en % de l'actif net :	
26 %	Actions et obligations convertibles françaises	20,3 %
32,4 %	Obligations Françaises	34,1 %
30,4 %	Valeurs Etrangères	35,2 %
1 018 009 F	Produits nets courants de l'exercice	859 355 F
1 017 743 F	Dividende total	859 338 F

Dividende par action (en F.)

France-Epargne	Net	Crédit d'impôt	Global
Cp n° 9	2,62	0,20	2,82
Cp n° 10	2,23	0,44	2,67
TOTAL...	4,85	0,64	5,49

France-Croissance	Net	Crédit d'impôt	Global
Cp n° 9	1,86	0,14	2.
Cp n° 10	1,98	0,23	2,21
TOTAL...	3,84	0,37	4,21

(Les coupons n° 9 correspondent au revenu des obligations françaises non indexées et les coupons n° 10 aux autres revenus)

Taux de rendement par rapport à la valeur de l'action en fin d'exercice (déduction faite du dividende net.) : 5,59 % (France-Epargne) ; 4,20 % (France-Croissance)

Financière Fernand de DROUAS & Cie

Le conseil de surveillance a arrêté les comptes de l'exercice 1974 qui font ressortir un bénéfice net de 491 175,06 francs.

La filiale Banque Fernand de Drouas a poursuivi son développement au cours de l'exercice 1974, son bénéfice net s'élève à 845 444,54 francs, en augmentation de 10,63 %. Le total du bilan atteint 233 355 070,30 francs contre 216 812 792,32 francs et l'ensemble des dépôts représente 213 996 580,92 francs contre 197 264 603,76 francs.

Le bilan consolidé s'est accru de *16 580 923,38* francs par rapport à celui de l'exercice précédent et les bénéfices consolidés s'élèvent à 1 336 619,60 francs contre 1 245 605,77 francs.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 29 mai prochain la distribution d'un dividende de 4 francs par action de 50 francs assorti d'un crédit d'impôt de 2 francs, contre 3 francs assorti d'un crédit d'impôt de 1,50 franc pour l'exercice 1973.

CRÉDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST (C.I.O.)

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, qui s'est tenue au siège social à Nantes le 10 avril 1975, sous la présidence de M. Christian de Lavarenne, président du conseil d'administration du Crédit industriel de l'Ouest, a adopté à l'unanimité les projets de résolution présentés par le conseil.

Le bénéfice net de l'exercice 1974 s'élève à 9 055 928 F contre 8 573 449 F pour l'exercice précédent. Après affectation de la somme de 2 716 908 F au fonds de participation du personnel aux fruits de l'expansion — ce qui porte à 15 666 033 F l'ensemble *des sommes prélevées à ce titre depuis* l'origine, c'est-à-dire depuis sept ans, — ces résultats ont permis à l'assemblée de porter le dividende à 6,50 F par action de 50 F, majoré d'un impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 3,25 F ; le dividende sera payable à partir du 21 avril 1975 contre remise du coupon n° 29 aux caisses du Crédit industriel de l'Ouest, du Crédit industriel et commercial et des banques du groupe.

L'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue ensuite, a supprimé les tantièmes statutairement alloués au conseil d'administration et autorisé ce dernier à porter éventuellement le capital jusqu'à 100 millions de francs.

Une revue économique détaillée concernant la région est jointe, de même que les années précédentes, au compte rendu de ces assemblées.

Au cours de la séance du conseil d'administration qui a précédé ces assemblées, M. Pierre Loygue a été coopté comme administrateur.

BANQUE ODIER BUNGENER COURVOISIER OBC

L'assemblée *générale ordinaire* tenue le 1er avril 1975 a approuvé les comptes de l'exercice 1974. Le total du bilan se monte à 575.018.423 F et les dépôts de la clientèle, en hausse de 23,50 % sur l'année précédente, à 403.395.475 F.

Le compte d'exploitation générale fait ressortir un total de produits bancaires de 70.352.025 F, contre 45.825.670 F, soit une augmentation de 53 %. Les revenus du portefeuille titres s'y ajoutent pour 1.231.206 F. Déduction faite des charges de toute nature, le bénéfice d'exploitation en augmentation de plus de 64 % s'élève à 8.532.275 F contre 5.179.409 F. Le bénéfice net total s'établit finalement à 7.426.506 F contre 2.595.891 F *l'année précédente*.

Compte tenu du report à nouveau de 305.155 F, il a été décidé, après prélèvement de 636.110 F au titre de la participation, d'affecter à la réserve correspondant aux plus-values à long terme 1.594.987 F, à la Réserve générale 4.000.000 F, de reporter à nouveau 576.565 F et de distribuer 924.000 F, soit un dividende de 7 F net par action, auquel s'ajoute l'impôt de 3,50 F déjà payé au Trésor.

L'assemblée générale a confirmé les nominations, comme administrateurs, de M. Georges Huvelin, président, et de M. Jean Blondeau, secrétaire général de la Compagnie générale des eaux ; de M. Serge Borochovitch, président de la Société française du diamant. Elle a renouvelé le mandat de M. Jean Courvoisier, qui a été renommé président lors du conseil qui a suivi.

CHATILLON - COMMENTRY - BIACHE

Dans sa séance du 3 avril 1975, le conseil a arrêté les comptes de l'exercice 1974.

Le résultat d'exploitation de l'exercice avant amortissements et provisions s'élève à 168 587 000 F contre 75 417 000 F en 1973. La dotation aux amortissements des immobilisations et aux frais d'établissement est de 78 171 000 F. Par ailleurs, il a été constitué une provision pour hausse de prix de 64 597 000 F.

Le compte de pertes et profits laisse un bénéfice net, après impôts, de 18 678 000 F.

Le conseil proposera à la prochaine assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende net de 6,70 F par action comprenant, à hauteur de 0,20 F, la fraction du bénéfice de l'exercice 1973, dont la distribution avait été différée, pour tenir compte des recommandations gouvernementales.

Compte tenu de l'avoir fiscal de 3,35 F, le revenu global par action s'élève ainsi pour l'actionnaire à 10,05 F.

Le dividende payé en 1974 était de 5,30 F assorti d'un avoir fiscal de 2,65 F.

هكذا من الأصل

LA VIE ÉCONOMIQUE

Libres opinions

LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Du programme commun au rapport Sudreau

par DANIEL MOTHÉ (*)

BON nombre de solutions proposées par le rapport Sudreau convergent avec celles proposées par le programme commun. Sont-elles animées par le même esprit humanitaire ou relèvent-elles d'une même pusillanimité ? C'est pour répondre affirmativement à la *deuxième* question que je propose ces quelques réflexions au sujet de l'entreprise.

Si l'entreprise est malade aujourd'hui, c'est parce qu'une partie de la population qui y vit refuse de plus en plus ses contraintes : autoritarisme, nuisances de toutes sortes, durée du temps passé dans son enceinte, exigence des règlements, etc. Mais l'entreprise n'est pas que cela : elle offre, pour une autre partie de la population, un certain nombre d'avantages et de satisfactions qui font qu'elle est soutenue non seulement par les représentants du capital mais par tous ceux qui bénéficient de ses privilèges. Il faut bien en finir avec cette idée puérile qui consiste à croire que l'entreprise est divisée entre ceux qui possèdent les capitaux et les autres. Les conflits qui ont eu lieu dans les services publics (les postiers en novembre) et les entreprises nationalisées (grève des caristes en février) montrent bien que la passation des capitaux, d'actionnaires privés à l'Etat, même si elle est souhaitable ne résoudra pas la nature de la maladie.

L'entreprise est une institution constituée de couches socio-professionnelles qui entretiennent entre elles des rapports, subissant les fluctuations du temps, marquées par des équilibres de rapport de forces et des déséquilibres qui se manifestent par des conflits. Les rapports sociaux existent entre ceux qui dirigent (personnel de commandement) et ceux qui exécutent, entre ceux qui gèrent la technique (service de méthodes) et ceux qui la subissent ; rapports économiques entre ceux qui bénéficient d'une partie de la plus-value (personnel dirigeant ou concepteur) et ceux qui ne sont que des subalternes ; division des pouvoirs qui recoupe la division des fonctions et la division économique.

Une occultation de ce problème conduit aussi bien le programme commun que le rapport Sudreau à des propositions tendant à renforcer le système bureaucratique, sans pour autant toucher quoi que ce soit aux structures sociales internes de l'entreprise.

L'augmentation de la représentativité syndicale dans les comités d'entreprise, les comités d'hygiène et de sécurité, l'obligation de consulter ces institutions, ne changera rien si on ne modifie pas les rapports de pouvoir. Mais comme il est admis par ailleurs, surtout dans le rapport Sudreau, que la représentativité sera accompagnée de formation et d'information, on doit croire que le mauvais fonctionnement de ces organismes ne vient pas de rapports sociaux mais de l'incompétence des syndicats.

Or, compétence ou non, ce n'est pas le problème de la connaissance qui améliore les rapports sociaux. Les patrons du dix-neuvième siècle connaissaient fort bien la vie de la classe ouvrière et son taux de mortalité, et ils n'ont pas agi pour y remédier. Quant à la représentativité, elle ne veut pas dire grand-chose, si elle s'inscrit dans les rapports sociaux existants, qui admettent la division des pouvoirs dans l'entreprise. Les conventions collectives qui sont signées actuellement ne touchent pas à ces structures sociales ; comment croire alors qu'elles les modifieront demain si toutes les parties sont toujours complices pour les conserver ?

Quant à l'augmentation des pouvoirs : si l'augmentation de la représentativité syndicale veut signifier qu'il y aura une autre répartition des pouvoirs, ce qui n'est jamais explicité ni dans le programme commun ni dans le rapport Sudreau, alors on doit se demander à qui les pouvoirs que l'on donne vont être pris ? Toutes les couches sociales de l'entreprise étant représentées syndicalement, il n'est pas question, pour l'instant, que celle qui exerce des pouvoirs et possède des privilèges les abandonne à d'autres. Que veut dire plus de pouvoirs aux travailleurs si, syndicalement, les agents de maîtrise veulent et réclament le renforcement du leur ? Que veut dire plus d'initiative aux travailleurs si l'entreprise continue à être structurée de telle manière qu'il existe un service spécial de méthodes dont la fonction est de mâcher le travail aux autres et que ce service est syndicalement aussi représenté que les autres travailleurs ? Que veut dire le respect de la grille unique des salaires ou la participation puisque cette répartition suivra les mêmes lignes hiérarchiques qu'actuellement.

Enfin sur l'augmentation de la formation et l'information : que les services de méthodes et de commandement soient plus informés peut empêcher certaines aberrations, mais il serait faux de croire que la formation est une solution. Ce n'est pas parce que les industriels sont informés que les théories de Taylor étaient débiles qu'ils se posent le problème : c'est parce que le taylorisme commence à être refusé. Si l'on apprend davantage à tout le monde (le commandement à la maîtrise, l'organisation du travail aux techniciens, etc.), que restera-t-il à apprendre à ceux qui sont contraints de faire des tâches idiotes et que le système technique continue à reléguer immanquablement à ces fonctions ? A l'inverse, si on apprend aux O.S. à gérer eux-mêmes leur travail, à comprendre et à inventer leur technologie, quel enseignement donnera-t-on à ceux qui ont pour charge actuellement de telles fonctions ?

Donner plus de pouvoir à tous, dans l'entreprise, donner plus de savoir à tous, donner plus de représentativité à tous, donner plus d'argent à tous ; c'est le vieux rêve chrétien qui recoupe la démagogie. Non. Il faudra un jour se résigner à troubler l'équilibre social de l'entreprise, à détruire les structures hiérarchiques des pouvoirs et des savoirs, sans oublier celle qui gêne le plus, celle de la hiérarchie des salaires.

★ Militant C.F.D.T.

CONJONCTURE ÉTRANGÈRE

Reprise ou récession ?

La grave récession économique que connaissent la plupart des économies capitalistes est-elle en train de reculer ? Certains signes favorables apparaissent ici et là : en Allemagne et au Japon notamment. Aux Etats-Unis, le déficit budgétaire pour la prochaine année fiscale ne cesse de croître pour assurer la reprise. En Autriche, l'activité va être stimulée par une relance énergique du gouvernement (« le Monde » du 11 avril). En revanche, les faillites continuent d'augmenter en Grande-Bretagne et les perspectives des chefs d'entreprise français sont très pessimistes.

Que résultera-t-il globalement de ces situations contrastées ? La commission économique des Nations unies prévoit dans son rapport annuel une amélioration de la situation économique en fin d'année. Ce pronostic est celui de presque tous les experts : reprise au long du second semestre, provoquée par la nécessité de reconstituer des stocks en train de se dégarnir, mais sans relance générale. La question se pose de savoir si une demande autonome, spontanée, prendra le relais de la reprise technique qui va se produire peu à peu à partir de l'été ou si une seconde vague de récession aggravera de nouveau le chômage l'an prochain.

Un élément favorable : l'inflation dans les principaux pays industriels a nettement reculé au cours des trois derniers mois pour lesquels les statistiques sont connues. Le taux de hausse de prix, qui était encore de 15 % l'an sur la période novembre-décembre 1974-janvier 1975, est revenu à 9.5 % pour la période décembre 1974-janvier-février 1975.

● ÉTATS-UNIS : escalade du déficit budgétaire pour assurer la relance.

Washington *(Agefi)*. — Le chômage, qui frappe officiellement huit millions d'Américains, mais quelque neuf millions en réalité, est au centre des préoccupations. Le gouvernement, le Parlement, les économistes du secteur privé, étudient les moyens d'arrêter l'extension du fléau.

Les solutions comportent un danger redoutable : celui de relancer l'inflation. Car la stimulation de l'économie par l'injection systématique et massive de crédits risque d'être illusoire si l'expansion n'est pas au rendez-vous, toujours fixé, en principe, pour le second semestre.

Le gouvernement multiplie ses efforts pour contenir le déficit budgétaire dans des limites jugées raisonnables. Sans grand succès. Au début du mois de février, à l'occasion de la présentation du budget, M. Gerald Ford s'engageait à maintenir à 52 milliards de dollars l' « impasse » de l'exercice s'ouvrant le 1er juillet prochain et se terminant le 30 juin 1976. Les circonstances — en fait la décision du Congrès de lui imposer des réductions d'impôts plus importantes que ne l'envisageait la Maison Blanche — l'ont obligé à relever sensiblement la barre. Le président parle maintenant de contenir le déficit dans la limite de 60 milliards de dollars.

En fait, cet engagement parait d'ores et déjà sérieusement compromis. Les collaborateurs de la Maison Blanche laissent entendre que le président pourrait accepter une proposition de loi discutée par le Congrès et prévoyant quelque 6 milliards de dollars de crédits pour créer neuf cent mille emplois nouveaux dans la fonction publique.

● JAPON : des signes de redressement.

Les commandes de l'industrie mécanique japonaise ont fortement progressé en février dernier par rapport au mois précédent. Selon les statistiques de l'agence de planification économique, qui dépend du premier ministre, les nouvelles commandes se montent en valeur à 304 milliards de yens (environ 1 milliard de dollars). Ce chiffre, corrigé des variations saisonnières et ne comprenant pas les commandes des chantiers navals, est en progression de 22 % par rapport à janvier.

● GRANDE-BRETAGNE : faillites plus nombreuses.

Les faillites ont encore augmenté en Grande-Bretagne lors du premier trimestre, selon « Trade Indemnity », organisme d'assurances contre les difficultés économiques.

Les faillites ont touché au cours des trois premiers mois six cent quatre compagnies, soit 40 % de plus que lors du trimestre correspondant de 1974. C'est le chiffre le plus élevé depuis le début de 1972.

● BELGIQUE : femmes sans travail.

Le nombre des travailleurs belges sans emploi s'est accru en mars pour atteindre 156 009 contre 153 345 à la fin février (+ 1,7 %) vient d'annoncer l'Office national de l'emploi.

A la fin de mars 1974, il n'y avait que 96 065 travailleurs en chômage. Le pourcentage des chômeurs par rapport à la population active est aujourd'hui de 6 % : 4,3 % pour les hommes, 9,6 % pour les femmes.

CONJONCTURE ÉTRANGÈRE

Reprise ou récession ?

La grave récession économique que connaissent la plupart des [illegible] est-elle en train de reculer ? Certains signes [illegible] ici et là : en Allemagne et au Japon notamment. Aux Etats-Unis, le déficit budgétaire pour la prochaine année [illegible] pour assurer la reprise. En Autriche, l'ac[illegible] va être stimulée par une relance énergique du gouvernement (« le Monde » du 11 avril). En revanche, les faillites continuent [illegible] en Grande-Bretagne et les perspectives des chefs d'en[treprise] [illegible] sont très pessimistes.

Que [illegible] globalement de ces situations contrastées ? [La] commission économique des Nations unies prévoit dans son rap[port] annuel une amélioration de la situation économique en fin [d'année]. Ce [illegible] est celui de presque tous les experts : reprise [illegible] du second semestre, provoquée par la nécessité de recon[stituer] des stocks en train de se dégarnir, mais sans relance générale. [La] question se pose de savoir si une demande autonome, spontanée, [prendra] le relais de la reprise technique qui va se produire peu à [peu] à partir de l'été ou si une seconde vague de récession aggravera [illegible] le chômage l'an prochain.

Un élément favorable : l'inflation dans les principaux pays [industrialisés] a nettement reculé au cours des trois derniers mois pour [lesquels] les statistiques sont connues. Le taux de hausse de prix [illegible] de 15 % l'an sur la période novembre-décembre [1973-janvier] 1974, est revenu à 9,3 % pour la période décembre 1974-[janvier-février] 1975.

● ÉTATS-UNIS : escalade du déficit budgétaire pour assurer la relance.

Washington (Agefi). — [illegible]

[illegible]

● GRANDE-BRETAGNE : faillites plus nombreuses.

[illegible]

● BELGIQUE : femmes [illegible] travail.

[illegible]



● JAPON : des signes de redressement.

[illegible]



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

10 AVRIL

Flambée de hausse
Le lingot au-dessous de 24 000 F

Bien qu'attendue, la baisse d'un point du taux de l'escompte (voir d'autre part) a déclenché une flambée de hausse à la Bourse de Paris. Les dernières pertes occasionnées par le recul des deux premières séances de la semaine et que la reprise de mercredi n'avait pas entièrement compensée ont été plus que largement effacées, et les différents indices se sont inscrits à leurs plus hauts niveaux de l'année.

Les gains de 1 % ont été légion et ceux d'au moins 2 % ont dépassé le chiffre de cinquante. Plusieurs titres ont fortement progressé : Moulinex (+ 5 %), J. Borel (+ 4 %), C.I.T.-Alcatel (+ 4 %), B.H.V. (+ 5 %), Radar (+ 6 %), S.I.A.S. (+ 8 %). Et la liste n'est pas exhaustive. L'intérêt s'est concentré, comme à l'accoutumé, sur les valeurs de croissance, le secteur bancaire, la construction mécanique, les grandes surfaces, les magasins, le matériel électrique, ainsi que sur les pétroles.

La mesure prise par l'Institut d'émission a causé une impression d'autant plus favorable que le loyer de l'argent à court terme était tombé, en fin de matinée, à son niveau le plus bas depuis près de deux ans. Ajoutons que le vif redressement de Wall Street a considérablement favorisé ce mouvement de hausse et que de nombreux ordres d'achat pour comptes étrangers ont été enregistrés.

Sur le marché de l'or, le lingot a cassé 24 000 F pour revenir à 23 940 F (— 65 F). Le napoléon s'est replié lui aussi, perdant 1,90 F à 2,50 F. Seul le kilo en barre a progressé de 26 F à 23 926 F. Le volume des transactions a fortement augmenté : 21,47 millions de F contre 14,45 millions.

Aux valeurs étrangères, fermeté des pétroles internationaux et des américaines. Bonne tenue des allemandes et des néerlandaises. Fléchissement des mines d'or.

LONDRES

Recul

A l'approche de la présentation du budget annuel, le marché s'oriente à la baisse. Recul des industrielles, des pétroles et même des Fonds d'Etat. Irrégularité des mines d'or.

OR (ouverture) dollars : 172 50 contre 172 50

VALEURS	CLOTURE 10/4	COURS 11/4
War Loan 3 1/2 %	26 ...	26 ...
Beecham	214 ...	213 3/4
British Petroleum	340 ...	337 1/2
Shell	219 ...	219 ..
Vickers	127 ...	126 ...
Imperial Chemical	221 ...	218 ...
Courtaulds	107 ...	108 ...
De Beers	238 ...	240 1/2
* Western Holdings	33 3/4	34 1/8
Rio Tinto Zinc Corp.	139 ...	140 ...
* West Driefontein	46 ...	45 7/8

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	9 avril	10 avril
Valeurs françaises	129,2	131,6
Valeurs étrangères	121,8	123,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	74,1	75,9

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	10/4	11/4
1 dollar (en yens)	291 60	291 ..

NOUVELLES DES SOCIETES

PETROLES D'AQUITAINE. — Bénéfice consolidé pour 1974 : brut, 2,46 milliards de francs contre 1,03 milliard de francs ; net, 770 millions de francs contre 438 millions de francs.

CHARGEURS REUNIS. — Bénéfice net pour l'exercice de dix-huit mois clos le 31 décembre 1974 : 31,99 millions de francs (contre 22,23 millions de francs pour l'exercice précédent (douze mois). Dividende global : 22,50 F contre 14,25 F. Les résultats de l'exercice en cours seront, « prorata temporis », supérieurs à ceux de l'exercice écoulé.

ALFRED HERLICQ. — Bénéfice net pour 1974 : 13 millions de francs contre 14 millions de francs. Dividende global : 18 F (inchangé).

MARITIME DES CHARGEURS. — Bénéfice net : 17,18 millions de francs contre 10,81 millions de francs après 110,3 millions de francs d'amortissements contre 58,3 millions de francs. Dividende global : 6,75 F contre 5,25 F.

NEW YORK

Ferme et actif

Une très forte activité a régné jeudi à Wall Street, où les cours, malgré l'apparition de ventes bénéficiaires, ont continué de progresser à une allure rapide, notamment durant la première partie de la séance. L'indice des industrielles, qui, à 14 heures, enregistrait une avance de plus de 15 points, s'est finalement établi à 781,29 (+ 13,30). Les échanges ont porté sur 24,90 millions de titres contre 18,12 millions la veille.

La détente enregistrée sur le loyer de l'argent à court terme et l'excellente tenue du marché des valeurs à revenu fixe ont continué d'entretenir l'optimisme du marché, qui, d'autre part, a appris, non sans une certaine satisfaction, que les résultats d'I.B.M. pour le premier trimestre — au lieu d'être en baisse — étaient finalement en légers progrès par rapport à la période correspondante de 1974. Du coup, de nombreux spécialistes n'excluent pas la possibilité de voir bientôt le « Dow » dépasser la cote 800.

Sur 1 809 valeurs traitées, 962 ont monté, 461 ont baissé et 386 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 165,48 (+ 2,38) ; services publics, 75,54 (— 0,06).

VALEURS	COURS 9/4	COURS 10/4
Alcoa	36 7/8	37 7/8
A.T.T.	49 ...	48 7/8
Boeing	20 7/8	20 3/4
Chase Manhattan Bank	32 1/8	32 1/2
Du Pont de Nemours	107 ...	109 3/4
Eastman Kodak	92 3/4	94 1/4
Exxon	73 1/2	74 ...
Ford	36 1/2	37 ...
General Electric	46 3/4	47 3/4
General Foods	23 1/4	23 7/8
General Motors	41 1/8	42 1/8
Goodyear	17 3/4	18 1/4
I.B.M.	209 1/2	208 1/8
I.T.T.	20 1/8	20 1/8
Kennecott	36 1/8	37 3/4
Mobil Oil	39 1/4	33 3/4
Pfizer	32 1/2	32 3/8
Schlumberger	110 ...	109 7/8
Texaco	24 1/2	24 3/8
U.A.L. Inc.	19 5/8	20 1/8
Union Carbide	57 5/8	60 1/8
U.S. Steel	57 3/8	58 7/8
Westinghouse	13 3/4	14 1/4
Xerox	70 1/2	70 ...

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	....
Effets privés	....	8 1/4 %
Moyen terme	....	8 5/16 %

BOURSE DE PARIS — 10 AVRIL — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	39 30	1 578	France (La)	418	418	Séquanaise Banq.	215	215	Sté Imm. France	108 50	108 50
5 %	55 60	0 945	Préservatrice S.A.	328 50	328	SLIMINCO	145 20	146	Actor Investiss.	98 50	99
5 % 1920-1960		0 945	Prévoyance	1053	1058	Sté Cent. Banque	78 30	78	Gestion Sélect	192	187
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Protectrice A.I.R.	238	238	SOFICOMI	142	142	Invest. et Gest.	120 10	111

[illegible]

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
530	Tél. Ericss.	675	730	730	730	49	* Harm. Go.	48 50	46	48 60	46
89	Terres Roug.	88 80	90 20	90 50	89	245	Hoechst Aktt	257	262 30	262 30	261
285	Thomson-Br.	193 40	199 80	200	199 80	23	Imp. Chem.	21 85	22 40	22 40	22
158	U.I.S.	156	156	155 90	156	108	Imperial Oil	106	115	115 50	112 80
345	U.C.B.	345 80	357	357	358 ..	885	I.B.M.	860	980	983	890
220	Un. Fr. Banques	247 10	253 40	258	255 ..	98	Internickel	107	109 70	109 90	109 70
61	U.T.A.	60 10	60	60 85	60	87	I.T.T.	84	86 90	86 90	86 60
92	Usinor	92 40	92 30	92	93 60	172	Mob. Oil Co	164 60	170 10	170 10	170 50
120	— (obl.)	121	122	122	121 50	4890	Nestlé	4940	4990	5000	5000
144	Vallourec	165 40	167 ..	167	165	385	Norsk Hydro	368	372	372 90	385
550	V.Clicquot-P.	560	553	561	543	6 50	Olivetti	6 55	6 55	6 55	6 50
710	Vinipriz	734	740	735	730	520	Petrofina	526	539	541	538
						45	Philips	47 70	43 30	48 80	48 50
						149	Prés. Brand.	143 50	141 90	141 50	144
220	Amer. Tel.	204	209 90	210 ..	206 10	225	Quilmes	220	225	225 50	221
26	Ang. Am. C.	24 50	24	24 25	23 80	183	* Randfont	169 50	166 50	166	165 90
245	Angold	233	226	227 ..	226	62	Rand. Selec	55 10	55	54 90	54 10
265	Asbur Mines	262 30	261	262 50	261 10						
280	B. Ottoman	278	274 90	274 50	269 90	147	Royal Dutch	143	146 50	147 ..	146 60
260	BASF (Akt)	281 50	281 80	281 80	280	13 50	Rio Tinto Zinc	13 65	13 55	13 70	13 55
225	Bayer	236 40	236 80	234 90	232 20	198	St-Helena	183 10	190 10	192 10	193 90
119	Buffelsfont	114	112 20	112 ..	114 40	440	Schlumberger	462 80	466	467 ..	468 90
14	Charter	13 80	13 80	13 80	13 60	24	Shell Tr (S.)	22 15	22 20	22 20	22
141	Chase Manh.	132 80	138 90	138 90	139 90	488	Siemens A.G.	495	459 80	501 ..	499
385	C.F. Fr.-Can.	378	372	373	370 10	42	Sony	41 50	42 45	42 45	42
15	De Beers (S)	15 15	15 15	15 15	15	13	Tanganyika	12 80	12 65	12 70	12 50
230	Dome Mines	213	211	211 10	212 10	185	Unilever	186	190	190 ..	190
425	DuPont Nem.	433	450	454	445 50	28	Union Corp.	27 90	28	28 ..	28
385	East. Kodak	383 90	395	396 50	390	167	U. Min. 1/10	162 90	164 50	165 ..	164 50
73	East Rand	67 30	66	65 20	65 90	280	West Drief	282 20	278 50	276 60	275
230	Ericsson	214	216	220 ..	218	119	West Deep.	115 50	115 80	116 ..	117 80
310	Exxon Corp	304 80	315	315 90	310	225	West Hold.	218	219 50	220 ..	216 30
158	Ford Motor	148 40	153 50	153 50	150 50	3 50	Zambia Cop.	3 70	3 75	3 70	3 80
172	Free State	172 50	173 40	173 40	178						

• VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

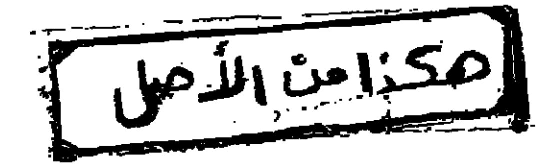
COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 10/4	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 213	4 227	4 22
Canada ($ can. 1)	4 192	4 203	4 17
Allemagne (100 DM)	178 475	177 570	177 25
Belgique (100 fr.)	12 807	12 817	11 85
Danemark (100 krd.)	76 220	75 980	75 50
Espagne (100 pes.)	7 497	7 514	7 45
Grande-Bretagne (£ 1)	10 037	10 015	10 10
Italie (100 lires)	0 666	0 665	0 65
Norvège (100 kr.)	85 470	85 180	84 50
Pays-Bas (100 fl.)	174 958	174 275	173 75
Portugal (100 esc.)	17 300	17 220	16
Suède (100 krs.)	106 520	106 130	105 75
Suisse (100 fr.)	165 050	164 750	164 10

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 10/4
Or fin (kilo en barre)	24050	23926
Or fin (kilo en lingot)	24005	23940 ..
Pièce française (20 fr.)	251 90	250
Pièce française (10 fr.)	173 80	170
Pièce suisse (20 fr.)	241 50	239 80
Union latine (20 fr.)	230 60	229
Souverain	231	231 20
Pièce de 20 dollars	1089 40	1052
Pièce de 10 dollars	558	552 .
Pièce de 5 dollars	409	401 ..
Pièce de 50 pesos	970	963 .
Pièce de 10 florins	218 20	217 80

مكتبة الأهرام



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 11 avril 1975 a été tiré à 559 008 exemplaires.

Au Cambodge

M. SAUKHAM KHOY INVITE LE CHEF DU PARTI DÉMOCRATE A FORMER UN NOUVEAU GOUVERNEMENT

Phnom-Penh *(A.F.P.)*. — Le chef de l'Etat par intérim, M. Saukham Khoy, a demandé au président du parti démocrate cambodgien, M. Chau Sau, de former un nouveau gouvernement à Phnom-Penh.

Le parti démocrate, qui donne vendredi 11 avril cette information, indique que M. Saukham Koy *« a fait appel au patriotisme de M. Chau Sau pour tenter de sortir de la crise politique et militaire actuelle »*.

M. Chau Sau, qui accepte en principe de former ce gouvernement, ne devait donner cependant sa réponse définitive que dans la soirée, précise-t-on au siège du parti démocrate. M. Chau Sau veut, en effet, s'assurer de l'appui *« de tous les Khmers »*. D'autre part, les membres du parti démocrate tiennent *« à rester dans le cadre très strict de la légalité »*, à ne pas s'imposer par un coup de force et à amener légalement le premier ministre actuellement en fonctions, M. Long Boret, à proposer lui-même sa démission.

M. Chau Sau, d'origine khmère krom (né au Vietnam du Sud), est âgé de cinquante et un ans. Il est juriste de formation et passe pour un spécialiste des questions économiques.

Le parti démocrate n'a jamais participé à un gouvernement depuis la chute du prince Sihanouk. Lors de l'élection présidentielle de 1972, il a soutenu la candidature de M. In Tam — l'un des sept « super-traîtres » condamnés par les Khmers rouges, — mais il avait retiré sa confiance à ce dernier quand il avait accepté de former le gouvernement, en mai 1973.

● *Des commerçants du CID-UNATI de Charente-Maritime* ont entamé ce vendredi 11 avril une « marche sur Paris ». Ils souhaitent obtenir une entrevue avec M. Giscard d'Estaing. Une vingtaine de personnes escortées de voitures munies de haut-parleurs et d'un corbillard de campagne tiré par un cheval ont quitté la chambre de Commerce de Rochefort pour se rendre à La Rochelle, première étape de cette « marche ». — *(Corresp.)*

A Marseille

OUVERTURE D'UNE INFORMATION JUDICIAIRE APRÈS LE DÉCÈS D'UN JEUNE ALGÉRIEN AUX BAUMETTES

Une information judiciaire est ouverte à la suite du décès, le 4 avril dernier à la prison des Baumettes à Marseille, d'un jeune Algérien âgé de vingt ans, M. Bel Abès Sahal. Les circonstances de sa mort sont en effet assez troublante. Le jeune homme, né le 1er janvier 1955 à Sidi-Bel-Abès (Algérie), a été arrêté le 27 mars, alors qu'en compagnie d'un ami, il venait de briser la vitrine d'un petit magasin de la résidence des Isles, sur la corniche Kennedy, à Marseille et d'y commettre un vol. Tous deux étaient soignés dans une maison de repos et se trouvaient, à l'époque, peut-être sous l'effet d'un traitement à effet différé.

Peu après avoir cassé la vitrine, les deux Algériens ont été poursuivis puis maîtrisés par un groupe de cinq ou six personnes — dont une armée d'un fusil, — qui les ont frappé avant de les remettre aux policiers. Ces derniers auraent encore frappé dans le car de police MM. Bel Abès Sahal et son compagnon. Les deux hommes ont été examinés par un médecin, qui ne s'est pas opposé à leur incarcération. Mais, arrivé à la prison, M. Bel Abès Sahal fit une crise d'agitation, qui lui valut d'être sanctionné de dix jours de cellule, peine refusée par le médecin.. Sa mère venue lui rendre visite le 3 avril ne put le voir car, lui dit-on, « il était au cachot ». Deux jours plus tard on apprenait sa mort.

Me Disser, avocat de la famille Sahal, a porté plainte pour homicide, et une autopsie a été ordonnée par le parquet de Marseille. Effectuée le 5 avril, elle a fait apparaître un décès par « colapsus cardio-vasculaire ». Un examen des viscères a été pratiqué après cette autopsie.

DEMANDANT L'OUVERTURE IMMÉDIATE DES CONVERSATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

La C.E.E. proteste contre l'embargo américain sur les matières fissiles

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Communauté proteste contre l'embargo sur les exportations et importations de matières fissiles — uranium naturel, uranium enrichi, plutonium — décidé unilatéralement voici une quinzaine de jours par l'administration américaine. Faisant valoir que l'arrêt des livraisons américaines risque de mettre en cause la bonne exécution des programmes nucléaires européens, elle demande l'ouverture immédiate de conversations avec les Etats-Unis. Tel est le sens de la note que M. Simonnet, le vice-président de la commission européenne chargé des affaires énergétiques, devait remettre, ce vendredi, à l'ambassadeur, M. Greenwald, chef de la mission des Etats-Unis auprès de la C.E.E.

A la fin mars, l'U.S. Nuclear Regulatory Commission, l'un des deux organismes récemment créés pour succéder à l'agence américaine de l'énergie atomique, a décidé, pour des raisons de sécurité, de suspendre provisoirement l'octroi de licences d'exportation et d'importation de matières fissiles. Toutes les exportations d'uranium naturel, d'uranium enrichi et de plutonium sont donc bloquées. L'objectif des Américains est d'imposer à leurs clients des règles de sécurité et de surveillance des matières fissiles échangées nettement plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur.

« C'est là un embargo tout à fait effarant », nous confiait un haut fonctionnaire bruxellois. Les livraisons d'uranium enrichi étaient faites en application de contrats commerciaux parfaitement réguliers conclus entre les Etats-Unis et l'agence d'approvisionnement de la Communauté. Il y a donc bel et bien rupture unilatérale de contrat.

Pour s'en tenir à l'uranium enrichi, qui est le combustible nucléaire utilisé dans la majorité des centrales atomiques installées ou en construction, les besoins de la C.E.E. portent en 1975 sur 1,7 million d'unités de travail de séparation (U.T.S.). Ces besoins sont évalués à environ 10 millions d'U.T.S. en 1980, et à 25 millions en 1985. En attendant la mise en production de l'usine d'Eurodif, en cours de construction au Tricastin, dans la vallée du Rhône, l'uranium enrichi nécessaire aux centrales des pays de la C.E.E. est fourni pour l'essentiel par les Etats-Unis, mais aussi pour une part non négligeable qui ira d'ailleurs en s'accroissant d'ici la fin de la décennie, par l'Union soviétique. *« Les Russes s'avèrent beaucoup plus sûrs que les Américains »*, commentait ainsi, quelque peu désabusé, un expert bruxellois.

En fait, l'embargo qui vient d'être décidé n'est pas tout à fait une surprise : depuis plusieurs mois, sous des prétextes divers, les Etats-Unis ne livrent plus à l'Europe le combustible hautement enrichi employé pour certains réacteurs de recherche. Le Congrès et l'administration américaine sont plus sensibilisés que dans le passé aux risques d'accidents nucléaires. On a appris par exemple avec effroi qu'un avion provenant d'Europe s'était posé à La Guardia, un des aéroports de New-York, transportant dans ses soutes entre 20 et 25 kilos de plutonium. Que serait-il advenu si, par malchance, cet avion avait eu un accident grave sur la piste ? Les Américains sont d'autant plus préoccupés que les Européens — pour des raisons financières ou pour des raisons de psychologie politique ? — ne semblent pas disposés à mettre en place, en liaison avec eux, des mesures de sécurité draconiennes.

PH. L.

LES AUGMENTATIONS DES TARIFS DE TRANSPORT EN 1975

Le ministère de l'économie et des finances vient de mettre au point le calendrier des hausses de tarifs qui seront consentis pour toute l'année en cours aux différents modes de transport pour les voyageurs et pour les marchandises. Il reste à fixer la majoration des barèmes de la R.A.T.P. qui devrait intervenir au mois de juillet. Contrairement à la pratique des années précédentes, la Rue de Rivoli s'est efforcée d'établir une programmation globale des relèvements tarifaires au lieu d'agir au coup par coup. Nous avons fait figurer entre parenthèses après les hausses prévues les dernières qui ont été décidées:

● AIR INTER. — 15 avril : 8,5 % (9 mars 1974 : 16 %) ;
● S.N.C.F. — *Marchandises* : 1er avril : 9,5 % (1er avril 1974 : 7,5 %) ; *voyageurs* : 15 avril : 8,5 % (1er avril 1974 : 7,5 %) ;
● BATELLERIE. — 1er mai : 5,12 % (18 novembre 1974 : 3,82 %) ; 1er septembre : 2,56 %.
● ROUTE. — *Marchandises* : 1er mai, 5,12 % (11 novembre 1974, 5,12 %) ; 1er septembre, 2,56 %. *Voyageurs* : transports interurbains : 15 mai, 5 % (1er avril 1974, 8 %) ; 15 septembre, 2,5 %. *Transports urbains*: 1er juin, 7,8 % (1er avril 1974, 8 %). *Transports scolaires* : 15 avril, 5 % (1er avril 1974, 2,5 %) ; 15 septembre, 2,5 %.

● *Le Capitole bloqué par des manifestants à Châteauroux.* — Le train rapide T.E.E. le Capitole a été bloqué ce vendredi matin pendant trente minutes en gare de Châteauroux par plusieurs centaines d'ouvriers de la SNIAS de Déols (Indre). Ces derniers entendent ainsi protester contre le démantèlement de leur usine prévue pour la fin de l'année.

La réunion de l'avenue Kléber

LES DISCUSSIONS ENTRE LES « DIX » S'AVÈRENT LABORIEUSES

On ne savait pas vendredi, en fin de matinée, si les Dix (Algérie Arabie Saoudite, Brésil, C.E.E., Etats-Unis, Inde, Iran, Japon, Venezuela, Zaïre), réunis depuis lundi avenue Kléber, parviendraient à un accord dans la journée sur le contenu à donner à la conférence internationale proposée par M. Giscard d'Estaing. Les discussions s'avéraient laborieuses, bien que certaines délégations espérassent terminer la réunion vendredi « tard dans la nuit, s'il le fallait ».

Le groupe de travail restreint constitué jeudi par la C.E.E., d'une part, l'Iran et le Zaïre, d'autre part, avait été élargi en fin d'après-midi à l'Algérie et l'Arabie Saoudite. Vendredi, ce groupe a repris ses travaux à 8 h. 30. La discussion achoppait toujours sur l'axe de la future conférence : l'énergie ou bien l'ensemble des problèmes économiques du développement.

Dans une interview à l'agence UPI, le chah d'Iran a déclaré que, si la conférence proposée par la France ne débouche pas sur un accord, les Occidentaux « augmenteront le prix de leurs produits et... nous nous défendrons en augmentant le prix de notre pétrole ».

A C D E F G H